**PREFACE** **PAGE**

Dans leurs livraisons datées du 27 septembre 2001, (voir annexe n°1) les journaux quotidiens EL WATAN et EL-KHABAR avaient publié un entretien que leur avait accordé le Général Mohamed TOUATI. Par le biais de ces deux quotidiens, qui sont connus pour les liens qu'ils entretenaient et continuent à entretenir avec lui, il se décidait à réagir à certaines de mes déclarations, recueillies par d'autres journaux, où je mettais en cause ses agissements contre la politique suivie par le Gouvernement qu'il m'avait été donné de diriger de juillet 1992 à août 1993 (voir annexes n° 2, 3 et 4). Le Général TOUATI prétendait, tout au long de cet entretien, livrer sa «version des choses » qui, à l'en croire, n'était pas celle que « j'apprécierais ». Le Général TOUATI voulait tout bonnement ignorer que le problème n'était pas de savoir si sa «version des choses » serait ou non « appréciée » par moi, mais de se rendre compte tout simplement si elle était ou non conforme à la vérité. Habituellement, M. TOUATI me répondait dans les mêmes journaux, sous des signatures que le milieu journalistique connaît parfaitement. Cette fois, comme je le lui avais dit un jour au moment où nous travaillions ensemble au sein du Gouvernement dont j'avais assumé la direction en 1992-1993, il s'était décidé à sortir de derrière le rideau et à se présenter à visage découvert. Cela me donne l'occasion, à travers le texte qui va suivre et je m'en réjouis, de lui rappeler un certain nombre de « choses » pour reprendre sa propre expression ; ce qui ne manquera pas d'établir que la fonction « mémoire » du « mokh » qu'il prétend être ou que certains prétendent qu'il est, est quelque peu défaillante ou bien, sinon, qu'il ne disait pas la vérité parce qu'il la craignait. A moins que sa mémoire souffre de troubles qui la rendraient relevable de la médecine mentale qu'il me recommandait (voir annexes : 5 à 20, reproduisant des textes faisant suite à ma controverse avec le Général TOUATI).

Puisqu'il s'agit de « choses » à « apprécier », sinon à comprendre, il convient d'abord de les situer dans leur contexte.

.

## I - DANS QUELLES CONDITIONS J'AI ETE AMENE EN JUILLET 1992 A ACCEPTER D'ASSUMER LA DIRECTION DU GOUVERNEMENT.

Le jeudi 2 juillet 1992, au lendemain de l'inhumation du regretté Président Mohamed BOUDIAF, intervenue la veille, le mercredi 1er juillet, Monsieur Ali KAFI avait été choisi par ses collègues pour succéder à ce dernier à la tête du H.C.E., après que le Général TOUATI, agissant dans les coulisses, eût tenté, en vain, de faire assumer cette fonction par quelqu'un d'autre. Il réussit simplement à faire coopter Monsieur Rédha MALEK, comme cinquième membre du H.C.E., occupant ainsi le siège rendu vacant par la disparition du Président Mohamed Boudiaf.

Le lendemain vendredi 3 juillet, je rendis visite au frère Rédha MALEK pour le féliciter à la suite de sa promotion à l'instance suprême de l'Etat. Il me demanda si, de mon côté, j'étais prêt à m'engager dans l'action entreprise sous l'égide du H.C.E. et qu'en cas de réponse positive de ma part, il était prêt à agir dans ce sens. Je lui répondis que je n'ai jamais refusé d'assumer mes responsabilités ; mais que mon éventuel engagement ne pourrait s'effectuer qu'au service d'une politique conforme à mes convictions. « Non, rétorqua-t-il, il faut savoir évoluer et accepter de faire des compromis ». Je répliquai que je n'étais nullement réfractaire à l'idée de consentir des compromis, dans la mesure où ces compromis ne remettraient pas en question ce qui tient des principes fondamentaux, sinon le compromis prendrait le sens d'un reniement.

Je ne voyais pas, en effet, ce qui m'amènerait, en juillet 1992, à m'embarquer dans un reniement que j'avais refusé d'endosser près d'une décennie auparavant, comme prix de l'offre que le Président CHADLI me faisait de me garder avec lui dans « la gestion ».

En fait, je m'étais retrouvé avec Rédha MALEK, au lendemain des événements du 5 octobre 1988, pour signer la proclamation dite des « 18 » qui invitait le Président CHADLI à différer les élections présidentielles et à réunir une conférence nationale en vue de jeter les bases d'une ouverture du régime politique de l'Algérie aux règles de la démocratie pluraliste. Mais, nos chemins politiques respectifs, qui s'étaient plus ou moins confondus jusque-là, ne tardèrent pas à apparaître comme prenant des directions différentes, souvent contradictoires et parfois âprement hostiles, sans pour autant altérer nos relations personnelles d'amitié.

Nous nous séparâmes sur le constat de nos divergences. Je ne pensais pas le moins du monde et, je le crois, lui non plus, que nous allions nous retrouver une semaine plus tard autour de la table de réunion du H.C.E.

Le samedi suivant, 4 juillet, une dépêche d'agence annonce que le H.C.E. allait procéder à des consultations politiques, au sujet de la situation prévalant alors dans le pays. Vers le milieu de la journée, le Secrétaire Général de la Présidence me fait savoir que le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR souhaitaient me rencontrer, dans le cadre de ces consultations, et me fixaient rendez-vous ce même jour samedi 4 juillet à 17 heures, en une villa relevant du Ministère de la Défense Nationale. J'indiquai au Secrétaire Général de la Présidence, que mes idées sur les problèmes qui se posaient dans le pays et sur leurs solutions étaient connues et que je n'avais pratiquement rien de nouveau à faire connaître aux deux responsables qui voulaient me consulter.

Au cours de cette rencontre, le Général Khaled NEZZAR fit un tour d'horizon assez large de la situation dans le pays, notamment en ce qui concernait les problèmes sécuritaires. Je répondis assez longuement, en exposant mon analyse sur les causes de la crise que vivait le pays et sur les voies et moyens susceptibles, de mon point de vue, de conduire à sortir l'Algérie de cette crise. En ce qui concernait la répression contre les menées subversives, j'émis l'idée de l'institution d'une juridiction spécialisée et d'une accélération des procédures d'instruction afin, à la fois, de donner plus d'efficacité à l'action des forces de l'ordre et d'éviter, sous la pression de l'émotion populaire soulevée par les exactions terroristes, de recourir, comme cela se passait dans d'autres pays, à la mise en vigueur de la loi martiale et des mesures expéditives qu'elle implique. Pour ce qui était de la crise économique, je me contentai de redire les conceptions qu'il m'avait été donné, avant cette rencontre, de préconiser publiquement. En particulier, j'avais repris l'énoncé des mesures que j'avais, déjà, exposées, auparavant, en vue de desserrer la contrainte engendrée par la dette extérieure contractée par l'Algérie, sans recourir aux solutions impliquant l'acceptation de ce que l'on appelait les conditionnalités du F.M.I. comportant, notamment, la dévaluation drastique de la monnaie nationale, la libération sauvage du commerce extérieur et la liquidation au rabais du patrimoine économique national.

De fait, dans l'ensemble, je ne faisais que répéter, à l'intention du Président Ali KAFI et du Général NEZZAR, les idées que j'avais énoncées, six mois auparavant, c'est-à-

dire début janvier 1992, à quelqu'un d'autre qui était venu me rendre visite et tenir une conversation avec moi, au moment où, par ailleurs, l'on discutait dans quelles conditions CHADLI devait quitter ses fonctions. Mon visiteur m'avait révélé qu'il était question de la formation d'un « Conseil d'Etat » pour remplacer le Président et que mon nom était cité au sujet de la constitution éventuelle de ce « Conseil d'Etat ». Pour moi, cette conversation se situait dans les limites strictes de relations personnelles d'amitié. A aucun moment, il ne m'avait été indiqué – et je n'avais aucunement considéré – que j'étais l'objet, à travers sa visite et sa conversation avec moi, d'une démarche de la part de ceux que l'on appelait déjà les « décideurs ». J'eus des raisons, par la suite, de penser que mes propos avaient été répercutés auprès de ceux qui s'activaient à mettre en œuvre ce que l'histoire allait enregistrer comme « la démission du Président CHADLI », « l'interruption du processus électoral » et la mise en place du Haut Comité d'Etat. Je rappelle ce fait qui, pour moi, revêtait un caractère privé, afin de souligner que les idées que j'ai exposées au Président Ali KAFI et au Général Khaled NEZZAR, au cours de notre entrevue, le samedi 4 juillet 1992, n'étaient pas nouvelles pour mes deux interlocuteurs. En particulier, lorsque j'indiquai que les causes de la crise devaient être situées dans les effets de la politique pratiquée en Algérie durant les années de la « décennie noire », que la solution de cette crise appelait une politique de redressement de longue haleine comportant, parallèlement à la lutte qu'imposait la répression des actes terroristes et la défense du maintien de l'ordre publique, des mesures en profondeur destinées à redresser vigoureusement et significativement la situation économique et sociale dans le pays et que ce redressement requérait une période de stabilité d'au moins cinq années et, enfin, que, compte tenu de ce que le processus électoral a été interrompu parce que les électeurs avaient délibérément manifesté leur rejet du pouvoir politique en place sous la forme d'un vote massif en faveur d'un courant politique déterminé, qui se fixait, comme objectif, d'anéantir l'Etat national édifié par l'Algérie au lendemain de son indépendance, cette période de stabilité ne pouvait se faire que sous la forme de la mise en œuvre de l'article 120 de la Constitution prescrivant la proclamation de l'état d'exception, « lorsque le pays est menacé d'un péril imminent dans ses institutions… ». Sinon, rien ne pourrait justifier légalement et constitutionnellement le report « sine die » des opérations électorales et la mise en congé des électeurs. Contrairement, donc, à ce que suggère insidieusement le Général TOUATI, l'idée d'une période transitoire de cinq années, sous la forme d'un régime fonctionnant selon les règles de l'état d'exception prescrit par notre Constitution, alors en vigueur, n'était nullement liée à ma désignation à la tête du Gouvernement et à l'existence de ce Gouvernement. J'avais annoncé cette idée six mois avant que je fusse appelé aux fonctions de Chef du

Gouvernement. Bien plus, je l'avais émise publiquement dans une interview au « Quotidien d'Algérie », le 2 janvier 1992 et publiée par ce journal dans sa livraison du lendemain datée du 3 – 4 janvier 1992 (voir annexe n°21), c'est-à-dire avant même l'annonce de la « démission » du Président CHADLI et de l'interruption du processus électoral ; j'avais repris implicitement la même idée, dans une autre interview donnée à l'hebdomadaire « Parcours Maghrébins » et parue dans le n° 105 de ce dernier portant la date de la semaine du 17 au 23 février 1992 (voir annexe n°22).

Enfin, dois-je encore souligner qu'au cours de cette entrevue, à laquelle m'avaient convié le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR, j'avais proposé le recours à l'état d'exception avant même que ces derniers ne m'eurent annoncé qu'ils avaient décidé de me demander d'assumer les fonctions de Chef du Gouvernement.

Pour moi, à l'époque comme aujourd'hui, l'état d'exception constituait une nécessité exigée par la situation du pays et par la réussite de son redressement ; à aucun moment, elle n'a constitué, de ma part, une condition ni à l'acceptation de ma nomination à la tête du Gouvernement, ni à la poursuite de la tâche qui venait de m'être confiée.

C'est à l'issue de l'échange de vues auquel nous venions de procéder, que le Président Ali KAFI, parlant évidemment en son nom propre et au nom du Général Khaled NEZZAR, m'annonça la proposition de prendre la tête du Gouvernement. Je ne cache pas que je m'étais trouvé quelque peu interloqué par la tournure que prenait, ainsi, la rencontre à laquelle j'avais été convié dans le cadre de ce qui ne devait être que des « consultations ». Les opinions que j'avais exprimées publiquement depuis octobre 1988, les critiques que j'avais formulées de façon très claire, en particulier au sein du Comité Central du F.L.N., à l'encontre des réformes économiques lancées par le Président CHADLI, notamment au cours des dernières années de sa Présidence et, enfin, les conceptions que j'avais avancées, même à titre privé, au moment où s'élaboraient les décisions qui allaient conduire à l'interruption du processus électoral en janvier 1992, ne m'amenaient pas à penser que je pouvais être pressenti, un jour, en vue de prendre la tête du Gouvernement.

Le fait que la proposition d'assumer la direction du Gouvernement m'avait été avancée après l'exposé de mon analyse sur la situation du pays et la formulation de mes vues sur la façon de sortir l'Algérie de la crise et d'opérer le redressement de notre économie, ne

.

me laissait pas le choix de la réponse. Récuser la proposition ou bien demander un délai pour la réflexion risquait d'apparaître comme une fuite devant les responsabilités, en un moment particulièrement difficile dans l'évolution de la situation de l'Algérie, où l'acceptation de ces responsabilités comportait des dangers certains. Aussi, répondis-je à mes interlocuteurs que, militant de la cause nationale depuis ma prime jeunesse, il n'y avait d'autre choix pour moi que de répondre positivement à leur proposition. Je n'avais accompagné mon acceptation d'aucune condition. Agissant en militant, j'étais habitué à considérer la confiance mutuelle comme la règle régissant les rapports entre responsables, surtout, quand il s'agit de situations difficiles où le sort du pays est en jeu et se trouve sous la menace de périls mortels. J'étais en droit de considérer que ceux auxquels j'apportais le concours de mon engagement sans esprit de calculs subalternes et dans une situation où l'acceptation de responsabilités aussi lourdes comportait des risques périlleux, ainsi que le mettait en évidence le tragique sort de Mohamed BOUDIAF, étaient des hommes capables de jauger par eux-mêmes la valeur de cet engagement. Je suis sûr que c'est également par esprit de sacrifice et parce que la demande pressante de prendre en main la responsabilité suprême de Chef de l'Etat lui avait été présentée à un moment où l'Algérie encourait un danger certain, que le frère Mohamed BOUDIAF avait accepté d'assumer la charge périlleuse qui devait lui coûter la vie. Il s'était contenté de s'assurer que sa venue répondrait à l'appel de l'A.N.P. et que celle-ci le soutiendrait de son appui.

Le Général NEZZAR me fit connaître, alors, que le choix des ministres appelés à former la composition de mon gouvernement était de ma seule responsabilité, sauf en ce qui concernait le Ministre de l'Intérieur dont la désignation devait recueillir, également, son propre agrément en raison de ce que, sur le terrain de la lutte contre la subversion, les forces placées sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur et celles relevant du Ministère de la Défense étaient en contact quasi permanent ; leur coordination dans l'action nécessitait, de ce fait, une harmonie complète ainsi qu'une bonne entente entre les deux titulaires de ces ministères clefs, dans le domaine afférent à la sécurité du pays. J'en convins sans difficulté et ce fut, par la suite, sur la proposition même du Général NEZZAR que Monsieur M'Hamed TOLBA fut désigné comme Ministre Délégué chargé de la sécurité publique. L'accord se fit, dès lors, sans difficulté sur le nom du regretté Mohamed HARDI, à qui j'avais confié la lourde charge d'assumer les fonctions de Ministre de l'Intérieur et des collectivités locales.

Au cours de l'échange de vues intervenu au cours de cette rencontre, l'on me fit savoir que les troubles se déroulant dans le pays, étaient le fait de deux centaines d'armes détenues par des éléments se livrant à des exactions terroristes, que les services de sécurité connaissaient la nature de ces armes et s'efforçaient de les récupérer, afin de mettre fin aux agressions affectant, alors, l'ordre public.

Par ailleurs, j'appris, plus tard, que le Docteur Ahmed TALEB EL-IBRAHIMI avait été sollicité et fait venir de l'étranger, en vue de transmettre aux responsables du F.I.S. en activité, un message les invitant à calmer le jeu et à éviter, tout au moins, tout ce qui était susceptible de provoquer une escalade dans le recours à la violence. La personne ou les personnes auxquelles s'était adressé Ahmed TALEB EL-IBRAHIMI lui avaient répondu quelles n'avaient aucune maîtrise sur le déroulement des agissements de ceux qui s'étaient lancés dans la subversion. La réponse devait venir, quelques semaines après cette démarche, sous la forme des bombes dont l'une était la cause du carnage qui avait ensanglanté l'aéroport d'Alger.

En outre, au moment où s'était déroulée cette rencontre entre le Président Ali KAFI, le Général Khaled NEZZAR et moi, se tenait à Blida le procès intenté aux dirigeants du F.I.S. La presse laissait entendre que la peine capitale serait sans doute requise et même prononcée contre ces deux responsables politiques. Je fis observer qu'une telle éventualité serait non seulement excessive, mais inopportune. Le Général NEZZAR me répondit, aussitôt, que les informations diffusées par la presse n'étaient pas fondées, que les réquisitions du Commissaire du Gouvernement contre les dirigeants du F.I.S. se situeraient entre douze et quinze années de prison et que ces derniers en avaient été déjà informés.

Au moment où nous nous apprêtions à nous séparer, le Général Khaled NEZZAR, manifestement satisfait de mon acceptation d'assurer la direction du Gouvernement, dit : « un certain nombre d'officiers seront très contents ce soir ». N'étant pas de ses intimes et par pudeur, je m'abstins de lui demander quels étaient ces officiers et quelles seraient les raisons de leur contentement. Néanmoins, comme je devais le dire près d'une année plus tard, lors de mon allocution prononcée au siège de l'A.P.C. d'Alger, je m'imaginais que parmi ces officiers :

- beaucoup, issus de l'A.L.N. ou nourris des idéaux qui ont toujours animé le mouvement national et la Révolution de novembre 1954, pourraient se réjouir de voir un

ancien militant du nationalisme algérien, c'est-à-dire en fait un des leurs ou bien, pour dire les choses autrement un de leur famille politique, exercer la direction du Gouvernement et leur procurer la satisfaction de remettre en honneur et en vigueur les idées en lesquelles ils croient. Malheureusement, si les éléments porteurs de ces idées forment, sans aucun doute, le gros des bataillons de notre A.N.P., ils ne figurent pas parmi les plus nombreux à s'exprimer en son nom. Trop souvent, au nom de la discipline qui fait la force des armées, ils souffrent en silence que d'autres, parlant en leur nom, avancent des idées et des choix qui ne sont pas les leurs ;

- d'aucuns, toujours au sein de l'A.N.P. et suivant l'exemple d'autres milieux de notre société, auraient pu être tentés, en adeptes du « fais-le marcher pour voir », de mettre à l'épreuve et, éventuellement, de récupérer quelqu'un qui, à tort ou à raison, portait la réputation de s'être opposé au pouvoir et à la politique de la décennie noire ; à ce titre, son ralliement constituerait, alors, une chance de réussite et un alibi commode pour l'aboutissement de la politique d'ouverture et de libéralisation économique qu'ils désiraient voir ardemment triompher dans le pays.

En fait, en ce début de juillet 1992, les termes d'un accord avec le F.M.I. avaient été négociés et mis au point. Cet accord attendait d'être politiquement avalisé et officiellement approuvé en vue de sa signature et de son entrée en application. A un moment de nos entretiens le samedi 4 juillet 1992 et après mon acceptation de prendre la direction du gouvernement, le Général NEZZAR, faisant allusion à l'action économique que je devais entreprendre, dans la mise en œuvre de la nouvelle mission qui venait de m'être confiée, m'avait dit que de l'argent allait être disponible et que ma tâche en serait facilitée. Manifestement, c'était l'indication que, pour lui, l'accord avec le F.M.I. était un fait acquis et que l'Algérie allait disposer en conséquence, de ressources financières consistantes.

Pour ceux qui avaient espéré, ainsi, bénéficier de la caution du Président BOUDIAF afin de mener à bien leur politique destinée à prendre le contre-pied des orientations de notre Révolution, quelle aubaine de pouvoir me mettre dans leur jeu et me faire « porter le chapeau » de leurs maquignonnages politico-économiques ! Comme on dit communément, ils s'étaient vraiment bien enfoncés le doigt dans l'œil en s'imaginant qu'en échange de la possibilité que l'on m'offrait de me présenter comme Chef de Gouvernement, j'accepterais benoîtement de lâcher mes convictions et de laisser réduire mes prises de

positions publiques à de simples gesticulations de façade destinées à me faire donner une forme de réputation politique au nom de certaines valeurs essentielles, que je renierais, en secret, en vue d'obtenir des promotions illusoires, c'est-à-dire, en fin de compte, pour des plats de lentilles. Néanmoins, on peut comprendre que des hommes comme le Général TOUATI, propulsés, par la conjoncture politique du pays après janvier 1992, au rôle enivrant de faiseurs de « rois » et de « ducs », se soient trompés, au point de considérer que tous les militants issus du mouvement nationaliste algérien se confondent avec les hommes dit politiques qui se prosternent assidûment devant l'autel de leurs fantasmes afin d'accéder à des postes tant convoités.

Les partisans de la libéralisation de notre économie avaient caressé l'espoir que le prestige du Président BOUDIAF et l'autorité qui s'attachait à sa personnalité historique contribueraient à couvrir et à atténuer les effets qui résulteraient de la mise en œuvre des conditionnalités imposées par le F.M.I. A défaut du président assassiné, je pouvais constituer, aux yeux de certains, en raison de ma qualité d'ancien militant nationaliste, de mon action sous l'égide du Président BOUMEDIENE et de mon opposition connue au régime du Président CHADLI et à ses réformes, un « succédané » susceptible de suppléer, quelque peu, à l'atout perdu par suite de la disparition du président défunt .

- Enfin, certains pouvaient considérer que, par mes positions passées, notamment sous le régime du Président CHADLI et par mes déclarations publiques, j'étais devenu, comme les propos m'en ont été cités plus tard, une sorte de mythe et que ce mythe devait être détruit ; en m'engageant dans les responsabilités gouvernementales ainsi que dans les contraintes de la gestion, j'offrais, pour ceux- là, l'occasion de me prêter à la destruction que l'on me souhaitait et je me laissais attirer, ainsi, sur le terrain où les embûches et les menées sournoises de mes adversaires me couperaient l'herbe sous les pieds, mettraient en échec mes initiatives et réussiraient à faire, de la sorte, la preuve de l'inanité des idées que je défendais.

Telles sont les circonstances dans lesquelles j'avais été appelé à prendre la tête du Gouvernement le samedi 4 juillet 1992. Avant de nous séparer, nous convînmes que l'annonce de ma nomination se ferait le mercredi suivant 8 juillet 1992, au lendemain de la veillée commémorant le 7$^{ème}$ jour après l'inhumation du Président BOUDIAF. Le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR se chargèrent de régler au mieux les modalités suivant lesquelles s'effectuerait le changement du Gouvernement.

.

L'évolution des choses enregistrées au cours des treize derniers mois que j'ai passés à la direction de notre Gouvernement, allait mettre en évidence les agissements de ceux dont les préjugés politiques ou les intérêts se situaient à l'opposé des orientations et des objectifs définis par mon programme.

Pour la compréhension « des choses » dont le Général TOUATI prétend donner une version que je n'apprécierais pas, je souligne, de nouveau, que la proposition d'assumer la direction du Gouvernement m'avait été faite à l'issue de l'échange de vues qui venait de se dérouler entre mes interlocuteurs et moi et que, de ce fait, je considérais, pour ma part, que l'invitation de prendre la direction du Gouvernement valait acquiescement et aval donnés aux idées que j'avais exposées et qui allaient servir de base à la définition de la politique de mon gouvernement.

Ces idées avaient été, à de multiples occasions et bien avant la rencontre de juillet 1992, avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, exposées ouvertement dans des conférences publiques, au sein du comité Central du F.L.N., ainsi que dans des déclarations et des interviews à la presse, tout au long de l'année 1991 et durant le premier semestre de l'année 1992. Elles avaient été, ensuite, explicitées et développées dans le programme élaboré par mon Gouvernement et approuvé par le Haut Comité d'Etat.

## II - LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DONT J'AI ASSUME LA DIRECTION DU 8 JUILLET 1992 AU 19 AOUT 1993 (voir annexe n° 23)

Le programme de travail du Gouvernement, que les règles constitutionnelles en vigueur me faisaient obligation de présenter à l'approbation du H.C.E., ne pouvait être que la mise en forme adéquate et le développement des idées que j'avais exposées à l'intention de ceux qui m'avaient offert de prendre la tête de l'exécutif, après m'avoir entendu. Je mis plus de deux mois pour en faire achever et l'élaboration et la rédaction, car il me fallut, d'abord, obtenir les rapports de base fournis par les Ministères et d'autres organismes concernés et, ensuite, prendre connaissance de ces rapports et discuter avec tous les intéressés les éléments à y puiser pour les intégrer dans mon programme.

Ce programme a été présenté au Haut Comité d'Etat qui l'a approuvé en sa séance du 15.09.1992, à laquelle j'avais été convié. Il fut ensuite consacré officiellement par le Conseil des Ministres réuni, à cet effet, le 19 septembre 1992. Pour moi, il constituait, en plus de l'accord intervenu le samedi 4 juillet avec le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR, la pièce maîtresse du contrat moral me liant à ceux qui avaient choisi de me confier la direction du Gouvernement. C'est uniquement par référence à ce programme et par rapport à ce contrat moral seul, que l'on peut juger du succès ou de l'échec de ma politique, non en excipant des conceptions ou des idées que les uns ou les autres pouvaient se faire, dans leur propre esprit, de ce que je devais apporter ou réaliser. En aucun cas, je ne pouvais être rendu comptable des fantasmes de ceux qui prennent leurs désirs pour des réalités. Je ne pouvais pas, non plus, être comptable d'instructions imaginaires, conçues peut-être dans certains esprits comme celui du Général TOUATI, mais qui n'ont été formulées sous aucune forme et auxquelles ceux, qui en rêvent, considèrent que l'on doit se plier comme par télépathie.

Un rappel succinct des points essentiels de ce programme me paraît également indispensable en vue d'une appréciation claire des « choses », pour paraphraser les termes mêmes utilisés par le Général TOUATI dans son « entretien » accordé aux deux quotidiens algériens cités au début de ce texte.

.

1°/ Réaffirmation, dans le préambule, que l'édification de l'Etat Algérien, au lendemain de notre Indépendance, s'est effectuée sur la base des principes islamiques, conformément aux idées fondamentales contenues dans la proclamation du 1er novembre 1954 et que, par conséquent, la prétention d'instituer, en Algérie, un nouvel Etat islamique était sans objet. Cette réaffirmation visait à contester aux éléments entrés en rébellion contre l'Etat, la légitimation par laquelle ils s'efforçaient de justifier leurs agissements.

Les principes islamiques, qui sont consubstantiels au nationalisme révolutionnaire algérien depuis son apparition dans l'époque contemporaine, incluent fondamentalement la justice sociale, c'est-à-dire, l'accès de tous aux bienfaits du progrès dans tous les domaines de la vie sociale, économique et culturelle. L'entrée dans la modernité n'implique pas nécessairement l'occidentalisation et la désislamisation. Le concept de la religion d'Etat n'est pas l'apanage des seuls Etats musulmans ou des pays du Tiers-Monde. Des nations européennes, parmi celles qui se prévalent comme étant le berceau de la liberté et de la démocratie, comportent, dans leurs dispositions constitutionnelles, le concept de la religion d'Etat. La laïcité, dans son acception originelle, est fondée sur la neutralité de l'Etat vis-à-vis des religions, là où co-existent plusieurs confessions. Dans certains cas, elle vise à sauvegarder la religion de la main-mise de l'Etat ; dans d'autres cas, son but est de soustraire l'Etat à l'emprise de la religion. En France, ses défenseurs lui donnent souvent l'allure d'un anti-cléricalisme parfois virulent. Mais, cela n'empêche pas que, même en France où la laïcité est érigée en une sorte de religion d'Etat, cette laïcité n'est pas arrivée à imposer une emprise totale sur un secteur aussi vital que celui de l'enseignement, puisque « l'école libre », qui, en réalité représente l'école initiée par les organisations religieuses, occupe une large place dans l'éducation de la jeunesse, avec l'appui déterminant d'une grande partie de l'opinion publique française et avec le concours financier du budget de l'Etat .

En Algérie, ceux qui se réclament de la laïcité ou, du moins, certains d'entre eux, en font une véritable religion nouvelle, sectaire et intolérante, qui engendre une autre forme d'intégrisme d'une virulence rivalisant avec celle de l'intégrisme islamique. Ces deux intégrismes forment une sorte de binôme où chacun des deux partenaires adversaires déploie un argumentaire qui alimente l'agressivité de l'autre, au détriment de ce qui peut contribuer à rétablir ou à consolider la sérénité et la concorde au sein de notre société.

Ceux qui, chez nous, s'autoproclament « démocrates » et « républicains », ne font plus référence, pour invoquer quelque exemple à l'appui de leur orientation idéologique, au modèle français ; ils se réclament de plus en plus du précédent kémaliste en Turquie. Ils croient pouvoir, ainsi, éviter qu'une filiation soit établie entre eux et ceux qui, naguère, revendiquaient l'assimilation de l'Algérie à la France.

Cependant, pour le cas de l'Algérie, la Turquie kémaliste représenterait plutôt le modèle de ce qu'il ne faudrait pas faire, puisqu'il s'agit d'un pays sur lequel on a plaqué un système importé de l'extérieur. Le régime laïc instauré en Turquie ne constitue pas le produit de l'évolution historique du peuple turc ; bien plus, dans une large mesure, il se présente comme la forme d'une certaine rupture avec le passé de la Turquie. Aussi, n'est-il pas étonnant qu'il subsiste, encore aujourd'hui, comme un système imposé par l'armée, au prix d'un coup d'Etat tous les quinze ou vingt ans. Pour sauvegarder la laïcité de son Etat, la République turque, aujourd'hui, est placée sous la surveillance et la tutelle de l'état-major de l'armée, érigé, par la Constitution turque, en gardien vigilant des choix imposés par Mustapha Kemal ATATURK. Autre effet de l'instauration de la laïcité de l'Etat par ATATURK : le regain d'activité des confréries religieuses en Turquie et l'apparition des partis politiques dits islamistes. Ces derniers renaissent de leurs cendres, chaque fois que l'on cherche à les interdire par la loi et par la constitution, tandis que les confréries religieuses semblent retrouver une nouvelle jeunesse ; certaines arrivant même, comme la « Tidjania » algérienne, à s'introduire pour la première fois dans la Turquie devenue laïque, alors qu'elles n'avaient pas réussi à y prendre pied du temps du Khalifat Ottoman, sous lequel, bien évidemment, l'Islam était religion d'Etat.

En Algérie, le choix n'est pas entre l'Islam et la laïcité, qui serait seule adaptée à l'instauration de la République et à l'exercice de la démocratie. Le choix est entre l'attachement à une forme attardée et rétrograde de l'Islam et la pratique d'un Islam demeuré fidèle à ses principes fondamentaux, mais ouvert sur la modernité et adoptant tous les apports féconds découlant du progrès de l'humanité.

2°/ - Etablissement du constat des dégâts résultant de la politique précédemment appliquée dans le pays ; ces dégâts ont fait perdre à l'Etat, au plan interne, sa crédibilité, sa respectabilité, son autorité et, au plan international, son prestige acquis grâce au rayonnement de la Révolution Algérienne.

.

3°/ - Un état des contraintes pesant sur l'action de l'Algérie ainsi qu'un bref inventaire des potentialités permettant de desserrer ces contraintes.

4°/ - Une définition des grands axes de l'action du Gouvernement, comportant notamment :

- une lutte résolue contre le terrorisme et la corruption ;
- une politique d'austérité rigoureuse, réduisant, de manière drastique, le recours à l'importation, s'imposant comme un impératif catégorique pour la réussite de notre redressement économique. C'est énoncer, sans en utiliser explicitement les termes, une « économie de guerre » en matière de gestion de nos moyens de paiement extérieurs ;
- une libéralisation du commerce extérieur, dans la limite des moyens de paiement disponibles et dans le respect des priorités fixées par l'Etat, est envisagée comme « acceptable en faveur de ceux qui procurent des devises à eux-mêmes et au pays » ; elle est considérée comme non « admissible au bénéfice de ceux qui veulent utiliser les devises, que perçoit notre pays en provenance de la vente de ses ressources naturelles ou qu'il mobilise par des crédits dont la garantie obère l'Etat, en vue de faire fonctionner la « machine à importer » pour se doter de rentes internes ou bien pour se livrer à des fuites de capitaux vers l'extérieur, sous la forme de surfacturation sur les produits importés ;
- des mesures incitatives et protectrices en faveur de toutes les activités nationales de production de biens et de services, en vue d'améliorer la tenue de la balance commerciale du pays et de soutenir les emplois existants ou d'encourager la création de nouveaux emplois ;
- des actions visant à l'assainissement des activités lucratives dans le pays, dans le but de contribuer à la restauration de la crédibilité de l'Etat et à ramener la confiance des citoyens envers leurs institutions ;
- une action d'envergure pour éponger les excédents de liquidités en circulation et récupérer, ainsi, une part importante des ressources soustraites au trésor public par la fraude fiscale, les modalités que prendrait cette action d'envergure devant être prises plus tard par le Gouvernement ;
- l'engagement d'une action en profondeur pour opérer la réforme de notre système d'enseignement, sur des bases objectives reposant sur l'adhésion de ceux qui sont concernés par l'état et le devenir de notre culture et de toutes nos diverses institutions de formation, depuis le niveau préparatoire et primaire jusqu'au plus haut degré du cycle universitaire.

Le programme de travail du Gouvernement a été discuté au sein du H.C.E., lors de la réunion tenue par ce dernier le 15.09.1992 avec ma participation. Approuvé par le H.C.E., il a été adopté par le Conseil des Ministres réuni sous la présidence de Monsieur Ali KAFI, le samedi 19 septembre 1992. La partie économique de ce programme devait donner lieu, en mars 1993, à une loi de programme à moyen terme, en plus des lois de finances complémentaires et annuelles adoptées pour le deuxième semestre 1992 et pour l'année 1993, concernant aussi bien les dépenses de fonctionnement que les investissements

Pour moi, ce programme, consacré par les instances politiques suprêmes du pays, constitue le contrat qui me lie à ceux qui ont pris l'initiative de me confier la Direction du Gouvernement. Je répète qu'il est, de ce fait, la seule base de référence pour juger des résultats de l'action de mon Gouvernement et pour déterminer si cette action a abouti à un succès ou un échec. Je ne me sens nullement comptable des idées que d'autres, y compris parmi ceux qu'on appelle « décideurs », se sont faits, dans leur esprit, de ce que devait réaliser ce gouvernement. Ceux, qui ont pu s'illusionner de ces idées non fondées, ont à assumer seuls les déceptions découlant de leurs fantasmes.

## III LA CONCLUSION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT ET L'IDEE D'INSTAURER L'ETAT D'EXCEPTION ET D'AMENAGER UNE PERIODE TRANSITOIRE AVANT LE RETOUR AU PROCESSUS ELECTORAL (voir annexe n°24)

Le projet de programme de travail transmis au H.C.E. comportait une conclusion dont l'élément essentiel était la proposition de proclamer l'état d'exception durant une période de transition de cinq années, années pendant lesquelles le programme du Gouvernement serait mis en application en vue d'amorcer le redressement du pays, d'éliminer les causes fondamentales de la crise et de créer, au sein de la société algérienne, un climat favorable à la reprise du processus électoral, avec des chances de faire prévaloir les idées nationales sur les thèses rétrogrades et déstabilisatrices soutenues par les intégristes se réclamant de l'Islam.

Cette conclusion et les propositions qu'elle avançait ne furent pas retenues par le H.C.E, qui, néanmoins, en reconnaissait le bien-fondé. L'argument formulé par le H.C.E. pour justifier le refus d'instaurer l'état d'exception, était qu'il se mettrait en contradiction flagrante avec l'engagement qu'il avait pris publiquement, lors de son institution en janvier 1992, de limiter son existence à la période qui restait à courir par le mandat du Président CHADLI ; ce mandat arrivait à expiration fin 1993 et la mission du H.C.E., m'avait-on affirmé, ne devait pas se poursuivre au-delà de cette date. Les membres du H.C.E., en particulier le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR, convenaient que ma proposition était appropriée et qu'il fallait leur laisser le temps d'étudier cette question et de voir comment assurer, par-delà la cessation de fonction du H.C.E., la continuité de la politique définie par le programme du Gouvernement.

Pour ma part, je ne voulais nullement faire de l'acceptation de la proposition formulée dans la conclusion du programme de travail de mon Gouvernement, une condition à la poursuite de ma mission. Poser une telle condition, c'était exercer une sorte de chantage sur le H.C.E. et prendre l'option d'ouvrir une crise politique, à un moment où le pays affrontait des épreuves extrêmement graves. Un membre du H.C.E., qui n'était pas de mes amis, était venu me dire qu'il était prêt à me suivre, dans le cas où je démissionnerais, en raison de la non approbation par le H.C.E. de la conclusion de mon programme. Quand, deux mois auparavant, on m'avait appelé à la tête du Gouvernement, je n'avais posé aucun préalable à l'acceptation de la charge que l'on me confiait. De la même manière, lorsque l'on m'avait exposé les

.

raisons qui ne permettaient pas au H.C.E. de me suivre dans l'idée de proclamer l'état d'exception pour une période de cinq années, je n'avais pas cru devoir réagir autrement, qu'en prenant en compte les difficultés qu'affrontait le H.C.E. Je m'étais fait une règle de placer mes rapports avec le H.C.E. sur le plan de la confiance mutuelle. Pour ma part, j'excluais de ces rapports, tout calcul de caractère politicien subalterne et toute attitude inspirée par la méfiance.

En vue d'une meilleure compréhension du problème posé dans la conclusion du programme de travail du Gouvernement, il me paraît indiqué de citer, ci-après, les extraits suivants de cette conclusion :

***« ...Les dégâts subis par le pays dans les domaines économique et social sont profonds et ne sauraient être réparés ni en un tour de main ni en un temps court. Si des résultats concrets peuvent être espérés en un délai relativement rapproché dans le traitement de la crise, la sortie définitive du pays de cette crise et le règlement réel des problèmes qui en constituent l'origine ne sont concevables et possibles qu'à moyen et long terme. Autrement dit, il faut du temps pour y parvenir et le temps devient un facteur déterminant dans toute démarche qui se fixe comme unique objet d'assurer le salut de l'Algérie ».***

**……………………………………………………………………………………**

***«... Toutes ces raisons militent donc en faveur d'une solution qui donnerait au pouvoir les moyens et le temps non seulement d'éliminer ou, à tout le moins, de réduire les effets de la crise, mais aussi de s'attaquer aux causes qui l'ont fait naître et l'alimentent ; car, il faut éradiquer ces causes si l'on veut parvenir à susciter une nouvelle donne sur le plan politique, de manière à faire en sorte que la reprise du processus électoral débouche sur des résultats qui écartent tout danger pour l'unité de la Nation et pour la cohésion de la société. Pour cela, il apparaît nécessaire de sortir de l'ambiguïté constitutionnelle, qui prévaut actuellement, par la proclamation de l'état d'exception pour une durée de cinq années, durée à la fin de laquelle les choses se remettraient en ordre et s'achèveraient par la mise en place, sur le plan institutionnel, d'instances politiques issues du suffrage des citoyens. Les trois premières années seraient marquées, essentiellement, par les actions à mener pour détendre la tension engendrée par le poids de la dette extérieure, améliorer les ressources du pays en devises, relancer vigoureusement la vie économique du pays ainsi que son développement et réussir les opérations d'assainissement du climat moral et social***

***au sein de la population. Les deux années suivantes verraient se concrétiser et se manifester, par leurs répercussions bénéfiques, les effets des actions engagées ou préparées pendant les trois premières. »***

**…………………………………………………………………………………………**

***« ...Si l'on écarte le recours à l'état d'exception pour la durée ainsi préconisée, il ne resterait que deux voies possibles à suivre :***

***- «…soit continuer à cheminer à travers la crise en faisant se succéder de vaines tentatives de solution, qui seront autant « d'expédients provisoires » ne s'inscrivant dans aucune vision de consolidation de la vie et de la cohésion du pays à long terme ; et, avec le temps, ces « expédients provisoires » ne manqueraient pas d'apparaître à beaucoup d'observateurs – et à notre opinion nationale en particulier – comme les chaînons d'une ligne tendant uniquement à gagner du temps pour conserver le pouvoir et à user les forces de l'adversaire et en venir à bout, en l'acculant à une épreuve de longue durée, dans laquelle le peuple serait, en fin de compte, le principal perdant ,***

***- «…soit reprendre, à court terme, le processus électoral qui risque de déboucher sur un résultat fondamentalement peu différent de ceux de juin 1990 et de décembre 1991. La question se poserait alors de savoir pour quelles raisons on aura emprunté, pour y parvenir, un détour marqué par tant de sang, de dégâts et de désordres. Loin d'apaiser la vie du pays, les conséquences que suscitera une telle question risquent d'engager notre peuple dans des soubresauts qui compromettraient gravement son avenir et son existence. Le péril serait alors de voir l'Algérie suivre l'exemple de pays qui rencontrent aujourd'hui le malheur pour avoir cru aux illusions et aux fausses solutions semblables à celles dont se réclament ceux qui pratiquent la violence terroriste aveugle dans notre pays et y sèment les germes de la guerre civile. Dans le cas où la proclamation de l'état d'exception n'est pas retenue, il conviendrait de retourner aux urnes dans le délai le plus bref, sans attendre l'échéance de la fin de l'année 1993. Le pouvoir actuel ferait ainsi l'économie de beaucoup de sang et de dégâts matériels et moraux qui seraient portés à son compte sans que pour autant les conditions nécessaires soient réunies de manière sûre en vue d'aboutir à des résultats électoraux ne portant pas des dangers similaires à ceux qui ont motivé, en janvier 1992, l'annulation des élections législatives ».***

…………………………………………………………………………………………

## IV - ACTION DE MON GOUVERNEMENT

### A – Sur le plan sécuritaire

Compte tenu des circonstances prédominant dans l'arène nationale, en ce début de l'été 1992, la lutte contre la subversion était une préoccupation majeure pour le Gouvernement. Aussi, était-ce à cette préoccupation que mon Gouvernement accorda une priorité absolue dans la mise en œuvre de son programme d'action. Des textes législatifs et réglementaires ont été élaborés et mis en application pour donner à l'action de la justice et des forces de l'ordre l'efficacité et la célérité nécessaires, tout en continuant à situer rigoureusement cette action dans le cadre du respect de la loi et de la sauvegarde des droits individuels. Il s'agit, essentiellement, du décret législatif sur la répression de la subversion, avec l'institution des cours spéciales et de certaines modifications introduites dans le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature et dans l'Ordre des avocats, afin de mettre en échec certaines manœuvres visant à entraver la marche de la justice, dans la lutte contre les activités terroristes.

Ces textes, aussi bien que les mesures prises pour leur mise en œuvre, ont fait l'objet de consultations et de discussions intenses auxquelles ont pris part les Ministères concernés, celui de la Défense Nationale étant représenté en permanence par le Général TOUATI, en plus des collaborateurs directs du Chef du Gouvernement.

D'autre part, grâce à l'action soutenue des forces de l'ordre , en particulier, de la D.G.S.N., il a été définitivement mis fin aux débordements observés autour des mosquées lors de la prière collective du vendredi, débordements qui constituaient, en fait, des manifestations politiques d'hostilité envers l'Etat et des atteintes à l'ordre public.

Enfin, par suite de la mise au jour de multiples opérations établissant qu'elles représentaient, en réalité, des bases logistiques servant d'appui aux actions subversives, les assemblées populaires communales comme les assemblées populaires de wilaya formées par des élus relevant du F.I.S. ont été dissoutes et remplacées par des délégations exécutives spéciales. Ont été également dissoutes, pour les mêmes raisons, les associations caritatives ou culturelles animées par des éléments relevant du parti dissous.

En raison de l'accroissement et de l'extension observés dans les activités subversives, une zone opérationnelle spéciale a été instituée dans le centre nord du pays, regroupant toutes les Wilayas adjacentes à celle d'Alger ou ayant une influence notable sur la région proche de la capitale. Cette zone opérationnelle, assortie d'un couvre-feu imposé sur toute son étendue, a été placée sous les ordres directs du Général LAMARI qui, de ce fait, avait autorité sur tous les services de sécurité relevant des Wilayas intégrées dans cette zone. La mise en œuvre de cette zone opérationnelle a donné lieu à des difficultés d'appréciation sur le terrain, difficultés qu'il a fallu traiter et résoudre, non sans quelques grincements que le Général TOUATI passe sous silence. Car, ces grincements ont fait « lanterner » beaucoup de choses pour reprendre un terme utilisé par le Général TOUATI.

Enfin, faut-il ne pas oublier que, compte tenu des assassinats qui ont coûté la vie à de nombreux cadres, mon Gouvernement avait organisé au sein du Club des Pins une zone protégée aménagée en résidence d'Etat. Toutes les personnes qui, à cause de leurs fonctions, de leurs positions politiques ou pour toute autre raison, encouraient le risque de faire l'objet d'attentats terroristes, avaient été admises à loger dans cette résidence avec leurs familles, sous la protection des services de sécurité de l'Etat. De nombreux journalistes ont, en particulier, bénéficié de cette disposition protectrice de l'Etat.

Les mesures et les actions engagées par mon Gouvernement ont été parmi les plus dures, pour ne pas dire les plus dures, mises en œuvre depuis janvier 1992, dans la lutte contre les menées subversives et terroristes. Aussi, ne fut-ce sans doute pas l'effet du simple hasard, si des membres de mon Gouvernement furent de ceux qui ont subi les atteintes les plus graves de la part des groupes terroristes : un ministre a payé de sa vie l'engagement qu'il a pris, en acceptant de faire partie de mon Gouvernement, de participer à la lutte contre le terrorisme et la subversion ; un autre ministre se trouve handicapé à vie, à la suite d'un attentat qui a failli lui coûter la vie, et qui a entraîné la mort, à ses côtes, de deux de ses gardes du corps ; deux autres ministres ont échappé, enfin, l'un à une embuscade manquée, qui lui a été tendue au cours d'un déplacement à l'intérieur du pays, l'autre à une tentative d'attentat avortée près du siège de son ministère.

Par ailleurs, et parallèlement à cette action multiforme menée contre la subversion et le terrorisme, ce fut sous mon Gouvernement que fut lancée l'idée d'ouvrir à ceux qui se sont impliqués dans cette subversion et dans ce terrorisme la voie de la « Rahma ». Ce terme

de « Rahma », devenu le titre d'une loi votée plus tard, a été employé, pour la première fois, par moi-même au cours de mon intervention devant les cadres locaux réunis dans la salle du Palais des Nations au Club des Pins le 11 février 1993. En accord avec le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR, j'avais défini, publiquement et pour la première fois, les conditions dans lesquelles les éléments qui s'étaient lancés dans les menées subversives et terroristes pourraient être réintégrés dans la société et même reprendre immédiatement une vie normale :

- atténuation des peines encourues par ceux qui ont commis des crimes de sang ou participé à des destructions matérielles ;
- absence de toute poursuite policière ou judiciaire envers ceux qui ne sont coupables d'aucun de ces crimes.

Ces conditions constitueront l'essentiel des dispositions arrêtées par la loi dite de la « Rahma » adoptée plus tard, sous l'égide du Président Liamine ZEROUAL. Ceux qui, comme Ahmed TALEB EL IBRAHIMI, affichent ouvertement leur sympathie envers le F.I.S., ou bien se déclarent en faveur de ce qu'ils appellent la réconciliation nationale, ne feront pas mieux, pour concrétiser cette réconciliation, puisqu'ils se sont contentés de reprendre à leur compte, notamment lors de la campagne en vue de l'élection présidentielle anticipée en 1999, les idées que j'avais énoncées le 11 février 1993 au Club des Pins et que j'avais reprises, à nouveau, devant les enfants de choubadas le 18 juin et devant les cadres de la Wilaya d'Alger le 24 juin 1993.

De la même manière, lors de ma conférence de presse tenue le 15 juillet 1992, au lendemain de ma nomination à la tête du Gouvernement et à l'occasion d'autres interventions publiques, j'avais tendu la main aux citoyens qui avaient voté en faveur du F.I.S. en 1990 et en 1991, afin qu'ils réintègrent les rangs du courant nationaliste, qu'ils avaient quitté par réaction contre un régime injuste. Je leur ouvrais, ainsi, la possibilité de participer à l'œuvre de redressement national qu'entreprenait mon Gouvernement. Dois-je, enfin, rappeler, dans le même ordre d'idées, qu'en 1999, à l'occasion de mes déclarations dans le cadre de la campagne pour l'élection présidentielle, j'avais, pour la première fois, parlé de concorde nationale, afin de me démarquer, dans ma démarche, du concept de réconciliation nationale mis en avant par des formations politiques qui, de mon point de vue, n'avaient pas été d'un apport positif pour la résolution des problèmes se posant à notre pays. Ma démarche préconisait, en outre, une approche appropriée en vue de parvenir à cette concorde. Pour

.

réussir pleinement, la concorde devait résulter d'efforts conjoints et continus des parties en conflit et prendre en compte les sensibilités des uns et des autres, afin que l'aboutissement visé ne lèse ni la dignité, ni les intérêts d'aucun de ceux que des années tragiques avaient opposés. En particulier, il était impératif de ménager les sentiments et la situation des membres des forces de l'ordre et de tous ceux qui ont défendu l'Etat, au prix d'énormes sacrifices. La concorde ou la réconciliation ne devaient et ne doivent, en aucun cas, revêtir la signification d'un désaveu des efforts et des sacrifices de ceux qui s'étaient dévoués pour la sauvegarde de la nation.

Je me félicite, aujourd'hui, de retrouver l'essentiel de ces idées et de cette démarche à travers les actions initiées par le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA, dans le but de tourner définitivement, comme il le dit , une page douloureuse de notre Histoire et de consolider la cohésion de notre société.

**B – Dans les domaines autres que ceux de la sécurité et de l'économie.**

L'objet du débat soulevé au sujet de mon gouvernement se situe essentiellement autour de l'économie. Dans ses allégations publiques ou sournoises, sur ce qu'il appelle « l'échec » de mon Gouvernement, le Général TOUATI porte l'accent sur l'économie. Aussi, me limiterai-je, pour les autres domaines, à donner une énumération succincte et non exhaustive, de façon à remettre en lumière le travail accompli par mon Gouvernement durant les treize mois de son existence.

1°/ Mise en route de l'action tendant à l a réforme de notre système éducatif.

La mise en route de l'action visant la réforme de notre système éducatif à tous les niveaux, était amorcée, lorsque intervint, le 21 août 1993, le renvoi de mon Gouvernement. Après la discussion tenue sur ce sujet au sein du Conseil du Gouvernement, des directives ont été fixées pour l'organisation d'un large débat national autour des problèmes concernant notre système éducatif dans son ensemble : bilan, orientations, méthodes pédagogiques, place des langues étrangères, ouverture sur la modernité et le monde extérieur, initiation aux novations technologiques, adaptation à l'esprit scientifique, choix des meilleures voies conduisant à la maîtrise de la science, mise en valeur des spécificités culturelles de la nation algérienne, et en particulier, il a été recommandé, au Ministre de l'Education Nationale, chargé de conduire cette réforme, de prendre langue avec les associations militant en faveur du renouveau

culturel amazigh, en vue, notamment, d'étudier dans quelles conditions introduire et organiser l'enseignement de la langue amazigh, dans ses différentes formes d'expression en Algérie : kabyle, chaouie, mozabite et targuie (voir annexe n°25).

A ce propos, je dois souligner le peu d'enthousiasme que mes idées sur ce sujet semblaient rencontrer chez le Général TOUATI, auquel j'avais fait part de mes intentions, au cours de nos rencontres de travail. En plus de l'enseignement des différentes formes d'expression de la langue amazigh, j'envisageais, par le biais de la création d'un nouveau réseau de télévision organisé dans des structures régionalisées, de mettre en place une station de télévision dans chacune de nos contrées où une langue amazigh est en usage : la Kabylie, les Aurès, le M'Zab et le Hoggar. Chacune de ces contrées aurait eu la possibilité de disposer de sa propre télévision dans la langue amazigh qui lui est spécifique. Je voulais, de la sorte, faire revivre, particulièrement à l'intention des habitants de la Kabylie qui semblaient et semblent encore l'ignorer, la vieille pratique du F.L.N. du temps de la Guerre de Libération, quand la « voix de l'Algérie libre » émettant sous le contrôle des services de la Wilaya 5, diffusait des informations, des commentaires et des messages en langue kabyle.

Ayant eu l'insigne honneur d'avoir assumé, même si c'était pendant une courte période, ces émissions en langue kabyle exprimant directement la voix de notre révolution, j'étais persuadé que ce simple rappel persuaderait beaucoup d'habitants de la Kabylie que, contrairement à ce que leur serinent les berbéristes séparatistes, ainsi que les nostalgiques de l'assimilation et de l'Algérie coloniale, la Révolution Algérienne ne compte aucun préjugé anti-berbère et que le F.L.N. n'était nullement porteur d'une idéologie d'exclusion à l'égard de la culture amazigh. Le Président Ali KAFI, le Général Khaled NEZZAR et Rédha MALEK auxquels j'avais fait part de mes intentions, non seulement n'avaient émis aucune objection à ce sujet, mais semblaient satisfaits qu'une ouverture fût tentée, ainsi, de façon significative en direction de ceux qui avaient fait de la culture berbère un thème de revendications politiques. Par contre, la froideur ou bien l'apparente indifférence que semblait manifester le Général TOUATI, au sujet des intentions que je lui avais révélées concernant l'amorce d'une solution aux préoccupations rencontrées en Kabylie, me laissa l'impression qu'il nourrissait d'autres idées sur la question amazigh. Ces idées sont celles de tous ceux pour lesquels l'amazighité sert simplement de thème de couverture à des intentions moins avouables : combattre et éliminer toute référence à la culture arabo-islamique comme l'une des valeurs constitutives de

l'identité nationale de l'Algérie et vider, ainsi, le nationalisme algérien de l'un de ses substrats fondateurs.

L'annonce publique du lancement prochain du débat sur la réforme de notre système éducatif suscita, sans que je m'en rendis compte immédiatement, une sourde réaction d'hostilité de la part de la Présidence du H.C.E. Au cours d'une réunion tenue avec le Président du H.C.E. et le Général Khaled NEZZAR, Monsieur Ali KAFI m'avait nettement reproché de risquer d'ouvrir, avec le débat sur le système éducatif, un second front, parallèlement à celui auquel nous étions confrontés dans la lutte contre le F.I.S. . Je lui fis observer que, dans ce cas, il m'avait devancé dans l'ouverture de ce second front, puisqu'il avait constitué et mis au travail une commission, auprès de la Présidence du H.C.E., pour l'étude de la réforme de l'enseignement. Le Général NEZZAR, malgré sa qualité de membre du H.C.E., n'était manifestement pas au courant de l'existence de cette commission et avait tenu à s'en démarquer. En fait, étant de formation en langue arabe, Monsieur Ali KAFI entendait faire de la Présidence du H.C.E. une instance protectrice et rassurante pour les partisans de l'arabisation dans notre pays. Cependant, pour certains acteurs de notre scène politique, toute idée de réforme de l'enseignement équivalait à une remise en cause de l'arabisation, de la même façon que, pour d'autres protagonistes des problèmes concernant notre système éducatif, toute révision de ce système ne pouvait avoir de sens utile et positif sans la remise en cause de cette arabisation.

Pour ma part, ainsi que cela est vrai pour tous les nationalistes algériens issus du mouvement qui a donné naissance au F.L.N. et impulsé la Révolution du 1er novembre 1954, le principe de ce que l'on appelle improprement « l'arabisation » est un des acquis historiques de notre lutte de libération nationale. Le problème posé à notre système éducatif, par delà la restauration de la langue arabe dans sa position de langue nationale dans toutes les activités du pays, réside dans le choix des voies et moyens d'accéder pleinement à la modernité et de parvenir à la maîtrise de toutes les disciplines scientifiques contemporaines. Personne ne pouvait, en aucune manière, me reprocher d'être en reste par rapport à quiconque, quand il s'agit de la place de la langue arabe dans la vie nationale.

2°/ La lutte contre la corruption.

La lutte contre la corruption est devenue, depuis des années, un thème récurrent de la politique algérienne. C'est devenu, aussi, une pratique fréquente de prétendre combattre ce

mal par le « code pénal », comme dirait le Général TOUATI, en livrant régulièrement quelques boucs émissaires à la vindicte publique, dans le but de faire croire que l'on lutte résolument contre la corruption. Du reste, notre opinion populaire n'est pas dupe de ces « opérations anti-corruption », qu'on lui sert souvent quand le pouvoir éprouve le besoin de calmer son exaspération, en raison de la multiplication des actes de corruption qui gangrènent le corps social de la nation.

Pour ma part, je n'ai jamais considéré que l'on arriverait à dompter le phénomène de la corruption et à corriger ses effets uniquement par des mesures répressives résultant des actions de la police et de la justice. Compte tenu de l'importance prise par ce phénomène, il m'a paru et il m'apparaît toujours que seule une action en profondeur, embrassant largement les couches de notre société, serait susceptible, à la fois, de produire un effet dissuasif sur les acteurs que tenterait l'attrait de la corruption et de faire naître, au sein de notre population, le sentiment que le pouvoir s'engage véritablement et vigoureusement contre les méfaits de la corruption. D'où les points du programme de travail de mon Gouvernement visant le contrôle des fortunes, la résorption des excédents de la masse monétaire et l'élimination des abus constatés dans l'accaparement des biens de l'Etat. A cet effet, j'ai projeté ou engagé les actions suivantes :

a) Directives données au Gouverneur de la Banque d'Algérie de mettre au point et de réunir toutes les dispositions nécessaires à un changement complet des billets de banque en circulation, à la révélation du contenu des comptes de toute nature détenus auprès des banques et à l'identification des détenteurs des bons de caisse déposés auprès de ces banques. Une telle opération, par ailleurs, devait constituer l'un des pivots, sinon le principal pivot de mon action dans le domaine économique. En obligeant chacun à révéler les capitaux qu'il détient et à en justifier l'origine, elle visait comme effet, à la fois, de démasquer les éventuels délinquants, corrompus et corrupteurs et de mettre à nu le « corps de délit », formé par les fortunes accumulées en argent grâce aux pratiques de la corruption.

A la suite de cette opération, les sommes amassées, du fait de la corruption, se seraient trouvées obligées, soit de se découvrir et de devenir appréhendables, soit de demeurer dans l'ombre, c'est-à-dire dans les bas de laine ou les « sacs-poubelles » et réduites, de la sorte, à se transformer en chiffons de papier dénués de toute valeur. C'est là l'un des moyens efficaces de faire rendre gorge à tous ceux qui se sont enrichis impunément, en pillant les richesses de la nation, notamment à travers les pratiques de la corruption.

.

Le changement des billets de banque et le contrôle des fonds de toute nature déposés auprès des banques constituaient l'un des volets du contrôle des fortunes qui devait constituer la seule mesure phare et efficace susceptible de convaincre notre opinion nationale que nos responsables politiques s'engageaient réellement et avec détermination dans l'assainissement du pays des maux engendrés par la corruption. Cet assainissement représentait l'une des conditions essentielles, sinon la seule condition essentielle, permettant à l'Etat de prouver qu'il agissait vraiment pour restaurer sa crédibilité et que les promesses politiques, avancées à cet effet par nos dirigeants, ne se réduisaient pas à de simples slogans destinés à chloroformer l'opinion publique.

b) Recensement, par les services des domaines, des biens de l'Etat de toute nature cédés à des particuliers, de manière à être en mesure de faire apprécier, par des instances appropriées et selon des dispositions énoncées par la loi, la régularité et le bien-fondé des transactions ayant affecté ces biens.

Des directives ont été, en outre, élaborées et adressées aux Wilayas en vue de procéder à l'examen de cette régularité et de ce bien-fondé, en s'entourant de toutes les précautions requises pour éviter d'inquiéter les citoyens ayant acquis des biens de l'Etat pour leurs besoins familiaux ou professionnels, en toute bonne foi et sans aucune intention de spéculation sur le patrimoine immobilier de l'Etat (voir annexe n°26).

Plus tard, d'autres initiatives devaient compléter la panoplie des mesures destinées à réaliser un véritable contrôle des fortunes accumulées depuis l'indépendance du pays. En particulier, ces mesures devaient s'appliquer aux fonctionnaires et à tous ceux qui ont exercé des responsabilités d'autorité, après leur entrée en fonction. De cette manière, on pouvait découvrir comment des individus percevant des revenus modestes, notamment comme salariés de l'Etat, parviennent à se faire construire des villas somptueuses et à se doter d'un patrimoine immobilier conséquent.

Toutes ces mesures étaient attendues par l'ensemble de la communauté nationale ; on en faisait même l'un des critères du sérieux et de la crédibilité du pouvoir, dans sa volonté affichée d'assainir la gestion des affaires publiques et de s'attaquer réellement et efficacement à l'une des causes majeures de la révolte des citoyens envers les dirigeants du pays et, partant, de la crise qui ébranle la stabilité sociale en Algérie.

c) Lettres adressées aux Chefs de Gouvernement des pays membres de l'O.C.D.E., demandant à chacun d'eux de convenir entre son pays et l'Algérie, de dispositions d'entraide

judiciaire qui permettraient à notre justice de mener, en dehors de nos frontières, les investigations nécessaires destinées à retrouver la trace des auteurs des malversations qui obèrent les marchés passés avec l'étranger par les administrations et les entreprises publiques, par des prélèvements exorbitants mis à l'abri ou investis à l'extérieur des frontières de l'Algérie (voir annexe n°27 et 28). Il est établi, depuis longtemps, que les Gouvernements des pays dont relèvent les sociétés qui traitent des affaires commerciales avec l'Algérie, n'ignorent rien des commissions versées à l'occasion des transactions conclues avec nos administrations ou nos entreprises. Travaillant sur le même sujet, au cours des années 1970, l'un de mes conseillers, d'origine belge, m'avait avisé qu'en France, les entreprises versant des commissions à leurs partenaires étrangers étaient tenues de les déclarer, en application des règles fiscales et des mesures de contrôle des changes qu'elles étaient obligées de respecter sous peine de sanctions graves. Pour cela les autorités françaises avaient aménagé, en faveur de ces entreprises, une procédure consistant à déclarer, auprès d'un bureau spécialisé du Ministère des Finances, les sommes versées au titre des commissions payées à l'occasion des marchés conclus avec l'étranger, ainsi que l'identité des bénéficiaires de ces commissions. En contrepartie, le bureau spécialisé leur délivrait une attestation permettant l'autorisation de transfert de ces commissions par le contrôle des changes et leur inscription en charges vis-à-vis du fisc, sans avoir à révéler les noms des bénéficiaires. Le Gouvernement belge pratique les mêmes règles en ce qui concerne les commissions versées par ses entreprises ; mais, en plus, il prélève une taxe sur le montant de ces commissions. On comprend, dès lors, l'étendue des renseignements que les Gouvernements des pays industrialisés détiennent sur ceux dont les noms figurent, de la sorte, sur leurs fichiers.

J'ai choisi de m'adresser aux pays membres de l'O.C.D.E., car ils représentent, dans leur ensemble, la presque totalité des partenaires de l'Algérie, dans ses relations économiques extérieures.

Au moment où il a été mis fin à l'existence de mon Gouvernement, certaines réponses commençaient à me parvenir de la part des Gouvernements auxquels je m'étais adressé.

d) Participation à la conférence de lancement de « TRANSPARENCY INTERNATIONAL » tenue à Berlin les 4, 5 et 6 mai 1993. J'y étais invité à titre personnel. Y ont participé également Monsieur Robert MAC NAMARA, ancien ministre américain et ancien Président de la Banque Mondiale, ainsi que Olusegan OBASANJO, ancien et, alors, futur Président du Nigeria. « TRANSPARENCY INTERNATIONAL » est une organisation

non gouvernementale. Elle se propose d'obtenir de tous les pays notamment, des pays industrialisés, l'engagement d'adopter des dispositions interdisant et sanctionnant le versement de commissions à l'occasion des contrats commerciaux, industriels et financiers avec les pays étrangers, notamment avec ceux du tiers-monde. Les Américains se sont montrés favorables à cette mesure, tandis que les représentants Européens, en particulier les Anglais et les Hollandais, s'y sont résolument opposés. Ma participation à cette conférence était une façon de contribuer à tous les efforts tendant à traquer, partout, les racketteurs qui rançonnent notre économie, par le biais des commissions qu'ils prélèvent sur les contrats conclus par l'Algérie avec l'étranger. Cette participation, qui se situe sur le plan de l'action à déployer auprès de l'opinion publique, devait se renforcer et être relayé par d'autres initiatives à lancer et à approfondir au niveau diplomatique, en particulier à travers les institutions des Nations Unies et des organismes financiers internationaux tels que le F.M.I. et la Banque Mondiale.

Ma présence à Berlin, pour la participation au lancement de « TRANSPARENCY INTERNATIONAL », a suscité, chez nous, des grimaces exprimées dans certains articles publiés dans quelques journaux algériens et essayant de minimiser la portée de cette participation. En réalité, les articles ainsi publiés n'exprimaient que le dépit éprouvé par ceux qui avaient des raisons de s'inquiéter de l'émergence d'un dispositif international susceptible de gêner ou de mettre fin à leurs rapines.

e) Amorce de la création d'un service spécialisé dans les investigations, à l'extérieur de nos frontières sur les malversations opérées dans le sillage de nos opérations commerciales avec l'étranger. La difficulté résidait dans la nécessité d'affecter à cette mission des hommes à la compétence bien établie, à l'intégrité éprouvée ainsi qu'à l'indépendance certaine et inaliénable vis-à-vis des groupes d'intérêts fondés sur l'argent.

Dans le même ordre d'idées, une coopération était recherchée avec les sociétés spécialisées dans la collecte d'informations concernant les milieux d'affaires et dans l'élaboration de textes juridiques destinés à rendre difficiles, sinon impossibles, les agissements par lesquels les « commissionnaires », qui rançonnent notre commerce extérieur, accomplissent leur « racket » dans l'impunité.

f) Quelques actions ponctuelles telles que :

- A l'installation de mon Gouvernement, j'ai été avisé par les services financiers que deux hommes d'affaires bénéficiaient, à eux seuls, de la majeure partie des crédits

extérieurs en devises affectés au secteur privé ; ces crédits étaient utilisés largement, sinon en totalité, pour des opérations purement commerciales, c'est-à-dire à l'importation de produits destinés à la revente en l'état et non pour des opérations d'investissement. De plus, ces produits comptaient parmi ceux dont la demande était forte et l'écoulement assuré avec des marges bénéficiaires allant bien au-delà des limites imposées par la réglementation et la nécessité de protéger le consommateur algérien contre la voracité des spéculateurs. J'ai mis un terme à ces abus, ce qui m'a valu la hargne déclenchée à mon encontre par la presse liée à ces importateurs privilégiés, ainsi que de la part des groupements politiques dont ils se réclament et que le Général TOUATI prend sous sa protection de manière quasiment ouverte.

Par-dessus le marché, l'un de ces individus avait créé, à l'extérieur, une société dont il était le seul propriétaire. Quand il faisait une opération d'importation, il passait ses contrats avec cette société, de sorte que l'on peut dire qu'il achetait, à lui-même, les marchandises dont il faisait financer l'acquisition par les crédits garantis par l'Etat Algérien. On imagine aisément les possibilités de transferts fabuleux auxquels de pareilles manipulations pouvaient donner lieu au détriment de l'Algérie.

Un autre livrait ses produits importés aux consommateurs algériens à des prix représentant le double et parfois le triple de leur prix d'achat à l'étranger. Une telle escroquerie était justifiée, semble-t-il d'après les thèses soutenues par certains de nos réformateurs et de nos prétendus théoriciens économiques, par la nécessité de permettre la naissance d'une classe d'entrepreneurs dans notre pays.

Ainsi, par une simple décision administrative prise à l'instigation ou sous la pression de ceux qui détiennent le pouvoir, un individu dispose, à son seul usage, de plus de 200 millions de dollars de crédits extérieurs garantis par l'Etat Algérien. Du jour au lendemain, cet individu devient un multimilliardaire en dinars, un investisseur dont on vante les « mérites », « un créateur de richesses » qu'on protège et qu'on encourage, un pourvoyeur de fonds pour le soutien à la démocratie. Telle est la république dont se prévaut le Général TOUATI.

- Etant également titulaire du Ministère de l'Economie dans mon propre Gouvernement, j'ai donné mon accord à un redressement fiscal, que les services des impôts n'arrivaient pas à faire aboutir, concernant l'un de ces importateurs pourvu d'une situation de quasi-monopole, du moins dans le cadre du secteur privé et qui tentait de dissimuler, au sein des comptes relatifs à ses activités industrielles pourvues de l'exemption fiscale, le produit de ses opérations purement commerciales.

.

Le montant du redressement fiscal établi par les services des impôts se chiffrait à plus de 140 milliards de centimes de dinars. Malheureusement, lorsqu'il a été mis fin à l'existence de mon Gouvernement, ce redressement n'avait pas encore été mis àexécution, et je crois savoir qu'il est passé ensuite aux oubliettes. Beaucoup de commerçants, d'artisans et de fabricants privés se plaignent souvent de la pression fiscale qui pèse sur leurs activités, leur permettant à peine de subvenir aux besoins de leurs familles, alors que des individus brassent des centaines de milliards de centimes, et sans doute encore aujourd'hui, se permettent d'ignorer impunément leurs obligations envers l'Etat, tant en ce qui concerne le fisc que les charges sociales. Un Etat, qui tolère de tels abus ou bien qui est incapable de les combattre et de les éliminer, perd immanquablement le respect de ses citoyens et fournit, par ses carences ou par ses manquements délibérés, les armes les plus redoutables à ceux qui travaillent à sa déstabilisation et, en définitive, à sa destruction.

- Les journaux italiens, en révélant les déclarations faites par le Président de l'E.N.I devant le juge d'instruction de Milan , déclarations par lesquelles l'ex-patron de l'E.N.I reconnaît avoir accordé, par son entreprise, une commission se chiffrant à plus de 30 millions de dollars en conclusion du contrat de vente de gaz naturel algérien à l'Italie, avait mis au jour un scandale financier énorme qui a éclaboussé la réputation de l'Algérie, alors que, sur le plan interne, nous affrontions une entreprise de déstabilisation qui attaquait notre Etat, en l'accusant, non seulement, de tolérer la corruption, mais de la promouvoir et d'en faire la raison d'être du pouvoir assumant la direction de cet Etat. La presse internationale a repris les révélations faites par les médias italiens. Elle en a amplifié considérablement la portée. En réaction à ces informations, qui déferlaient comme un opprobre ternissant le renom de l'Algérie, en un moment où cette même presse internationale présentait notre pays comme un Etat rongé par la corruption, j'ai fait publier, au nom du Gouvernement, un communiqué (voir annexe n°29) indiquant que :

- SONATRACH recevait la directive de déposer plainte contre l'E.N.I. devant la justice algérienne au sujet de cette affaire, de faire embrasser par cette plainte l'ensemble des opérations qu'elle a engagées avec l'E.N.I. depuis le début de ses relations avec l'entreprise nationale italienne des hydrocarbures et de se porter partie civile auprès de la juridiction italienne instruisant les délits reprochés à l'E.N.I. ;

- Notre Ministère des Affaires Etrangères sera invité à demander au Gouvernement italien, de communiquer au Gouvernement algérien toutes les informations en sa possession, au sujet des faits relatés par le Président de l'E.N.I. lors de son audition par la justice.

.

Dans sa déposition, ce dernier a indiqué avoir versé une vingtaine de millions de dollars à un intermédiaire libyen, qui lui avait été présenté par Monsieur G. ANDREOTTI, assumant alors les fonctions de Président du Conseil des Ministres du Gouvernement Italien . Le Président de l'E.N.I avait déclaré ignorer si des Algériens avaient bénéficié de la commission qu'il avait effectivement versée à l'intermédiaire libyen dont il avait cité l'identité. Un cabinet international, engagé pour la recherche de faits de corruption à l'extérieur, m'avait promis de retrouver les noms d'éventuels bénéficiaires algériens des sommes versées par l'E.N.I. .

La publication du communiqué par nos services avait suscité une tempête au sein de certains cercles chez nous, au point que Rédha MALEK m'avait indiqué que l'on avait tenté de le convaincre de renoncer à se rendre à Rome pour honorer un rendez-vous diplomatique important qu'il avait pris dans la capitale italienne. Le scandale, pour ces cercles, résidait non dans la révélation des commissions versées au détriment de notre économie, mais dans la publication du communiqué dont j'avais pris l'initiative au nom de mon Gouvernement. Par la suite, après mon limogeage, certains amis proches de ce qu'on peut appeler pudiquement les milieux bien informés, m'avaient dit que le jour où je m'étais mis à fourrer le nez dans le contrat de vente du gaz naturel à l'Italie, j'avais signé l'arrêt de mort de mon Gouvernement.

Rétrospectivement, en examinant les choses, aujourd'hui, avec le recul du temps comme on dit familièrement, ne conviendrait-il pas de reconnaître que l'intervention de l'intermédiaire libyen qui avait été présenté à l'E.N.I. par le Président du Conseil Italien G. ANDREOTTI et qui avait obtenu une commission de trente millions de dollars US sur lesquels il avait effectivement empoché 20 millions de dollars US aura été, en fin de compte, bénéfique pour l'Algérie ? Car, on peut très bien se demander ce qu'il serait advenu du contrat de vente du gaz naturel algérien à l'Italie et du gazoduc transméditerranéen, qui fut une grande première à l'actif de l'Algérie, sans l'intervention de cet intermédiaire et sans l'octroi de la commission qui lui a été consentie. En d'autres termes, ne serait-on pas forcé d'admettre que cette opération de corruption caractérisée avait constitué l'acte salvateur qui avait évité au contrat passé avec l'Italie, comme résultat d'efforts déployés pendant une dizaine d'années pour y parvenir, de subir le sort qui avait été celui du contrat EL PASO conclu avec les Etats-Unis d'Amérique et du contrat signé avec l'Allemagne Fédérale et ses associés ? On sait que ces deux derniers contrats avaient été purement et simplement annulés. On sait aussi, que la perte de ces contrats, due à des actes qui ne sont rien d'autre que des faits de trahison perpétrés au détriment de notre pays, a valu à l'Algérie un manque à gagner se chiffrant à près

de 30 milliards de dollars US à la fin de la décennie 1980. Quelle aurait été la situation de l'Algérie, sur le plan de ses moyens de paiement extérieurs à la fin de la Présidence de Chadli BENDJEDID, si le contrat de vente à l'Italie avait été annulé comme l'avaient été les contrats conclus avec les U.S.A et l'Allemagne Fédérale et n'avait pas été, sans doute, sauvé par l'opération montée par le Président du Conseil Italien G. ANDREOTTI ?

Ceux qui avaient perpétré le crime de priver l'Algérie de recettes qui lui avaient manqué à un moment crucial de son évolution après son indépendance, sont, en fin de compte, les véritables instigateurs et les responsables véritables de la corruption qui gangrène nos institutions et notre Etat. Par leurs agissements, ils arrivent à faire de la corruption une nécessité et, parfois même, une vertu en lui procurant les motifs de son utilité. Aussi, en suis-je aujourd'hui à me demander si j'avais vraiment bien fait de rechercher comme des coupables les bénéficiaires de la commission versée par l'E.N.I. ; de même qu'il m'arrive de penser que les Américains et les Allemands auraient été mieux inspirés d'agir à l'exemple des Italiens. Mais, ce serait, alors, reconnaître que notre Etat, né de la Révolution du 1er novembre 1954, a subi une dégénérescence telle qu'il ne méritait pas tout le sang versé d'abord pour le restaurer dans sa souveraineté, ensuite pour le défendre contre la subversion qui voulait le détruire. Ce qui serait encore plus grave, ce serait d'apporter une forme de justification et même de légitimation aux actions terroristes et subversives dont les auteurs avaient fait de la corruption l'une des motivations des actes criminels qu'ils avaient perpétrés contre notre Etat et, en fin de compte, contre l'Algérie.

Les vrais coupables, c'étaient moins ceux qui avaient perçu la commission versée par les Italiens, que ceux qui, par leurs agissements, avaient suscité la situation ayant conduit au versement de cette commission. Ces agissements étaient des actes de sabotage caractérisés qui relèvent de la trahison pure et simple, car ils allaient dans le sens d'intérêts étrangers hostiles aux intérêts de l'Algérie.

- Enfin, je me contente, aujourd'hui, de rappeler, pour mémoire, que j'avais donné mon accord à une opération envisagée, alors, par la D.G.S.N. dans le but de faire progresser l'instruction du dossier concernant l'affaire ENAPAL.

Ces quelques faits évoqués ci-dessus suffisent à mettre en évidence que mon Gouvernement, contrairement à ce que laissaient entendre ses détracteurs, n'est pas demeuré inerte en ce qui concerne la lutte contre la corruption, en dépit des efforts soutenus que la

situation sécuritaire prévalant alors dans le pays lui a imposé de consacrer en priorité au combat contre le terrorisme.

### C) Sur le plan économique

1°/ Le changement des billets de banque et la résorption des excédents de la masse monétaire

Dès l'entrée en fonction de mon Gouvernement, j'ai demandé au nouveau Gouverneur, que j'ai fait nommer à la tête de la Banque d'Algérie, de préparer un changement complet des billets de banque en circulation et de faire en sorte que la masse monétaire soit appréhendée et soumise aux mesures destinées à la délester de ses excédents , considérés par les économistes comme la cause de l'inflation qui ronge la valeur du dinar et érode le pouvoir d'achat des revenus des citoyens, en particulier de ceux de ces citoyens dont les ressources proviennent uniquement des salaires, des retraites et des pensions ainsi que du produit du travail des agriculteurs, artisans et commerçants petits ou moyens.

Les objectifs assignés à cette mesure d'envergure sont les suivants :

a) 1er objectif : donner un coup d'arrêt à l'inflation et faire sauter l'argument de base fondamental, par lequel le F.M.I. justifie la dévaluation qu'il voulait imposer à l'Algérie.

Depuis la fin des années 1980, quand le régime, alors en place, a essayé de cacher son échec économique en recourant, de manière inconsidérée, à la planche à billets pour le financement de ses dépenses, une inflation galopante s'était emparée de notre économie. Cette inflation était devenue l'argument fondamental avancé par le F.M.I. pour tenter d'imposer à l'Algérie une dévaluation drastique pour, selon les thèses connues des institutions financières internationales et suivant les théories avancées par les économistes, ramener la valeur de la masse monétaire disponible au sein de l'économie au niveau de celle des biens et services offerts par cette économie. Il s'agit là de l'une des normes de l'économie de marché selon laquelle l'évolution des prix est déterminée en fonction des rapports existant entre l'offre et la demande.

En suivant les tenants de l'économie de marché et les experts du F.M.I. sur leur propre terrain, on peut affirmer que la dévaluation n'est pas le seul moyen de ramener la valeur de la masse monétaire à hauteur de la valeur des biens et services disponibles au sein de l'économie. On peut, tout aussi bien, parvenir à cet objectif en agissant sur le volume de la

masse monétaire elle-même ; c’est en opérant une ponction sur cette masse ; ce qui, dans notre cas, pouvait s’effectuer par application des moyens suivants :

- l’annulation des billets constituant les fonds accumulés de manière illicite et qui n’auraient pas osé se déclarer au grand jour devant les autorités ;
- la saisie pure et simple des fonds d’origines frauduleuses révélées par le contrôle exercé sur les comptes en banque et les bons de caisse ;
- le prélèvement fiscal frappant les revenus dissimulés à l’impôt et que l’opération aurait forcés à se dévoiler, pour éviter le risque d’être complètement réduits à néant ;
- une contribution plus ou moins élevée systématique ou sélective, à prendre sur les capitaux mis au jour par cette opération, même s’ils ont été gagnés régulièrement, mais dont l’importance aurait pu justifier le versement d’une partie au bénéfice de la collectivité nationale ;
- le gel d’une partie plus ou moins grande des fonds appréhendés, afin d’en contrôler l’utilisation en les réservant, par exemple, aux activités d’investissement capables de produire un effet bénéfique sur la croissance économique.

Les deux dernières opérations (la contribution ou le gel) devaient être ajustées, en fonction du résultat obtenu à travers les trois premières (annulations, saisies et prélèvement fiscal) et des besoins en liquidités nécessaires au déroulement normal des activités économiques.

Les bons de caisse sont obtenus en contrepartie du placement rémunéré de capitaux auprès des banques. Ils sont anonymes, mais portent le nom de la banque qui les a émis. Ils sont de différentes valeurs, mais chacun d’eux peut représenter un montant élevé équivalent à des dizaines de billets de banque, de sorte qu’un seul bon, représenté par un coupon à peine plus large qu’un billet de banque, peut valoir des millions de centimes. Etant anonymes, ils peuvent circuler de la main à la main et sont utilisés, très souvent, comme moyens de paiement dans les transactions de toutes sortes, qui se déroulent dans l’ombre, et qui de ce fait, échappent au contrôle fiscal et aux circuits financiers réguliers de l’économie. Ils sont, par prédilection, le support de l’argent noir et l’instrument de règlement des opérations occultes, notamment celles qui alimentent la corruption.

.

C’est pour toutes ces raisons qu’il avait été jugé indispensable et impérieux d’inclure les bons de caisse dans l’opération du changement de monnaie, bien que, par nature, ils soient sensés constituer des fonds investis au sein et au service de l’économie.

Les billets à échanger concernaient les coupures de **500**, **200** et **100 DA**. Les coupures de **50 DA** en circulation, d’après les informations fournies par la Banque d’Algérie, représentaient un montant global négligeable, par rapport à la masse de la valeur constituée par les autres coupures, les bons de caisse et les dépôts abrités auprès des banques.

Cette opération de changement des billets de banque dont l’un des effets majeurs était de couper l’herbe sous les pieds du F.M.I, en le privant de l’un de ses arguments favoris pour imposer à l’Algérie, comme il l’a fait ailleurs, une dévaluation drastique de sa monnaie, revêtait également pour moi une signification politique exceptionnelle, puisqu’elle touchait directement au choix de société qu’elle impliquait de la part des dirigeants du pays, signification d’autant plus importante qu’elle se situait dans le contexte de la crise la plus grave vécue par notre société depuis l’indépendance de l’Algérie. En effet, éliminer l’inflation par la dévaluation, c’était opter pour une mesure qui frappe chaque Algérien, dans ses revenus qui lui permettaient de subvenir aux besoins courants de sa vie et, dans ce cas, c’étaient les couches aux revenus moyens et modestes, en particulier, les salariés, les retraités et les pensionnés, c'est-à-dire l’immense majorité de la population, qui allait payer le prix de l’assainissement de l’économie du mal de l’inflation. Les classes moyennes allaient être abaissées, déclassées et réduites à la pauvreté pure et simple ; les couches les plus faibles acculées à la misère et à la mendicité, les plus déshérités condamnés au désespoir.

Par contre, le coup d’arrêt donné à l’inflation par une contraction de la masse monétaire à travers le changement des billets de banque et la ponction sur les capitaux amassés, parfois par des moyens faciles ou par des procédés illicites, sauvegarde les revenus quotidiens, mensuels ou annuels du plus grand nombre ; il fait porter le prix de la lutte contre la détérioration de la monnaie nationale à la charge des nantis ; autrement dit, d’une fraction réduite de la population. Cette fraction se serait trouvée, évidemment, délestée d’une part plus ou moins notable du numéraire qu’elle avait accumulé ; mais elle aurait bénéficié, elle aussi, de la sauvegarde des revenus réguliers de ses activités courantes, sans compter qu’elle disposait, généralement, de ressources conséquentes, sous forme d’investissements réalisés dans différents domaines du patrimoine national et, qu’en fin de compte, les fonds que lui aurait laissés la ponction sur la masse monétaire auraient bénéficié de la préservation, sinon

de l'élévation de la valeur de la monnaie nationale. Est-il nécessaire de noter, de ce fait, que la lutte contre l'inflation se serait doublée d'une action vigoureuse en faveur d'une meilleure justice sociale.

Certes, des voix n'auraient pas manqué de clamer qu'une telle politique aurait eu pour effet d'effrayer les investisseurs, de pousser à la fuite les capitaux, de décourager l'esprit d'entreprise et, en définitive, d'aboutir au marasme économique ou à son aggravation.

Dans la situation où se trouvait le pays, à la suite de la décennie noire, le marasme de notre économie avait déjà atteint un niveau de gravité proche de la catastrophe. Le rétablissement de la valeur de notre monnaie nationale, sur des bases assainies et solides, aurait constitué un facteur vigoureux pour la relance de notre économie et un gage déterminant pour le renforcement de la confiance en sa vitalité.

Au demeurant, l'opération de changement de billets que j'avais envisagée et que l'on ne m'a pas donné le temps de faire aboutir, n'est pas une innovation sans précédent en la matière. Elle a été appliquée notamment dans certains pays européens, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ; en particulier, pour éponger l'excès des liquidités engendrées par la guerre et devenues l'une des principales causes de l'inflation galopante, qui constituait un handicap majeur à l'amorce de la reconstruction des pays dévastés et ruinés par les batailles dont ils ont été le théâtre. En Allemagne Fédérale, à l'initiative et sous l'égide des autorités occupantes américaines, le Reichsmark, en cours sous le régime hitlérien, a été remplacé par le Deutschemark ; à l'échange, on recevait sept nouveaux Deutschemarks pour cent Reischmarks anciens ; ce qui s'était traduit, en fin de compte, par un prélèvement de 93,5 % environ sur les billets de banque et les dépôts bancaires. Aucune distinction n'était faite en ce qui concernait l'origine de l'argent échangé, qu'il fût le fruit d'un travail honnête et d'une épargne régulière ou le produit des différents trafics inhérents aux situations de guerre.

Chaque détenteur de capitaux en Reischmarks, en réalité, chaque Allemand était délesté de 93,5 % de ses avoirs monétaires. Une opération similaire eut lieu en Belgique et aux Pays-Bas ; mais elle ne porta que sur 50 % des avoirs échangés. Les mesures appliquées, ainsi, dans ces trois pays européens ne furent certainement pas étrangères au fait que le Deutschemark allemand, le Franc belge ou le Florin hollandais comptent parmi les monnaies les plus fortes de l'après-guerre. En Allemagne, la ponction sur les avoirs en argent a été

accompagnée d'un changement du signe de la monnaie, passant du Reischmark au Deutschmark. En France, l'idée d'une réforme monétaire, dans le sens de celle qui avait été appliquée en Belgique, aux Pays- Bas et, plus tard, en Allemagne, a été proposée par Pierre MENDES-FRANCE, alors Ministre des Finances dans le Gouvernement formé par le Général DE GAULLE, au lendemain de la libération de la France de l'occupation allemande. L'idée de MENDES-FRANCE était de purger l'économie française des avoirs monétaires accumulés durant l'occupation allemande, grâce au marché noir et au profit tiré de la collaboration économique avec l'occupant. Mais, il se heurta à l'opposition de son collègue de l'économie, René PLEVEN ; celui-ci, bien que rallié assez tôt à l'épopée Gaulliste, a retrouvé, dès son retour dans la France libérée, des attaches avec la bourgeoisie française, laquelle, dans sa grande majorité, a vécu l'occupation de son pays dans les délices du marché noir et de la compromission des affaires financières juteuses nouées avec les Allemands, pendant que l'immense majorité de la population française était soumise aux privations entraînées par l'occupation et réduite à la misère. Des ressources importantes avaient été accumulées de la sorte et Monsieur PLEVEN développa, pour les soustraire à la ponction préconisée par MENDES-FRANCE, des arguments de la même facture que celle caractérisant les raisons avancées par le Général TOUATI en vue de repousser la clause que j'avais fait insérer, concernant l'origine des capitaux, dans le projet de code des investissements présenté par mon Gouvernement. Finalement, ce fut PLEVEN qui obtint gain de cause auprès du Général de GAULLE. Les profiteurs du marché noir et de la collaboration en France purent conserver le produit de leurs rapines, de la même manière que les prédateurs de notre économie se trouvent, chez nous, mis à l'abri de toute inquiétude au sujet des ressources dont ils se sont emparés au détriment du peuple. Pierre MENDES-FRANCE donna sa démission du Gouvernement du Général de GAULLE. Il devint, en France, la figure emblématique de la rigueur dans la gestion économique du pays.

L'opération que j'avais envisagée, ainsi, sur notre monnaie nationale, devait s'effectuer de manière nominale, chaque personne physique ou morale étant tenue de déclarer ouvertement les avoirs détenus par elle et chaque dinar accompagné du nom de son détenteur. Cela impliquait la mise au point de formalités comportant une certaine complexité. En cas de difficultés majeures dans l'élaboration de ces formalités, on aurait été amené, à la limite, à appliquer un prélèvement sur la totalité des avoirs soumis à l'obligation de l'échange et du contrôle ; ce prélèvement aurait pu être échelonné et exécuté, suivant une croissance progressive, en fonction du montant des sommes concernées. Dans cette hypothèse, les avoirs

provenant de l'épargne honnête auraient été affectés, au même titre que les ressources issues de pratiques occultes ou délictueuses. Cependant, dans l'état de notre société, les citoyens disposant d'une épargne importante mais honnête ne sont pas nombreux et les montants dont ils auraient été privés ne leur auraient pas infligé des pertes équivalentes ou supérieures à celles qu'ils ont subies du fait de la dévaluation, imposée par la suite, comme on le sait, par le F.M.I. Est-il nécessaire de souligner que la contraction envisagée, ainsi, sur notre masse monétaire n'aurait pas manqué de réduire la tension qui pesait sur le taux de change du Dinar Algérien et même d'aboutir à une certaine amélioration de ce taux.

En tout état de cause, j'étais résolu à ramener, par la contraction imposée à son volume, la valeur de la masse monétaire en circulation à l'équivalent de la valeur des biens et des services disponibles au sein de notre économie, au moins au niveau qui aurait résulté de la dévaluation à laquelle voulait nous contraindre le F.M.I.

On pouvait objecter que l'assainissement de l'économie effectué par une ponction sur les avoirs monétaires aurait favorisé les détenteurs de biens réels, c'est-à-dire, ceux qui auraient, auparavant, converti leur argent, même mal acquis, en immobilisations physiques. L'objection est fondée, si l'assainissement envisagé par mon Gouvernement se serait limité à l'opération sur les avoirs monétaires. Le volet contrôle des fortunes, évoqué plus haut à propos de la corruption, aurait constitué le complément adéquat, qui aurait donné à cet assainissement, à la fois une portée embrassant l'ensemble des catégories de possédants au sein de notre société et un caractère plus juste.

Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas arrêter tous les voleurs et en même temps, qu'il ne faut pas arrêter le ou les voleurs que l'on parvient à appréhender. Ce n'est pas parce qu'on ne peut atteindre tous les produits de la corruption et des trafics en tous genres existant au sein de l'économie, qu'il faut continuer à laisser se poursuivre, sans réagir, les pratiques illicites qu'on a repérées et dont on a identifié les auteurs.

b) 2ème objectif : Débusquer et appréhender les produits de la corruption.

Par ses modalités d'application, l'échange des billets de banque, le contrôle des comptes en banque et des fonds détenus sous forme de bons de caisse constituent l'un des moyens qui devaient être mis en œuvre en vue du contrôle des fortunes et de rendre saisissables les biens mal acquis, notamment les richesses accumulées grâce aux pratiques de la corruption. Par cet aspect, l'opération sur les avoirs monétaires prend la signification et les dimensions d'une action politique et sociale de grande envergure.

c) 3ème objectif : Priver la subversion de son trésor de guerre.

Reçu le 21 décembre 1992 par les cadres de la Gendarmerie Nationale rassemblés à l'échelle de toutes les régions militaires du pays, le Chef de la Gendarmerie, relevant de l'une de ces régions et qui comptait parmi les plus éprouvées dans la lutte contre le terrorisme, était venu me tenir le langage suivant :

***« J'en suis à mon cinquantième mort dans mes unités. Ces gens-là (les terroristes et les groupes armés retirés dans les montagnes) disposent de capitaux énormes, qui leur permettent d'acquérir tout ce qu'ils veulent, de subvenir aux besoins de ceux qui les rejoignent, de soudoyer beaucoup d'éléments qui leur servent de relais, d'agents et de soutien. Ne serait-il pas possible d'arriver à les priver des flots d'argent dont ils disposent, ainsi, pour élargir leur emprise sur la société, afin d'asseoir leur logistique ? »***

Je lui répondis en ces termes :

***« Ne vous en faites pas ! Les moyens existent de répondre à vos préoccupations et de parvenir à l'objectif que vous souhaitez. Ayez, simplement, un peu de patience ! Et nous arriverons à réaliser ce que vous souhaitez ».***

En lui faisant cette réponse, je pensais, évidemment, à l'opération d'échange de billets et de contrôle de tous les avoirs monétaires, opération dont j'avais demandé la préparation au Gouverneur de la Banque d'Algérie, au lendemain de l'entrée en fonctions de mon Gouvernement et dès la nomination de ce nouveau Gouverneur à la Direction de notre Banque Centrale.

d) 4ème objectif : Réamorcer la pompe des crédits destinés au financement des investissements, qui devaient être le moteur essentiel de la relance économique et de la lutte contre le chômage.

Les billets de banque condamnés à la destruction, les avoirs saisis à la suite de l'opération envisagée sur notre monnaie devaient constituer autant de gains pour la Banque d'Algérie, qui se serait trouvée, de la sorte, allégée d'une part importante du poids des liquidités émises par elle à la veille de cette opération. Elle pouvait, en conséquence et selon des modalités appropriées, ouvrir de nouveaux crédits pour la prise en charge de la part en Dinars des investissements à lancer en vue d'enclencher et de soutenir vigoureusement la relance économique, seule voie efficace de créer des emplois productifs et de réduire les tensions sociales, qui sont la principale cause de la crise affectant la stabilité de l'Etat. Faut-il

citer, à ce sujet, l'exemple du nouvel aéroport d'Alger, qui pendant plus d'une décennie, dressait sa silhouette inachevée aux abords de notre capitale, sous prétexte que l'Algérie ne disposait pas de fonds en Dinars pour en finaliser la réalisation. Faut-il, aussi, dans le même ordre d'idée rappeler, à l'attention de tous les Algériens, les nombreux ouvrages dont les structures en béton, interrompues dans leur réalisation faute de Dinars, parsèment le paysage de l'Algérie à l'image des squelettes décharnés des carcasses d'animaux morts et jetés dans la nature ? Est-il, encore, nécessaire de rappeler, aux lecteurs de notre presse, la situation de l'usine d'automobiles qui devait être construite à Tiaret en coopération avec la Fiat Italienne, mais dont le chantier est demeuré longtemps à l'état d'ébauche, usine à laquelle l'Algérie aurait finalement renoncé parce qu'elle ne pouvait fournir, pour compléter le financement en devises assuré par les Italiens, l'apport en monnaie locale nécessaire pour terminer sa réalisation ?

Pour tous ces aspects et bien d'autres, des crédits en Dinars pouvaient être montés avec le concours de la Banque d'Algérie, une fois celle-ci allégée du poids des excès de la masse monétaire en circulation. Dans beaucoup de cas, nous pouvions promouvoir beaucoup d'investissements pour la relance de notre économie et la création d'emplois productifs, en prenant appui sur nos propres moyens, notamment en matière de financement. De ce point de vue, les avoirs détectés par le changement des billets de banque et le contrôle des avoirs monétaires et dont l'origine n'aurait pas justifié la saisie, mais qui aurait été gelés pour ne servir qu'au financement d'opérations économiquement utiles, auraient trouvé là une opportunité avantageuse pour leur réactivation.

Depuis les prétendues réformes lancées dans la deuxième partie de la décennie 1980, nos économistes et les hauts fonctionnaires de nos secteurs financiers et économiques se comportent comme s'ils étaient frappés d'inhibition en ce qui concerne le financement de nos investissements. En réalité, on leur a instillé dans l'esprit les théories par lesquelles les milieux internationaux, en particulier sous l'égide du F.M.I. et de la Banque Mondiale, ont essayé et souvent réussi à infléchir l'orientation de la politique économique des pays du Tiers-Monde. Beaucoup de nos cadres se sont accommodés, avec empressement, de ces théories et en ont fait l'inspiration et les règles s'imposant à la gestion de notre développement, en particulier dans le domaine du financement des investissements. Les conclusions qu'ils en ont tirées viennent en appui aux choix dictés, en vérité, par nos dirigeants politiques et à la grande

satisfaction des milieux étrangers, lesquels milieux étrangers ont toujours mal accueilli et combattu notre option fondamentale en faveur d'une économie nationale indépendante.

La contraction envisagée sur notre monnaie, après avoir éliminé, de la sorte, le risque d'embolie qu'aurait entraîné, pour notre économie, une injection massive de Dinars dans ses circuits financiers, offrait l'occasion de revenir sur certains des errements qui ont paralysé notre développement au cours et surtout à la fin de la décennie noire.

e) 5ème objectif : Acculer les détenteurs de devises étrangères, désireux d'obtenir des Dinars Algériens, à recourir à l'échange de ces devises auprès de notre système bancaire, grâce à un certain assèchement des sources qui fournissent habituellement ce qu'on appelle le « marché parallèle » en Dinars. Cette contrainte imposée de fait aux demandeurs de Dinars aurait pu constituer pour l'Algérie une source de rentrée en devises non négligeable.

f) 6ème objectif : Provoquer, au sein de la société algérienne, un choc en profondeur salutaire, suscitant chez chaque Algérien le sentiment que les choses bougeaient réellement dans la bonne direction, celui de la réponse positive attendue, de la part de ses dirigeants, à ses aspirations les plus pressantes, ce qui était le préalable au retour de la confiance des citoyens envers la direction politique du pays et en la crédibilité de l'Etat.

Lors de la rencontre avec le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR, au cours de laquelle ils m'avaient proposé de prendre la Direction du Gouvernement, j'avais dit clairement à mes interlocuteurs que, dans le contexte politique où se trouvait alors notre pays, il était nécessaire de parvenir à « provoquer une crise au sein de la crise » ; autrement dit, par une action vigoureuse et d'une envergure embrassant toutes les couches de la société, arriver à faire que l'attention, les préoccupations et les espoirs des Algériens s'orientent dans le sens des initiatives et des opérations engagées par le pouvoir afin d'abaisser le retentissement accordé, alors, aux agissements de la subversion et de réduire l'intérêt réservé à ces agissements par l'opinion nationale.

L'intervention que j'envisageais, ainsi, dans le cadre de l'action de mon Gouvernement, sur la monnaie, comportait des effets multiples : coup d'arrêt à l'inflation et élimination de l'argument majeur invoqué par le F.M.I. à l'appui de l'idée de la dévaluation, concrétisation de l'un des objectifs requis par l'assainissement de notre société des maux

engendrés par la corruption et les pratiques malsaines dans les activités économiques, anéantissement d'une large partie, sinon de la totalité, des ressources en argent amassées par la subversion et assèchement des principales sources de son financement, possibilité de mobiliser de nouveaux moyens de crédits au service de la relance économique. Organisée d'une manière efficace et appliquée d'une façon rigoureuse, l'opération sur la monnaie aurait revêtu, sur le plan politique, le sens d'une consécration éminente au bénéfice du pouvoir dont la représentativité, la crédibilité et même la légitimation auraient bénéficié, au terme de cette opération, d'une validation équivalente, sinon supérieure, à celle résultant généralement des scrutins électoraux. Je ne crois pas, aujourd'hui, révéler un secret d'Etat ni énoncer une chose contraire à la réalité, en disant que l'A.N.P. assumait la charge du pouvoir, qui a pris en mains le destin du pays, au lendemain des élections de décembre 1991. Je ne crois pas me tromper, non plus, en affirmant que le bénéfice politique né de l'action que j'envisageais de mener, par mon Gouvernement, sur notre monnaie nationale, aurait profité entièrement à l'A.N.P. C'était affirmer, aussi, que celle-ci ne représente pas uniquement la troupe que l'on sort pour effrayer et dissuader les masses populaires, quand leur mécontentement s'exprime par des manifestations menaçant l'ordre public, que le rôle de l'A.N.P. ne se réduit pas seulement aux bataillons que l'on mobilise pour « tirer sur le peuple », lorsque sa révolte, même légitime, menace l'ordre établi. C'était affirmer, encore, que les interventions de l'A.N.P. ne se limitent pas aux seuls cas où elle fait subir à ce peuple « des dommages collatéraux », quand elle mène la lutte contre la subversion. L'A.N.P., à travers l'action du Gouvernement et d'institutions qui, de l'avis de tous, n'auraient eu aucune existence sans le soutien dont elle les appuyait, serait apparue, également aux yeux de tous, dans une mission éminemment positive de véritable maître d'œuvre de l'entreprise de redressement national et de promoteur actif d'une politique au service du peuple.

En empêchant mon Gouvernement de poursuivre l'application de son programme, ceux qui se sont laissés influencer par les intrigues du Général TOUATI portent la responsabilité d'avoir entraîné l'A.N.P. à cautionner le recours au F.M.I. et à porter, de ce fait, le reflet fâcheux des dommages que ce recours a engendrés au sein de notre économie et de notre société.

Pour ce qui me concernait, personnellement, j'attendais la mise en route effective, sur le terrain, de cette opération sur les avoirs monétaires pour donner à l'action de mon Gouvernement la vigueur qu'appelait, de ma part, l'intensité des différentes attaques menées

contre ma personne et contre ma politique, par les groupes d'intérêts dont j'avais dénoncé l'existence et la nocivité dès la conférence de presse que j'avais tenue immédiatement après mon entrée en fonction. J'entendais réagir, envers mes détracteurs, par des actes concrets sur le terrain et non uniquement par des déclarations ou par des promesses.

Dans l'énoncé du programme de mon Gouvernement, la ponction sur les avoirs monétaires était évoquée en termes discrets, tels que :

***- « …ne plus permettre, à des revenus importants engendrés par l'exploitation des potentialités de notre économie, d'échapper aux prélèvement dus à la collectivité nationale (page 56) ;***

***- « … une action multiforme sera engagée pour éponger les excédents de liquidités en circulation ou en gel, au sein de l'économie, de manière à les utiliser au service de la mise en œuvre des mesures appliquées pour le redressement du pays et à tenter de réduire la tension qui pèse sur le taux de change du Dinar Algérien (page 56) ;***

***- « … la résorption des liquidités excédentaires en circulation au sein de l'économie ». (page 67).***

Comme il est de coutume dans tous les pays, quand il s'agit d'opérations sur la monnaie, je ne pouvais révéler la nature des mesures que j'envisageais, avant d'en avoir étudié, soupesé et réglé les modalités avec les services concernés. Aussi, ainsi que je le signale plus haut, avais-je fait part de mes intentions au nouveau Gouverneur de la Banque d'Algérie, en lui demandant de me faire des propositions concernant l'impression des nouveaux billets : en Algérie ou à l'étranger. Il me fit connaître, par la suite, et après avoir consulté ses services, sa préférence pour l'impression par les moyens de notre Banque Centrale. Selon ce qu'il m'avait affirmé, l'opération lui demandait un délai plus éloigné que celui souhaité par moi, en raison, d'une part, de l'arrêt de l'une des machines de la banque en panne depuis un certain temps et, d'autre part, à cause de cette panne, du fait que la machine, en état de marche, devait satisfaire la fourniture régulière des billets de banque à l'économie, en même temps qu'elle devait procéder à l'impression des nouveaux billets. A cela, s'ajoutait le fait que la Banque d'Algérie ne disposait pas de clichés en réserve, à part celui concernant les coupures de 1000 Dinars dont le lancement était programmé avant l'avènement de mon Gouvernement. En cas d'attaque de faux monnayeurs contre l'une des coupures en circulation, la Banque Centrale aurait été dans l'impossibilité de réagir immédiatement, en retirant les billets imités par les faussaires et en les remplaçant par de nouveaux. Comme la

priorité était donnée à la fourniture des billets de banque à l'économie, notamment pour le financement des activités agricoles, l'opération d'échange de billets allait de report en report et finit par aboutir à sa non-réalisation, avant le renvoi de mon Gouvernement, renvoi auquel ceux qui ont dû sentir venir le vent de cette opération n'auraient pas été étrangers.

D'autre part, j'avais avisé de l'opération le Ministre de la Défense et les responsables des services de sécurité. Il était nécessaire d'obtenir leur participation et leur appui, d'abord pour réagir éventuellement à toutes tentatives de troubles de l'ordre public, au moment de l'échange des billets, ensuite pour assurer le transport de ces billets à travers tout le territoire national et en un temps record et, enfin, pour couvrir les opérateurs appelés, dans tous les guichets de Banque de l'Algérie, à procéder à l'échange. Ces opérateurs devaient être, également, chargés de consigner l'identité des personnes se présentant à l'échange, de recueillir leurs déclarations et leurs documents de justification de l'origine des capitaux en leur possession. Ces différentes missions les exposaient à des dangers réels et rendaient nécessaire leur protection.

En juin 1993, j'avais assigné, au Gouverneur de la Banque d'Algérie, la rentrée suivant les vacances d'été, c'est-à-dire le mois d'octobre, comme dernier délai pour le lancement de l'opération d'échange des billets et de contrôle des avoirs monétaires. Un groupe de travail restreint avait été mis en place pour la mise au point des modalités nécessaires et pour l'élaboration des dispositions législatives requises à cet effet. Cette entrée dans la phase active devant conduire à la mise en application de ce que je considérais comme l'une des actions fondamentales et déterminantes que j'entendais faire mener, dans le domaine économique, social et même politique, par mon Gouvernement, n'a pas été, sans doute, pour rien parmi les raisons qui ont été à l'origine du renvoi de ce Gouvernement.

Enfin, pour l'histoire, je me dois de signaler que cette opération sur la monnaie n'était pas nouvelle pour moi. A la fin des années 1970, j'en avais déjà proposé l'idée au Président BOUMEDIENE. Celui-ci m'avait répondu que ce serait « notre prochaine révolution à promouvoir dans le pays », en vue de promouvoir, à la fois, une action d'assainissement de notre économie et une mesure destinée à détecter, traquer et saisir « l'argent noir » dont les citoyens algériens commençaient à se plaindre et à dénoncer les méfaits sur l'état moral au sein de notre société. Lorsque j'avais assumé, au niveau du Bureau Politique du F.L.N., la responsabilité de Président de la Commission des Affaires

.

Economiques du Comité Central, j'avais également repris cette idée d'appréhender, par le biais du changement des billets de banque et du contrôle des dépôts bancaires, le volume et la valeur des avoirs monétaires détenus à travers notre système économique. Seuls quelques-uns de mes proches collaborateurs, à l'époque, étaient informés de mes intentions à ce sujet. C'est-à-dire que, contrairement à ce qui a été écrit de façon malhonnête dans les colonnes de l'un de nos quotidiens, je n'avais jamais aucunement « volé » ou « emprunté » cette idée au regretté Abdelhak BENHAMOUDA. J'en nourrissais la promotion bien avant l'accession de ce dernier au Secrétariat Général de l'U.G.T.A.

Pour sa part, le Président BOUMEDIENE, à qui j'en avais parlé, à la fin des années de sa Présidence, m'avait recommandé, avec beaucoup de fermeté, de n'en parler à personne avant le moment de sa mise en œuvre effective. Sans être un expert financier comme prétendent l'être beaucoup de ceux qui nous abreuvent, aujourd'hui, « de leurs petites » leçons sur l'économie, le Président BOUMEDIENE connaissait parfaitement la rigueur devant marquer la confidentialité sur toute opération portant sur la monnaie.

Pourquoi la Banque d'Algérie a-t-elle tardé dans la mise en route d'une action que j'avais signalée au nouveau Gouverneur que j'avais fait nommer à sa Direction comme la pièce maîtresse de ma politique économique ? Les justifications qui m'ont été fournies – la panne de l'une de ses imprimeries, la nécessité de pourvoir, en priorité, aux besoins de liquidités de l'activité économique dans le pays – étaient-elles les seules à expliquer les reports successifs, qui ont abouti finalement à la non-réalisation de cette partie de mon programme ? S'agissait-il d'une opposition non déclarée à l'action de mon Gouvernement ? Dans ce cas, cette opposition était-elle le fait du groupe de cadres de la Banque d' Algérie mis en place par la politique dite des réformes lancée à la fin du régime des années 1980 ? Ou bien était-elle l'effet de directives occultes, assignées à la Banque d'Algérie et à son nouveau Gouverneur, par les voies souterraines qu'utilisent, par prédilection, ceux qui, comme le Général TOUATI, agissent ou plutôt intriguent de « derrière le rideau », ainsi que je le lui avais dit un jour ? Plus tard, ce dernier me révéla, incidemment, qu'il disposait d'une antenne bien placée au sein de la Banque d'Algérie. On connaît les échos montant de ces voix souterraines, que répercute la rumeur à travers l'opinion : « il n'en a pas pour longtemps… Son sort est réglé etc. ». Les cadres prennent évidement leurs précautions et se réfugient dans l'attentisme. Le résultat est que ceux qui assument des responsabilités politiques sur le plan public, se trouvent entravés, au niveau de l'action, par d'autres, toujours tapis dans l'ombre et

qui, de ce fait, ne portent aucune part du passif résultant de leurs manigances et de leurs décisions.

Ce sont là autant de questions que je me pose toujours. J'étais, néanmoins, arrivé à la conclusion que je me heurtais, de la part de la Banque Centrale, à une véritable force d'inertie et que j'étais l'objet, dans cette affaire, de ce qu'on appelle la technique de l'édredon. En outre, je sentais, chez quelques-uns de ceux que j'avais choisi comme collaborateurs, un certain scepticisme envers l'orientation, les choix et les mesures dont j'avais meublé le programme de mon Gouvernement. Je reviendrai sur ce point dans le développement de ce texte.

Beaucoup se plaisaient à gloser sur la décision que j'avais prise de réaliser, par le recours au déficit, l'équilibre du budget de l'Etat, à l'occasion de l'adoption de la loi de finances complémentaire pour 1992 et de la loi de finances concernant 1993. Ils ont essayé, aussi, de dénigrer la décision que j'avais prise de faire prendre en charge par le budget les salaires de dizaines de milliers de travailleurs dont les entreprises étaient à l'arrêt faute de marchés et qui risquaient d'être livrés au chômage dans le contexte nocif de l'été 1992 en Algérie. Ils ne cessaient de clamer que ce recours au déficit était, de ma part, la preuve de ma préférence pour les solutions de facilité, la manifestation de mon inaptitude à évoluer, l'expression de mon refus obstiné d'abandonner les schémas du passé et, en fin de compte, le signe de mon incapacité à imaginer des solutions novatrices et, surtout, le diagnostic sans appel d'un manque de fermeté pour prendre des décisions courageuses, audacieuses et salutaires. En réalité, pour mes détracteurs, qui croyaient pouvoir m'atteindre ou m'ébranler par leurs sarcasmes, il n'y avait et il n'y a de courage que quand il s'agit de frapper le peuple, de s'attaquer à ce que l'on appelle, parfois avec dérision, les acquis des plus déshérités et de condamner, sans état d'âme et à la misère, « les masses populaires », expression que Mohamed TOUATI tient en horreur, lui qui porte sur ses épaulettes les insignes de grade de Général dans une armée créée précisément par une révolution issue de ces masses, révolution survenue et portée à la réussite finale grâce, en particulier, à leurs sacrifices.

Par contre, dès qu'il y a lieu de remettre en question les avantages exorbitants accordés aux nantis ou qu'ils s'adjugent souvent sans se soucier de l'intérêt général, de s'en prendre à l'emprise des groupes d'intérêts sur l'économie nationale et aux pillages dont ils ravagent les ressources du pays, le courage devient entêtement, la justesse de vue n'est qu'un

attachement à des options stériles et dépassées, et la volonté de promouvoir une politique de redressement national digne de ce nom est présentée comme la persistance insensée de s'accrocher à des conceptions révolues ou à des théories mises en échec par l'émergence d'idées nouvelles, plus conformes aux exigences du monde moderne. Depuis quelques années, surtout depuis que nous sommes entrés dans l'ère des « réformes », beaucoup de cadres, de responsables politiques et d'économistes, autoproclamés émérites, nous comblent de propos sur la « macro-économie », sur les « grands équilibres de l'économie » et sur les conséquences néfastes qu'entraîne la rupture de ces équilibres. Ce faisant, ils oublient allègrement, eux aussi bien que les dirigeants politiques qui se fient à leurs prétendues idées scientifiques, que parallèlement aux grands équilibres de l'économie et même en soubassement à ces grands équilibres, existe, également, le plus grand équilibre social, qui suppose l'équilibre et la solidarité entre les différentes couches de la société et qui implique, en particulier, que les plus déshérités ne soient pas acculés au désespoir. Pour avoir perdu, en perspective, la clairvoyance et la nécessité de ce grand équilibre social, au cours de la décennie 1980, l'Algérie a vécu la secousse des évènements sanglants d'octobre 1988, le séisme des élections de mai 1990, de décembre 1991 et, enfin, la tragédie de la subversion et du terrorisme des années de la décennie 1990. Pour avoir méconnu cet équilibre social, au début de cette année 1990, en choisissant délibérément d'imposer à notre peuple un ordre socio-économique reposant sur la prépondérance accordée à l'argent, surtout quand il est mal gagné, on a recueilli les troubles qui ont sapé les assises de la société, déstabilisé le pays, discrédité l'autorité de l'Etat, disqualifié la représentativité de la classe politique et décrédibilisé le pouvoir, quel qu'il soit. Toutes ces caractéristiques participent au mal dont pâtit l'Algérie actuellement et ce mal n'est pas le fait de la fatalité ; il découle, en droite ligne, de décisions prises par les dirigeants du pays, et cela, sans même l'excuse de prétendre ignorer les conséquences de ces décisions.

Bien de soi-disant experts et de nombreux responsables de partis ont brocardé la politique qui, dans le passé et à les entendre, aurait dissipé inutilement d'importantes ressources financières, sous forme de dépenses sociales et fait du peuple algérien un « peuple d'assistés ». Aujourd'hui, on met de moins en moins l'accent sur les dépenses dites sociales ; mais on recueille, en héritage, une situation qui oblige l'Etat à consacrer d'énormes sommes à la couverture des besoins des services de sécurité dans la lutte contre la subversion et le terrorisme, à la réparation des dégâts matériels et humains provoqués par ces deux fléaux, ainsi qu'à l'entretien de milliers de gardes communaux et de membres des groupes d'auto-

défense créés pour assurer la protection des citoyens. Sommes auxquelles s'ajoutent les pensions et les compensations de toute sorte consenties aux victimes du terrorisme et aux personnes atteintes par les entreprises de déstabilisation qui ont ébranlé notre société de différentes façons. Et l'on s'abstient de dire, à l'opinion nationale, que les fonds utilisés, de la sorte, à combattre l'insécurité ou à en réparer les conséquences, sont généralement prélevés sur les chapitres du budget de l'Etat réservés aux opérations de développement des collectivités locales, c'est-à-dire, aux activités liées directement à l'amélioration des conditions d'existence de la population. Il ne vient, évidemment, à l'esprit de personne de contester la nécessité et l'utilité des dépenses destinées à la sécurité du pays et des citoyens ; le rappel des faits évoqués ci-dessus vise simplement à mettre en lumière le genre de désastre auquel on aboutit, quand on se borne à une simple vision technocratique des grands équilibres de l'économie, en perdant de vue l'impérieuse importance du grand équilibre social et de la cohésion nationale.

En vérité, mes heurts avec mes détracteurs et, en particulier, avec le Général TOUATI, traduisent, simplement, l'affrontement avec ceux qui vouent une haine sourde mais farouche à ce qu'ils appellent les errements du passé ; ceux qui considèrent que notre révolution a fait son temps et que le moment est, enfin, venu non seulement de se libérer de ses contraintes, mais aussi de prendre revanche sur elle et sur tout ce qu'elle a promu ou incarné.

Pour en revenir au problème de l'échange de billets de banque et du contrôle des avoirs monétaires, j'étais parfaitement conscient que certaines des techniques de la déflation que je voulais mettre en œuvre n'allaient, en rien, nous guérir définitivement du mal de l'inflation. L'opération projetée nous aurait, seulement, débarrassé des effets de l'inflation passée ; elle ne pouvait ni enrayer ses mécanismes pour l'avenir, ni même stabiliser son taux à un niveau supportable. L'inflation naît et s'accroît quand on injecte au sein de l'économie, de l'argent sans contrepartie réelle, même à terme, dans la production.

Une économie en croissance, comme devait l'être celle d'un pays en développement tel que l'Algérie, engendre de l'inflation, presque par principe, si l'on doit se remettre aux thèses des théoriciens de l'économie. En Algérie, les exigences du développement et, parfois, l'impératif de la paix sociale peuvent conduire à faire naître des poussées inflationnistes. Dans cette situation, l'écart de temps séparant le moment où l'argent est injecté dans l'économie du moment où son injection commence à produire des biens et des

services réels, doit être contenu dans les limites obéissant à des normes qui évitent les dérapages inflationnistes. La gestion des flux financiers, en Algérie, s'est effectuée, suivant ces normes, pratiquement tout au long de la période allant de la date de notre indépendance au milieu de la décennie 1980. Aussi, notre situation financière était-elle demeurée saine, durant toute cette période, malgré l'intense effort de développement et les notables avancées sociales qui ont marqué l'évolution de l'Algérie, avant le revirement intervenu dans cette évolution au cours des années 1980.

Il est à peine besoin de souligner que l'opération d'échange des billets de banque et de contrôle des avoirs monétaires que j'avais projeté de réaliser, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de mon Gouvernement, devait être suivie par la reprise de nos investissements de développement et par l'application d'une politique de rigueur dans la gestion de nos finances publiques, au fur et à mesure que se manifesteraient les effets de la relance de la croissance de notre économie. Ce à quoi devaient concourir d'autres parties de mon programme.

2°/ Le contrôle du Commerce Extérieur

Dans le cadre des dispositions annoncées dans le programme de travail de mon Gouvernement, des mesures ont été arrêtées rapidement pour mettre en place un contrôle de plus en plus rigoureux des importations, afin de réserver nos avoirs en devises aux besoins vitaux du pays. Un ordre de priorité a été établi pour l'allocation des ressources en devises consacrées aux importations. En tête de cette priorité, se situent la défense et la sécurité ; viennent, ensuite, les produits alimentaires, les médicaments et les fournitures destinées à l'éducation, à l'agriculture, aux usines travaillant pour l'agriculture et pour le bâtiment, etc. En bref, l'ordre de priorité arrêté par le Gouvernement visait à assurer l'approvisionnement de toutes les activités dont dépendaient la survie du pays, ainsi que la préservation de son avenir, telles que, notamment, l'éducation et la santé.

Un comité « ad hoc », formé du Ministre du Commerce, du Ministre Délégué au Trésor, du Gouverneur de la Banque d'Algérie, du Directeur de Cabinet et du Conseiller aux Affaires Commerciales du Chef de Gouvernement, avait été institué. Il siégeait auprès de moi et me tenait régulièrement au courant de ses travaux, me rendant compte de ses décisions, sollicitant et recevant des directives d'orientation pour l'accomplissement de sa mission.

Les banques n'étaient plus habilitées à se prononcer, sans en référer au « Comité ad hoc », sur l'opportunité des demandes d'importation émanant aussi bien des administrations et des entreprises publiques que du secteur privé ; elles pouvaient, néanmoins, continuer à gérer directement, sous leur responsabilité, les demandes ne comportant que des montants réduits en devises.

Cette procédure, rigoureuse et quelque peu lourde dans son fonctionnement, avait été appliquée afin d'éviter un dérapage incontrôlé de notre balance des paiements, qui avait à supporter une charge écrasante au titre du service de la dette extérieure. Tout devait être mis en œuvre pour préserver l'Algérie d'une situation la mettant en état de cessation de paiement envers ses créanciers étrangers.

Une levée de boucliers n'allait pas tarder à se manifester contre mon Gouvernement et contre ma personne, apparemment pour des motifs plus ou moins avouables tels que « retour du passé », « immobilisme », « priorité aux entreprises publiques au détriment de secteur privé », etc. En réalité, la seule motivation qui animait la campagne de plus en plus acharnée et haineuse dont j'étais l'objet, tenait à la déception et au dépit que ressentaient deux catégories de personnes :

- les importateurs privés qui entendaient entreprendre, poursuivre ou élargir leurs opérations spéculatives, dans les créneaux sur lesquels ils avaient commencé à se positionner, grâce aux réformes de la fin de la décennie 1980, ainsi que certains fabricants mécontents de voir leurs activités non retenues dans les priorités fixées par le Gouvernement en ce qui concernait l'accès aux devises ;
- les personnes, tapies dans les institutions de l'Etat, qui commanditaient, à travers des voies occultes, des affaires commerciales juteuses reposant sur l'importation de produits étrangers et qui avaient pris l'habitude de régler leurs problèmes par des interventions directes auprès de responsables subalternes, qu'ils « placent » dans différents services de l'Etat chargés des opérations relatives au commerce extérieur, et qu'ils tiennent sous leur influence. L'obligation faite aux responsables de ces services d'informer le Comité « ad hoc », c'est-à-dire, des Ministres ou éventuellement le Chef du Gouvernement, des demandes dont ils sont l'objet comportait, pour ces commanditaires occultes, la contrainte ou le risque de se découvrir ou d'être démasqués, alors que la règle d'or de leurs agissements, c'était et c'est encore d'agir dans l'ombre. Leur credo, c'est : « pour vivre heureux, vivons cachés ».

Bien évidemment, je suis resté sourd aux criailleries dont j'étais assailli. Mon objectif était de promouvoir et de réussir une véritable politique de redressement national et non de plaire aux groupes d'intérêts et, encore moins, de rechercher la complaisance ou les faveurs de ceux qui les manipulaient ou s'associaient à leurs ténébreuses affaires.

3°/ Les investissements et la relance économique

Le programme de travail du Gouvernement avait clairement indiqué les domaines dans lesquels allaient se concentrer les investissements à promouvoir par l'Etat, directement ou à travers les entreprises publiques, à savoir les hydrocarbures, en raison de leur rôle vital comme source de devises pour le pays, l'agriculture, l'infrastructure et l'habitat comme secteurs faisant appel, dans une large proportion, à des fournitures d'origine locale, à un recours réduit au financement en monnaie étrangère et comportant une meilleure impulsion à la production nationale et à l'emploi.

a) Les hydrocarbures : les initiatives et les actions déjà engagées dans ce domaine, après la stagnation qui lui a été infligée au cours des années 1980, ont été poursuivies . En particulier, j'ai approuvé et soutenu le choix porté sur une grande entreprise américaine, BECHTEL, pour la réalisation du tronçon algérien du grand gazoduc ouest reliant l'Algérie au marché européen, en passant par le Maroc et en traversant le détroit de Gibraltar pour rejoindre l'Espagne. La partie de la construction de ce gazoduc mise à la charge de l'Algérie a été accomplie dans les délais convenus, grâce à la performance de l'entreprise choisie, qui a exécuté ses engagements malgré le climat d'insécurité existant dans le pays, climat qui a fait hésiter ou fuir certaines sociétés étrangères. Pour le financement de cet ouvrage important de notre infrastructure dans le domaine des hydrocarbures, nous avions obtenu un crédit d'environ un demi-milliard de dollars de l'Exim-Bank Américaine.

b) L'agriculture :

Durant l'année de l'existence de mon Gouvernement, l'accent était mis sur tout ce qui pouvait accentuer la participation de notre agriculture à l'approvisionnement du pays, particulièrement en ce qui concernait l'alimentation humaine et animale. Une attention spéciale a été réservée, par exemple, à la poursuite et à l'intensification des efforts, déjà entamés auparavant, en vue de la production sur place des semences destinées à nos maraîchages. On se souvient, sans doute, aujourd'hui, des réactions survenues, alors, en Europe, sur le fait que l'Algérie avait cessé d'importer, de France et de Hollande, ses semences de pommes de terre. Peu de personnes chez nous connaissent les réactions enregistrées de la part des partenaires algériens des producteurs et fournisseurs européens de

semences de pommes de terre. Que n'avaient-ils pas déversé comme insanités sur la qualité des semences de pommes de terre produites en Algérie, sur la compétence des Canadiens qui ont coopéré avec notre agriculture dans cette opération ! Leurs réactions illustrent, en réalité, le comportement de beaucoup de ceux qui, chez nous, se font les chantres de l'économie de marché et de l'ouverture sur l'extérieur. En vérité, ces réactions ne sont que la manifestation d'une nouvelle classe d'individus dépourvus de tout sens national, mais qui sont pour l'appât du gain dans n'importe quelles conditions et à n'importe quel prix.

c) L'infrastructure :

- l'hydraulique :

Tous les projets arrivés à maturité ou ceux dont les travaux de réalisation avaient été interrompus pour différentes raisons, ont été lancés ou relancés. Mokdad SIFI, qui avait la charge de l'hydraulique et de l'équipement, était venu me dire un jour, qu'il n'avait plus rien dans ses tiroirs, que tous les projets susceptibles de donner lieu à l'ouverture de chantiers avaient été mis à exécution ou réactivés et que tous les problèmes concernant leur mise en œuvre avaient été résolus, y compris le financement et la recherche éventuelle d'un partenaire étranger.

- Des directives fermes avaient été données, également, pour la relance du nouvel aéroport de Dar-eL-Beïda et du métro d'Alger. Je ne comprenais pas pourquoi, trois décennies après son indépendance, l'Algérie n'avait pas réussi à doter sa capitale d'un aéroport moderne et à réaliser son métro, alors que d'autres pays, aux ressources encore plus limitées que les nôtres, sont parvenus à le faire. En revenant aux responsabilités, en ce début de la dernière décennie du 20ème siècle, j'étais étonné par le comportement de beaucoup de nos cadres, y compris ceux avec lesquels j'avais travaillé dans le passé. Certains d'entre eux semblaient éprouver une sorte d'inhibition face à toute idée d'agir, s'ils ne sont pas associés à un partenaire étranger ; d'autres, par contre, en viennent à considérer qu'ils peuvent réussir par eux-mêmes et qu'ils n'ont besoin d'aucun concours non algérien. Je crois que ce comportement, s'ajoutant au fait que les dirigeants politiques partageant les conceptions soutenues par beaucoup de cadres et inspirées du F.M.I. et de la Banque Mondiale, excluent, par principe, le financement par l'Etat de projets économiques, explique, dans une large mesure, le retard dont souffrent les deux grands ouvrages d'infrastructure de notre capitale : le nouvel aéroport de Dar-El-Beïda et le métro d'Alger.

Je regrette de n'avoir pu disposer du temps nécessaire pour réussir à remettre en marche la réalisation de ces deux grands projets, ce qui aurait entraîné, en plus des avantages résultant de leur achèvement et de leur entrée en fonctionnement, la création de milliers d'emplois durant la phase restante de leur construction.

Enfin, j'avais profité de mon retour « aux affaires de l'Etat » pour reprendre des projets dont j'avais initié la promotion au cours des années 1970, dans le cadre du Ministère de l'Industrie et de l'Energie, sous le couvert et avec le financement de la SONATRACH : il s'agit de vastes projets concernant l'hydraulique, portant sur l'irrigation de larges superficies agricoles et sur l'alimentation en eau potable de régions souffrant d'une pénurie devenue endémique dans ce domaine, comme certaines villes côtières de l'ouest de notre pays, Oran tout spécialement. J'avais fait revenir, à cet effet, deux grandes sociétés d'engineering américaines, BECHTEL et BROWN AND ROOT, avec lesquelles nous avions travaillé au cours des années 1970. Des instructions leur avaient été données pour nous présenter rapidement des propositions d'installations d'usines de dessalement de l'eau de mer sur la côte oranaise. Elles avaient même indiqué qu'elles étaient en mesure de faire venir, en cas d'urgence, des usines de dessalement toutes faites montées sur skid et qui auraient été remorquées à travers l'Atlantique à partir des Etats-Unis. Lors de mon intervention à l'Hôtel de Ville d'Alger le 24 juin 1993, j'avais affirmé que l'on connaîtrait une révolte de l'eau dans l'ouest du pays, si des dispositions adéquates n'étaient pas prises sans tarder en vue de pourvoir en alimentation en eau potable des villes de la partie occidentale de notre territoire. Plus de douze ans après, l'on est, pratiquement, toujours au même point au sujet de ce problème. Tout cela a été jeté aux oubliettes après le renvoi de mon Gouvernement. L'import-export était plus juteux et plus excitant pour ceux qui avaient provoqué ce renvoi.

d) Habitat :

Au moment de l'avènement de mon Gouvernement, le pays vivait encore sous l'emprise de l'idée que l'Etat n'avait plus de rôle à jouer dans la construction des logements et, surtout, que les citoyens ne devaient plus compter sur lui pour trouver à se loger. Aussi, l'un des points fondamentaux du programme de travail de mon Gouvernement fut-il d'annoncer que « la décision de désengager l'Etat de la construction de logements sociaux est annulée » et que « l'Etat reprend l'étude et la réalisation de programmes massifs de logements, en les réservant à la location et en en assurant l'incessibilité ».

Cependant, l'administration du Ministère de l'Habitat portait encore l'empreinte de la politique qui lui avait été assignée depuis le lancement des réformes visant à bouleverser le modèle socio-économique dans lequel s'était lancée l'Algérie, au lendemain de son indépendance.

Ces réformes visaient à promouvoir une politique en faveur d'un système donnant de plus en plus de prépondérance à l'intervention du secteur privé. Ce ministère éprouvait des difficultés, pour ne pas dire une incapacité, à assurer la concrétisation de la promesse faite auparavant, et confirmée sous la présidence du regretté Mohamed BOUDIAF, de réaliser un programme d'urgence portant sur quelques milliers de logements. Les services de l'Habitat se consacraient, surtout, à élaborer et à édicter des textes réglementant, de multiples manières, les activités immobilières. D'autre part, en application de la profusion de textes législatifs et réglementaires, promulgués dans le sillage des réformes lancées sous la présidence de CHADLI, l'immense patrimoine foncier récupéré par l'Etat sur la colonisation a été morcelé et livré à des acquéreurs privés. Quand il s'agit de lots de terrains consacrés par leurs acquéreurs à l'édification de leur logement familial ou bien à leurs activités professionnelles, le bien cédé par l'Etat, à ce titre, revêt un caractère positif et entre dans la contribution, à la fois à la solution du problème de logement et au soutien à la croissance économique, à travers la dynamisation du secteur du bâtiment grâce aux marchés procurés à ses entreprises de construction. Par contre, les terrains cédés à ceux qui s'affublaient du rôle de promoteurs industriels ou immobiliers donnaient lieu, bien trop souvent, à des spéculations qui furent pour beaucoup dans la montée du mécontentement populaire et dans les causes qui ont poussé beaucoup de citoyens algériens à la révolte et à se jeter dans les bras des entreprises subversives et terroristes. En raison de cette situation, beaucoup d'administrations se plaignaient de ne plus disposer de terrains pour l'édification de leurs installations : écoles, hôpitaux, bâtiments administratifs, etc. Des décisions vigoureuses devaient être prises afin de rendre aux services du secteur de l'Habitat leur rôle d'impulsion, de dynamisme, de promoteur et de réalisateur, dans le cadre d'une action vaste et vigoureuse à conduire par l'Etat pour affronter et régler la crise du logement. Durant l'année d'existence de mon Gouvernement, j'étais condamné à travailler avec les moyens dont j'avais hérité et à m'accommoder des méthodes de travail qui étaient alors les leurs, avant de parvenir, sur la base des constatations et des leçons tirées de cette première phase, à prendre les mesures nécessaires à la mise en route d'une action efficace dans le domaine de l'habitat. Au moment où il a été mis fin à mes fonctions de Chef de Gouvernement, c'était là l'une des tâches

prioritaires auxquelles j'allais me consacrer, comme je l'avais laissé entendre dans une déclaration publique.

Je pensais asseoir l'action de mon Gouvernement dans le domaine de l'habitat sur les bases suivantes :

- Intervention directe, vigoureuse et massive de l'Etat pour la construction :

= de logements sociaux destinés aux citoyens dépourvus de revenus suffisants afin de leur permettre de loger, et souvent, de fonder leur famille ;

= de logements de fonctions réservés aux agents de l'Etat pendant l'exercice de leurs activités au service des institutions auxquelles ils sont affectés. Ces logements devaient être affectés et livrés aux institutions dont relèvent ces agents. Ils devaient être libérés en cas de mutation ou de cessation de fonction de leurs occupants. En aucun cas, ils ne devraient être cédés en propriété privée, sous quelque prétexte que ce fût ;

- L'accès à la propriété privée du logement familial devant être réglé selon les dispositions qui suivent :

= octroi à tous les salariés et aux titulaires de revenus réguliers, mais modestes, de facilités, adéquates et adaptées à chaque situation, en matière d'affectation de terrains et de crédits à long terme et à bas taux d'intérêts, pour la réalisation, en toute propriété, de leur maison familiale, sous forme de villas individuelles ou d'appartements dans des immeubles construits en communauté et gérés selon les normes modernes de l'habitat collectif ;

= aménagement des conditions nécessaires, notamment en matière de mise à disposition des terrains, en faveur des promoteurs privés désireux d'investir dans le domaine de l'immobilier en vue de répondre, sous forme de cession ou de location, aux demandes diverses susceptibles de s'exprimer sur le marché : logements, locaux administratifs, commerciaux, etc.

= C'est dans ces conditions que j'avais pris la décision de principe d'accorder à la Direction Générale de la Sûreté Nationale (D.G.S.N.) la construction d'une première tranche de 6000 logements, afin de réaliser, dans chaque localité, une cité réservée à ses membres, cadres ou agents, et pendant l'exercice de leurs fonctions, ces cités devant les mettre à l'abri des atteintes à leur propre sécurité et à celle de leur famille. On pouvait éviter, de cette manière, les drames qui ont atteint, dans leur personne ou dans leur famille, un grand nombre d'entre eux pendant les épreuves qui ont marqué la lutte contre le terrorisme.

e) La production de ciment

La relance de l'économie fondée essentiellement sur l'habitat et l'infrastructure implique la disponibilité, sur place, des matériaux de construction nécessaires. Parmi ces matériaux, le ciment tient, évidemment, une place de premier plan. A la fin des années 1970, l'Algérie possède, pour la production de ciment, une capacité installée de 10 millions de tonnes/an. Or, la production annuelle de ciment, en Algérie oscillait, dans le meilleur des cas, entre 6 et 7 millions de tonnes/an, soit un taux d'utilisation des capacités installées ne dépassant pas un maximum de 70 %. Pendant ce temps, les importations de ciment par l'Algérie descendent rarement au-dessous de 2 millions de tonnes/an, c'est-à-dire à un niveau qui correspond à la capacité maximale de réception de ce ciment dans tous les ports du rivage algérien. C'est l'une des particularités de l'Algérie où les capacités de production se situent trop souvent au-dessous de leur niveau normal, tandis que les capacités en matière d'importations fonctionnent à leur niveau le plus élevé. Cette situation ne semble pas être le fait du hasard. Le représentant qualifié de l'un des pays qui nous fournit des cimenteries et nous aide à les construire m'a clairement indiqué que des producteurs méditerranéens de ciment ont menacé ouvertement son pays de ne plus lui commander de cimenterie s'il livre même une seule cimenterie supplémentaire à l'Algérie. Or, ce sont ces mêmes pays méditerranéens qui fournissent les deux millions de tonnes du ciment importé annuellement par l'Algérie. C'est-à-dire que, dans le bassin méditerranéen, non loin de nos rivages, l'équivalent de deux cimenteries de la capacité installée à Constantine, à Aïn-Kébira ou à Béni-Saf, ou de quatre cimenteries semblables à celles de Bouira ou de Saïda, fonctionnent à plein régime pour le compte de l'Algérie, tandis que nos cimenteries sont maintenues, dans leur fonctionnement, à un niveau dépassant à peine 60 % de leurs capacités. Le potentiel de production, stérilisé ainsi dans notre production de ciment, dépasse largement ce qui est nécessaire pour obtenir, chez nous, l'équivalent des quantités de ciment importées et libérer, de la sorte, l'Algérie de l'obligation d'acheter à l'étranger du ciment qui n'est rien d'autre que de la pierre broyée . Une situation aussi scabreuse que révoltante et qui perdure depuis des années sinon des décennies, ne pourrait plus exister et ne peut encore exister sans la volonté, clairement affirmée et persistante, de complices se trouvant en Algérie, infiltrés et placés là où ils peuvent opérer en toute impunité. Deux millions de tonnes de ciment importées annuellement par l'Algérie ne servent pas seulement les intérêts de la mafia méditerranéenne du ciment ; ils sont certainement, aussi, à l'origine des fortunes scandaleuses qui s'accumulent en Algérie et que le Général TOUATI absout du code pénal, si leurs détenteurs consentent

simplement à placer le produit de leur rapine en Algérie, dans le cadre de notre code des investissements.

Au cours de mes premiers contacts avec les grands responsables de nos entreprises économiques, j'avais demandé, à celui d'entre eux dont relèvent les cimenteries, les raisons pour lesquelles ces dernières n'arrivent pas, dans leur fonctionnement, à atteindre leur capacité maximale, ni même à améliorer sensiblement le taux d'utilisation de cette capacité. Il me répondit que la cause de cette défaillance résidait principalement dans l'insuffisance des approvisionnements de nos cimenteries en pièces de rechange et en certains sous-produits provenant uniquement de l'étranger. Cette insuffisance était due, suivant les explications qui m'avaient été fournies, aux difficultés inhérentes à toute opération d'importation, et, surtout, aux embarras affectant le commerce de l'Algérie avec l'étranger, par suite des retombées négatives du poids de notre dette extérieure.

Je demandai, alors, quelle somme annuelle en devises, même évaluée de façon approximative et exprimée simplement en ordre de grandeur, permettrait à nos cimenteries de régler tous les problèmes posés par le paiement des commandes de toutes les fournitures en provenance de l'étranger nécessaires à leur fonctionnement normal. On me répondit que 80 millions de dollars par an suffiraient à couvrir ces fournitures. J'ai demandé, alors, au Gouverneur de la Banque d'Algérie de mettre immédiatement à la disposition des entités économiques gérant nos cimenteries, dans une banque étrangère située bien évidemment en dehors de nos frontières et sous la seule signature du responsable ou des responsables de nos cimenteries, un dépôt de 80 millions de dollars, dont le montant serait renouvelé, au fur et à mesure de son utilisation, les justifications de cette utilisation devant être examinées et contrôlées, a posteriori, par les services chargés du contrôle des changes.

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie me fit savoir, par la suite, qu'au lieu de placer dans une banque étrangère le dépôt des devises nécessaires au fonctionnement des cimenteries, il proposait de situer ce fonds auprès d'une banque algérienne et que les ordres de paiement sur ce fonds émanant des responsables des cimenteries seraient exécutés avec toute la célérité et la même efficacité que l'on pourrait espérer du placement de ce fonds à l'étranger. J'ai donné mon accord à la proposition avancée par le Gouverneur de la Banque d'Algérie, à un moment se situant, si je m'en souviens bien, vers la fin de l'année 1992. Pour moi et à partir de cet instant, le problème de l'approvisionnement de nos cimenteries en pièces

de rechange, en sous-produits et en interventions ponctuelles d'assistance technique venant de l'étranger était réglé et ce problème ne pouvait plus constituer une cause valable de la sous-utilisation des capacités installées de ces cimenteries. Aussi, qu'elle ne fut pas ma surprise lorsque, des mois plus tard, en juin 1993, m'étant enquis de l'état de marche de nos cimenteries, on me répondit que ces dernières n'avaient pratiquement bénéficié d'aucun avantage du dépôt en devises placé en leur faveur auprès de l'une de nos banques. On me fit connaître qu'un malentendu s'était produit entre la Banque d'Algérie et la ou les banques qui avaient reçu en dépôt le fonds en devises affecté aux cimenteries, que cette ou ces banques avaient compris que le fonds en question était constitué à l'usage de tous les importateurs et qu'il avait été, effectivement, utilisé dans ce sens. De ce fait, nos cimenteries n'avaient tiré aucun apport de la décision que j'avais prise à leur usage exclusif et par laquelle je croyais avoir fait le nécessaire pour relever substantiellement le volume de la production de ciment en Algérie. Je croyais bien, ce faisant, avoir réduit, sinon supprimé la dépendance de notre pays vis-à-vis du ciment importé, ainsi que de l'emprise de la mafia méditerranéenne qui le fournissait.

En vérité, c'est cette mafia qui avait eu le dernier mot. Les vaticinations avancées sur le prétendu malentendu survenu entre la Banque d'Algérie et les banques primaires, ne m'avaient nullement convaincu. Il n'était pas nécessaire de sortir de Harvard aux U.S.A., de la « London Economics School » de Londres ou de Polytechnique de Paris pour savoir que le montant en devises accordé à nos cimenteries en vue d'augmenter leur production serait inférieur ou, à tout le moins, équivalent à la somme des sorties, en ces mêmes devises, entraînées par l'importation de ciment étranger. Autrement dit, il s'agissait d'une opération bénéfique pour notre balance des paiements que des gestionnaires conscients devaient suivre de près pour la faire réussir. De fait, je me trouvais devant un cas concret illustrant parfaitement le type de sabotage dont ma politique était l'objet, de surcroît, de la part de ceux en qui j'avais placé, bien à tort, ma confiance ; ce cas reflétait, aussi, la mauvaise foi dont sont devenus coutumiers beaucoup de cadres et d'agents de nos administrations et de nos entreprises dans l'exercice de leurs fonctions, mauvaise foi qui confine parfois à la trahison pure et simple. Malheureusement, ces comportements qui relèvent d'une sourde hostilité et d'une hargne à peine contenue, s'expliquent par les préjugés politiques hostiles au principe de l'indépendance économique, ainsi que par les conceptions anti-sociales, anti-populaires et même anti-nationales dont on a abreuvé notre société durant les deux dernières décennies. Les idéaux de la Révolution du 1er novembre 1954 et du nationalisme algérien ont été oubliés. On

fait venter l'air des réformes, qui ne sont que le vocable sous lequel se déguise l'entreprise de liquidation des principes et des acquis de la Révolution, qui ont permis à la nation algérienne de recouvrer sa dignité avec son indépendance. Beaucoup de ceux qui se livrent au reniement des idéaux de notre révolution et au dénigrement de ses réalisations, antérieures et postérieures à l'indépendance, oublient allègrement qu'ils doivent à cette révolution et aux masses qui en ont été le fer de lance, la prodigieuse promotion sociale dont ils tirent avantage, aujourd'hui, en délaissant le sort du peuple pris dans son ensemble.

Telles sont les réflexions que ne manquent pas d'inspirer la constatation de comportements semblables à ceux qui condamnent notre production nationale de ciment à souffrir d'une léthargie devenue permanente, pour le plus grand bien d'une nocive mafia extérieure soutenue, sans aucun doute, par une non moins nocive mafia interne. On est d'autant plus porté à juger sévèrement ces comportements, quand on sait que le prix du ciment importé est nettement supérieur à celui provenant de la production nationale. C'était, déjà, le cas au cours des années 1970, lorsque j'assumais la responsabilité du secteur des matériaux de construction, comme Ministre chargé de l'Industrie ; et je crois savoir que c'est encore le cas aujourd'hui. L'on ne peut, dès lors, ne pas être amené à déduire, de cette constatation, que les entraves empêchant nos cimenteries de tendre et parvenir à l'utilisation maximale de leurs capacités théoriques ne sont le fait ni du hasard, ni de défaillances techniques, ni d'un manque quelconque de fournitures, ni de la fatalité ; il y a tout lieu de considérer qu'elles sont l'effet d'agissements sciemment perpétrés, dans un but crapuleux. Car, c'est grâce à la tension pesant sur le marché du ciment que les importateurs de ce produit réussissent à l'écouler ; le ciment importé étant d'un prix plus élevé, il ne peut trouver preneur, face au ciment local offert à un prix nettement inférieur. La tension ainsi, sciemment entretenue sur ce matériau fondamental pour toute construction, favorise, également, les spéculateurs sur le ciment produit en Algérie. Son obtention devient, de ce fait, une faveur recherchée incitant ceux qui en ont besoin à consentir le prix qu'il faut en vue de l'obtenir.

Au cours des années 1980, deux de nos cimenteries, l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest, ont été condamnées à un arrêt prolongé par suite d'un sabotage par le jet d'une barre à mine dans leurs broyeurs. Plus tard, le responsable, à l'époque, de la région militaire où se situe l'une des cimenteries, m'avait indiqué qu'il n'avait pas été possible d'identifier et d'arrêter les auteurs de ce sabotage, malgré l'importance des moyens d'investigations mobilisés à cet effet. Au lendemain de sa première élection à la Présidence de la République,

donc relativement récemment, encore, par rapport au temps où j'assumais la Direction du Gouvernement, je crois savoir que le Président Abdelaziz BOUTEFLIKA a manifesté une vive indignation, en apprenant qu'une cimenterie, sous le prétexte de son entretien habituel, avait été mise à l'arrêt pour une longue période, allant bien au-delà du délai normal connu pour ce type d'intervention, alors que, parallèlement à cet arrêt, on importait du ciment.

Le rappel des faits caractérisant cette situation malsaine sur la commercialisation du ciment, m'amenait, en 1993 et m'amène toujours, à penser que le non-aboutissement de la décision par laquelle je voulais soutenir et augmenter la production de nos cimenteries n'était pas dû uniquement au hasard, à la négligence ou bien au laisser-aller assez courant dans certaines de nos administrations. Pour moi, il s'agissait bien d'un acte délibérément réfléchi et voulu en vue de servir les intérêts de la mafia interne et externe du ciment et, probablement, aussi, de saboter et de discréditer l'action de mon Gouvernement. C'était, en tout cas, un acte qui traduisait nettement le peu de considération accordée par certains des gestionnaires du bien public à l'intérêt général. Dans la situation difficile que connaissait, alors, l'Algérie en ce qui concernait sa balance des paiements extérieurs, ils ont laissé perdre, sans autre souci, une occasion d'économiser les devises du pays. Si je ne m'étais pas inquiété personnellement du devenir de la mesure que j'avais édictée en faveur de nos cimenteries, je n'aurais, peut-être, jamais été avisé que ma décision avait pris le sens d'un coup de bâton dans l'eau. Malheureusement, ce n'était pas le seul exemple de ce type à relever dans le fonctionnement de notre administration depuis l'avènement de l'ère des restructurations, des réformes et de la libéralisation de notre économie.

4°/ Les lois de finances et les lois de programmes.

L'élaboration et l'adoption des lois des finances, de la loi de programme national et du plan des perspectives à moyen terme ont absorbé une grande partie de l'activité du Gouvernement pour l'année de son existence. Les problèmes à résoudre étaient d'autant plus ardus que le programme du Gouvernement se présentait, sur beaucoup de points essentiels, comme le choix d'une rupture partielle ou totale avec les orientations suivies auparavant. Le personnel meublant les services en place était profondément imprégné par les conceptions qui prévalaient avant l'arrivée de mon Gouvernement. Il n'a pas été aisé d'adapter ce personnel à des idées qui ne correspondaient pas à celles qui, jusque-là, servaient de base à ses travaux.

a) La loi de finances complémentaire pour 1992 a eu à résoudre le problème de la prise en charge de certaines dépenses qu'on pensait couvrir, auparavant, par le supplément de recettes budgétaires qu'aurait apporté la dévaluation résultant d'un accord avec le F.M.I. Il s'agissait, principalement, du paiement des salaires versés aux travailleurs de nombreuses entreprises locales à l'arrêt faute de marchés. Leurs salariés n'avaient pas été payés depuis des mois.

b) La loi de finances pour l'année 1993 instituait deux contributions nouvelles : un impôt sur le patrimoine et une contribution de solidarité nationale pour une période de trois années à compter du 1er janvier 1993.

L'impôt sur le patrimoine visait les biens immobiliers et certains biens mobiliers considérés comme significatifs d'un train de vie supérieur. Les dispositions concernant son assiette et ses taux ont été arrêtées de manière à ne pas imposer le logement familial ou à ne pas l'imposer lourdement, à ne pas prendre en compte les biens professionnels. L'institution de cet impôt devait constituer la première d'un train de mesures destinées à réaliser l'assainissement tant attendu par l'opinion nationale, en ce qui concerne les enrichissements acquis par beaucoup de gens en Algérie depuis l'indépendance, surtout quand ces enrichissements étaient sans cause.

Malgré les précautions prises en vue d'éviter, dans la définition et l'établissement de son assiette, toute dérive obérant les biens nécessaires à la vie normale des citoyens ou bien la tentation de transformer cet impôt en une sorte d'inquisition violant leur intimité familiale, on a voulu faire de l'institution de cet impôt un thème alimentant ou intensifiant les attaques menées contre mon Gouvernement. Beaucoup d'agents fiscaux chargés de l'évaluation de cette assiette s'introduisaient chez les gens en disant : « nous sommes mandatés par le Chef du Gouvernement pour évaluer votre patrimoine, etc. ». A un certain moment, on avait même fait courir le bruit qu'on allait demander aux femmes de montrer leurs bijoux pour en calculer la valeur, afin de susciter chez les citoyens un climat d'inquiétude, de mécontentement et, partant, d'hostilité au Gouvernement. Une personne entrant dans le salon d'un haut responsable de l'Etat, au moment où les agents du fisc arrivaient chez lui pour recueillir les éléments nécessaires à l'évaluation de son patrimoine, entendit son hôte s'exclamer en ces termes : « voyez-vous ce qu'il nous fait ! » Evidemment, le « il », le coupable, c'était moi. Quand un agent du fisc, dans l'exercice de ses fonctions, se présente chez un citoyen, il le fait

au nom et en exécution de la loi et non sur ordre du Chef du Gouvernement. Ma mise en cause directe, dans le cadre de la mise en application de l'impôt sur le patrimoine, obéit donc à une campagne orchestrée par certains fonctionnaires du fisc. Sans doute, aussi, ces derniers agissaient-ils à l'instigation d'inspirateurs extérieurs mécontents de la politique suivie par mon Gouvernement.

Quant à la contribution de solidarité nationale, elle m'avait valu, également, l'hostilité plus ou moins ouverte d'une partie, au moins, de nos classes dites moyennes, notamment parmi les cadres. Ces catégories ne prenaient nullement en compte que la politique du même Gouvernement, qui leur demandait une contribution somme toute modeste et presque symbolique, les préservait de l'abaissement drastique qu'aurait entraîné, pour leurs revenus, la dévaluation que ce Gouvernement refusait d'accepter, en rejetant les solutions préconisées par le F.M.I. Ces classes moyennes, formées par les cadres et les salariés, n'avaient pas tardé, après le renvoi de mon Gouvernement, à éprouver ce que leur avait valu la dévaluation du Dinar effectuée après mon départ et à mesurer, ainsi, la ponction sur leurs revenus que la politique de mon Gouvernement leur avait évitée. De la même manière, ceux qui se plaignaient d'avoir été assujettis à l'impôt sur le patrimoine, ne voulaient pas prendre en considération les impératifs découlant de la lutte contre la subversion, lutte qui ne pouvait se réduire aux seules opérations répressives et qui devait s'accompagner, pour être crédible, de mesures tendant à la mise en œuvre d'une politique de justice sociale impliquant elle-même des actions visant à obtenir un certain rééquilibrage dans la distribution et la répartition des richesses sociales.

c) Le plan national pour 1993 et les objectifs généraux de la période 1993 à 1997 (voir annexe n°30)

Les objectifs assignés au Plan National pour 1993 ont été définis et inscrits dans un cadre de référence à moyen terme s'étendant sur la période 1993 à 1997. Ce cadre de référence a été élaboré sur la base de paramètres évolutifs et de données connus, explicitement énoncés dans le texte du décret législatif relatif au plan national pour 1993 et aux objectifs de la période à moyen terme dans laquelle s'inscrit ce plan. Il a été expressément indiqué, dans l'avertissement servant de préambule à la partie du décret intitulée « Perspectives à moyen terme et équilibres macro-économiques et financiers pour 1993 », que le cadre de référence devait « être périodiquement actualisé compte tenu de l'évolution des principaux paramètres

.

de l’économie et des données à caractère définitif relatives aux exercices 1991 et 1992, base des projections effectuées pour la période 1993 à 1997 ».

Parmi les paramètres et les donnés retenues dans ce cadre de référence à moyen terme, figurent les prix du pétrole, auxquels le Général TOUATI accroche le raisonnement spécieux par lequel il tente de démontrer que la politique suivie par mon Gouvernement était un échec ou vouée à l’échec, parce que, à l’en croire, elle reposait sur des termes non fiables. Les prévisions de prix du pétrole à l’exportation étaient de **20 à 21 dollars** par baril en 1993 et 1994 et **de 22 dollars à 23 dollars** par baril sur 1996/1997. Ces chiffres étaient accompagnés, dans le texte même du décret législatif, de l’observation suivante : ***« ils peuvent paraître un peu élevés en 1993 si on se base sur les indications de décembre 1992 du marché, mais ce marché est instable et les prix volatiles ; en revanche, sur le moyen terme, ils peuvent paraître relativement conservatoires »*** (Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du 26 avril 1993 – page 14).

J’avais indiqué, publiquement, à l’époque, que deux paramètres échappaient à notre contrôle dans leur évolution : les prix du pétrole tributaires du marché international et les résultats des activités agricoles soumises aux aléas de la pluviométrie. Néanmoins, sur le moyen terme, nous devions retrouver l’équilibre et un relatif bien-fondé de nos prévisions, dans le cadre d’une situation de crise extrêmement tendue et marquée par des soubresauts où les paramètres économiques n’étaient pas seuls en cause. On trouvera plus loin la réponse aux assertions du Général TOUATI sur le prix du pétrole pris en compte pour la définition des objectifs à terme retenus pour la période 1993 à 1997, assertions qui se confondent avec celles par lesquelles on a essayé de fabriquer, fin 1993, un alibi justifiant le recours au F.M.I. Ce recours au F.M.I. avait été, en réalité, choisi dès la fin du premier semestre 1993. Il restait simplement, pour ceux qui militaient en faveur des solutions préconisées par le F.M.I., à trouver le « politique » qui accepterait d’en assumer la responsabilité devant l’opinion, ainsi que le prétexte susceptible de faire avaler aux Algériens les épreuves que devaient leur infliger la thérapeutique du F.M.I. pour résoudre la crise de l’économie algérienne.

Un tableau de bord de suivi de l’exécution du plan avait été instauré. Des directives claires ont été édictées en mai 1993, dans les termes suivants aux services chargés de veiller à la mise en oeuvre des opérations du plan national :

***« Il faut établir des tableaux qui devront être périodiquement publiés et accompagnés de commentaires établissant la comparaison par rapport aux objectifs fixés par rapport à la situation de l'année précédente. L'opinion doit être désormais tenue informée des résultats et des actions de la machine gouvernementale dans la transparence complète. Si le système de collecte de l'information est défaillant, il faut dire et préciser les causes et les endroits où se situent ces défaillances ». (Voir annexe n°31)***

Face aux menées sournoises de ceux qui intriguaient dans l'ombre en vue d'aboutir au sabordage de notre économie, en vue de satisfaire les appétits des aspirants aux délices de « l'import-export » réduit à « l'import », j'avais décidé de réagir par la transparence, permettant à chaque Algérien de juger sur pièces. On verra, plus loin, que cette transparence dérangeait beaucoup d'acteurs cachés et, en particulier, le Général TOUATI, à travers ceux qui s'étaient faits les porte-parole de ses thèses.

d) La loi de finances 1994

Il n'est peut-être pas inutile de signaler, aujourd'hui, à plus de dix ans de distance, qu'en juillet 1993, le projet de loi de finances pour 1994 et le document réunissant les éléments d'encadrement macro-économique pour cette même année étaient prêts. Cela, afin de souligner que ces travaux, du moins ceux relatifs à leur version initiale, sont à porter à l'actif de mon Gouvernement dont la mission a été interrompue un mois plus tard.

L'un des points sur lesquels se portaient les critiques des adversaires de la politique suivie par mon Gouvernement résidait dans l'étendue du déficit retenu pour l'équilibre du budget de l'Etat. Je n'étais pas en mesure, encore, à l'époque, de faire état des ressources que je pouvais recueillir à travers l'échange des billets de banque et le contrôle des avoirs monétaires en circulation au sein de notre économie. J'avais résolu de ne parler de cette opération qu'une fois assuré que les conditions nécessaires à sa réussite étaient pleinement réunies. Mais, j'avais indiqué, au cours de déclarations publiques, que l'équilibre du budget ne devait pas obligatoirement se réaliser chaque année et que, au bout de la période du cadre à moyen terme dans lequel s'inscrivaient nos budgets et nos objectifs économiques, l'équilibre budgétaire était plausible et les chances de sa réalisation réelles. Je crois pouvoir dire, aujourd'hui, que cette démarche n'est pas différente de celle adoptée par les initiateurs et les bâtisseurs de l'Europe de la monnaie unique, puisqu'ils se sont tous accordé un délai avant

d'atteindre le taux de déficit toléré pour leurs budgets, puis l'équilibre pur et simple de ces budgets.

Je voudrais rappeler, à ce propos, que, dès le départ, j'avais souligné que l'action de mon Gouvernement s'inscrivait dans le moyen terme, que la durée de ce moyen terme devait s'étaler sur cinq années et que je n'avais pas accepté de prendre en charge la mission qu'on me demandait d'assumer pour accomplir une opération ponctuelle quelconque. Je m'étais engagé pour conduire une politique de redressement national ; cette politique comportait des volets différents, mais solidaires ; ce qui signifiait nettement que l'abandon de l'un de ces volets entraînait une dérive mortelle de toute la politique de redressement national ainsi conçue. Cette politique impliquait également de la continuité dans la durée ; elle ne pouvait s'accommoder d'aucun des calculs subalternes dont sont coutumiers ceux qui recherchent, simplement, des occasions de réussir de bons coups pour accéder à des postes en vue et pour acquérir de la notoriété, dans la négligence de l'intérêt supérieur de la collectivité et dans l'ignorance délibérée des impératifs nationaux.

5°/ Les réformes économiques

a) D'abord, de quoi s'agit-il ?

Depuis la fin de la décennie 1980, le vocable « réforme », utilisé au pluriel, est devenu un leitmotiv récurrent dans les discours de nos dirigeants, dans les déclarations ou les bavardages de nos prétendus experts économiques et dans les écrits de nos journalistes ou de nos auteurs universitaires . Ce vocable « réformes » est souvent galvaudé dans les écrits ou les interventions orales de ceux qui s'en servent, sans pour autant expliciter davantage le contenu qu'ils attachent à ces « réformes ».

En réalité, dès la disparition du Président BOUMEDIENE fin 1978 et, tout particulièrement, à la faveur de l'offensive de la réaction mondiale et de la révolution dite libérale annoncée, au début de la décennie 1980, avec l'arrivée au pouvoir du Président Ronald REAGAN aux U.S.A., une campagne a été engagée chez nous, sous l'impulsion du Président Chadli BENDJEDID, en vue de liquider tout le système socio-économique édifié en Algérie depuis le recouvrement de notre indépendance nationale, sur la base des principes édictés par les textes fondamentaux de notre Révolution. Pour camoufler les intentions qui déterminent leur action, les promoteurs des « réformes » parlent moins de la liquidation des

options socialistes que « d'ouverture sur le monde », « d'adaptation aux nouvelles conditions apparues sur la scène politique internationale » ou, tout simplement, de la nécessité de se situer « dans le sens de l'évolution historique de la société ». Autres expressions généralement utilisées dans le langage de ceux qui se prévalent du titre de « réformateurs » : « passer de l'économie dirigée à l'économie de marché », « rétablir les grands équilibres de l'économie », « se plier aux règles naturelles de l'économie », etc.

Pour ma part, l'ouverture du champ économique devait se traduire, essentiellement, par le recours aux mécanismes de l'économie de marché. L'économie de marché a pour définition fondamentale la mise en jeu des règles de la concurrence. De ce point de vue, le système économique établi en Algérie au lendemain de l'indépendance n'avait pas éliminé totalement le jeu de la concurrence, qui subsistait dans le domaine du commerce de détail , de certains services et même, dans une moindre mesure, dans le secteur industriel. Les monopoles relevant du secteur public étaient exclusifs dans le commerce extérieur, les banques, les assurances et le commerce de gros. De la sorte, de nombreuses entreprises privées ont été créées et ont prospéré dans la production industrielle et dans les différentes activités afférentes au bâtiment et à l'artisanat de services.

b) Le projet de code des investissements

Aussi, mon point de vue était que la réforme devait viser fondamentalement, d'abord, à faire émerger de nouveaux acteurs dans les secteurs de la production et des services, en faisant appel au capital privé, national et étranger. Déjà, à la fin des années 1970, dans le cadre de mon action comme Ministre des Industries légères, puis en 1979 et 1980, comme membre du Bureau Politique et Président de la Commission des Affaires Economiques du Comité Central du F.L.N., j'avais initié un programme tendant à ouvrir la voie de l'investissement industriel au secteur privé dit « non exploiteur », dans notre terminologie politique de l'époque. Sous l'égide de l'INPED (Institut National de la Productivité et du Développement) installé à Boumerdès, créé avec la collaboration de l'O.I.T. et travaillant avec l'université canadienne de Montréal, une large série de projets était en cours d'élaboration en faveur des petites et moyennes entreprises, parmi lesquelles on incluait des initiatives en provenance des collectivités locales. Il s'agissait, essentiellement, de la réalisation des études technico-économiques préliminaires à tout lancement de projets d'investissements, de la mise au point des canevas nécessaires à l'édification des installations découlant de ces projets, avec une certaine assistance éventuelle dans le déroulement des

diverses phases de concrétisation des projets et de leur mise en exploitation. Dans le cadre de la Commission des Affaires Economiques du Comité Central du F.L.N., et toujours avec la collaboration de l'INPED, j'avais fait élaborer les textes législatifs et réglementaires nécessaire au lancement des projets d'investissements privés soit sous la forme d'entreprises individuelles, soit sous la forme de coopératives associant plusieurs personnes. Ce programme, initié à la fin de la décennie 1970 et au début des années 1980, était cependant réservé au seul secteur privé national.

Dans le cadre du programme d'action de mon Gouvernement en 1992 et 1993, je m'étais fixé comme objectif d'ouvrir au secteur privé, qu'il fût national ou étranger, la possibilité d'intervenir et d'investir sans limites, dans tous les secteurs de l'activité économique, avec la garantie de l'Etat assortie de multiples encouragements des pouvoirs publics allant jusqu'au financement gratuit par l'Etat d'une partie de l'investissement réalisé, le promoteur de cet investissement devenant, de la sorte, propriétaire d'un patrimoine dont il n'aura pas payé la totalité de la valeur. En plus, la création de zones franches était envisagée, de façon à donner aux éventuels investisseurs la possibilité de travailler comme si la localisation de leurs investissements était située en dehors de notre territoire, leurs activités échappant totalement à l'emprise de nos lois régissant le fonctionnement de l'économie.

Avant la nomination de mon Gouvernement, un code des investissements était en cours d'élaboration. J'ai fait reprendre les travaux entrepris en vue de cette élaboration, élargissant les consultations engagées à cet effet à tous les interlocuteurs intéressés, aussi bien sur le plan interne qu'à l'étranger. C'est ainsi que furent mis à contribution les représentants des différents groupements patronaux qui s'étaient constitués chez nous, nos services financiers et économiques, tandis que des consultations larges étaient menées auprès des divers organismes étrangers et internationaux, chargés de suivre les problèmes concernant l'investissement privé dans les différents pays d'accueil, qui souhaitait obtenir son implantation et son concours à leur développement.

Finalement, un projet de code des investissements fut mis au point, sur la base des principes et des orientations évoqués plus haut. Il fut soumis à la discussion et à l'adoption du Conseil du Gouvernement le 16 juin 1993, avant d'être transmis à la présidence du H.C.E., qui pouvait le promulguer directement ou décider de le soumettre à la discussion du Conseil Consultatif National.

L'objectif du code des investissements étant d'attirer des capitaux privés, nationaux ou étrangers et, à cet effet, de leur assurer les garanties les plus nettes, des avantages multiples destinés à leur procurer une rentabilité extrêmement attrayante, il m'avait paru indispensable d'assortir toutes ces garanties et tous ces privilèges d'une condition visant à s'assurer de l'honnêteté de l'acquisition de ces capitaux, quand ils sont d'origine interne et d'une régularité conforme aux normes régissant les flux financiers, lorsqu'ils sont d'une provenance extérieure. Dans le cadre de l'assainissement de notre économie et de la gestion des biens et des fonds de la collectivité, qui doit être la base de toute politique saine pour la conduite des affaires publiques, surtout quand il s'agit d'un pays et d'un pouvoir se réclamant des principes et de l'éthique de la République, la vérification de l'origine des capitaux destinés à l'investissement et, de surcroît, à bénéficier de la part de l'Etat d'avantages extrêmement étendus, devait permettre de proscrire toute tentative de légitimer les produits du vol, de l'accaparement, de la corruption et du détournement, sous toutes leurs formes, des ressources de la nation. Sur le plan externe, il fallait éviter de faire, de l'investissement en Algérie un détour recherché pour le blanchiment de ce que le langage international, admis par tous, définit comme « l'argent sale ». En d'autres termes, il était indispensable d'instituer une parade dans le but de préserver l'Algérie de compter parmi les pays cités devant l'opinion internationale comme le refuge du crime organisé et la terre de prédilection de toutes les mafias, qui écument les économies nationales et, particulièrement, celles des pays en voie de développement.

C'est pour avoir introduit, dans le projet de code des investissements, une disposition sur le contrôle de l'origine des capitaux que le Général TOUATI considère que ce projet de code des investissements ressemblait à un code pénal, tout en soulignant que le reste de ce projet était excellent. S'il ne s'agissait, là, que de l'opinion personnelle du Général TOUATI, je me serais bien gardé de toute réaction à ce propos, par respect à son droit d'exprimer les idées et les conceptions qui lui sont propres et, aussi, parce que je n'accorde que peu d'intérêt à l'opinion que le Général TOUATI, en tant que personne, peut se faire à l'égard de mon action. Mais, je ne crois pas violer un « secret défense » en disant que quand le Général TOUATI parle, écrit ou se manifeste d'une façon quelconque, tout le monde est convaincu d'entendre la voix de l'A.N.P., de recevoir un message de notre institution militaire ou, en tout cas, de percevoir la trace de la volonté de notre Ministère de la Défense.

.

Par ailleurs, tout le monde sait que les pays dits « industrialisés et développés » et dont l'économie fonctionne selon les normes du libéralisme et les règles du marché, les mouvements de capitaux sont soumis à un contrôle très strict des pouvoirs publics, même si ce contrôle comporte souvent des lacunes plus ou moins voulues ou tolérées par les autorités des Etats, qui prétendent mener une lutte déterminée contre les capitaux d'origine illicite. C'est ainsi que, dans ces pays, aucun individu ne peut déposer dans un compte bancaire une somme dépassant un montant déterminé sans en justifier la provenance ; que toute transaction, surtout quand il s'agit de contrats passés devant notaire et, à plus forte raison, d'investissements ne peut s'exécuter que sous forme de paiements effectués par l'intermédiaire des banques ou d'institutions financières similaires. Tout manquement à ces règles est passible, comme le dit le Général TOUATI, du Code pénal. Faut-il, encore, rappeler qu'aux Etats-Unis d'Amérique, un voyageur arrivant de l'extérieur, qu'il soit national ou étranger, s'expose à se faire interpeller par la police fédérale, s'il déclare détenir par-devers lui et en liquide une somme supérieure à 5 000 dollars US. Toutes ces dispositions sont édictées et appliquées au nom de la lutte contre le blanchissement des capitaux d'origine illicite et en vertu de l'action visant à enrayer ou, tout au moins, à réduire l'emprise sur l'économie des pays concernés des mafias de la drogue, de la prostitution, de la corruption, des détournements de fonds publics et du crime organisé.

En Algérie, un Général qui se prête volontiers au rôle de porte-parole et de « mokh » de L'A.N.P., prétend que notre pays ayant besoin de capitaux, n'a pas à se préoccuper de l'origine de ces capitaux. Ainsi donc, pour la République dont le Général TOUATI se fait le chantre passionné, l'argent n'a pas d'odeur. Au moment où l'A.N.P. assumait de lourdes responsabilités dans une entreprise qui se présentait à tous comme une action salvatrice pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat et pour la restauration de sa crédibilité, sur le plan de l'éthique, vis-à-vis de toute la population profondément révulsée par la dégradation du climat moral qui entoure la gestion des affaires publiques, l'opinion exprimée et soutenue par le Général TOUATI à propos de la clause sur le contrôle des capitaux, insérée dans le projet de code des investissements élaboré par mon Gouvernement, n'est certainement pas étrangère au fait que certains se plaisent à pointer l'index en direction de l'A.N.P., quand certains propos, chez nous, évoquent ce que l'on appelle « la mafia politico-financière ». Par contre, la disposition prévue par mon projet de code des investissements sur la vérification de l'origine des capitaux désireux de bénéficier des avantages définis par ce code, au même titre que d'autres initiatives énoncées dans le

programme de travail de mon Gouvernement, constitue l'une des meilleures parades à opposer à ceux qui veulent accoler cette fâcheuse et infamante étiquette à notre Institution Militaire et se réjouissent de tout ce qui est susceptible de les conforter dans leurs allégations, de contribuer au discrédit de l'A.N.P. et de l'action de salut national dont elle voulait assumer la paternité et le soutien.

Dans sa livraison à deux quotidiens datés du 27 septembre 2001, le Général TOUATI indique que la plupart de mes collaborateurs étaient contre la disposition visant à obliger tout investisseur à déclarer l'origine des fonds à investir et que c'était un Ministre de mon Gouvernement qui lui avait fait part de ses craintes sur cette disposition. Le Général TOUATI met le doigt, à ce propos, sur l'une des causes qui expliquent le discrédit frappant la classe politique algérienne et la plupart de nos cadres, surtout ceux exerçant de hautes responsabilités dans les différentes hiérarchies de l'Etat. Il s'agit de cette cohorte, malheureusement de plus en plus pullulante, d'individus à multiples visages qui se livrent complaisamment aux jeux doubles ou triples, au gré de leurs intérêts ou de leurs interlocuteurs. Le Général TOUATI ajoute que le Ministre et mes collaborateurs qui l'avaient approché, à propos de leurs craintes au sujet du code des investissements, s'étaient ouverts à lui parce qu'ils n'osaient pas s'adresser directement à moi et que tous les Ministres n'entraient qu'avec appréhension dans mon bureau. Je souhaiterais bien savoir quels sont ces collaborateurs qui n'osaient pas me faire part de leurs objections ou de ces Ministres qui n'entraient qu'avec appréhension dans mon bureau. Les craintes dont parle le Général TOUATI au sujet de la discussion relative à l'obligation faite aux investisseurs de déclarer l'origine des capitaux à investir, je les avais déjà entendues, avant qu'il me fît part de sa remarque. Cependant, ceux qui exprimaient ces craintes ne contestaient nullement leur opportunité ; ils les jugeaient même d'une impérieuse nécessité, dans le cadre d'une politique qui prétendait faire œuvre d'assainissement, en vue de donner un sens positif à la lutte engagée contre le terrorisme, lequel invoque, comme justification à ses actes contre l'Etat et la société, la corruption des milieux dirigeants et l'accaparement des ressources de la collectivité nationale. Le Général TOUATI veut ignorer que ceux qui s'ouvrent à lui de leurs craintes sont, le plus souvent, ceux-là mêmes qui, auprès de moi, soulignent que les « militaires » ne laisseront jamais passer une disposition prescrivant l'obligation de révéler l'origine des capitaux à investir. Ce sont, aussi, ceux-là mêmes, qui, dès le printemps 1993, s'empressaient de m'avertir que les « hauts gradés » de l'A.N.P. étaient décidés à recourir au rééchelonnement et à s'accommoder de l'acceptation des conditionnalités du F.M.I. Ils ne

s'empêchaient pas de souligner que ces « hauts gradés » n'étaient nullement préoccupés de la réussite d'une politique de redressement national et que l'essentiel pour eux était de parvenir à la mise en place d'un système facilitant la protection et le développement de leurs propres intérêts. Ai-je encore besoin d'ajouter que ceux qui me tenaient ce langage se prévalaient de la possibilité qu'ils avaient d'évoluer autour du Général TOUATI et des cercles auxquels ce dernier servait et sert toujours de phare et de référence.

J'étais parfaitement conscient que beaucoup, parmi ceux qui, du fait des circonstances, étaient mes collaborateurs et même mes Ministres, ne partageaient pas les idées que je défendais et n'adhéraient que du bout des lèvres aux objectifs et aux orientations formulés dans le programme de travail de mon Gouvernement. Au fond d'eux-mêmes, ils se consolaient à l'idée qu'ailleurs, là où se prenaient les décisions fondamentales, c'est-à-dire là où opérait le Général TOUATI, leurs objections seraient satisfaites et les intérêts auxquels ils se rattachaient sauvegardés et assurés de prévaloir sur toute disposition visant à les contrarier. Il est clair que les individus aux multiples facettes, qui se livrent à ces jeux malsains, qui infectent la vie politique dans notre pays, ne se livreraient pas à leurs nocifs agissements s'ils ne trouvaient pas des oreilles complaisantes pour accueillir leurs intrigues et les assurer de leur appui. Il leur est loisible, et même attrayant, d'afficher auprès du Chef du Gouvernement, là où ils sont tenus d'agir à visage découvert, les idées les plus vertueuses, de défendre les résolutions les plus rigoureuses et, ensuite, de s'adonner, derrière le rideau, à l'expression d'idées et de visées diamétralement opposées à celles par lesquelles ils se font connaître aux yeux du plus grand nombre. Ils se parent d'autant plus ostensiblement du mérite de l'adhésion à une politique nationale rigoureuse, qu'ils sont persuadés que d'autres seront , « là où il le faut », pour « veiller au grain ». Tant que ces jeux malfaisants perdurent au sein de notre classe politique, aucune politique sérieuse de redressement national ne saurait réussir dans notre pays.

Après son adoption par le Conseil du Gouvernement, le projet de code des investissements fut transmis au H.C.E. Lors de la réunion de celui-ci, en date du 18 juillet 1993, réunion à laquelle j'avais été convié, j'avais indiqué que le H.C.E avait la possibilité et le pouvoir d'expurger ce projet de code de la disposition concernant l'origine des capitaux à investir. La vérification de cette origine peut s'effectuer par le biais d'une simple directive donnée au service du contrôle des changes et aux services fiscaux.

Le code ne fut promulgué qu'après le renvoi de mon Gouvernement, expurgé, bien évidemment, de la disposition sur le contrôle des capitaux. Un livre paru par la suite et relatant les potins des cercles « bien branchés » d'Alger, indiquait que la promulgation et la publication du code des investissements dont le projet avait été élaboré par mon Gouvernement, avaient été retardées de manière délibérée, afin que ne fût pas porté à mon crédit le mérite résultant de l'accomplissement d'une action saluée comme fructueuse ainsi que l'avantage de la réalisation d'une réforme fondamentale considérée comme une avancée positive sur le plan économique.

Les groupes d'intérêts que j'avais cloués au pilori, dès mes premières déclarations publiques comme Chef du Gouvernement, ne négligeaient aucune vilenie pour tenter de diminuer la valeur de mon action à la tête de l'exécutif gouvernemental de l'Algérie. Ce fut dans le même esprit que, par ailleurs et sans doute à l'instigation des mêmes milieux, on s'évertua à reporter jusqu'après le renvoi de mon Gouvernement, la conclusion d'un contrat d'association avec une société pétrolière américaine sur le gisement de Rhourde El Baghel ; par ce contrat, la SONATRACH cédait à son nouveau partenaire une participation sur ce gisement, en contrepartie du versement d'une somme d'environ trois cent millions de dollars US ; ce qui procurait à l'Algérie une rentrée significative dans sa balance de paiements. En outre, la conclusion de ce contrat dont j'avais suivi l'élaboration et qui avait été présenté à mon approbation par la SONATRACH, devait, dans la perspective de l'action que j'avais assignée à mon Gouvernement, constituer la manifestation concrète que la volonté d'ouverture à une coopération plus étroite avec les sociétés pétrolières étrangères était effective et que l'offre de cession d'une partie de notre patrimoine dans le domaine des hydrocarbures pour réduire la dette extérieure pesant sur l'Algérie, devenait une réalité concrète sur le terrain. Ceux qui ne pensaient qu'à acculer l'Algérie à se soumettre aux exigences du F.M.I. agissaient, dans l'ombre, afin de couper à l'Algérie toutes les voies susceptibles de lui éviter de passer par celle conduisant au rééchelonnement, lequel rééchelonnement avait, comme conséquence, la livraison de l'économie algérienne à l'emprise de l'étranger et aux prédateurs internes. Les Ministres et les cadres dont le Général TOUATI se prévaut de recueillir les craintes et les confidences, ne sont pas étrangers aux menées sournoises qui visaient à faire échouer l'action de mon gouvernement voulant épargner à l'Algérie le recours aux solutions désastreuses appliquées par le F.M.I.

c) La protection des inventions

En harmonie avec le projet de décret portant code des investissements, un autre projet de décret législatif a été mis en chantier en matière de protection des inventions, de manière à mettre notre législation en la matière en conformité avec les règles et les pratiques en vigueur dans les relations économiques internationales.

d) La réforme du code du commerce

L'entrée de l'Algérie dans l'économie de marché impliquait l'adaptation de ses textes législatifs et réglementaires à cette forme d'organisation et de fonctionnement de l'économie. Aussi, par un projet de décret législatif adopté en Conseil de Gouvernement le 17.01.1993, avions-nous apporté à notre code du commerce des aménagements dans le sens de l'économie de marché, notamment par l'introduction de nouveaux effets de commerce et de nouvelles formes de société. Par ailleurs, ce projet étend aux entreprises publiques les dispositions du code du commerce applicables en matière de cessation de paiement et de règlement judiciaire. Mais, tout en faisant entrer, de la sorte, les entreprises publiques dans le droit commun applicable aux entreprises commerciales, l'Etat conserve la prérogative de protéger ces entreprises en désintéressant les créanciers et de procéder lui-même à la liquidation éventuelle des actifs lorsqu'il le juge opportun et dans les conditions qu'il détermine. Cette réforme a été ensuite adoptée et promulguée par le H.C.E.

e) L'aménagement du code de procédure civile

Toujours dans le sens de l'adaptation aux normes régissant le fonctionnement de l'économie de marché, un projet de décret législatif a été adopté, modifiant le code de procédure civile, dans le but d'autoriser les personnes morales publiques à recourir à l'arbitrage dans leurs relations internationales, d'organiser les procédures d'arbitrage international et de régler les modalités de reconnaissance et d'exécution forcée des sentences de l'arbitrage international.

f) Réaménagement de la législation sur la promotion immobilière

Un décret législatif a été élaboré à l'initiative de mon Gouvernement et promulgué par le H.C.E. pour se substituer à la loi 86-07 du 4 mars 1986, de manière à améliorer et renforcer les règles organisant la promotion immobilière, notamment en assurant au futur acquéreur la protection requise par la mise en œuvre de plusieurs garanties, en élargissant le domaine de la promotion immobilière à de nouvelles formes d'acquisition et d'activités et,

enfin, en définissant de nouvelles bases pour les relations entre bailleurs et locataires, en particulier à travers une protection du bailleur quant à la récupération de son bien à l'échéance du bail.

Une fois de plus, comme on peut le deviner aisément, cette réforme va dans le sens de l'adaptation de nos structures, de notre législation et de notre réglementation aux normes de fonctionnement de l'économie de marché.

g) La réforme de l'appareil financier et bancaire

C'était un truisme d'affirmer que notre appareil financier et bancaire avait toujours présenté un degré d'organisation et de fonctionnement qui en faisait, dans beaucoup de cas, un handicap davantage qu'un soutien et un stimulant à la croissance économique. Aussi, dans le communiqué rendant compte du Conseil de Gouvernement qui s'était tenu le 21 avril 1993, la décision avait-elle été annoncée de lancer « une réflexion en profondeur en vue de la modernisation des systèmes et appareils financiers dans toutes leurs composantes (budget, fiscalité, banques, assurances, douanes) ». Par ailleurs, j'avais demandé au nouveau Gouverneur que j'avais placé à la tête de notre Banque Centrale, de réunir une équipe de cadres disposant d'une formation supérieure élevée pour lancer la création d'une banque primaire entièrement nouvelle, avec l'assistance d'une grande banque internationale, de manière à l'organiser et à la faire travailler suivant les normes les plus modernes qui existent sur le marché mondial et à en constituer un instrument efficace pour la dynamisation de notre économie.

h) Création d'une bourse des valeurs mobilières

Une bourse des valeurs mobilières a fait l'objet d'un projet de décret de caractère législatif adopté par le Conseil du Gouvernement le 29 mars 1993 et promulgué ensuite par le H.C.E.

En créant cette bourse des valeurs mobilières, mon Gouvernement avait, en quelque sorte, créé le marché, alors que la marchandise à y présenter et à y écouler n'existait pas encore, mis à part les obligations vis-à-vis du Trésor Public. En outre, l'existence d'une bourse ne saurait être viable et mériter la confiance des épargnants, si elle n'est pas appuyée par des institutions destinées à veiller à la sûreté des valeurs mobilières faisant l'objet de transactions alimentant cette bourse. Cela suppose d'abord la disponibilité de sociétés par

actions multiples, actives et prospères, ainsi que la présence d'organismes d'« audit » et de vérification des comptes, garantissant la véracité et l'honnêteté des données sur lesquelles les épargnants et les investisseurs seront amenés à se fonder pour réaliser leurs engagements. Néanmoins, la création de la bourse d'Alger constituait un signe manifestant la volonté de l'Algérie d'ouvrir son économie aux mécanismes du marché, en dépit des lacunes qui restaient à combler, avant de parvenir à un stade satisfaisant pour le fonctionnement de ces mécanismes.

i) La réhabilitation des entreprises publiques et leur ouverture à la participation du capital privé national ou étranger et, éventuellement, à une privatisation complète.

Comme mentionné dans le programme de travail de mon Gouvernement, préalablement à toute opération d'ouverture ou de privatisation sur les entreprises publiques, celles-ci devaient faire l'objet d'un « audit » profond et étayé sur tous les plans : financier, technique, commercial, organisationnel et managérial, de façon à déterminer toutes les sources des faiblesses dont elles étaient affectées et à définir toutes les actions destinées à les remettre sur pied et en faire des organismes économiques viables, efficaces, financièrement sains, d'une rentabilité assurée et assumant véritablement leur rôle d'entités créatrices de richesses. On ne pouvait et on ne peut toujours pas se contenter d'annoncer, périodiquement, que l'Etat consacre des ressources considérables pour la « restructuration financière » des entreprises publiques sans chercher, au préalable, à identifier les causes qui sont à l'origine des difficultés grevant la gestion de ces entreprises, qu'il s'agisse de la rentabilité de leur main-d'œuvre, de l'efficacité de leur encadrement, des défauts de conception ou de construction de leurs installations de production, de leur politique commerciale, des conditions de leur financement ou de leur mode de gestion. Une fois ces causes identifiées, les solutions adéquates appliquées et le redressement des entreprises obtenu, on pouvait envisager de céder une partie ou, éventuellement, la totalité de leur capital, après avoir pris bien soin, non seulement de récupérer les fonds que l'Etat y a investis, mais de leur procurer une plus-value substantielle, afin de réduire l'endettement de l'Etat et, surtout, de régénérer les ressources permettant de relancer et d'intensifier les investissements, qui sont le facteur essentiel de la relance économique et de la création des emplois productifs et durables.

J'étais résolument opposé à tout simulacre de réforme qui aurait consisté à tirer argument de la situation difficile vécue par une grande partie de nos entreprises publiques

pour les livrer, sous le prétexte de soulager le Trésor Public du poids des déficits de ces entreprises nationales, aux prédateurs, à l'affût de toute occasion de s'approprier le patrimoine de l'Etat à bas prix et d'édifier des fortunes colossales par le pillage des richesses de la Nation.

De la même manière, je ne m'étais pas laissé influencer et, encore moins, impressionner, par certaines sirènes extérieures qui, en me pressant « d'approfondir » les réformes, visaient simplement à m'amener à mettre en liquidation et en vente des entreprises publiques et à ouvrir, à toute volée, notre commerce extérieur, afin de nous vider de nos ressources en devises.

Ainsi, comme on peut le constater à la lumière de cette rapide revue des principales réformes dont l'initiative ou l'accomplissement effectif reviennent à mon Gouvernement et procèdent de la volonté que j'avais exprimée, notamment à travers le programme de travail de ce Gouvernement, d'agir en vue de dynamiser notre économie et de la mettre en état, à la fois de s'insérer dans la nouvelle économie mondiale et d'en affronter les défis, l'œuvre réformatrice, réalisée sous l'égide de mon Gouvernement, s'affirme large, variée et positive.

Ainsi que cela avait été souligné dans le communiqué rendant compte de la réunion du Conseil de Gouvernement tenue le 2 avril 1993, réunion au cours de laquelle avaient été discutées les grandes lignes de la réforme du système éducatif, mon Gouvernement avait été conduit à accorder, d'abord, la priorité absolue au traitement des questions liées à la lutte contre la subversion et le terrorisme, ainsi qu'à la mise en place des dispositifs propres à freiner le processus de dégradation qui affectait la situation économique et sociale du pays.

Grâce à l'action de mon Gouvernement et aux réformes qu'il a réalisées, l'Algérie était largement engagée dans l'économie de marché, au moment où il a été mis fin à mes fonctions. Mais, je n'ignorais aucunement qu'aux yeux de certains, l'économie de marché n'est rien d'autre que la possibilité de puiser sans limites sur les devises que se procure le pays grâce à l'exportation de ses richesses naturelles ou par le biais de l'endettement vis-à-vis de l'étranger, pour se livrer aux délices de l'import, le plus souvent au détriment de la production nationale, et pour se doter des rentes de situations que procure le rôle de « compradores » au service des firmes étrangères.

## V – LA DETTE EXTERIEURE. LES RELATIONS AVEC LE F.M.I. LE RECHELONNEMENT.

### A - D'abord, à nouveau, de quoi s'agit-il ?

A la fin des années 1980 et au début des années 1990, la dette extérieure de l'Algérie avait revêtu, pour beaucoup, l'allure d'un nœud gordien présenté comme la cause principale de la crise économique dans laquelle se débattait le pays. Partant de cette vision des choses, c'est-à-dire qu'il n'existait aucune solution possible à la crise économique algérienne, sans règlement préalable du problème de la dette extérieure, certains en étaient arrivés à considérer que la solution à ce problème commandait pratiquement l'acceptation de n'importe quelle condition pour y parvenir.

Cependant, avant d'aborder les aspects relatifs à la solution à apporter au problème de la dette extérieure, une clarification me paraît nécessaire, au sujet de l'origine de cette dette et des causes qui ont conduit à obérer nos relations financières avec l'étranger.

Au moment où il quittait ses fonctions de Président de la République, en janvier 1992, Chadli BENDJEDID avait confié à l'un de ses collaborateurs, qu'il partait victime d'une dette héritée du régime antérieur au sien et que j'en avais été le principal responsable, en tant que Ministre de l'Industrie et de l'Energie sous la présidence de BOUMEDIENE. Autrement dit, les 25 milliards de dollars US d'engagements vis-à-vis de l'étranger qu'il léguait à l'Algérie en quittant le pouvoir étaient imputables aux crédits contractés avant 1979 pour le financement des projets industriels. Aussi, est-il nécessaire pour la clarification des choses et pour rétablir la vérité, de rappeler, à cet égard, des chiffres qui sont établis de manière objective et incontestable. A la fin de l'année 1978, qui correspond au décès du Président BOUMEDIENE et au terme de sa gestion, l'état des crédits contractés par l'Algérie auprès des institutions financières et bancaires étrangères se présente comme suit, selon les chiffres cités dans le document élaboré par la Banque Mondiale daté du 3 octobre 1980 portant le n°3018-AL et intitulé :

« Algérie » : évolution récente et perspective de l'économie » (voir annexe n°32).

- Montant total de la dette contractée à la fin de l'année 1978 :

**20,078 milliards de dollars US**.

- Montant mobilisé, c'est-à-dire effectivement utilisé de cette dette à la fin 1978 : **12,699 milliards de dollars US.**

La durée moyenne des crédits fournisseurs, qui constituent l'essentiel de l'ensemble des crédits formant le montant global de notre dette extérieure à la fin de l'année 1978, est estimée, dans le document cité ci-dessus, entre 6 et 7 années.

Si l'on tient compte qu'en cette même fin d'année 1978, les réserves de change de l'Algérie étaient évaluées dans le rapport de la Banque Mondiale sur la dette dans le monde (voir annexe n°33), à **3,231 milliards de dollars US**, on peut considérer que la dette réelle de l'Algérie envers l'étranger, fin 1978, dépassait à peine **9 milliards de dollars US**. Son montant tomberait encore nettement plus bas, si l'on prend en compte la réserve d'or détenue par notre Banque Centrale à la fin de l'année 1978, réserve dont la valeur, calculée sur le prix de l'or sur le marché, pouvait être évaluée à deux milliards de dollars US au minimum. Faut-il rappeler que cette réserve d'or, que le Président BOUMEDIENE laissait en « héritage » (la « tarika » tant brocardée par Monsieur CHADLI) à son successeur, était, dans sa totalité, le résultat de sa gestion. Autrement dit, aucune once de ce stock d'or ne lui avait été léguée par la gestion qui avait précédé la sienne.

Ces quelques faits sont rappelés simplement pour souligner que la dette extérieure, qui obérait les relations financières de l'Algérie à la fin de la décénnie 1980, n'était aucunement le produit de la gestion dont le Président CHADLI avait pris la succession au début de l'année 1979.

Voulant réécrire l'Histoire à sa convenance et manipuler les chiffres au gré de ses mensonges, Abdelhamid BRAHIMI avait osé déclarer, devant le congrès extraordinaire du F.L.N. en décembre 1989, que les chiffres cités pour chaque année dans les rapports de la Banque Mondiale devaient être entendus comme étant ceux du début et non de la fin de l'année en question. Ainsi donc, suivant les allégations de Abdelhamid BRAHIMI, à la fin de l'année 1978, c'est-à-dire à la disparition du Président BOUMEDIENE, les chiffres indiquant les montants de la dette contractée et de la dette mobilisée sont ceux figurant, au sein du document de la Banque Mondiale dans la colonne 1979 et non pas dans celle de 1978. Manque de chance pour Abdelhamid BRAHIMI, le document de la Banque Mondiale indique

explicitement que, pour chaque année mentionnée, les encours mentionnés pour la dette sont ceux de la fin de cette année et non de son début.

En tout état de cause, dans ce même document de la Banque Mondiale portant le n°3018-AL daté du 3 octobre 1980, figure l'échéancier retraçant jusqu'à la fin du siècle les engagements de l'Algérie, au titre de sa dette extérieure découlant des crédits obtenus par elle, à cette même date du 3 octobre 1980. Cet échéancier mentionne qu'au terme de l'année 1991, correspondant à la fin de la présidence de Monsieur CHADLI, le reliquat global de la dette de l'Algérie découlant des crédits obtenus avant le début de la décennie 1980, autrement dit au moment du décès du Président BOUMEDIENE, était seulement de **707 millions de dollars US**, alors que le montant total de notre dette extérieure en cette fin d'année 1991, était de **25,7 milliards de dollars US** et que, sur la somme correspondant au service de la dette fin 1991 (remboursement du principal s'ajoutant aux intérêts) qui étaient **de 9,7 milliards de dollars US**, la part revenant, sur cette somme, au service de la dette héritée par le Président CHADLI de la gestion précédant la sienne, dépassait à peine **274 millions de dollars US**. Le Gouvernement MERBAH indiquait que, pour l'année 1989, le service de la dette correspondant aux crédits obtenus par l'Algérie avant 1979 ne dépassait pas 5 % de l'ensemble du service de la dette à la charge de l'Algérie pour cette année 1989. Il découle de ces chiffres, puisés aux sources officielles, que la dette **de 25 milliards de dollars US** léguée à l'Algérie par le Président CHADLI, au moment où il avait quitté le pouvoir, correspondait à des crédits contractés sous sa propre gestion et qu'il ne l'avait héritée de personne que de lui-même. De ce fait, quand le Président CHADLI déclare qu'il a été la victime de la dette extérieure contractée au cours des années 1970 et à mon instigation, il avoue qu'il ignore qu'il n'a été victime que de lui-même, puisque c'était bien la dette résultant des crédits extérieurs mobilisés par lui, à l'instigation des collaborateurs qu'il s'était choisis et pour couvrir les défaillances et l'imprévoyance de sa gestion. Cette dette dont le Président CHADLI est le seul responsable est bien la cause de la paralysie économique qui a frappé l'Algérie à la fin du régime du Président CHADLI, paralysie qui a largement contribué à l'émergence de la crise politique qui a abouti à son départ du pouvoir.

Enfin, il est utile de souligner que deux aspects essentiels différencient nettement les dettes dont l'Algérie avait hérité respectivement à la fin des années 1970 et à la fin des années 1980 : la durée et l'utilisation qui avait été faite des fonds mobilisés par ces dettes. La dette accumulée à la fin de la présidence de BOUMEDIENE était d'une durée moyenne de 6 à

7 ans, car elle avait servi essentiellement à financer des investissements, notamment dans le domaine des hydrocarbures. Les investissements relatifs aux hydrocarbures avaient, en effet, absorbé au moins la moitié de la dette à la charge de l'Algérie à la fin de la décennie 1970 ; ces investissements avaient servi à produire la majeure partie des recettes en devises engrangées par l'Algérie sous le régime du Président CHADLI. En termes plus clairs, ce sont les investissements réalisés ou lancés sous la présidence de BOUMEDIENE qui ont fait vivre l'Algérie sous la présidence de CHADLI.

Quant à la dette léguée par ce dernier, sa durée moyenne n'excédait pas trois années, car elle avait été contractée principalement pour le paiement d'approvisionnements destinés à la consommation. De ce fait, elle n'avait pas servi à créer des moyens susceptibles d'engendrer les ressources nécessaires à la prise en charge de son service, c'est-à-dire au remboursement de son principal et au paiement de ses intérêts.

En vérité, au moment du déclin de son pouvoir, Chadli BENDJEDID recueillait les conséquences des actes qu'il avait accomplis ou qu'on lui avait fait accomplir aux toutes premières années de sa présidence : l'annulation de deux importants contrats d'exportation de gaz naturel algérien, l'un vers les Etats-Unis d'Amérique, l'autre à destination de l'Allemagne Fédérale. L'annulation de ces deux contrats avait privé l'Algérie, pendant la présidence de Chadli BENDJEDID, d'une recette globale en devises de **33,4 milliards de dollars US**, soit plus que le montant de la dette léguée à ses successeurs. Pour chacune des trois dernières années de cette présidence, le manque à gagner de l'Algérie se monte à plus de **2 milliards de dollars US**. A ces pertes, sous forme de manque à gagner, s'ajoute le déficit enregistré dans nos recettes d'exportation d'hydrocarbures par l'arrêt infligé aux investissements de développement de la production de pétrole et de condensat, ainsi que par la décision de réduire la production de pétrole brut sous prétexte d'économiser cette ressource en faveur des générations futures. Les générations futures, au début des années 1980, sont d'abord celles de la fin de cette décennie et de la décennie suivante, soit 1990. Ces générations ont eu à subir les conséquences de cette politique sous forme de la paralysie infligée à l'économie de leur pays, économie étouffée par les effets de la dette extérieure qu'auraient pu éviter à l'Algérie les recettes dont elle a été privée par la politique appliquée par CHADLI au début des années 1980.

**B - La problématique de la dette extérieure de l'Algérie au début de la décennie 1990 et quelle solution envisager pour lever l'hypothèque qu'elle fait peser sur la vie des Algériens et sur le développement de l'économie de notre pays ?**

La problématique de la dette extérieure de l'Algérie au début de la décennie 1990 résidait dans sa durée et non dans son volume. Vingt-cinq milliards de dollars US représentent, bien évidemment, un montant considérable ; mais le montant en lui-même ne constitue pas une charge au-dessus des ressources dont disposait, alors, l'Algérie. Par contre, du fait de sa durée se situant entre 3 et 4 ans, son service, c'est-à-dire le montant annuel cumulé du remboursement du principal et du paiement des intérêts échus, atteignait un niveau qui absorbait les trois quarts des recettes annuelles en devises de l'Algérie. Les banques étrangères, sans doute à l'instigation de ce que l'on appelle les institutions financières internationales (F.M.I. et Banque Mondiale), n'accordaient plus à l'Algérie de crédits financiers à moyen terme, considérant que ses capacités de remboursement devenaient de plus en plus douteuses. La garantie de l'Etat Algérien, couvrant les crédits financiers, n'était plus acceptée par les bailleurs de fonds internationaux. De ce fait, notre pays se trouvait acculé à emprunter à court terme pour couvrir ses propres approvisionnements en produits de consommation courante. Car, les crédits couvrant des achats destinés à la consommation sont du domaine du court terme ; ils obèrent, ainsi, notre balance des paiements, obligée de faire face, chaque année, à des remboursements de plus en plus lourds ne laissant sur nos recettes d'exportations qu'une portion congrue pour le paiement des achats non éligibles au financement extérieur.

Ces crédits à court terme étaient procurés à l'Algérie par les pays ou les groupes qui lui fournissaient les produits de consommation qu'elle voulait acquérir. Les vendeurs de ces produits profitaient de la contrainte pesant sur l'Algérie pour augmenter les prix des produits qu'ils lui livraient ; ce qui revenait à relever indirectement le taux d'intérêt réel des crédits à court terme couvrant l'achat de ces produits. Ces taux d'intérêts réels, supportés ainsi par l'Algérie, se situaient entre 20 et 25 %.

Deux inconvénients majeurs découlaient de cette situation pour l'Algérie. D'abord, la durée très réduite, généralement une année et demie ou deux années au maximum, entraîne l'Algérie dans le cercle vicieux de contracter de nouveaux crédits toujours à court terme pour

honorer ses échéances ; elle était, de ce fait, piégée dans une ronde infernale où elle s'endettait, pour honorer ses dettes sans perspective de sortir de ce fatal enchaînement.

Ensuite, privée de l'accès aux crédits financiers non liés, l'Algérie manquait de ressources pour couvrir le paiement des acomptes en devises qu'elle devait acquitter comptant sur ses investissements de développement financés par les crédits fournisseurs. La difficulté de prendre en charge ces acomptes avait, pour conséquence de limiter les actions de développement, sinon de les arrêter complètement. Cette difficulté, s'ajoutant à la limitation de la disponibilité des produits nécessaires au fonctionnement des activités de production en raison de l'impossibilité de les importer faute de financement, se traduisait par une croissance quasi nulle, sinon négative, de notre économie, avec toutes les conséquences désastreuses qui en résultaient sur le plan social, dans un contexte politique marqué par l'instabilité et l'émergence d'une insécurité de plus en plus dangereuse pour l'existence même de l'Etat.

Face à une telle situation, deux solutions pouvaient être envisagées en vue d'en sortir :

- soit trouver, auprès des banques extérieures, des crédits relais à moyen terme s'étendant sur plusieurs années (5 à 7ans) pour alléger le service de la dette, c'est-à-dire réduire la somme que l'Algérie devait débourser chaque année pour honorer ses engagements envers ses créanciers ; or, cette solution était devenue impossible depuis que les banques étrangères n'acceptaient plus la garantie de l'Etat Algérien comme assurance couvrant les crédits financiers, tant que l'Algérie n'aurait pas obtenu l'agrément du F.M.I., moyennant la soumission aux conditionnalités bien connues que cette institution exige des pays qui recourent à son soutien.

- soit agir pour réduire au strict minimum les dépenses en devises incombant à l'Algérie pour l'importation des produits nécessaires à l'approvisionnement de sa population et au fonctionnement de son économie : pièces de rechange, matières premières, semi-produits, etc. Ce qui implique le recours à une austérité drastique en matière d'importation, chose que j'avais présentée, au début des années 1990, comme la mise en œuvre d'une véritable économie de guerre. Pour tourner en dérision ce concept de l'économie de guerre, le Général TOUATI affirme que les importations de l'Algérie se trouvaient déjà fortement comprimées en raison de la pénurie de devises affectant notre économie et bien avant l'entrée en fonction de mon Gouvernement. Ce qui m'amena à lui répliquer, dans l'immédiat, que lui,

l'inspirateur et le « mokh » de la politique du pouvoir mis en place en janvier 1992, aurait dû agir pour faire rejeter le programme de travail que j'avais fais adopter au nom de mon Gouvernement et ne pas perdre une année pour recourir aux solutions qu'il a soufflées et soutenues, de derrière le rideau, à partir du printemps 1993.

Des rumeurs auxquelles le Général TOUATI ou bien les milieux qui suivent, habituellement, son inspiration, n'étaient pas étrangers, répandaient, à travers le pays, l'idée que mon Gouvernement, par son « économie de guerre », allait affamer la population dont la consommation avait été déjà bien réduite. On laissait entendre qu'avec mon Gouvernement, l'Algérie allait connaître le sort de Cuba ou de la Corée du Nord. Tous les moyens étaient bons pour tenter d'effrayer notre population afin de dresser l'opinion populaire contre la politique de mon Gouvernement.

La réalité était que la politique d'austérité préconisée par mon Gouvernement s'assignait comme impératif, à travers l'ordre de priorité fixé à la mise en œuvre de nos importations, d'assurer la disponibilité de ce qui était nécessaire à la survie de notre population (alimentation, habillement, etc.) et à la sauvegarde de son avenir (santé, éducation). Cela n'excluait pas, le cas échéant, le recours à un rationnement de certains produits de consommation, sans porter aucunement atteinte à la vie de la population. Mais, à la différence de ce qui se passe à Cuba ou en Corée du Nord, un tel rationnement ne pouvait être que temporaire ; il ne présentait nullement un caractère structurel et durable dans le fonctionnement de notre économie. Car, dans le cas de l'Algérie, tout le monde, y compris les milieux économiques étrangers, savait que la crise de nos moyens de paiement extérieurs était passagère et que l'Algérie avait des perspectives financières en devises certaines, grâce au développement de ses exportations en hydrocarbures, notamment en gaz naturel, sans parler des prix du pétrole dont le redressement était, alors, une prévision attendue par tous.

Cependant, c'est dans les milieux populaires que les adversaires de la politique de mon Gouvernement avaient tenté d'effrayer par la vision apocalyptique d'une famine consécutive à cette politique, que l'action de mon Gouvernement rencontrait compréhension, adhésion et soutien. D'abord, par une réaction de dignité dont notre peuple est coutumier, quand il s'agit de défendre le renom et l'indépendance de notre pays. Ensuite, parce que l'instinct de discernement que notre peuple a toujours manifesté face aux épreuves qu'il a endurées, a fait rapidement pressentir à une large proportion de nos citoyens, que l'austérité

préconisée par mon Gouvernement pouvait les astreindre, temporairement, à se serrer davantage la ceinture ; mais que la politique, présentée comme alternative à celle de mon Gouvernement, aurait, elle, comme effet durable, une baisse drastique de leurs revenus, c'est-à-dire un abaissement dramatique de leur niveau de vie comportant, pour leurs familles, des privations douloureuses et définitives. Cela, le Général TOUATI et les groupes d'intérêts dont il reflétait les vues, le redoutaient. Ils savaient que les privations pouvant, éventuellement, résulter de la politique d'austérité appliquée par mon Gouvernement en matière d'importations ne pouvaient toucher que la fraction de notre population bénéficiant d'un standing de vie favorable par rapport à celui de la grande masse. Pour les éléments de cette fraction, le maintien de ses aises était et demeure une préoccupation majeure, même s'il faut, pour cela, réduire le plus grand nombre à la misère. C'est bien ce qui advint, chez nous, au lendemain de l'accord passé avec le F.M.I., après le renvoi de mon Gouvernement.

**C - La voie préconisée et suivie par mon Gouvernement en vue de permettre à l'Algérie de se dégager de l'impasse imposée à son économie par la dette extérieure.**

Avant l'entrée en fonctions de mon Gouvernement, les termes d'un accord avec le F.M.I. avaient été négociés et convenus. Il restait simplement à concrétiser cet accord sous la forme d'un échange de lettres signées par chacune des parties, l'Algérie et le F.M.I. L'assassinat du Président BOUDIAF avait interrompu le processus des formalités consacrant, ainsi, l'accord marquant l'aboutissement des négociations menées avec le F.M.I.

Une note, en date du 16.09.1992, de mon Cabinet de Chef du Gouvernement, qui était, pratiquement, demeuré le même que sous le Gouvernement ayant précédé le mien, m'avait avisé qu'à la suite d'un Conseil de Gouvernement réuni le 19 avril 1992, des conversations avaient été engagées avec le F.M.I. pour aboutir à un « texte acceptable » par ce dernier, étant entendu que le Gouvernement Algérien ne prendrait sa décision de procéder à sa signature qu'après consultation des partenaires sociaux.

La négociation engagée, ainsi, avec le F.M.I. s'était déroulée en partie à Washington, en partie à Alger. Elle avait abouti, en mai 1992, à la mise au point d'un document constituant un « projet d'accord Algérie- F.M.I. ». Ce document avait été envoyé, toujours selon la note qui m'avait été adressée, aux partenaires sociaux, en prévision de la conférence qui devait se tenir entre ces derniers et le Gouvernement. La date de cette

conférence à caractère tripartite (Gouvernement, U.G.T.A., Syndicats Patronaux) avait été, d'abord, fixée au 29 Juin, puis reportée au 8 juillet suivant. Les circonstances que l'on connaît avaient fait que cette conférence n'eut, finalement, pas lieu.

Le document mis au point au cours de la négociation avec le F.M.I., en cas d'acceptation de son contenu par la conférence tripartite, devait être signé par le Ministre qualifié du Gouvernement et adressé au Conseil d'Administration du F.M.I., avant déblocage des fonds attendus de cet organisme international. Parmi les dispositions constituant son contenu, figurait l'objectif de conduire, à terme relativement éloigné, le Dinar Algérien à la libre convertibilité. Pour y parvenir, il était envisagé de porter le taux de change de notre monnaie à 33 dinars pour 1 dollar US. Les négociateurs du Gouvernement précédent au mien gardaient l'espoir de convaincre les représentants du F.M.I. de s'arrêter à un taux de 30 dinars pour 1 dollar US. Le principe servant de guide à cette dévaluation était que, pendant la période précédant la mise en application de la libre convertibilité, le taux de change officiel du Dinar ne devait pas s'écarter de plus de 25 % du taux en cours sur le marché parallèle.

Interrogé à ce sujet au cours d'une émission télévisée le 21 novembre 1992, j'avais indiqué que mon Gouvernement avait refusé de procéder à la dévaluation du dinar prévue par l'une des dispositions d'un document qui, au moment de l'installation de mon Gouvernement, n'était encore qu'un projet d'accord, même si les termes en avaient été déjà convenus avec le F.M.I. . Selon les indications qui m'avaient été fournies, j'avais précisé que cette dévaluation aurait été de l'ordre de 50 %, en ajoutant qu'elle se situerait dans la suite des engagements pris en 1991 par le Gouvernement de Mouloud HAMROUCHE. La presse s'était emparée de ce chiffre pour le jeter en pâture à l'opinion.

Aussitôt, Mouloud HAMROUCHE m'adresse une lettre circonstanciée dont on trouvera une copie (voir annexe n°54) expliquant que les arrangements convenus par son Gouvernement avec le F.M.I. ne pouvaient, en rien, être considérés comme devant conduire à une dévaluation de cette ampleur et que seules les décisions arrêtées par le Gouvernement, qui avait succédé au sien étaient de nature à aboutir à une telle dévaluation. De son côté, Sid-Ahmed GHOZALI a cru devoir, dans un entretien avec l'éditorialiste du quotidien « El Watan » daté du 24 novembre 1992( voir annexe n°35), affirmer qu'aucun accord n'avait été conclu par son Gouvernement avec le F.M.I. à ce sujet, c'est-à-dire sur la dévaluation. Il a reconnu que le F.M.I. avait bien demandé une dévaluation de 50 %, mais que cette demande

avait été rejetée par son Gouvernement. Il dément ainsi avoir accepté une dévaluation de 50 %, mais il ne conteste pas, du moins explicitement, avoir accepté une dévaluation, de même qu'il ne dit rien sur le taux qu'il aurait accepté pour cette dévaluation.

Toujours est-il que, dans la note qui m'avait été remise et qui reflétait bien le point de vue de ceux qui suivaient ou avaient conduit la négociation avec le F.M.I., il était clairement précisé que le taux de change officiel du dinar par rapport au dollar US devait passer de **22,5 dinars**, taux en cours alors depuis août 1991, à **33 dollars US**, avec l'espoir que le F.M.I. se résoudrait à accepter un taux de **30 dinars pour 1 dollar US**. Je laisse le soin aux spécialistes de ce genre de calcul d'évaluer, à partir de ces chiffres et suivant que la dévaluation serait « interne » ou « externe », quel aurait été son taux, si les arrangements convenus avec le F.M.I. en mai 1992 avaient été mis en application. A titre indicatif, il convient de noter que la dévaluation annoncée le 10 avril 1994 sous le Gouvernement de Redhà MALEK, était de **40,17 %** pour un taux de change de **36 dinars pour un dollar US**.

On pouvait soutenir que le taux de la dévaluation découlant des arrangements convenus en mai 1992, mais non encore officiellement écrits et signés au moment où mon Gouvernement était entré en fonction, n'était pas de 50 % ; il devait être, néanmoins, d'une ampleur suffisamment large pour permettre, d'une part de faire face aux salaires des 600.000 chômeurs que l'on me promettait pour la rentrée sociale de 1992 si je ne trouvais pas l'argent nécessaire à cet effet et, d'autre part, de faire démarrer la relance économique que le Général NEZZAR, membre du Gouvernement auquel j'avais succédé, considérait comme pratiquement acquise au moment où lui et le Président Ali KAFI me confiaient la charge de diriger le Gouvernement le 4 juillet 1992.

En vérité, la thèse du Gouvernement GHOZALI était que la dévaluation devant intervenir en 1993 découlait des arrangements convenus avec le F.M.I. en 1991 par le Gouvernement HAMROUCHE. Parmi ces arrangements, figurerait une disposition par laquelle le Gouvernement HAMROUCHE s'assignait de réduire à 25 % l'écart entre le taux de change officiel et le taux de change parallèle du dinar. Compte tenu du niveau atteint par le taux de change parallèle au milieu de l'année 1992, le taux de change officiel aurait impliqué une dévaluation de près de 50 %. Le Gouvernement HAMROUCHE considère que la dégradation du taux du dinar sur le marché parallèle découlait de la politique du

Gouvernement qui avait succédé au sien et non d'un engagement pris par son propre Gouvernement en juin 1991.

On trouvera, ci-joint, en annexes n° 36 et 37 des copies des deux dépêches A.P.S., l'une rapportant mes propos au cours d'une émission télévisée le samedi 28 novembre 1992, l'autre donnant les éléments concernant la dévaluation mentionnée dans les arrangements convenus en avril et juin 1991 entre le Gouvernement Algérien et le F.M.I.

Le point de vue soutenu par le Gouvernement GHOZALI était qu'en raison des arrangements convenus en avril 1991 par le Gouvernement HAMROUCHE avec le F.M.I., tout Gouvernement succédant à ce dernier se trouvait pris comme dans une seringue, ne disposant d'aucune latitude dans l'évolution de ses rapports avec le F.M.I.

Toujours est-il qu'en prenant la responsabilité de notre exécutif gouvernemental en juillet 1992, je m'étais trouvé avoir sur les bras la perspective bien précise d'une dévaluation drastique de notre monnaie nationale, que son taux fût de 40 ou de 50 %. Je crois être en droit de prétendre que ma politique avait évité d'infliger à notre population et d'abord à tous nos travailleurs et à nos salariés, les conséquences douloureuses d'une telle mesure.

Dès ma prise de fonctions comme Chef du Gouvernement, on m'avait indiqué que, si je n'arrivais pas à trouver des ressources financières rapidement, j'aurais sur les bras, au mois de septembre suivant, 200.000, ou même 600.000 chômeurs. Il s'agissait, essentiellement, des travailleurs relevant des multiples entreprises dépendant des collectivités locales et que l'arrêt des investissements de l'Etat avait condamnées à l'inaction, les salaires de leurs ouvriers n'étant pas payés parfois depuis des mois et tous leurs emplois pratiquement condamnés à la disparition. Bien évidement, les ressources financières que l'on me recommandait de me procurer sans tarder, si je devais éviter le renvoi dans la rue de centaines de milliers de travailleurs en septembre suivant, à la rentrée sociale 1992, ne pouvaient provenir que de la dévaluation drastique du dinar algérien découlant de la mise en œuvre de l'accord convenu avec le F.M.I.

En effet, c'est bien une spécificité algérienne, l'Algérie étant un pays exportateur d'hydrocarbures, qu'une dévaluation permet automatiquement au budget de l'Etat, d'engranger des recettes supplémentaires conséquentes, surtout si cette dévaluation revêt un

caractère étendu. Car la SONATRACH reçoit le produit de ses exportations en dollars US ; mais ses comptes sont crédités en dinars et les montants se déversant, ainsi, sur ses comptes se gonflent, à mesure que le taux de conversion des dollars en dinars grimpe, en application de la dévaluation du dinar découlant d'un accord avec le F.M.I. Déjà, dans les dernières années de la présidence de CHADLI et sous la houlette « scientifique » du « Docteur » Abdelhamid BRAHIMI, on établissait l'équilibre du budget algérien et, à l'occasion, on arrangeait les fins de mois, en faisant « glisser » le dinar algérien, c'est-à-dire, en le dévaluant de façon doucereuse, par petites touches successives poussant sa parité vers le bas en jouant sur les critères définissant cette parité. Les stratèges économistes choisis par Monsieur CHADLI manipulaient la parité du dinar en fonction de leurs besoins budgétaires. Cela, pour masquer les carences de leur gestion et, surtout, pour dissimuler les conséquences désastreuses de leur imprévoyance, ainsi que le scandale du manque à gagner considérable qu'ils avaient infligé à l'Algérie en provoquant, de manière délibérée, l'annulation de deux contrats importants d'exportation de gaz naturel vers les U.S.A et l'Allemagne Fédérale.

En fin de compte, en m'invitant à prêter attention au sort des travailleurs risquant de perdre leurs salaires et leurs emplois deux mois à peine après l'entrée en fonction de mon Gouvernement et à me préoccuper de trouver des fonds nécessaires en vue de m'épargner cette catastrophe sociale, on m'incitait, en réalité, à me soumettre aux volontés du F.M.I., à ne pas remettre en question les arrangements convenus avec lui et, en termes plus clairs, à endosser la responsabilité de transformer ces arrangements en un accord conclu en bonne et due forme, sous ma houlette, avec le F.M.I.

Dans tous les pays, quand on dévalue la monnaie nationale, on vise généralement et essentiellement deux objectifs concomitants : d'une part, rendre les importations plus chères et, de ce fait, peser sur la consommation pour en réduire le volume ; d'autre part, réduire les prix en devises des produits exportés et les rendre ainsi plus compétitifs ; ce qui revient à donner, ce faisant, un coup de fouet incitateur aux exportations en vue d'en augmenter les quantités et de gagner plus de devises étrangères. En effet, quand la monnaie nationale est dévaluée, les prix des produits internes étant libellés dans cette monnaie nationale, subissent, « ipso facto » par suite de cette dévaluation, une réduction par rapport aux prix des produits concurrents étrangers similaires lesquels, eux, sont libellés dans des monnaies par rapport auxquelles la monnaie nationale a subi, ainsi, une amputation. Le même mécanisme joue en sens inverse, pour les produits importés, qui deviennent plus chers pour le

consommateur interne, invité de cette manière à en consommer moins, ou bien, s'il veut continuer à en consommer autant, sinon plus, il se trouve condamné à y consacrer une partie supplémentaire de son revenu, quand il en a la possibilité. Lorsque le niveau de son revenu ne lui permet pas de maintenir le niveau de sa consommation ou de l'augmenter, il se trouve contraint, en fin de compte, à réduire sa consommation et, par voie de conséquence, à provoquer une réduction du volume des importations. Ces développements sont d'une banalité telle que certains pourraient les trouver inutiles et superfétatoires, peut-être même procédant d'un pédantisme infantile. Mais visant à toucher le plus grand nombre, notamment ceux qui ne sont pas habitués à déchiffrer les termes prétendument savants que leur servent, généralement, nos économistes et nos médias, je me livre, à dessein, à ces développements, afin d'attirer l'attention du lecteur sur cette spécificité algérienne qui fait que la dévaluation du dinar provoque bien un renchérissement de nos produits importés et, partant, une ponction sur le revenu des ménages, en particulier sur les revenus des ménages les plus faibles économiquement. Cette ponction est d'autant plus lourde et douloureuse que le taux de la dévaluation est plus élevé et que, de l'importation, provient la majeure partie des produits de première nécessité qui constituent le menu quotidien minimal, vital, indispensable et incompressible des masses populaires. Ce qui signifie une baisse drastique du niveau de vie, confinant à la paupérisation absolue des masses les plus déshéritées. C'est de cette façon, c'est-à-dire en en faisant payer le prix à la population, que le Gouvernement Chadli BENDJEDID équilibrait ses budgets et bouclait ses fins de mois, en laissant glisser le dinar ; c'est-à-dire en le dévaluant sans le dire, provoquant de la sorte une inflation rampante et quasi-continue.

Toujours dans le cas de l'Algérie, la dévaluation de sa monnaie nationale est de nul effet sur ses exportations. Ces exportations étant constituées, dans leur quasi-totalité, d'hydrocarbures ou de produits dérivés de ces hydrocarbures, leurs prix sont libellés en dollars US et ne subissent aucune modification par rapport aux prix en cours sur le marché international. Cependant, et là réside la spécificité que l'Algérie partage avec tous les pays exportateurs d'hydrocarbures ou bien de produits dont les prix sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie nationale, la dévaluation du dinar entraîne automatiquement le gonflement des recettes encaissées dans cette monnaie nationale, en contrepartie des exportations effectuées. Dans notre cas, les recettes perçues par la SONATRACH et par ses partenaires dans la production du pétrole, sont en dollars US. Le montant encaissé, ainsi, en dollars ne monte ou ne diminue qu'en fonction du volume des exportations en question ou de

l'évolution du niveau de leurs prix. Mais, par le moyen « magique » de la dévaluation qui gonfle le volume des recettes en dinars, le chiffre d'affaires servant de base au calcul des obligations fiscales des exportateurs en dollars se gonfle d'autant et élargit, en conséquence, l'assiette de ces obligations fiscales ; cela conduit à une plus-value des recettes du budget qui peuvent atteindre des proportions élevées quand le taux de la dévaluation est important. En définitive, la dévaluation du dinar, en Algérie, est source d'une aisance financière considérable pour le budget de l'Etat, en même temps qu'elle est la cause d'une précipitation dans l'abîme de la misère pour la partie la plus large de la population. Cette misère n'est compensée par aucune amélioration salariale, car, généralement, la dévaluation de la monnaie nationale intervient dans le cadre d'un plan dit de redressement économique ou de ce qu'on appelle pudiquement un « ajustement structurel » prônant la rigueur dans les dépenses publiques, qui exclut toute augmentation des revenus salariaux, se contentant d'administrer aux couches les plus affectées de la population des mesures compensatoires qui n'ont pas plus d'effet que les calmants que l'on prescrit à des malades souffrant de douleurs intenses par suite d'un mal que l'on ne peut guérir. L'on comprend ainsi la remarque du Premier Ministre français Pierre BEREGOVOY, à qui j'avais rendu visite en février 1993, me disant que, pour nous, la dévaluation serait la solution de facilité. Avec l'augmentation du prix du pétrole dont les effets se cumulent avec ceux découlant de la dévaluation du dinar, notre Etat nage dans l'opulence financière, tandis qu'une grande partie de notre population, pour ne pas dire la plus grande, se débat et s'enfonce de plus en plus dans le gouffre de la misère.

Ainsi que je l'ai indiqué, par ailleurs, dans ce texte, j'ai résolu le problème de la masse de travailleurs relevant essentiellement, comme on le sait, des entreprises dites locales, en mettant la masse de leurs salaires, en retard et à venir, à la charge du budget de l'Etat et en accroissant le déficit de ce budget. On pourrait me reprocher d'avoir payé ces ouvriers en « monnaie de singe ». J'ai mentionné, également par ailleurs, comment je pensais éliminer les inconvénients résultant de cette « monnaie de singe », par le recours au changement de billets de banque et au contrôle des avoirs monétaires, solution que l'on ne m'a pas laissé le temps de mettre en œuvre, sans parler des manœuvres souterraines qui ont pu être déployées pour la retarder et, finalement, en empêcher l'application effective.

Il n'en demeure pas moins que ma solution dite « monnaie de singe » ne diffère pas fondamentalement, d'un point de vue disons matériel, de celle qui aurait résulté d'une dévaluation imposée par le F.M.I. Dans les deux cas, il y aurait eu émission supplémentaire de

monnaie ; mais, la solution découlant d'un accord avec le F.M.I. avait, comme préalable et comme aboutissement concomitant, une baisse drastique des revenus de tous les salariés du pays, de tous les retraités et pensionnés de notre société ainsi que de tous les non-salariés vivant d'activités indépendantes aux gains moyens et modestes. Dans le contexte politique et sécuritaire où vivait l'Algérie pendant l'été 1992, ma solution, qualifiée de « monnaie de singe » par certains, avait, au moins, le mérite d'écarter la cause d'un soubresaut supplémentaire sur le plan politico-social.

Pour les tenants des théories économiques libérales, la dévaluation s'inscrit dans le cadre de la remise en ordre de l'économie et, en particulier, de l'établissement des « grands équilibres de l'économie », tandis que la solution que j'avais adoptée introduisait un élément de désordre supplémentaire qui accentuait la dégradation de ces grands équilibres. Car, pour ceux qui prétendent nous servir sentencieusement leurs petites leçons sur les lois régissant l'économie depuis Adam SMITH et que « l'inculture économique » dont ils me gratifient, m'empêcherait de voir et de comprendre, il n'y a de grands équilibres que suivant les normes et les méthodes qu'ils préconisent et qu'ils seraient les seuls à définir, comme par vocation et à titre exclusif.

Tout le monde sait que l'Algérie a recueilli, avec la restauration de sa souveraineté nationale, un immense patrimoine foncier et immobilier formé par les terres agricoles dont la colonisation avait spolié le peuple algérien, et par le considérable parc d'immeubles, de villas, d'habitations et de bâtiments de toutes natures ; ce patrimoine foncier et immobilier, devenu propriété de l'Etat, avait pris, d'un point de vue économique, le caractère d'un bien de main-morte, soustrait aux jeux de l'économie de marché, puisqu'il était exclu du domaine des transactions et de la mise en œuvre des opérations hypothécaires qui pouvaient faire de lui un facteur actif des contreparties à l'émission monétaire. Mais, cette situation n'effaçait nullement le fait que, potentiellement, ce patrimoine foncier et immobilier constituait un support en puissance d'une ampleur considérable à la masse monétaire en circulation. Il suffisait, pour cela, de transformer la potentialité qu'il représentait en facteur actif de l'activité économique. Autrement dit, l'activation au sens économique du terme, du patrimoine foncier et immobilier détenu par l'Etat constituait, entre les mains des pouvoirs publics, c'est-à-dire des dirigeants politiques du pays, un moyen de parvenir au rétablissement des grands équilibres de l'économie dont se gargarisent ceux qui servent de relais et de porte-voix au F.M.I. et aux prépondérants du libéralisme international. Malheureusement, tout le monde sait

aujourd'hui ce qu'on a fait de ce patrimoine. Au lieu de le transformer en actifs mobilisés pour engendrer des ressources financières au bénéfice de l'Etat, on l'a érigé en une mine de transfert de biens au profit des prédateurs, qui se sont constitués des fortunes colossales au détriment de la collectivité. Par la grâce de lois et de textes divers, élaborés pour les besoins de cette opération, on a érigé le patrimoine foncier et immobilier de l'Etat en un véritable système d'enrichissement sans cause pour une multitude d'individus, devenus par là-même et, pour ainsi dire, par la force des choses, solidaires de la mafia qui étend son empire sur toute l'économie du pays et, partant, sur toutes les institutions qui animent et commandent la vie nationale. Les biens, qui auraient pu servir à désendetter l'Etat, ont été transformés en moyens pour dominer l'Etat et le soumettre à la volonté des groupes d'intérêts particuliers.

Avant de s'en remettre aux recettes bien connues du F.M.I. et dont aucun des pays auxquels elles ont été appliquées n'a réussi à surmonter sa crise économique, l'Algérie disposait d'atouts d'une valeur et d'une efficacité à la mesure des problèmes posés à son économie. Au lieu de déployer un effort d'imagination pour valoriser les atouts dont disposait l'Algérie et tirer avantage des moyens qui lui sont propres, on a préféré s'en remettre aux « recettes miracles » du F.M.I. On a dévalorisé, de cette manière, le patrimoine foncier et immobilier que le Peuple Algérien détenait comme l'un des acquis majeurs de sa lutte de libération nationale. En réalité, ce recours au F.M.I. ne tardera pas à apparaître aux yeux de l'histoire comme l'un des subterfuges et comme l'une des voies mises en œuvre dans le but d'annihiler les effets de notre révolution et de reléguer dans l'oubli le rôle éminemment positif qu'elle tient dans notre histoire nationale.

Le changement des billets de banque en circulation, les opérations de contrôle des avoirs monétaires, les mesures envisagées en vue de restituer à l'Etat les ressources dont il a été dépouillé par l'accaparement indu des biens subtilisés à son patrimoine constituaient autant d'actions qui auraient contribué à la restauration des grands équilibres de l'économie, du moins sur le plan des contreparties nécessaires à la sauvegarde de la valeur de la masse monétaire. Cependant, ces actions ne pouvaient être organisées et exécutées en un tour de main ; elles exigeaient du temps, un travail long et soutenu de réflexion et d'élaboration ; elles impliquaient, surtout, la confrontation frontale à des groupes d'intérêts, qui commençaient à se former dans le pays, dont l'arrogance devenait de plus en plus impudente, dont l'emprise s'étendait de manière approfondie sur la vie économique, prenant l'allure d'une pieuvre visant à paralyser toute œuvre de redressement et d'assainissement de l'économie nationale.

.

Par contre, pour les tenants de la soumission aux conditionnalités du F.M.I., l'un des grands équilibres de l'économie pouvait être réalisé d'emblée et d'un trait de plume : celui qui édicte la modification de la parité du dinar, c'est-à-dire la dévaluation qui frappe brutalement tout le peuple et réduit à la misère « les masses populaires ». En conclusion, ceux qui avaient plaidé en faveur des mesures préconisées par le F.M.I., tout comme ceux qui avaient arrêté et appliqué ces mesures, avaient choisi, en même temps qu'une option inique et injuste, la solution de la facilité. Pour les adeptes de la culture « républicaine » si chère au Général TOUATI, il est aussi facile de tirer sur le peuple que de frapper les « masses populaires » en s'attaquant à leurs moyens d'existence sans aucun état d'âme.

A ma prise de fonction comme Chef du Gouvernement, les négociateurs chargés de pourparlers avec le F.M.I. m'avaient demandé quelle attitude ils devaient adopter lors de leurs rencontres avec leurs interlocuteurs de l'institution financière internationale ; devaient-ils considérer qu'ils étaient tenus d'aboutir à des résultats concrets et immédiats comme on le leur prescrivait auparavant, selon leurs propres dires, ou bien discuter en étant assurés qu'ils disposaient de toute la marge nécessaire à la conduite de leurs négociations ? Car, depuis l'ouverture des discussions avec le F.M.I. en vue d'obtenir son accord pour l'obtention de nouveaux crédits financiers de la part des banques internationales, les négociateurs algériens prenaient chaque fois le chemin de Washington, l'esprit taraudé par l'angoisse de la réponse à donner à la question qui les attendait à leur retour : « avez-vous rapporté quelque chose ? » . Pour avoir manqué de prévoyance, et pour avoir aussi, privé le pays de contrats d'exportation de gaz naturel et des investissements de développement de la production du pétrole brut et, sans doute, enfin, pour procurer le prétexte qu'ils recherchaient en vue de donner un semblant de justification à la liquidation des acquis de la Révolution, sous le couvert de réformes prétendument rendues nécessaires par l'évolution mondiale, les responsables de la décennie noire avaient placé les dirigeants algériens dans la position humiliante d'hommes besogneux, tendant leur sébile à la recherche de subsides pour boucler les fins de mois du pays, patrie de la Révolution du 1er novembre 1954. D'où la directive donnée aux négociateurs algériens auprès du F.M.I. d'agir sous l'emprise d'une situation d'urgence, impliquant la nécessité d'aboutir rapidement à un accord avec le F.M.I. et faisait même de cet accord une obligation impérative et inévitable.

Aussi bien, dès mon entrée en fonction, avais-je fait savoir aux négociateurs algériens chargés des pourparlers avec le F.M.I. que la politique de mon Gouvernement ne

faisait pas d'un accord avec cette institution une nécessité absolue et qu'un tel accord ne pouvait intervenir qu'en conformité avec les choix et les objectifs définis dans le programme de travail de mon Gouvernement. De ce fait, les négociateurs algériens pouvaient reprendre leurs discussions avec les représentants du F.M.I. dans la sérénité et l'aisance les plus complètes et faire comprendre à leurs interlocuteurs qu'ils n'étaient nullement obligés de baisser la tête devant eux.

Les responsables du secteur des hydrocarbures, chargés de négocier avec des sociétés pétrolières étrangères une certaine prise de participation dans nos gisements pétroliers sahariens, m'avaient, également, interrogé pour savoir s'ils étaient tenus de faire aboutir rapidement leurs pourparlers en vue de procurer des entrées fraîches en devises, sous la forme des versements que devaient effectuer les sociétés avec lesquelles interviendrait un accord leur ouvrant l'accès à une participation dans l'exploitation de nos gisements pétroliers. A eux, aussi, qui, suivant ce que me disait l'un d'entre eux, étaient incités, avant mon arrivée à la tête du Gouvernement, d'agir en vue de ramener rapidement de l'argent frais en devises à l'Etat, j'avais fait connaître qu'ils devaient mener leurs négociations sans aucune contrainte autre que celle d'aboutir à des contrats donnant entière satisfaction à l'Algérie, évidemment dans le cadre d'un équilibre bien compris entre les intérêts des deux parties engagées, équilibre établi sur des bases convenant à chacune de ces parties.

Dans mes premières déclarations publiques comme Chef du Gouvernement, au cours d'une conférence de presse tenue au Palais du Gouvernement le 15 juillet 1992 et à laquelle la presse étrangère était invitée, j'avais confirmé, de manière solennelle, les directives données aussi bien aux délégués algériens menant les discussions avec le F.M.I. qu'aux responsables de la SONATRACH chargés de la conduite des négociations concernant l'éventuelle prise de participation dans nos gisements pétroliers par des sociétés étrangères.

N'en déplaise au Général TOUATI, ces simples directives redressant et renforçant la position de nos différents négociateurs engagés dans des discussions mettant en jeu des intérêts financiers considérables pour notre pays, constituent, en elles-mêmes, des actes s'inscrivant pleinement dans le sens que l'on peut donner à « une économie de guerre ». A travers l'attitude de fermeté et, aussi, de dignité recommandée à ceux qui avaient la mission de mener des négociations financières en son nom, en un moment où l'on parlait partout de nos difficultés en moyens de paiement extérieurs, nos différents partenaires étaient avisés

clairement que l'Algérie n'était aucunement à genoux et que nul ne pouvait espérer lui imposer sa loi. A ceux qui étaient appelés à négocier en son nom, mon Gouvernement donnait instruction de répondre ou de faire connaître à ceux qui se préoccupaient de nos difficultés, que la résolution de ces difficultés incombait à notre seul Gouvernement, que l'Algérie n'est à la merci d'aucune volonté extérieure et que, pour surmonter nos difficultés, nous n'entendions nous en remettre à la générosité ou à la mansuétude de personne.

Cette certitude, affichée sans ambiguïté dès l'installation de mon Gouvernement, n'avait pas manqué de susciter à mon égard l'hostilité sourde des gens du F.M.I. et de la Banque Mondiale qui avaient cru, alors, être sur le point d'accrocher l'Algérie à leur tableau de chasse. Elle m'a valu, aussi, l'animosité des sphères étrangères qui convoitaient depuis longtemps l'accès libre au marché algérien et le déploiement de la pêche aux dollars que l'Algérie gagne en contrepartie de l'exportation de ses hydrocarbures. Elle a été, également, à l'origine de l'opposition de moins en moins silencieuse que me manifestaient les milieux algériens qui rêvaient de bâtir des fortunes aussi faciles que colossales à travers l'import-export qui, comme chacun le sait, se réduit à l'import. Enfin, je lui dois certainement le ressentiment plus ou moins déclaré de ceux qui, au sein des multiples appareils de l'Etat ou des divers cercles de la société dite civile, avaient cru avoir définitivement enterré ce qu'ils appellent « les options de la Révolution » et fait triompher en Algérie les idées du libéralisme, ainsi que les thèses de leurs maîtres étrangers.

Le visage de certains de nos cadres faisant partie des délégations qui allaient rencontrer les représentants du F.M.I. à Washington, avait repris des couleurs, surtout après les épreuves morales qu'ils avaient endurées en assistant, comme ils me l'avaient raconté, aux controverses opposant les membres de ces délégations à la table même des rencontres avec leurs interlocuteurs du F.M.I. . Ces controverses avaient pour cause le fait que ces cadres, qui gardaient le sens de l'intérêt national et de la dignité de leur pays, étaient offusqués d'entendre leurs supérieurs hiérarchiques accorder d'emblée aux représentant du F.M.I. des concessions que ceux-ci ne demandaient même pas et qu'ils étaient les premiers à accueillir avec un effarement amusé. A l'inverse, après l'entrée en fonction de mon Gouvernement, d'autres interlocuteurs algériens du F.M.I. reprenaient le chemin de Washington, l'air quelque peu penaud d'avoir à annoncer le raidissement des positions algériennes et, que notre pays n'était pas disposé à avaliser des conditions aliénant fâcheusement ses intérêts.

**D - Les principaux points qui étaient en discussion avec le F.M.I et qui se trouvaient être à l'origine des divergences majeures ayant opposé mon Gouvernement à cette institution.**

**1°/** Le commerce extérieur et le libre accès aux devises ouvert à tout importateur algérien

Le F.M.I. s'oppose à toute mesure de contrôle des importations par les autorités administratives. Il exige que tout Algérien, qui en a les moyens, soit en mesure d'obtenir auprès de la Banque Centrale les devises nécessaires au paiement des marchandises qu'il voudrait importer, que ces devises soient prélevées sur les réserves le l'Algérie ou fournies par les crédits extérieurs bénéficiant de la garantie de l'Etat Algérien. Ce qui signifie qu'en cas de défaillance de l'importateur qui en aura bénéficié, l'Etat Algérien remboursera ses créanciers sur ses propres réserves.

**2°/** La dévaluation du dinar algérien

Cette exigence du F.M.I. s'inscrit dans le cadre de ce que l'on appelle le rétablissement des grands équilibres de l'économie. A titre transitoire, le F.M.I. exige que l'ampleur de la dévaluation soit déterminée de telle sorte que la parité officielle du dinar algérien ne s'écarte pas de plus de 25 % du taux de change de cette monnaie en cours sur le marché parallèle, l'objectif final étant de parvenir à la convertibilité complète pure et simple du dinar algérien. C'est ce système qui a abouti, dans certains pays du tiers-monde et, en particulier, en Amérique Latine, à organiser le pillage et la ruine des économies, qui ont accepté d'appliquer sans aucune limitation la libre convertibilité de leur monnaie nationale. L'Etat acquiert des devises en contrepartie de l'exportation de ses richesses constituées par les ressources naturelles du pays ou par le produit du travail de ses citoyens et de ses entreprises, ou bien encore, il se procure ces devises en s'endettant auprès de l'étranger et, notamment, auprès du F.M.I. ; ensuite, les prédateurs locaux, qui accumulent des sommes énormes en monnaie nationale, convertissent ces sommes en devises et, par le biais de cette opération multipliée à l'infini, transfèrent hors des frontières de leur pays les fonds qu'ils ont amassés au détriment des intérêts de leur peuple. C'est grâce à ce système, que le F.M.I tente d'imposer à tous les pays qui sollicitent son concours, que fonctionne le gigantesque mécanisme de transfert massif des richesses des pays du tiers-monde vers le monde dit

développé où sont abrités les organismes, banques, sociétés financières, complexes immobiliers ou commerciaux de toute sorte qui servent de dépôt ou de support aux richesses arrachées aux peuples qui croupissent dans la misère.

Il est à peine utile de souligner que ce mécanisme de transfert et de pillage fonctionne à merveille quand l'économie nationale est régie par les règles du libéralisme, surtout quand il est du type le plus débridé. Chez nous, en Algérie, on n'en est pas encore tout à fait là ; mais le mécanisme de transfert joue sous la forme des pratiques de la surfacturation qui s'opère à travers les opérations de l'import-export.

Dans notre cas, la dévaluation du dinar algérien exigée par le F.M.I. devait avoir pour conséquence directe et immédiate l'abaissement brutal et drastique des revenus moyens et faibles, notamment les salaires et les pensions. Ce qui devait se traduire par un appauvrissement général de la population, les couches populaires les plus vulnérables étant tout simplement acculées à la misère. C'est la raison pour laquelle je m'étais opposé résolument à cette dévaluation, laquelle, par ailleurs sur le plan économique, n'avait aucune justification, l'Algérie n'étant pas encore un pays exportateur de produits dont les prix sont libellés en monnaie nationale et que la baisse de la parité de cette monnaie aurait rendus plus compétitifs sur les marchés extérieurs.

La seule utilité de la dévaluation du dinar algérien était de tenter d'enrayer les mécanismes de l'inflation en réduisant la valeur de la masse monétaire en circulation au sein de notre économie nationale et de contribuer, ainsi, au rétablissement de l'un de ce qu'on appelle, pompeusement, les grands équilibres de l'économie. Mais, un tel résultat, on pouvait, tout aussi bien, l'obtenir par le recours à une autre solution, celle déjà décrite concernant le changement des billets de banque et le contrôle des avoirs monétaires. En outre, cette solution alternative à la dévaluation présente d'autres avantages à la fois économiques, sociaux et politiques.

Contrairement à une idée complaisamment diffusée par les déçus de la politique de développement suivie par l'Algérie depuis son indépendance et notamment par les adversaires politiques du Président BOUMEDIENE, la gestion de notre monnaie n'a jamais dérapé vers l'utilisation de ce que l'on appelle la planche à billet, au-delà des normes généralement admises comme la marque d'une conduite saine de la politique monétaire. C'est là une

.

opinion émise, en particulier, par certains de ceux qui se prétendent comme étant parmi les meilleurs de nos économistes et qui, à un certain moment, en vue de justifier leur adhésion aux thèses du F.M.I., se sont laissés aller à émettre des critiques négatives sur la gestion de notre monnaie nationale au temps du Président BOUMEDIENE.

**3**°/ L'équilibre du budget, impliquant la stricte limitation du recours au déficit pour couvrir certaines dépenses de l'Etat, sinon l'interdiction pure et simple de ce recours.

Le recours au déficit budgétaire, surtout quand il prend un caractère systématique ou quand il connaît une dérive incontrôlée, n'est pas un signe de bonne santé économique. Là aussi, contrairement à une opinion assez répandue, l'Algérie a suivi les règles d'une stricte rigueur d'équilibre dans la gestion de ses finances publiques, depuis l'indépendance jusqu'au milieu des années 1980. Cette rigueur a été appliquée de manière remarquable durant la présidence de BOUMEDIENE. Il en a été de même après sa disparition jusqu'au milieu des années 1980, quand le régime du Président CHADLI a cru bon de recouvrir de manière inconsidérée au financement monétaire de certaines dépenses publiques de fonctionnement, pour masquer les défaillances de sa gestion des ressources en hydrocarbures, défaillances mises à nu par la baisse des prix du pétrole intervenue en 1985-1986.

Mais, à travers leurs exigences en matière d'équilibre budgétaire, les responsables du F.M.I., lesquels, comme chacun le sait, relèvent des pays occidentaux les plus riches et les plus dominants, ont pour point de mire les dépenses sociales de l'Etat, la démocratisation de l'enseignement à tous les stades. Sont également visées, dans l'optique du F.M.I ., les dépenses en matière de défense nationale et de sécurité intérieure.

Dans le but de veiller par lui-même au respect de ces exigences par les pays qui acceptent de se soumettre à ce que l'on appelle ses conditionnalités, le F.M.I. exige d'installer, auprès de la Banque Centrale ainsi que des services gérant le budget et tous les comptes de leur Etat, un surveillant habilité à s'opposer à toute décision de gestion qu'il ne jugerait pas conforme aux normes fixées par ses mandants. Au lendemain de l'accord passé par l'Algérie avec le F.M.I., bien des Walis ou des Ministres, qui demandaient des crédits pour le financement d'opérations à caractère social d'urgence ou même d'actions à engager dans la lutte anti-terroriste, s'étaient entendu répondre que les conventions passées avec le F.M.I. ne permettaient pas de dégager ces crédits.

En fait, les pays qui recourent au concours du F.M.I. et acceptent de se plier à ses exigences, se trouvent dépouillés de leur souveraineté et placés sous la tutelle de cette institution, laquelle sert simplement de relais pour placer la politique financière et, partant, la politique tout court de ces pays sous la tutelle des pays dominants. Ces pays dominants, à travers les orientations et les décisions qu'ils dictent sur le plan économique, aboutissent à commander toute l'action des Etats qui tombent sous leur emprise, y compris sur le plan diplomatique où se jouent les relations internationales. Les pays qui, comme l'Algérie, par l'impéritie de la gestion de leurs finances extérieures, se sont laissés prendre au piège de la dette vis-à-vis des puissances étrangères, se sont engagés sur la voie qui les conduit inexorablement à abdiquer leur souveraineté et, en fin de compte, à placer la vie de leur peuple à la merci des intérêts dominants mondiaux. Dans le cas de l'Algérie, on aboutit à un désastre encore plus grave et plus tragique : la remise en question du résultat acquis au prix d'une lutte acharnée et meurtrière de plusieurs années, ainsi que l'abaissement de la valeur des immenses sacrifices consentis par le Peuple Algérien pour se libérer de la domination étrangère et de l'emprise impérialiste.

4°/ Le soutien des prix à la consommation et à la production.

Suivant ses thèses sur la nécessité de faire fonctionner l'économie sur la base de la vérité des prix, le F.M.I. a toujours prescrit aux pays qui recourent à ses « conseils » en matière de gestion de l'économie et, à plus forte raison, à ceux qui sollicitent son concours pour surmonter les difficultés nées de la dette extérieure, de supprimer tout soutien des prix, qu'il s'agisse des prix de certains produits de consommation de masse ou des prix garantis à certaines activités de production considérées comme utiles pour l'économie du pays. De la même manière que le F.M.I. proscrit toute politique de fixation des prix par les autorités administratives, sous prétexte qu'il faut laisser jouer librement les mécanismes de l'économie de marché.

Allant dans le sens des idées préconisées par le F.M.I., l'Algérie avait déjà considérablement modifié le système de prix qui permettait :

- d'une part, de faire de l'énergie (électricité, gaz naturel, GPL et carburants) un facteur de soutien à l'investissement, de dynamisation de l'activité économique et d'encouragement en faveur des citoyens pour l'accès aux avantages du progrès moderne dans la vie domestique ; et,

- d'autre part, de réaliser une péréquation, à travers tout le territoire national, des produits nécessaires à la vie courante des citoyens et à l'expansion de l'activité économique, péréquation qui bénéficia particulièrement aux zones rurales, aux régions déshéritées du pays et aux centres éloignés des principaux centres urbains qui servent de sièges aux grands moyens de production et de distribution.

Il subsistait encore, au début de la décennie 1980, un dispositif de subvention par le budget de l'Etat des principaux produits dits de première nécessité, tels que le pain, la semoule, le lait, l'huile, le beurre, etc. Le F.M.I. insistait pour que ces subventions fussent supprimées et remplacées par ce qu'il appelait « le filet social », consistant à verser des secours pécuniaires aux « économiquement faibles », ce qui avait pour conséquence, sur le plan socio-politique, d'instituer une sorte de recensement destiné à identifier, parmi les citoyens, des catégories d'indigents ou de « mesquines » pour reprendre un vocable très en usage dans le langage de la colonisation. Les bénéficiaires de ce filet social se trouvaient acculés, de la sorte, à vivre leur pauvreté et leur précarité dans l'humiliation d'apparaître sous la condition d'individus vivant en situation de parasites sur le dos de la société, alors que le soutien des prix dont bénéficiaient les produits de première nécessité permettait de donner un caractère anonyme et discret aux aides consenties par l'Etat en faveur des couches déshéritées de sa population, l'avantage retiré de ces aides par les catégories privilégiées étant considéré comme marginal.

Néanmoins, dans le cadre des discussions engagées avec le F.M.I., le problème du soutien des prix des produits de première nécessité ne semblait pas constituer, aux yeux de ses représentants, un problème posé en termes de rupture.

L'ironie de l'histoire, en ce qui me concerne, était qu'au cours de la dernière période du Président BOUMEDIENE , en juin-juillet 1977, le soutien aux prix des produits de première nécessité avait été supprimé, sur la base d'une proposition dont j'étais l'auteur. Cette suppression devait s'étaler sur une durée de trois années. Elle était motivée, toujours suivant ma proposition, par le fait que l'emploi était, à l'époque, largement répandu dans le pays, en même temps qu'elle était assortie, pour la première phase de son application, d'une augmentation générale de tous les salaires relevant des différentes administrations et institutions de l'Etat, ainsi que des entreprises publiques de toute nature.

Les théories du F.M.I. sur la vérité des prix ne se limitent pas aux produits livrés à la consommation. Elles s'étendent également aux prix garantis à la production locale. Je ne crois pas révéler une information inédite ou contrevenir à un quelconque secret en affirmant que les représentants du F.M.I., particulièrement au lendemain de l'accord passé entre l'Algérie et cette institution, ont demandé avec insistance à notre Gouvernement d'abandonner le prix garanti aux céréales produites en Algérie, sous prétexte que l'économie de marché implique l'alignement sur les prix mondiaux.

Je saisis cette occasion pour rappeler, au risque d'étonner certains, que, dans les années 1970, j'avais toujours plaidé en faveur de la fixation à un niveau élevé des prix auxquels devaient être livré, aux industries de transformation les produits émanant de notre agriculture. En 1978, j'avais suggéré au Président BOUMEDIENE d'aligner le prix payé pour notre blé sur le prix accordé, en SUISSE, aux producteurs helvètes de blé. Malheureusement, le Président BOUMEDIENE, qui s'était montré très intéressé par ma proposition, n'a pas eu le temps de l'étudier et de l'appliquer, en raison de la maladie qui devait l'emporter à la fin de cette année 1978.

Je ne crois pas, non plus, dévoiler une quelconque position confidentielle, en disant que la demande du F.M.I. de supprimer le soutien à notre production de blé trouve des émules en Algérie, en particulier parmi certains de ceux qui se considèrent, chez nous, comme d'éminents experts en matière économique. Plaider, sous prétexte de faire bénéficier le consommateur algérien des bas prix du marché mondial, pour la suppression du soutien de l'Etat au prix du blé produit par notre agriculture, c'est condamner notre terre agricole dans les régions céréalières à la stérilité, priver l'Algérie de l'expérience d'arriver un jour à assurer, en totalité ou dans la plus large proportion possible, le pain quotidien de ses habitants à partir de la production de son propre sol et livrer pour toujours les trente millions d'Algériens aux gros céréaliers des U.S.A., du Canada et de l'Europe.

**5°/** La privatisation des entreprises publiques

Sous prétexte que les entreprises gérées par l'Etat négligent, comme par penchant naturel, la rentabilité et deviennent, de la sorte, pour l'Etat, leur possesseur en titre, la cause d'un gouffre financier sans fin, le F.M.I. et les autres institutions qui lui sont liées ou associées comme la Banque Mondiale préconisent l'abandon par l'Etat des entreprises qu'il contrôle. En vérité, le mobile réel qui détermine cette position est d'ordre idéologique. Pour le

F.M.I. et les forces politico-économiques dont il est l'émanation sur le plan mondial, l'activité de production de biens ou de services susceptible de produire du gain est, par principe, de la vocation du secteur relevant du capital privé. Pour les tenants de cette théorie, l'Etat doit s'interdire de disputer au capital privé le contrôle des activités où ce capital a la possibilité de puiser des profits, surtout quand ces activités servent de levier pour s'emparer des richesses naturelles des peuples dominés ou faibles et de moyens pour s'approprier le fruit du labeur des masses soumises à l'exploitation du capital, notamment, du capital étranger. D'où l'hostilité plus ou moins sournoise manifestée, durant les premières années qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, par la Banque Mondiale, en particulier aux entreprises visant, dans les pays du tiers-Monde, à bâtir l'économie sur la base des entreprises initiées, constituées et gérées par l'Etat. Depuis l'émergence de ce que l'on appelle la « révolution de droite », surtout à partir de la décennie 1980, cette hostilité est devenue ouverte, avant de prendre la forme d'une ingérence directe dans l'organisation économique des pays du tiers-monde, ingérence qui se manifeste sous la forme d'une exigence d'efficacité dans la gestion économique affichée, sinon imposée aux pays qui recourent au concours des institutions financières dites internationales, particulièrement quand il s'agit d'obtenir d'elles un allègement des contraintes nées de la dette extérieure.

Pour ma part, j'ai considéré et je continue à considérer que les entreprises publiques doivent d'abord être réhabilitées, c'est-à-dire subir les transformations et redressements nécessaires dans tous les domaines concernant leurs activités de production, leurs structures de fonctionnement et les règles régissant leur gestion, afin de retrouver leur vocation et leur rôle fondamental d'outils puissants et efficaces au service du développement du pays. Ce sont ces outils qui doivent constituer les leviers sur lesquels doit s'appuyer l'action de l'Etat dans ses entreprises de promotion et de développement de l'économie, ainsi que de soutien à la croissance. Ce rôle de levier doit demeurer primordial, tant que le secteur privé n'aura pas réussi à s'édifier en un autre levier équivalent pour servir de « booster » aux efforts toujours plus intenses que requiert la croissance de l'économie, à la mesure des besoins sociaux d'une population en forte progression démographique et à l'échelle des impératifs de progrès d'un pays en pleine ascension vers la modernité.

Vis-à-vis de l'Algérie, la liquidation des entreprises publiques a constitué, de la part du F.M.I. et de la Banque Mondiale, une demande pressante, mais, sans prendre la forme d'une réclamation impérative, tout au moins pendant ma présence à la tête de notre Gouvernement.

## VI – L'EVOLUTION DES PROBLEMES POSES PAR LES RELATIONS AVEC LE F.M.I. ET DES POSITIONS VIS-A-VIS DU REECHELONNEMENT, PLUS OU MOINS AVOUE, DE NOTRE DETTE EXTERIEURE.

### A. Sur le plan interne

**1**°) Mes positions vis-à-vis des actions préconisées, inspirées ou imposées par le F.M.I.

Ma position vis-à-vis des réformes inspirées ou imposées par le F.M.I. était connue, bien avant mon accession à la tête du Gouvernement en juillet 1992. Cette position, je l'avais exposée publiquement ; elle s'exprimait en quelques principes à la fois simples et clairs :

- les réformes économiques et sociales doivent être l'expression de la seule volonté nationale de faire évoluer le pays et la société en fonction des besoins nés de la nécessité de s'adapter aux transformations induites par les changements intervenus dans le monde, ainsi que des exigences nouvelles qu'engendrent les progrès consécutifs aux efforts accomplis durant les étapes antérieures de notre développement.
- l'Algérie doit garder jalousement la maîtrise de l'opportunité, de la conception, de la modulation, du contenu et de la progressivité de ses réformes, les institutions étrangères pouvant être, éventuellement, sollicitées pour des avis techniques ou bien pour une assistance en matière de méthode ou en phase de mise en œuvre des réformes ; mais, en aucun cas, laisser ces institutions étrangères s'ériger en inspiratrices et, encore moins, en puissances dictant impérativement ces réformes.

Ces questions de principe, ceux qui m'avaient appelé à assumer la responsabilité de Chef de Gouvernement, ne pouvaient les ignorer, puisque je les avais formulées publiquement, bien avant juillet 1992. Dès le début de 1991, quand on m'avait déjà approché en vue de prendre en charge la direction de l'exécutif gouvernemental sous la présidence de CHADLI, mes choix en matière économique et mes dispositions envers ce qu'on appelait, alors, les réformes, constituaient les principaux thèmes de mes déclarations, en particulier, au sein du Comité Central du F.L.N. que je n'avais pas encore décidé de quitter.

S'appuyant sur l'idée centrale de défendre la souveraineté de l'Algérie dans le choix de ses orientations socio-économiques, de sauvegarder notre indépendance économique,

thème majeur de nos options révolutionnaires bien affirmées depuis toujours, et sur l'impérieuse nécessité d'éviter les mesures susceptibles de provoquer des atteintes aux acquis sociaux des couches populaires ou d'aggraver la détérioration des conditions de vie dont ces couches commençaient déjà à souffrir sous l'effet des réformes engagées par le régime CHADLI, mes positions étaient difficilement contestables, dans leur principe et dans leur finalité, y compris et surtout de la part de ceux dont elles contestaient nettement les aspirations et les intérêts, qu'ils n'osaient pas encore afficher ouvertement. Pour beaucoup, j'étais en quelque sorte celui qui « empêchait de danser en rond ». On voulait bien me séduire et m'attirer au sein des cercles du pouvoir ; mais, à condition de mettre un bémol aux idées dont j'étais devenu, par la force des circonstances, un porte étendard. On m'affublait de certains sobriquets ou de quelques jugements tels que « dernier tenant du BOUMEDIENISME », « le conservateur qui ignore les changements intervenus dans le monde », etc.

Je rappelle, ici, ces considérations pour dire que j'étais conscient de ce que les choix que j'avais inscrits dans le programme de mon Gouvernement n'avaient été acceptés que du bout les lèvres par beaucoup de ceux qui avaient à les approuver et, en réalité, à les subir.

**2°)** Concordance des « réformes » avec une entreprise de liquidation de la Révolution Algérienne

En vérité, l'état de siège institué fin mai 1991, le report des élections qui s'en suivit, ainsi que l'interruption du mandat présidentiel de CHADLI et la suspension des opérations électorales intervenue au début de l'année 1992, avaient constitué un accroc dans le déroulement du processus par lequel les dirigeants en place du pays voulaient parvenir à la liquidation complète de l'héritage socio-économique du régime de BOUMEDIENE. L'œuvre économique, sociale et culturelle accomplie sous la direction de BOUMEDIENE n'était rien d'autre que la mise en œuvre des choix arrêtés dans le cadre du programme dit de Tripoli, adopté en mai-juin 1962. Ce programme traduisait les promesses de la Révolution du 1$^{er}$ novembre 1954 et de tout le mouvement nationaliste et populaire qui avait inspiré, préparé et déclenché cette révolution. Le programme de Tripoli, avec les variantes qui l'ont complété et approfondi en 1964 et 1976, était devenu la Charte de l'Algérie indépendante. Sous prétexte de débarrasser le pays du système BOUMEDIENE et de libérer l'économie algérienne des

multiples blocages dont il l'aurait entravée, ceux dont les intérêts, les appétits et les ambitions avaient été bridés, contrés et combattus par les choix fixés, légitimés et consacrés par les principes émanant des profondeurs de la Révolution, n'avaient de cesse de parvenir à la liquidation de tout ce qui résultait des options de cette Révolution.

Beaucoup de gens ignorent ou feignent d'ignorer que la liquidation du legs de la Révolution Algérienne constitue l'objectif majeur, pendant longtemps inavoué et aujourd'hui assumé presque ouvertement, des forces sociales et des groupes d'intérêts qui s'étaient faits surprendre par le déclenchement de la Révolution du 1er novembre 1954. Cela, parce que les tenants de ces forces sociales et de ces groupes d'intérêts n'avaient jamais pris au sérieux la puissance du courant populaire qui soutenait le mouvement nationaliste. Ils avaient négligé ses capacités à enclencher un bouleversement propre à provoquer l'effondrement du système colonial et à engager l'édification d'un ordre politique, économique, social et culturel nouveau, mettant en échec tous les fondements sur lesquels reposait l'ordre ancien et renversant les valeurs que les soutiens de cet ordre ancien tenaient pour immuables, en particulier sur le plan culturel.

Depuis des années, en vérité on peut même affirmer depuis toujours, ceux qui, auparavant, couvraient de leurs sarcasmes le mouvement nationaliste indépendantiste et qui, surpris par le 1er novembre, s'étaient résignés à se couler dans le vaste mouvement enclenché par le développement de la résistance armée, n'avaient cessé, à aucun moment et dans l'intimité de leur amertume, de songer à l'avènement de leur revanche, par la reprise en mains d'un pouvoir qui, dans leur esprit, n'aurait jamais dû leur échapper et les priver de la possibilité de diriger la société, au gré de leurs intérêts propres et des impératifs de leur catégorie sociale. L'occasion de cette revanche leur a été finalement offerte avec l'accession au pouvoir du Président Chadli BENDJEDID. Dès son entrée en fonction, ce dernier ne cachait pas ses intentions de renier l'héritage de celui dont il s'était présenté comme étant le compagnon le plus proche et le plus loyal. Chadli BENDJEDID avait été choisi par le congrès du F.L.N., comme le candidat de la continuité et de la fidélité, pour succéder à BOUMEDIENE. En vérité, il cachait son jeu, ne dévoilant ses penchants réels qu'une fois installé officiellement dans son fauteuil. Mais, ainsi qu'il devait l'avouer publiquement des années plus tard, lors du VIème congrès du F.L.N. qui devait choisir sa candidature à ce qui allait s'avérer son dernier mandat de Président de la République, il lui était difficile, au lendemain de la disparition de BOUMEDIENE, de révéler publiquement ses véritables choix

et ses intentions de renier les options de la révolution et de démanteler toutes les réalisations de son prédécesseur. En quelque sorte, il a, donc, usurpé la succession de BOUMEDIENE en trompant les militants du F.L.N. aussi bien que les électeurs qui, en votant pour lui, croyaient garantir la pérennité des choix effectués par BOUMEDIENE, assurer la continuité de sa politique et préserver les réalisations qu'il avait léguées au Peuple Algériens.

L'entreprise de liquidation de la révolution par le Président Chadli BENDJEDID s'était trouvée en phase avec les visées de certains milieux extérieurs, en particulier, au sein de l'ex-puissance colonisatrice. Ceux qui n'ont pas réussi à anéantir la résistance du peuple algérien, n'ont jamais pardonné au F.L.N. et à l'A.L.N. d'avoir réussi, eux, à concrétiser les objectifs fixés dans la proclamation du 1$^{er}$ novembre 1954 et à faire, de la Révolution Algérienne l'un des évènements politiques majeurs du XX$^{ème}$ siècle. Aussi, n'avaient-ils de cesse de rabaisser le renom de ceux qu'ils n'avaient pas réussi à battre sur le terrain, puisque la lutte dont le F.L.N. avait pris l'initiative s'était achevée, non seulement par le triomphe des idées et des revendications avancées dès le 1$^{er}$ novembre 1954 par le F.L.N. comme ses « motifs de guerre », mais avait accompli le tour de force de donner une dimension mondiale à l'action déclenchée le 1$^{er}$ novembre 1954 et à susciter, autour de l'Algérie, du F.L.N. et de l'A.L.N. , un courant de sympathie qui a fait de notre pays un phare et un guide pour tous les pays épris de liberté et de justice, à travers tous les continents de la planète. D'où les campagnes incessantes, intenses et hargneuses destinées à ternir l'image de la Révolution Algérienne, à altérer le prestige attaché au renom du F.L.N. et à dévaluer la gloire de l'A.L.N. Déjà, dans certains cénacles de chez nous et à partir de quelques officines opérant de l'étranger, on commence à souffler l'idée que l'action déclenchée le 1$^{er}$ novembre 1954 était une erreur, que l'indépendance de l'Algérie était inscrite dans le cours de l'histoire de la deuxième moitié du XX$^{ème}$ siècle, et dans les suites inexorables de la Deuxième Guerre mondiale. De là, ils induisent que les ruines et les pertes humaines endurées par le peuple algérien, de novembre 1954 à mars 1962, pouvaient être évitées et qu'elles sont imputables, en fin de compte, aux erreurs du mouvement nationaliste algérien et à la frénésie sanguinaire de ses dirigeants.

C'est dans le sillage de ce vaste et tenace dessein de démolition morale et politique du renom de l'Algérie et de sa révolution, que se situe la campagne insidieuse et persistante menée contre tout ce que notre pays a entrepris et réalisé depuis son indépendance, réduit aux dimensions d'une grande gabegie. Le dessein des adversaires extérieurs de notre Révolution

s'était croisé avec les volontés de revanche animant ses ennemis internes, pour se confondre en une commune œuvre de démolition destinée à ramener l'Algérie dans le giron des peuples dont le destin se réduit a constituer la périphérie des pays dominants.

Les réformes lancées par le Président CHADLI répondaient pleinement aux objectifs de cette œuvre. Les dégâts infligés par sa politique à l'Algérie, en ce qui concerne son développement et sa cohésion sociale, avaient déjà lourdement obéré le prestige du F.L.N. auprès de notre population, tandis que la répression, menée contre les émeutes d'octobre 1988, avait sérieusement altéré le renom de l'A.N.P., transformée en outil de violence contre le peuple, alors qu'elle est l'héritage de l'A.L.N. issue de ce même peuple.

A partir du milieu de la décennie 1980 et au moment où il approchait de la fin de son deuxième mandat, Chadli BENDJEDID entreprit de dévoiler son jeu et se lança dans ce que lui et son entourage complice appelaient pompeusement « les réformes », réformes qui n'étaient rien d'autre qu'une entreprise de reniement des options de la Révolution, une opération de remise en question de ces acquis en faveur des masses populaires et de démantèlement de toutes les structures ainsi que de l'ensemble du système législatif et réglementaire sur lequel s'était édifiée l'économie algérienne au lendemain de l'indépendance du pays. Pour conduire ces « réformes » et les mettre en application, le Président CHADLI s'était assuré l'adhésion de beaucoup de cadres dans les structures économiques, en les pourvoyant de privilèges étendus dans leur situation personnelle et en leur accordant la possibilité de gérer les entreprises dont ils avaient la charge, selon les règles en usage au sein des sociétés privées, pour ne pas dire de les mener comme des affaires leur appartenant en toute propriété. En outre, le Président CHADLI a assorti les transformations qu'il entendait réaliser sur le plan économique, de changements de caractère politique, d'une part, en mettant fin au monopole du F.L.N. comme parti unique, ouvrant par là même, le champ politique aux groupements qui aspiraient, depuis longtemps, à se constituer en partis politiques, le plus souvent liés à des groupes d'intérêts déterminés ; d'autre part, en lançant la création d'une presse privée dite « libre » ou « indépendante », mais en réalité confiée à des journalistes débauchés de la presse publique, dotés de ressources financières conséquentes et, le plus souvent, puisés dans le creuset d'un mouvement de gauche dont certains membres piaffaient de suivre l'exemple de leurs congénères de Moscou, convertis, avec les suites de la fameuse « Perestroïka », aux délices du libéralisme et de l'économie de marché.

Le régime du Président CHADLI n'entendait aucunement organiser son propre suicide politique. Les dispositions arrêtées pour les élections législatives prévues pour juin 1991 étaient conçues et arrangées de telle sorte qu'elles devaient aboutir, sur le plan parlementaire, à l'émergence d'un parti dominant se substituant au précèdent parti unique et tenant fermement tous les leviers du pouvoir, derrière une façade démocratique destinée à satisfaire les préoccupations de certains cercles à l'étranger, attachés aux principes du pluralisme politique.

Enfin, désireux de procurer un semblant d'adhésion et de soutien populaire à ses réformes, le Président CHADLI, si l'on devait se fier a quelques indices et, notamment, si l'on devait prendre en compte certaines de ses déclarations à des journaux étrangers, semble avoir été le véritable commanditaire des émeutes d'octobre 1988, lesquelles avaient fini par échapper totalement au contrôle de ceux qui en étaient les instigateurs, pour se muer totalement en une vague de fond hostile au régime en place.

Les incidents de mai-juin 1991, l'état de siège qui les avait suivis, la suspension des opérations électorales en janvier 1992, le départ du pouvoir du Président CHADLI, l'instauration du Haut Comité d'Etat à la tête du pays, la promulgation de l'état d'urgence et, d'une manière générale, la suite d'événements et de troubles dont le F.I.S. avait été l'inspirateur ou l'instigateur, avaient eu, sur le processus de « réformes » et de « transformations » engagées par le Président BENDJEDID, l'effet d'un énorme pavé dans la mare. Les deux groupes bénéficiaires de ces reformes et de ces transformations s'étaient trouvés sérieusement contrariés dans leurs attentes, craignant de voir les événements qui avaient agité et bouleversé la scène politique dans le pays conduire à la remise en question des changements sur lesquels ils misaient leur avenir et par lesquels ils croyaient avoir réussi à éliminer définitivement le « système dit du passé » et à ouvrir la voie aux jeux de leurs propres intérêts, intérêts qui étaient conjugués sans aucun doute avec ceux des milieux étrangers, qui n'ont jamais pardonné à l'Algérie, devenue indépendante, de ne pas leur avoir permis le libre accès à son marché. A la différence de beaucoup d'autres pays du tiers-monde, le marché de l'Algérie était et demeure particulièrement convoité par les groupes économiques étrangers, en raison des gains en devises qu'engrange notre pays en contre-partie de l'exportation de ses hydrocarbures.

C'est dans ce contexte qu'il convient de situer l'apparition, aux yeux de tous ces protagonistes internes et étrangers, de mon Gouvernement sur la scène politique algérienne en juillet 1992 et qu'il importe, de surcroît, de jauger la portée de l'impact produit sur eux par l'adoption et la publication du programme de travail de ce Gouvernement. Beaucoup d'espoirs auraient probablement été ainsi ébranlés et bien des spéculations, sur l'accaparement de nos richesses, troublées ou réduites à néant à l'annonce de ce programme.

Tant que ce programme était encore dans les limbes et se réduisait à des idées mises en avant dans des propos ou des écrits publics, ceux qui s'inquiétaient de son contenu pouvaient se berner de l'illusion que les mesures annoncées dans ce contenu ne dépasseraient pas le stade des pétitions de principe et, qu'en tout état de cause, il y avait, au sein du « système », des garants vigilants acquis aux réformes amorcées par CHADLI, qui ne manqueraient pas de « veiller au grain », en cas de besoin.

La situation se mit à changer, quand on s'aperçut que les mesures annoncées dans le programme commençaient à se concrétiser sur le terrain, essentiellement lorsque la mise en place du « comité ad hoc » institué pour contrôler les opérations d'importations aboutit immédiatement au rejet ou bien au report de certaines demandes pour l'importation de produits jugés non prioritaires et, aussi, lorsque j'avais ordonné de bloquer des crédits énormes en devises, à prélever sur les emprunts extérieurs contractés et garantis par l'Etat Algérien, attribués à de simples individus, pour l'importation et la revente en l'état de produits de grande consommation ; ce qui revenait, par une simple décision administrative, à créer des rentes de situation exorbitantes au bénéfice de quelques personnes choisies en raison de leur allégeance à des partis bénéficiant de l'appui de groupes particuliers au sein du pouvoir, et dotées ainsi d'un privilège jouant au détriment du reste de la communauté des entrepreneurs du secteur privé. On retrouve là une forme inédite de « l'économie administrée », que les tenants du libéralisme économique chez nous ne cessent de dénoncer, tout en sachant s'en accommoder, quand cette « économie administrée» va dans le sens de leurs appétits.

**3°)** La campagne de dénigrement, de harcèlement et de sabotage menée contre l'action de mon Gouvernement.

.

Dès que le programme de travail de mon Gouvernement commença à se traduire sur le terrain par des mesures concrètes, une chaîne d'actions hostiles s'enclencha et ne cessa de monter en cadence contre l'action de mon Gouvernement, et, souvent, contre ma propre personne.

a) Ce furent des campagnes de presse menées par les journaux « dits indépendants » mais qui, en réalité, ne sont que l'émanation de certains noyaux incrustés au sein des sphères du pouvoir et qui ne dissimulaient pas leur attachement aux mesures de libéralisation sans discernement de notre économie, notamment en ce qui concerne les opérations dites « d'import-export » qui, comme chacun le sait, se limitent à « l'import », surtout l'import de bazar. Ces campagnes de presse s'étendirent pratiquement en une chaîne ininterrompue, montant parfois en cadence jusqu'au renvoi de mon Gouvernement en août 1993 et même au-delà de cette date, comme si, même après mon départ, les inspirateurs de ces campagnes voulaient exorciser définitivement toute idée de retour en arrière sur le virage amorcé par CHADLI vers l'économie dite de marché, qui, dans les faits, sert uniquement de couverture idéologique à la mise en coupe réglée des ressources de l'Algérie. En plus de leurs liens connus avec certains cercles du pouvoir, les auteurs de ces campagnes n'hésitaient pas à se prévaloir des appuis et des encouragements dont ils bénéficiaient pour attaquer mon Gouvernement et dénigrer sa politique. Leurs références, à l'époque, se situaient à Moscou ; ce qui, du moins pour certains d'entre eux, représentait une forme de continuité, bien que cette continuité joua uniquement en ce qui concernait le siège des références et non pour leur contenu.

b) L'hostilité sournoise de la présidence du H.C.E.

Très peu de temps après l'approbation du programme de travail de mon Gouvernement, la présidence du H.C.E. me fit savoir que, désormais, l'Institut National des Etudes de Stratégie Globale (I.N.E.S.G.) était rattaché à la présidence. Cet organisme qui, lors de sa création, relevait de la Présidence de la République, avait été, par la suite, placé sous la tutelle du Chef du Gouvernement par une décision du Président CHADLI. La présidence du H.C.E. ne m'avait pas indiqué la raison pour laquelle on avait cru bon de ramener l'I.N.E.S.G. dans le giron de la Présidence. En réalité, cette raison était inavouable, à mon égard, car on venait de confier à cet institut l'élaboration d'un véritable contre-projet destiné à contrecarrer le programme de travail de mon Gouvernement, auquel le H.C.E. venait de donner une double approbation : l'une au sein du H.C.E., lui-même, en date du 15.09.1992, l'autre en Conseil des Ministres réuni le 19.09.1992. Quelques semaines plus tard, dans le discours qu'il prononça à

l'occasion du premier anniversaire de l'institution du Haut Comité d'Etat, à la suite de la démission provoquée du Président CHADLI et de l'interruption du processus électoral, le Président du H.C.E. affirmait la nécessité de donner au programme du Gouvernement le temps indispensable à sa mise en œuvre. Ainsi, alors que le Président du H.C.E. proclamait et multipliait publiquement son appui au programme du Gouvernement, les services de la Présidence du H.C.E. lançaient la fabrication d'un contre-projet destiné à le torpiller. Ce comportement, à lui seul, illustre la duplicité érigée en règle de conduite par certaines sphères où siégeait la Direction de l'Etat, en même temps qu'il traduit la gêne et, peut-être aussi, la panique éprouvée par ces sphères face au programme présenté et mis en application par le Gouvernement. En outre, pour accomplir les travaux dont il avait été chargé de la sorte, l'I.N.E.S.G. eut recours à la collaboration de cadres et de services relevant du Gouvernement, sans que celui-ci en fût officiellement avisé.

Pour ma part, appelé à la tête du Gouvernement, je m'étais attelé à travailler avec les services et les hommes mis en place avant ma nomination, ne voulant juger de la valeur de la collaboration des uns et des autres qu'en fonction de la qualité de leur travail et de leur loyauté vis-à-vis de l'autorité placée à la tête de leur administration. Cette action menée, ainsi en catimini, sous l'égide de la Présidence du H.C.E. suffit à mettre en évidence, s'il en était encore besoin, que des responsables politiques se situant aux plus hauts échelons des structures de l'Etat, agissaient, en fait, au service d'intérêts particuliers dont ils n'osaient pas avouer la paternité et dont ils étaient, peut-être, partie prenante.

Le résultat du travail accompli par ceux qu'on a affublés, par la suite, du titre de « commission d'experts » au sein de l'I.N.E.S.G., fut présenté, à la fin du premier semestre 1993, sous le titre de « Algérie 2005 ». Il fut, du reste, transmis à la presse avant même que le Chef du Gouvernement que j'étais en fût avisé. La simple loyauté aurait impliqué que le travail d'élaboration de ce document fût l'objet d'un débat avec les représentants du Chef du Gouvernement, qui assurait, en outre, la charge de Ministre de l'Economie. « Algérie 2005 » était, en réalité, une machine de guerre s'inscrivant dans le cadre des agissements imaginés et menés pour lapider l'action de mon Gouvernement, qu'on n'osait pas affronter ouvertement afin de contester ses choix et de mettre en doute sa politique. Ceux qui essayaient, ainsi, de m'atteindre, à travers leurs menées souterraines, ne cessaient pas de m'abreuver de leur pleine adhésion à la politique définie et exécutée par mon Gouvernement, de même qu'ils ne manquaient aucune occasion de m'assurer qu'ils partageaient toutes mes objections et toutes mes préoccupations au sujet des solutions préconisées par le F.M.I.

c) La vaine tentative de mobiliser l'U.G.T.A. contre le Gouvernement.

Intervenant le 11 février 1993 devant les cadres de la Nation réunis au Club des Pins, j'avais rappelé, dans le cadre d'un exposé embrassant la politique du Gouvernement, les points essentiels de notre action sur le plan économique. Après avoir énoncé toutes les mesures adoptées pour sauvegarder les emplois, surtout ceux qui étaient menacés de suppression, et pour préserver et protéger le pouvoir d'achat des travailleurs et des revenus les plus faibles, j'avais souligné que, dans le contexte de la situation que vivait alors le pays et par suite des efforts consentis, ainsi, en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat, il n'était pas possible d'envisager des augmentations de salaires, afin de ne pas détériorer davantage l'équilibre des finances publiques, ce qui serait préjudiciable en premier lieu aux travailleurs. Aussitôt, la presse hostile présenta cette partie de mon exposé comme une déclaration de guerre à l'U.G.T.A. . Les éléments des groupements autoproclamés « démocrates » et « républicains » se déchaînèrent, de leur côté, en une campagne haineuse contre mon Gouvernement et contre ma personne, m'accusant, en outre, de collusion avec le terrorisme, en raison de l'appel que j'avais lancé en faveur de la « Rahma », dans l'espoir d'obtenir une atténuation des actions sanglantes et des destructions dont souffrait notre population. On annonça, avec beaucoup de vacarme dans la presse privée, qu'un Conseil National de l'U.G.T.A. était convoqué pour étudier la position exposée par le Chef du Gouvernement et décider de la réaction à engager pour la combattre. On donnait même pour certaine l'adoption d'une résolution dans ce sens ; mais, à la grande déception de ceux qui se réjouissaient déjà des assauts que les travailleurs allaient livrer contre le Gouvernement , le Conseil National de l'U.G.T.A se termina par le vote d'un texte qui remit vertement à leur place les meneurs qui avaient non seulement caressé l'illusion de se servir de l'U.G.T.A. contre le Gouvernement, mais spéculaient trop prématurément sur sa chute, sous les coups de boutoir de l'organisation syndicale.

A l'origine de la cabale dans laquelle on avait tenté d'entraîner l'U.G.T.A., se trouvaient les derniers agents résiduels d'un parti qui s'était toujours distingué par son sectarisme envers les nationalistes algériens, ainsi que des éléments issus des coteries qui s'étaient toujours manifestées, dans notre paysage politique, sous le caractère de véritables sectes minoritaires, et qui avaient espéré trouver, dans la situation créée par les dérives et les exactions des groupements intégristes, l'occasion à saisir pour se projeter à l'avant-scène du champ politique algérien et imposer, à l'ensemble de la société, leurs conceptions, que notre peuple a toujours repoussées de manière déterminée. Ce sont ces mêmes coteries qui se réclament du Général TOUATI, au nom de la démocratie et de la république. Le Général

TOUATI, au cours d'une conversation que j'eus avec lui quelques jours après mon intervention à la réunion des cadres tenue au Club des Pins, s'est montré profondément ulcéré que mes propos aient pointé l'index sur ces coteries. Ces mêmes coteries se présentent, de nos jours, comme les héritiers des groupes d'individus qui, dans le passé, étaient opposés violemment aux nationalistes algériens, et avaient défendu les thèses assimilationnistes en faveur des valeurs coloniales, avec le même zèle que celui déployé aujourd'hui par les prétendus démocrates, lesquels sous le couvert de la lutte contre l'intégrisme, reprennent le combat de leurs devanciers contre les valeurs fondamentales du nationalisme algérien.

Des militants F.L.N., membres des instances dirigeantes de l'U.G.T.A., m'avaient expliqué comment ils avaient pu réussir à déjouer les manœuvres de ceux qui voulaient attaquer le Gouvernement. Les membres de la direction de l'U.G.T.A., qui avaient accepté d'entrer dans le jeu des adversaires de la politique du Gouvernement , politique axée essentiellement sur la défense des intérêts des travailleurs et des masses populaires, avaient manqué de peu d'être éliminés de leurs responsabilités. Beaucoup de syndicalistes, surtout ceux parmi eux qui étaient militants F.L.N., n'avaient pas oublié que le 1er novembre 1992, à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du déclenchement de notre lutte de libération nationale et parlant, à l'invitation du regretté Abdelhak BENHAMOUDA, devant les cadres de l'U.G.T.A. réunis à la Maison du Peuple, j'avais déclaré que mon Gouvernement ne pratiquerait jamais une politique contraire aux intérêts des travailleurs.

Les camarades syndicalistes de l'U.G.T.A. m'avaient, en outre, assuré que la campagne visant à mobiliser l'U.G.T.A. contre la politique de mon Gouvernement n'avait aucun lien avec les propos que j'avais tenus devant les Cadres de la Nation réunis en conférence au Club des Pins le 11 février 1992, puisque, m'avaient-ils affirmé, des « directives » visant au lancement de cette campagne avaient été reçues par les correspondants de mes adversaires au sein des structures de l'U.G.T.A. bien avant la date de la réunion en question. L'opacité, qui caractérise encore la manière dont se déroule la vie politique de notre pays, fait que les structures syndicales, censées représenter et défendre les intérêts des travailleurs, peuvent se trouver entraînées à servir d'instruments d'attaque et de masse de manœuvre au service de forces sociales dont les intérêts sont à l'opposé de ceux-là mêmes qui constituent la base naturelle de l'U.G.T.A. Une autre tentative d'embrigadement de certains secteurs de l'U.G.T.A., dans une nouvelle offensive visant à mettre en difficulté mon Gouvernement et même, à l'acculer au départ, devait se renouveler, au cours de l'été 1993, et

se terminer par un échec, grâce à la vigilance des militants syndicalistes, qui ont démasqué et déjoué les intrigues d'éléments connus pour leurs liens avec les groupes résiduels issus du PAGS et pour leur attitude sectaire contre les nationalistes algériens. Comme leurs congénères de Moscou, ces éléments s'étaient mués en simples mercenaires au service des intérêts non seulement les plus réactionnaires, mais les plus mafieux et les plus anti-populaires.

d) La campagne menée auprès de l'A.N.P. en faveur du rééchelonnement de notre dette extérieure et contre la politique suivie par mon Gouvernement en ce qui concerne la solution à apporter au problème de cette dette.

Depuis la visite à Alger, fin décembre 1992, de Monsieur Michel CAMDESSUS, Directeur Général du F.M.I., l'idée s'était répandue chez nous que ce dernier était disposé à fournir à l'Algérie des concours financiers se montant à 14 milliards de dollars US, mais que, par ma politique et surtout par mon obstination à m'accrocher à des conceptions nationalistes surannées qui n'avaient plus de sens, je faisais obstacle au déversement de ce pactole financier dans les caisses de l'Algérie, si avides de devises étrangères. Auprès des cadres et des membres de l'A.N.P., mobilisés nuit et jour dans la lutte contre la subversion, on faisait état de ce que la politique du Gouvernement, loin de contribuer à cette lutte contre la subversion, tendait plutôt à entretenir les causes qui poussaient des éléments de notre population, surtout parmi les jeunes, à rejoindre les rangs des terroristes et des groupes entrés en rébellion armée contre l'Etat. Car, aux militaires qui affrontaient les dures épreuves du combat qu'ils livraient aux terroristes, on expliquait que, par la faute de mon Gouvernement et, plus précisément, en raison de mes positions négatives vis-à-vis des solutions préconisées par le F.M.I., l'Algérie était privée de la manne de dollars que ce dernier ne demandait qu'à verser à l'Algérie, n'était-ce la stupide politique de mon Gouvernement. Grâce à la manne du F.M.I. , ajoutait-on, on pouvait compter par centaines les chantiers que l'on pourrait ouvrir à travers l'Algérie et offrir, en conséquence, des milliers d'emplois à nos jeunes et les dissuader, ainsi, d'aller rejoindre les rangs des groupes armés. Autrement dit, si le chômage ne baissait pas ou même augmentait en Algérie et si le terrorisme, au lieu de diminuer, continuait à s'aggraver, la faute en revenait à mon Gouvernement et à la politique que j'avais le tort de lui faire appliquer.

Dans ses déclarations parues dans le quotidien privé en date du 27 septembre 2001, le Général TOUATI indiquait qu'un ministre de mon Gouvernement s'était ouvert à lui, au sujet de son opposition à la disposition sur l'origine des capitaux que j'entendais insérer

dans le projet de code des investissements. A mon tour, je peux indiquer que des Ministres de mon Gouvernement et, parmi eux, sans doute celui-là même qui livrait ses confidences au Général TOUATI, ne cessaient de m'affirmer, tout au long des derniers mois du premier semestre de l'année 1993, que les militaires étaient décidés à recourir au rééchelonnement et que le problème, pour eux, consistait simplement à savoir si ce rééchelonnement allait s'effectuer avec mon Gouvernement ou bien par un autre Gouvernement. Les personnes qui répercutaient ces rumeurs auprès de moi ne cachaient pas leur lien avec les cercles où évoluaient le Général TOUATI, ainsi que certains autres responsables militaires ou politiques qui partageaient avec lui les mêmes idées, du point de vue idéologique et en ce qui concernait les orientations que devait suivre l'Algérie, dans la conduite de son action. Il s'agit, sans doute, de cette catégorie de personnes aux multiples visages dont le nombre pullule depuis un certain nombre d'années, qui s'adonnent allègrement à la pratique du double jeu ou du triple jeu et qui se délectent de la pratique des coutumes politiques dont le Général TOUATI est l'un des adeptes. Ces coutumes se caractérisent par l'usage de procédés obliques dans l'exercice des fonctions qu'implique la charge des responsabilités dans la direction des affaires le l'Etat.

Le lundi 3 mai 1993 était le jour, comme tous les lundis de la semaine, de ma rencontre hebdomadaire, en ma qualité de Chef du Gouvernement, avec le Président du H.C.E., Monsieur Ali KAFI. Mais ce jour-là, Redha MALEK m'avait prévenu que ce dernier devait me recevoir en compagnie du Général NEZZAR, afin de m'adresser des admonestations au sujet de l'affaire du gazoduc algéro-italien, le H.C.E., toujours d'après Redha MALEK, s'étant ému de la publication du communiqué par lequel j'avais annoncé certaines initiatives à la suite de cette affaire. Cependant, au cours de cette rencontre, l'affaire du gazoduc n'avait été évoquée que sur la fin et comme une simple incidente ne constituant aucunement le thème principal des conversations. La situation économique avait été l'un des sujets importants évoqués au cours de ces conversations. Apres avoir écouté mon exposé sur l'action de mon Gouvernement dans ce domaine, et, en particulier, sur le cours de nos discussions ave le F.M.I. et les positions que j'avais fixées envers les propositions avancées par cette institution financière internationale pour la solution du problème de notre dette extérieure, le Général NEZZAR m'avait recommandé avec beaucoup d'insistance : « parle au peuple de cette politique ; il faut répéter publiquement devant l'opinion ce que tu viens de nous exposer ! ». Je lui avais répondu que telle était mon intention, mais que, cette fois-ci, je tenais à m'exprimer publiquement sur la base d'un document écrit, établi par les services

gouvernementaux engagés dans les négociations avec le F.M.I. Lors de mon intervention devant les Cadres de la Nation réunis le 11 février 1993, au Club des Pins, j'avais déjà énoncé les éléments essentiels de ma politique économique.

Malheureusement, la mise au point du document que j'avais demandé à mes services à ce sujet n'avait pu être menée à bonne fin qu'au bout de deux mois. D'abord, les premières versions qui m'avaient été fournies étaient rédigées en un langage technique, pour ne pas dire technocratique, accessible aux seuls spécialistes habitués à traiter des problèmes qu'il évoquait. Il me fallait un texte clair, complet et formulé en des termes compréhensibles par le plus grand nombre des citoyens. Il fallait, surtout, une mise en évidence, sans aucune ambiguïté, des enjeux sur lesquels portaient les discussions engagées avec le F.M.I. et qui mettaient en cause, de manière profonde, la vie de tous les Algériens et non pas seulement des concepts d'un nationalisme suranné.

Ensuite, il s'était avéré, de la part des responsables chargés des conversations avec le F.M.I., une certaine réticence, pour ne pas dire plus, à voir le Gouvernement heurter de manière frontale les positions de cette institution financière internationale. Tout au long de la mise au point du document publié sous le titre : « Les principales orientations du programme économique du Gouvernement », ils ont essayé d'atténuer toutes les formulations ayant pour objet de mettre en évidence, aux yeux de tous les Algériens et surtout de la grande masse de ceux qui ne possèdent pas la maîtrise du langage ésotérique propre à nos soi-disant experts et à nos prétendus spécialistes des questions économiques, d'abord, les conséquences sociales catastrophiques qu'entraînerait l'acceptation des conditionnalités du F.M.I., ensuite les motivations idéologiques et les intérêts prédominants constituant le soubassement de ces conditionnalités.

Certains de nos cadres, y compris parmi ceux qui, naguère, étaient mes collaborateurs, avaient pleinement adhéré aux fameuses réformes réclamées à cor et à cri par les sphères occidentales ; mais ils éprouvaient quelque gêne à reconnaître, devant moi, qu'ils avaient viré de bord par rapport au moment où nous travaillions ensemble au service d'une autre politique, à laquelle ils ne manquaient pas, alors, de manifester un zèle débordant, dans le contexte de circonstances politiques et historiques différentes. La gêne était, encore, d'autant plus incommode pour quelques-uns de ces anciens collaborateurs, qu'ils ne s'attendaient pas à me voir un jour revenir « aux affaires » en raison de mes positions

affichées ; ils ne manquaient pas, chaque fois qu'ils avaient l'occasion de me rendre visite dans ma retraite, de m'abreuver de leurs critiques contre les réformes qui remettaient en cause les acquis de la politique que nous avions, naguère, menée ensemble. Ils ne doutaient pas que, parmi les visiteurs qui m'honoraient de leur amabilité, se trouvaient, également, ceux qui m'avertissaient du cheminement qui se déroulait dans les âmes mues, d'abord, par l'avidité de l'ambition et les soucis du carriérisme. Aussi, les reniements et les retournements de veste que j'eus la possibilité de vérifier, après mon retour aux responsabilités gouvernementales, ne constituaient nullement pour moi une surprenante découverte.

Aussi, ceux qui se croyaient contrariés par ma présence et par ma politique devaient-ils me considérer comme étant économiquement inculte, une sorte d'illettré imperméable aux nouveautés apparues du fait des avancées de la modernité. Pour eux, le F.M.I., la Banque Mondiale, le monde financier économique international étaient, d'abord, perçus comme le milieu où prévaut la quiescence de la rationalité, de la modernité et de la science. Pour beaucoup d'entre eux, l'aspiration à la notoriété, l'ambition d'émerger et d'acquérir une position affirmée consistaient à se faire accepter dans ce milieu, d'être reconnus par les tenants de tous les organismes dont ils étaient les interlocuteurs, comme des partenaires égaux et, en fin de compte, comme des gens du même monde.

Aussi, devaient-ils ressentir de l'embarras à défendre auprès de leurs interlocuteurs les conceptions qui, aux yeux de ces derniers, ne pouvaient être que stupides. Au fond d'eux-mêmes, tout se passait comme s'ils entendaient leurs vis-à-vis à Washington, Londres ou Paris leur dire : « comment, vous qui êtes des gens intelligents, acceptez-vous de présenter des idées aussi absurdes, dépassées par les évènements, ne conduisant à rien ? » Eux, ce sont « ceux qui savent » et représentent l'élite. Le politique, Chef du Gouvernement ou Ministre, doit se limiter à les désigner et à leur déléguer les prérogatives nécessaires pour agir. Etant ceux « qui savent », je n'avais pas à leur dire quelle position défendre. Il m'est revenu, plus tard, quand un accord avait été conclu avec le F.M.I. que certains de ceux qui l'avaient négocié et conclu regrettaient que cet accord ne portât pas ma signature. Car, dans leur esprit, cet accord était une réussite et l'amitié qu'ils disaient me porter les amenait à déplorer que cette réussite ne fût pas attachée à mon nom.

En réalité, on retrouve là un type de comportement que je croyais complètement effacé et condamné par l'histoire, chez cette catégorie de personnes de chez nous, que le Général TOUATI appelle « l'élite ». Celle-ci considère qu'il lui revient, comme par privilège

et par vocation, de penser et de concevoir ce que le politique doit adopter, cautionner et faire appliquer. Auparavant, avant le 1er novembre 1954, cette « élite » prenait de très haut le mouvement nationaliste révolutionnaire ; elle estimait qu'en tout état de cause, les dirigeants du pays ne pouvaient sortir des rangs de ce mouvement. Pour elle, le 1er novembre 1954 est un accident de l'histoire ; sa conviction est que le retour à l'ordre naturel des choses devait conduire à remettre les cadres formant l'élite à la place qui n'aurait jamais dû cesser d'être la leur : penser pour le peuple et décider de son sort. Ainsi, s'explique pour moi le comportement de certains cadres, à la lumière des changements intervenus en Algérie depuis la fin de la décennie 1980. Ma tentative était qualifiée de retour au passé, c'est-à-dire à une période où ils n'avaient pas la maîtrise de la décision politique et n'en fournissaient même pas l'inspiration.

**4°)** La publication du document intitulé « note de présentation des principales orientations du programme économique du Gouvernement » et l'exposé de ces orientations devant les cadres de la Wilaya d'Alger le jeudi 24 juin 1993.

En juin 1993, le document que j'avais demandé sur les orientations du programme économique du Gouvernement et sur les relations avec le F.M.I., était prêt et fut publié dans la presse. Compte tenu de sa longueur et, surtout, de son importance, sa publication s'était étalée, pratiquement, sur les derniers jours de juin et la première semaine de juillet 1993, particulièrement dans les colonnes de la presse publique. Auparavant, j'avais saisi l'occasion d'une rencontre avec les cadres de la Wilaya d'Alger pour exposer les principales orientations de la politique économique de mon Gouvernement. En particulier, et chiffres à l'appui, j'ai dégonflé la baudruche du prétendu pactole de milliards de dollars que le F.M.I. tenait à la disposition de l'Algérie et que j'aurais empêché, par mon attitude, de s'écouler dans les caisses de notre Trésor pour la relance de notre économie, la création massive d'emplois de manière à éliminer ou à réduire la tentation, pour nos jeunes, de rejoindre les rangs des organisations terroristes. J'avais fait ressortir tout spécialement :

- qu'il n'y avait pas le choix entre l'austérité imposée par ma politique et la prospérité procurée par le F.M.I. et la Banque Mondiale ; mais que le choix se posait entre l'austérité consécutive à la politique de mon Gouvernement et l'austérité, d'une tout autre nature et d'une nocivité certaine découlant de l'acceptation des conditionnalités que le F.M.I. entendait imposer à l'Algérie en contrepartie du concours financier qu'il serait disposé à lui consentir. L'austérité préconisée par mon Gouvernement devait conduire à un desserrement

de la contrainte de la dette extérieure ; elle était la seule voie sûre, susceptible de permettre une relance économique véritable sans atteinte portée au niveau de vie de la population. Par contre, l'austérité découlant des conditionnalités imposées par le F.M.I. reposait essentiellement sur l'idée de faire payer à notre population le coût social et politique du concours apporté par cette institution financière internationale, puisque l'une des conditionnalités en question consistait à opérer une dévaluation massive du dinar algérien, entraînant une chute drastique des revenus de tous les Algériens, surtout des revenus fixes, comme les salaires, les pensions et les retraites qui seraient amputés de plus de la moitié de leur valeur, sans aucune compensation. La même chute drastique devait, également, affecter et dans les mêmes proportions, les revenus des petits artisans ou des exploitants agricoles qui constituent la majeure partie de notre population rurale,

- que, dans la meilleure des hypothèses, la capacité supplémentaire d'importation que procurerait à l'Algérie un éventuel accord avec le F.M.I. ne dépasserait pas, durant la période couverte par cet accord, **1,5 à 2 milliards de dollars US** par an, ce qui devait être d'autant plus insuffisant pour la relance de l'économie que ce flux monétaire supplémentaire en provenance des institutions financières internationales devait être assorti de l'obligation, pour l'Algérie, de libérer totalement son commerce extérieur, c'est-à-dire de permettre que ses ressources en devises fussent utilisées pour régler n'importe quelle demande d'achat à l'extérieur initiée par un importateur algérien, ce que notre opinion nationale qualifie d'économie de bazar. Autrement dit, les flux financiers que certains chez nous attendaient du F.M.I., ne seraient plus nécessairement utilisés pour les besoins de la relance économique ; il y avait tout lieu de penser qu'ils seraient déviés vers les importations économiquement inutiles,

- qu'en fin de compte, l'éventuel accord avec le F.M.I. et les flots de devises qui en résulteraient serviraient, simplement, à procurer de nouveaux moyens aux spéculateurs de « l'import », ce qui aboutirait à enrichir ces spéculateurs, à soumettre la production nationale, qu'elle fût d'origine publique ou privée, à la rude concurrence étrangère qui entraînerait sa ruine et provoquerait, en conséquence, des destructions d'emplois aggravant le chômage, sous les apparences d'une politique se présentant sous les allures d'une action pour la relance de l'économie et la création d'emplois,

- que la conséquence inéluctable du choix du recours au F.M.I. serait un appauvrissement considérable de notre population, se traduisant en particulier par un laminage étendu de nos classes moyennes, fruit de notre effort de développement passé, et par une précipitation dans la misère de nos couches populaires, tandis qu'une frange minoritaire

.

de notre société bénéficierait de possibilités faramineuses d'enrichissement, au détriment du plus grand nombre.

Les idées exposées au cours de mon intervention devant les cadres de la Wilaya d'Alger furent appuyées, une semaine plus tard, par la publication du document que j'avais fait mettre en préparation deux mois auparavant. L'état de nos discussions avec le F.M.I. avait été rendu public, exposant clairement les positions de cette institution internationale, énonçant nettement les solutions préconisées par mon Gouvernement et faisant ressortir, sans aucune ambiguïté, les enjeux sociaux, économiques et politiques qui étaient sous-jacents à la controverse engagée avec le F.M.I. (voir annexe n°38)

Un véritable vent de panique souffla sur les tenants du recours au F.M.I. et au rééchelonnement de notre dette extérieure. Une campagne enragée avait été menée, dans ce but, en faveur du rééchelonnement. Quelques-uns des organes les plus en vue de la presse privée, qui se dit indépendante, mais qui, en réalité, n'est que le reflet de groupes d'intérêts particuliers et de ceux qui les soutiennent, de manière occulte, au sein des structures du pouvoir, en étaient arrivés, à travers l'inanité de leurs écrits, face aux arguments développés dans le document publié par le Gouvernement et aux explications que j'avais fournies lors de mon exposé devant les cadres de la Wilaya d'Alger, à ne pas faire autre chose, pour reprendre une formule célèbre d'un général français non moins célèbre, que « broyer du fiel, cracher la bile et pisser du vinaigre ».

Initialement, j'avais envisagé d'organiser des rassemblements populaires et de parler directement devant ces rassemblements qu'il était prévu de tenir dans certains points sensibles de la capitale et sa banlieue, tels que les Eucalyptus, la Casbah, Bab-El-Oued, etc. Mais les responsables de la sécurité étaient venus me dire qu'une telle opération comportait des risques considérables, compte tenu de la situation sécuritaire qui existait alors dans Alger et dans la région ; mais que, si je décidais d'aller au massacre, ils étaient prêts à m'y suivre. Je m'étais, finalement, résolu à me conformer aux recommandations de prudence avancées par les responsables de la sécurité et c'est ainsi que mon exposé eut simplement comme auditoire un ensemble de cadres de la Wilaya d'Alger réuni dans la salle de la mairie de la capitale. Mon intervention fut cependant diffusée en entier à la télévision nationale, qui lui consacra trois émissions, donnant la possibilité à notre population de suivre les explications fournies au sujet d'une politique économique dont l'enjeu véritable était le sort de tout le peuple et, en

particulier, des larges couches populaires et des classes moyennes formant l'immense majorité de notre population. Ce qui s'est passé depuis 1993, et tout spécialement à la suite de l'accord conclu avec le F.M.I. et des conséquences qui en ont découlé pour l'ensemble des Algériens, dispense aujourd'hui de revenir davantage sur les résultats désastreux de « l'autre politique », que tout au long du deuxième trimestre de l'année 1993, l'on avait présentée comme l'alternative possible à la politique économique préconisée et suivie par mon Gouvernement. Bien plus, un article publié en octobre 1998 par Henry KISSINGER, homme politique américain bien connu et ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, sous le titre : « Le F.M.I. fait plus de mal que de bien », dénonce le caractère nocif de ce que l'on a appelé la thérapeutique du F.M.I. De son côté, dans un ouvrage paru en juin 2002 et intitulé « La grande désillusion », le prix Nobel d'économie Joseph E. STIGLITZ, décrit les déboires enregistrés par les pays qui, comme l'Algérie notamment, s'étaient pliés aux mesures dictées par le F.M.I. Le témoignage de J. E. STIGLITZ prend plus de relief quand on sait qu'en plus de ses éminentes qualifications universitaires, il avait exercé des fonctions élevées au sein de la Banque Mondiale et auprès de la Maison Blanche américaine. Les interventions de ces deux personnalités, qui jouissent d'une autorité exceptionnelle dans le monde capitaliste, font largement justice de toute cette littérature pseudo scientifique répandue chez nous, particulièrement pendant la période où mon gouvernement était en fonctions, par les « minus habens » qui se sont auto proclamés en Algérie « experts internationaux », « économistes », etc.

Désarçonnés par la solidité de l'argumentation développée par le Gouvernement et par l'incontestabilité des faits cités à l'appui de ses orientations, les chantres du recours à la solution du F.M.I. se livrèrent à des campagnes de diversion, tout en recherchant de quoi tenter de réfuter les positions exposées par le Gouvernement. C'est ainsi que, sous prétexte d'y passer « quarante-huit heures de repos », selon les indications qui m'avaient été fournies par ses responsables, le Général TOUATI se rendit à Paris, sans doute en vue d'y recueillir et d'en ramener quelques « munitions » qui, espérait-il, lui serviraient à démolir les arguments développés par le Gouvernement à l'appui de ses conceptions. Il en revint pratiquement bredouille.

Lui ayant demandé un jour ce qu'il pensait du document que j'avais fait publier sur les orientations du programme économique du Gouvernement, il me fit la réponse suivante : « votre document ne m'a pas convaincu. Au cours de mon récent séjour en France, j'ai approché le Trésor Français qui m'a fait savoir qu'en cas de rééchelonnement, la

réduction de certains crédits commerciaux à court terme dont bénéficie l'Algérie ne dépasserait pas 20 à 30 %, contrairement à ce que vous affirmez ». La réponse du Général TOUATI m'avait laissé pantois, non pour son contenu, mais par le fait qu'il me révélait avoir profité de son voyage en France, pour demander au Trésor Français d'infirmer ou de confirmer des déclarations de son propre Gouvernement. Ni dans mon exposé devant les cadres de la Wilaya d'Alger réunis dans la salle de la mairie de la capitale le jeudi 24 juin 1993, ni dans le texte de la « note de présentation des principales orientations du programme économique du Gouvernement », on ne peut relever les affirmations dont le Général TOUATI était allé rechercher le démenti à Paris. En effet, tant dans mes déclarations à la mairie d'Alger que dans le contenu de la note publiée par mon Gouvernement, il était clairement indiqué que certains crédits commerciaux accordés à l'Algérie pour l'achat des produits destinés à la consommation pourraient, suivant les informations fournies aux négociateurs algériens par les représentants du F.M.I., subir une réduction de l'ordre de 20 à 30 %, en cas de recours au rééchelonnement. Cependant, la proportion de cette réduction, située entre 20 et 30 %, ne constituait qu'une simple évaluation estimée par les représentants du F.M.I. et non un engagement du F.M.I. Autrement dit, rien ne garantissait à l'Algérie qu'en cas de rééchelonnement, la réduction de certains crédits commerciaux auxquels elle pourrait éprouver la nécessité de recourir après l'accord sur le rééchelonnement, n'irait pas au-delà des 20 à 30 % annoncés aux négociateurs algériens. Aussi, avais-je répondu, sur-le-champ, au Général TOUATI que la note diffusée par mon Gouvernement aussi bien que mes déclarations publiques étaient fondées sur les documents écrits fournis par le F.M.I. Les informations qui semblaient présenter à ses yeux un caractère inédit, il n'avait nul besoin de s'adresser au Trésor Français pour les connaître. Il lui aurait suffi de s'informer auprès des services du Gouvernement, et en particulier, du Cabinet du Chef du Gouvernement pour en avoir « la révélation » et la disposition. Pour ce qui me concernait, cet épisode me confortait dans ma décision de n'avoir parlé pour exposer devant le peuple la politique économique de mon Gouvernement, comme me l'avait recommandé le Général NEZZAR, qu'après en avoir fait établir, par écrit et par les services directement impliqués dans les négociations avec le F.M.I., le point de ces négociations ainsi que les données reflétant, de manière précise, les positions respectives de l'Algérie et des représentants du F.M.I. Au demeurant, ce n'est pas révéler un quelconque secret d'Etat en disant que le Général TOUATI et l'institution à laquelle il se rattache entretiennent avec les différents services de l'Etat et leurs responsables des relations qui transgressent toutes les règles hiérarchiques et qui lui auraient permis

d'obtenir toutes les informations qu'il aurait désirées sans avoir besoin d'aller s'en enquérir à Paris.

**5**°) Le caractère insolite de la démarche du Général TOUATI auprès du Trésor Français

Mais, l'aspect le plus insolite dans le comportement pour le moins étrange du Général TOUATI résidait dans le fait même que constituait la démarche qu'il avait introduite auprès d'une institution étatique française, c'est-à-dire étrangère à son propre pays. De surcroît, il est plus que probable que, parmi ceux qui avaient été ses interlocuteurs, du côté français au cours de cette démarche, personne ne doutait que le Général TOUATI agissait, en l'occurrence, non à titre personnel, mais au nom de l'institution militaire dont il se prétendait être le porte-parole et le « mokh ». En se comportant de la sorte, il ne pouvait mieux mettre en évidence les pratiques politiques peu reluisantes que l'opinion aussi bien interne qu'externe portait malheureusement à la charge de notre AN.P., pratiques qui consistaient à pousser sur l'avant-scène des hommes présentés comme les dirigeants responsables du pays et à mener, parallèlement, dans les coulisses et à l'insu de ces mêmes dirigeants autant que de l'opinion nationale, des actions tendant à les faire apparaître comme des pantins dépourvus de toute crédibilité aux yeux de leurs partenaires étrangers avec lesquels, de par les fonctions dont ils avaient été investis, ils étaient censés parler et agir pour conduire les affaires du pays et défendre les intérêts de la nation. Ceux qui exerçaient des fonctions officielles et, partant, assumaient des responsabilités publiques, se trouvaient dépossédés, dans la réalité, de toute l'autorité nécessaire au bon accomplissement de la mission dont ils portaient la charge aux yeux de tous, puisque leurs partenaires étrangers, en particulier, les percevaient comme des interlocuteurs non qualifiés pour prendre des engagements valables et garantir le plein accomplissement de ces engagements. Aussi, ai-je toutes les raisons de penser que les courtes et curieuses « vacances » du Général TOUATI à Paris en juillet 1993 n'étaient pas étrangères aux fameuses déclarations par lesquelles Alain JUPPE, alors Ministre des Affaires Etrangères dans le nouveau Gouvernement de droite en France, avait cru devoir, au début du mois d'août suivant, admonester la politique économique suivie par l'Algérie, déclarations qui avaient précédé de quelques jours le renvoi de mon Gouvernement. Je suis d'autant plus fondé à envisager cette hypothèse que la réaction publique par laquelle j'avais demandé, alors, à notre Ministre des Affaires Etrangères de réagir aux « admonestations » de Monsieur JUPPE ne s'était pas produite, malgré la promesse qui m'en avait été faite. On m'avait lu, au téléphone,

le texte du communiqué que notre Ministère des Affaires Etrangères devait rendre public et qu'il n'a jamais publié. J'imagine qu'une « consultation » auprès de « qui de droit » avait dû l'en dissuader et que, quelque part, le Général TOUATI devait veiller à ce que ses positions ou « ses engagements » à lui ne fussent ni contrariés, ni démentis. Nous étions loin, en août 1993, de la situation de janvier 1992, quand une déclaration du Président de la République Française, François MITTERRAND, appelant à une reprise rapide du processus électoral qui venait d'être interrompu en Algérie, avait suscité, de la part de nos « démocrates-auto-proclamés », des réactions indignées contre ce qu'ils présentaient comme une ingérence inacceptable dans nos affaires intérieures.

La conséquence d'un tel état de fait était que les problèmes vitaux qui engageaient le destin de la nation et le sort du peuple étaient traités dans l'ombre, avec des interlocuteurs que personne ne connaissait, agissant, de la sorte, dans l'anonymat, en toute irresponsabilité et, en fin de compte, en toute impunité. Tout le monde conviendra qu'un tel système se prêtait parfaitement à une politique qui, de proche en proche, pouvait s'avérer nuisible au pays, bradant à bon compte ses intérêts vitaux, se laissant dévaler irrémédiablement sur une pente glissante vers des positions qui pourraient confiner à la trahison pure et simple.

**B. Sur le plan externe :**

Le volet externe de l'action de mon Gouvernement, sur le plan économique, visait essentiellement à détendre la contrainte de la dette extérieure, qui étranglait le développement de notre économie et hypothéquait ses relations avec l'étranger. Cette action consistait en la recherche des moyens qui nous permettraient de briser ou, à tout le moins, de contourner l'espèce d'embargo dont le F.M.I. avait décidé de frapper l'Algérie, tant qu'elle n'accepterait pas d'adopter ce que l'on appelait, alors, ses « conditionnalités », et qui, en réalité, revenaient, tout simplement, à placer toute notre économie et les conditions mêmes de vie de notre peuple, sous l'emprise implacable de son contrôle s'exerçant de manière directe, dans la plupart de ses modalités.

Comme on le sait, le F.M.I., de par sa nature déterminée par les accords de Bretton- Woods, revêt le caractère d'une coopérative formée par tous les Etats qui en sont membres et qui, pour la plupart, sont également membres de l'O.N.U. Il en est de même de la Banque Mondiale. Tout naturellement, l'Algérie est l'un des membres de ces deux

organismes qui constituent, ainsi, ce que l'on appelle couramment les institutions financières internationales. De ce fait, elle entretient avec le F.M.I. des relations normales, définies et régies par les statuts de cette institution financière internationale. Ces relations comportent des rencontres régulières portant notamment sur l'état de nos finances et, d'une manière générale, sur la situation de notre économie.

Depuis que le montant de notre dette extérieure avait été jugé comme ayant atteint un niveau élevé, mettant en doute la capacité de l'Algérie d'assurer le service normal et régulier de cette dette, c'est-à-dire le paiement annuel des sommes exigées au titre du paiement des intérêts et des montants arrivés à échéance pour le remboursement du capital, les discussions avec le F.M.I s'étaient étendues à l'examen des conditions à remplir afin d'obtenir, de ce F.M.I., l'aval à la communauté financière de continuer à consentir de nouveaux crédits financiers à l'Algérie. Dans la situation qui était celle de l'Algérie, du moins pendant la période correspondant à l'existence de mon Gouvernement, ces crédits soumis à l'aval du F.M.I. étaient ceux relatifs aux prêts purement financiers non liés au financement de projets de développement. Les crédits liés à la réalisation de projets de développement, notamment dans le domaine des hydrocarbures, l'Algérie continuait à en bénéficier, sans l'aval préalable du F.M.I. C'est ainsi que fut conclu, sous mon Gouvernement, l'accord pour la couverture par l'Exim-Bank Américaine des crédits nécessaires à la réalisation, confiée à la firme US BECHTEL, de la partie incombant à l'Algérie dans la construction du gazoduc transméditerranéen reliant le gisement de gaz de Hassi-R'Mel au marché européen à travers le Maroc et le Détroit de Gibraltar.

Les crédits financiers dont bénéficiaient les entreprises algériennes de la part des banques étrangères étaient garantis par l'Etat Algérien, c'est-à-dire que, dans le cas où ces entreprises s'avéreraient dans l'incapacité de rembourser les tranches de ces crédits arrivés à échéance ou de payer les intérêts dus au titre de ces mêmes crédits, l'Etat Algérien, s'engageait à couvrir les défaillances éventuelles de ces entreprises ; cet engagement de l'Algérie était accepté comme une garantie, en dernier ressort, par les prêteurs. Le F.M.I., jouant, en quelque sorte, le rôle de gardien de l'ordre financier international, surveille l'état des engagements pris par chacun de ses pays membres et, quand il estime que l'un de ces pays assume les charges d'une dette parvenue à la limite de ses capacités en moyens de paiement extérieurs découlant des ressources dont il dispose, il fait connaître aux bailleurs de fonds que la garantie de l'Etat accordée par ce pays ne repose pas sur des bases sûres et qu'elle devient

dénuée de toute crédibilité. C'est ainsi, que la dette extérieure de l'Algérie ayant été jugée, dans ses estimations à la fin de la décennie 1980, comme impliquant un service tel qu'il devenait difficile à l'Etat Algérien d'en assurer la charge, le F.M.I. fit savoir aux banques internationales que leurs crédits financiers aux entreprises algériennes risqueraient de pâtir de la non solvabilité présumée de l'Algérie. Sur le plan pratique, nos opérateurs économiques ne tardèrent pas à se rendre compte que les portes des banques étrangères leur étaient désormais fermées, tant que l'Algérie ne conclurait pas avec le F.M.I. un accord qui amènerait celui-ci à donner de nouveau son aval à des opérations de crédits en faveur de l'Algérie.

Dans ces conditions, notre pays ne pouvait obtenir des concours financiers de l'étranger qu'à travers des voies permettant de contourner les positions affirmées par le F.M.I. Ces voies se résument à deux seules possibilités :

- soit offrir, en garantie des prêts contractés auprès de banques étrangères, des gages susceptibles d'être appréhendés en dehors des limites de la souveraineté algérienne, c'est-à-dire des éléments de notre patrimoine national situés hors de notre territoire national ou pouvant se trouver à l'extérieur de ce territoire, comme les aéronefs ou les navires tels que les méthaniers, des actions détenues dans des sociétés exploitant des activités ou disposant de biens à l'étranger ;
- soit que l'Algérie se décide à hypothéquer, auprès d'institutions étrangères, en couverture de prêts qui lui seraient consentis, les recettes lui revenant en contrepartie de ses exportations, notamment en hydrocarbures.

Telles étaient les données et les conditions qui déterminaient l'action de mon Gouvernement sur le plan externe pour la recherche de concours financiers indispensables au fonctionnement de notre économie et au soutien ou à la relance de sa croissance.

**1°/** Les discussions avec le F.M.I.

La position prise par le F.M.I. vis-à-vis de l'Algérie, en raison du niveau atteint par notre dette extérieure, n'avait pas entraîné de rupture avec cette institution. L'appréciation portée par le F.M.I. sur la situation de nos finances et de notre économie, en raison des charges découlant de notre dette extérieure, n'avait rien de spécifique à l'Algérie. Il s'agit de la position adoptée par le F.M.I. à l'égard de tous les pays dont la dette extérieure était considérée par lui comme ayant atteint un niveau peu compatible avec ses capacités de

remboursement de cette dette. Les rencontres et les conversations entre les représentants de notre administration et de notre Banque Centrale avec les responsables du F.M.I. se situaient sur deux plans :

- d'une part, celui du déroulement normal des relations entre cette institution et les délégués de ses pays membres et,

- d'autre part, celui de la recherche des solutions à mettre en œuvre pour aplanir les difficultés découlant du niveau atteint par la dette extérieure de l'Algérie.

Evidemment, par la force des choses, la recherche de ces solutions était devenue l'un des thèmes, sinon le thème majeur, des conversations se déroulant entre le F.M.I. et les représentants de l'Algérie. On observa avec juste raison, qu'en décrivant de telles procédures et en énonçant les éclaircissements qui les accompagnent, je ne fais qu'enfoncer des portes ouvertes. Néanmoins, c'est à dessein que je procède ainsi, car un jour, un haut représentant du H.C.E., probablement bien « briefé » à cet effet par le Général TOUATI, semblant tirer, à sa manière, les conclusions du refus de mon Gouvernement de conclure avec le F.M.I. un accord fondé sur l'acceptation par l'Algérie des fameuses conditionnalités exigées par cette institution financière internationale, me dit tout simplement : « mais, pourquoi donc continuez-vous à discuter avec le F.M.I. ? » Souhaitant, sans l'avouer explicitement, que mon Gouvernement se plie aux exigences du F.M.I. dans l'espoir que ce dernier déverserait immédiatement et en conséquence des flots de milliards de dollars sur l'Algérie, il voulait manifester, en évitant de l'expliciter ouvertement, sa mauvaise humeur de voir que les discussions avec le F.M.I. n'évoluaient pas dans le sens qu'il attendait. Pour lui, des conversations avec le F.M.I. ne pouvaient avoir lieu et avoir de sens que si elles portaient sur les modalités d'un accord permettant de recevoir la manne de dollars que certains piaffaient de percevoir de cette institution. Le reste, c'est-à-dire le sort de notre population, la dignité de notre pays, la souveraineté de notre Etat, ne présentait aucune importance et ne suscitait pas le moindre intérêt.

Je souligne, donc, que mon Gouvernement n'a jamais nourri l'intention de rompre avec le F.M.I. et d'arrêter les conversations engagées avec ses représentants ; évidemment, à chaque rencontre, chacune des parties essayait d'amener l'autre à admettre ses positions, quand il s'agissait des dispositions que le F.M.I. devait arrêter, en ce qui concernait les questions découlant du problème posé par l'évolution de la dette extérieure de l'Algérie. Le fait qu'une rencontre ne se concluait pas par un accord n'excluait pas des progrès dans la

compréhension mutuelle des positions respectives défendues par les deux parties et n'empêchait pas de s'entendre pour de nouvelles rencontres.

Pour ma part, les discussions avec le F.M.I. n'avaient d'autre finalité que de faire prévaloir les intérêts majeurs de l'Algérie et d'amener cette institution financière internationale à adopter à l'égard de l'Algérie des dispositions respectant les choix de notre politique et n'entraînant pas des préjudices irrémédiables pour notre population. Pour ce haut responsable du H.C.E. qui m'avait interpellé, ainsi que je le signale plus haut, sur l'utilité de mes relations avec le F.M.I., puisque je refusais d'en accepter les conditions, le recours au F.M.I. était envisagé non seulement comme une solution au problème financier de l'Algérie avec l'extérieur, mais, surtout, en tant que paravent souhaité à des choix économiques et sociaux dont les promoteurs n'osaient pas assumer ouvertement la paternité sur le plan politique. Le Général TOUATI servait de porte-voix à ces promoteurs et représentait l'un de leurs éléments les plus actifs.

Les moments les plus notables de ces discussions entre les représentants de mon Gouvernement et ceux du F.M.I. ont été marqués par ma rencontre avec le Directeur Général de cet organisme, Monsieur Michel CAMDESSUS, en décembre 1992 et avec l'un de ses adjoints, Monsieur CHABRIER, dont les compétences couvraient les affaires du Maghreb, le 7 juin 1993.

A Monsieur CAMDESSUS, j'avais demandé si sa position consistait à s'assurer des conditions garantissant le remboursement par l'Algérie des prêts financiers qui lui seraient consentis et le paiement des intérêts afférents à ces prêts ou bien si sa préoccupation procédait de la volonté de profiter des difficultés passagères de l'Algérie en vue d'amener notre pays à modifier les orientations de notre politique économique. Monsieur CAMDESSUS m'avait répondu très franchement que les motivations déterminant les conceptions défendues par le F.M.I., découlaient toujours de l'ensemble des idées qui avaient servi de base aux accords passés en 1944 à BRETTON-WOODS, comme fondement des relations économiques internationales à promouvoir au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Ces relations, selon les dispositions arrêtées à BRETTON-WOODS, devaient aboutir à faire prévaloir partout la règle du libre-échange entre tous les Etats du monde. On sait l'attachement traditionnel des Anglo-Saxons et des U.S.A., en particulier, à ce concept du libre-échange, comme règle fondamentale du commerce international et de la circulation des marchandises et

.

des capitaux à l'échelle mondiale. C'est ce concept qui donne son contenu essentiel à ce que l'on appelle la libéralisation économique. De ce point de vue, les préoccupations de Monsieur CAMDESSUS et la doctrine bien connue du F.M.I. allaient dans le sens qui coïncide et concorde avec les souhaits d'un grand nombre de responsables algériens, souhaits peu exprimés ouvertement à l'époque de l'existence de mon Gouvernement.

Evidemment, j'avais fait comprendre au Directeur Général du F.M.I. que je n'étais nullement disposé à payer, au prix d'une renonciation de l'Algérie aux choix fondamentaux qui déterminent les caractéristiques de la société qu'elle entend édifier pour son peuple, un éventuel concours financier en vue de surmonter des difficultés, somme toute temporaires dans ses relations financières avec l'étranger.

L'offre amenée par Monsieur CAMDESSUS, et par laquelle il escomptait pouvoir éblouir les Algériens, était de laisser espérer que notre pays bénéficierait immédiatement d'un pactole de près de 14 milliards de dollars US. En particulier, il promettait publiquement que l'acceptation de l'offre du F.M.I., permettrait à L'Algérie de porter le taux de sa croissance à 4 % dans l'immédiat, au lieu des 2 % prévus dans le programme de mon Gouvernement et, à un terme rapproché, d'atteindre un taux de croissance de 6 %, qui serait de nature à entraîner un recul notoire du chômage. En outre, il indiquait que cet accord éventuel s'effectuerait avec « un Club des amis de l'Algérie » et qu'on épargnerait à notre pays l'avanie de passer par les « Clubs » de Paris et le Londres.

Dans le document daté du 28 juin 1993 et publié par mon Gouvernement en juin juillet 1993 sur les orientations de sa politique et lors de mon intervention publique à l'hôtel de ville d'Alger le 24 juin 1993, des éclaircissements avaient été fournis à notre opinion nationale sur l'apport réel découlant de l'offre du F.M.I., que certains avaient essayé de présenter sous l'apparence d'une solution mirifique à notre crise financière.

Quant à l'adjoint du Directeur Général du F.M.I., je lui avais rappelé l'énoncé des positions arrêtées par mon Gouvernement au sujet des solutions à envisager pour l'assouplissement des charges s'imposant à l'Algérie en raison de sa dette extérieure. Je lui avais souligné, en particulier, que je ne consentirais jamais à souscrire à des conditions qui seraient susceptibles de provoquer en Algérie des réactions massives de la part de notre population, réactions qui pourraient, à leur tour, rendre nécessaire, pour les contenir, le recours à l'intervention de nos forces de sécurité, au moment où ces forces se trouvaient

.

engagées dans une lutte implacable contre les menées de la subversion apparue dans notre pays. Je lui avais précisé que, quand bien même mes appréhensions ne seraient que virtuelles, il y avait, là, un risque que je n'acceptais pas d'assumer, compte tenu de la gravité de notre situation sécuritaire intérieure.

En définitive, mises à part quelques concessions éventuelles promises sur des points relativement mineurs, tels que le maintien temporaire du soutien des prix des produits de première nécessité ou bien une certaine modulation dans le rythme de la suppression de tout contrôle sur le commerce extérieur, le F.M.I. était demeuré intransigeant sur le principe et l'ampleur du taux de la dévaluation de notre monnaie nationale, ainsi que sur l'obligation pour l'Algérie de libéraliser totalement ses échanges commerciaux avec l'étranger.

En fin de compte, mes relations avec le F.M.I. étaient nourries davantage par des non-dits que par des argumentations que nous échangions au cours de nos discussions. En effet, les dirigeants du F.M.I. ne pouvaient ignorer les perspectives favorables qui s'ouvraient, alors, à l'Algérie dans l'avenir, cet avenir devenu la réalité d'aujourd'hui. Ces perspectives résidaient dans l'accroissement attendu de nos recettes en devises qui allaient provenir de l'augmentation de nos exportations en hydrocarbures liquides et gazeux, découlant des actions de développement, alors, en cours de réalisation pour accroître notre production en ces matières. Pour moi, ces perspectives favorables me donnaient l'assurance que les difficultés de l'Algérie en ce qui concernait ses moyens de paiement extérieurs n'étaient que passagères et qu'il n'était nullement indispensable d'hypothéquer son développement futur et d'infliger l'épreuve d'une grave régression sociale à notre population, en vue d'obtenir du F.M.I. les concours nécessaires pour surmonter ces difficultés à la fois revêtant un caractère passager et ne présentant pas un degré de gravité appelant des solutions urgentes au prix de sacrifices douloureux.

Par contre, pour les dirigeants du F.M.I., ces perspectives favorables à l'Algérie dont ils ne pouvaient pas ne pas connaître les origines, les amenaient à considérer qu'il était urgent pour eux d'obtenir rapidement l'acceptation par l'Algérie des conditions dont ils assortissaient leur concours éventuel à la solution des questions posées par le montant de notre dette extérieure ; car ils savaient que c'était là le seul moyen de pression en leur possession pour obliger notre pays à ouvrir son commerce extérieur, afin que les pays importateurs de nos hydrocarbures, qui sont les principaux pays industrialisés, puissent récupérer copieusement les dollars qu'ils versent en paiement de nos exportations. D'où, à la

fois, l'aspect alléchant et la forme de pression qu'ils donnaient à leurs propositions, dans le cours de leurs discussions avec nos représentants. Il convient de souligner le soutien inavoué, et parfois sans retenue, qu'ils obtenaient de la part de tous ceux qui, chez nous, nourrissaient d'avides convoitises à assouvir dans la libéralisation de notre commerce extérieur et la prolifération des futures opérations dites d'import-export, qui se réduisent tout simplement à l'import, c'est-à-dire, à l'inondation de notre marché national par des produits étrangers, au détriment de notre production intérieure.

Compte tenu de l'écart considérable qui séparait ainsi nos positions de celles du F.M.I., dans la recherche d'un apport éventuel de cet organisme à l'atténuation des difficultés consécutives à notre dette extérieure, mon Gouvernement ne pouvait escompter parvenir à mobiliser des concours financiers extérieurs pour le financement du fonctionnement de notre économie et la relance de cette économie, qu'en empruntant des voies contournant l'intervention du F.M.I., ainsi que je l'ai indiqué plus haut ; c'est à ceci que je m'étais attelé dès mon entrée en fonction.

**2°/ La recherche de concours financiers en dehors du F.M.I.**

*a) La vente à des sociétés étrangères de participations sur l'exploitation de nos gisements de pétrole brut.*

Dans mes prises de positions publiques, avant que je fusse appelé à prendre la direction du Gouvernement, j'avais soutenu la possibilité d'offrir, moyennant un paiement immédiat en devises, des participations sur nos gisements pétroliers sis au Sahara. Dans cette proposition, je partais de l'idée que, lors des nationalisations effectuées en 1971 et dans le cadre de l'ordonnance qui a été promulguée par le Président BOUMEDIENE dans le sillage de ces nationalisations en vue de régir les relations avec les sociétés étrangères en matière de recherche et d'exploitation de gisements de pétrole brut, les sociétés étrangères engagées dans une coopération avec l'Algérie dans ce domaine pouvaient détenir jusqu'à 49 % des parts dans les entreprises dans lesquelles elles seraient participantes. Le fait qu'aucune société étrangère n'était demeurée partenaire de notre société pétrolière nationale découlait de la volonté de la société française ELF-ERAP-Aquitaine de dégager ses filiales de l'Algérie, du moment quelle n'y détenait plus une position dominante. A cela, s'était ajouté que, sous la présidence de Chadli BENDJEDID et sous prétexte de porter au crédit de ce dernier, en mal de nationalisations, le mérite d'une « action révolutionnaire » de récupération des richesses

.

nationales, une mesure démagogique avait éliminé de Hassi-Messaoud la société française TOTAL qui, elle, avait accepté pleinement les nationalisations et s'était engagée, avec SONATRACH, dans une coopération sincère et fructueuse.

Rien, donc, du point de vue du principe de la maîtrise par l'Algérie de l'exploitation de ses ressources en hydrocarbures ne s'opposait à réintroduire, dans les activités liées à cette exploitation et suivant les règles fixées lors des nationalisations de 1971, les sociétés étrangères qui seraient intéressées à s'associer à l'Algérie dans l'exploitation de ses gisements pétroliers en cours de production. Evidemment, l'hypothèse de la réintroduction de sociétés étrangères ne pouvait se concevoir que dans la mesure où une telle opération serait réalisée sur la base d'un équilibre satisfaisant entre les intérêts de l'Algérie et ceux de ses associés éventuels ; l'avantage attendu par notre pays, dans l'immédiat, étant la recette d'une ressource en devises dont il disposerait en toute propriété, puisqu'elle serait la contrepartie de la cession d'une partie de son patrimoine.

Le Gouvernement précédent avait retenu l'idée que la participation offerte aux sociétés étrangères porterait uniquement sur la quantité supplémentaire de la production de pétrole brut qui résulterait des opérations de récupération secondaire et tertiaire, avec l'apport financier et technique des associés étrangers, sur les gisements entrant dans l'exploitation menée en commun avec eux. Par la suite, il s'est avéré impossible d'identifier et de quantifier de manière effective dans la production issue de ces gisements la part qui reviendrait aux résultats des récupérations secondaire et tertiaire. L'hypothèse de travail que j'avais avancée, avant même ma désignation à la Direction du Gouvernement, était celle que j'avais demandé à SONATRACH d'adopter comme base de discussion avec les sociétés étrangères, qui se montrèrent intéressées par notre offre de participation.

Enfin, il est à peine utile de souligner que cette ouverture du champ d'activités du secteur industriel de nos hydrocarbures devait constituer le meilleur signal de notre volonté de permettre aux capitaux étrangers et aux sociétés qui en détiennent le contrôle, de participer à la mise en valeur et au développement de nos richesses nationales.

A l'entrée en fonction de mon Gouvernement, les responsables en activité sur le secteur pétrolier, ainsi que je l'ai mentionné précédemment dans ce texte, m'avaient demandé s'il y avait de ma part un impératif à faire aboutir rapidement les discussions engagées, dans le cadre de cette offre de participation, avec des sociétés pétrolières étrangères, afin de

permettre au Gouvernement de disposer, dans le délai le plus proche, de sommes en devises immédiatement utilisables. Je leur avais fait savoir, aussitôt, que je ne leur assignais aucun délai ; qu'ils devaient mener leurs négociations en toute sérénité et qu'en aucun cas leurs interlocuteurs étrangers ne devaient considérer que l'Algérie discutait avec eux sous la pression de nécessités impérieuses. Je fis confirmer cette position publiquement, au cours de la conférence de presse que j'avais tenue au lendemain de la formation de mon Gouvernement.

Au demeurant, la mise au point d'un accord de ce type, surtout qu'il s'agissait de la première expérience à mener à bonne fin en vue d'obtenir qu'une idée devînt une réalité concrète, ne constitue nullement une entreprise que l'on peut lancer et réussir facilement. Car, elle consistait, essentiellement, à découper dans l'ensemble du patrimoine de la SONATRACH un îlot destiné à constituer l'emprise matérielle de la coopération à établir avec le partenaire étranger, d'en déterminer la valeur, d'en fixer les contours sous la forme d'une entité nouvelle et de définir toutes les liaisons que cette entité devrait rompre, conserver ou nouer avec l'ensemble dont elle aurait été détachée. C'est dire que nous avions affaire à une opération mettant en jeu des paramètres multiples, nécessitant des calculs complexes portant sur des projections, pour ne pas dire des spéculations, sur les tendances du marché pétrolier international dans l'avenir et faisant appel à des techniques d'évaluation des résultats futurs reposant sur des hypothèses soumises aux aléas d'une conjoncture difficilement saisissable à partir de données du présent. J'étais bien conscient de toutes ces difficultés et je n'entendais nullement, pour la satisfaction fugitive de répondre par des signes tangibles aux vaines spéculations que certains pourraient formuler sur l'efficacité de mon action gouvernementale, placer les responsables de la SONATRACH dans la délicate situation d'avoir à subordonner l'accomplissement de leurs tâches aux considérations, à bien des égards, secondaires liées à l'existence d'un Gouvernement. Je me devais de leur donner la latitude indispensable à l'exécution de leur mission, avec le souci constant de mener leur travail avec le sérieux requis et d'assurer aux intérêts nationaux majeurs dont ils avaient la charge la garantie de leur sauvegarde. Autrement dit, dans cette affaire de l'offre de participations aux sociétés étrangères dans le domaine des activités concernant l'exploitation de nos gisements pétroliers, j'excluais, d'emblée, de jouer des intérêts nationaux en vue de faire face aux menées de ceux qui, tôt ou tard, ainsi que le fait le Général TOUATI, chercheraient à puiser dans l'appréciation portée sur les résultats de l'action de mon Gouvernement des arguments pour s'attaquer à ma politique et conclure à mon échec.

Quelques mois plus tard, le 9 mai 1993, la Direction Générale de la SONATRACH me présentait les résultats de ses travaux et de ses négociations avec les sociétés étrangères sur une prise de participation dans le gisement de Rhourde-El-Baghel, comportant des investissements et des aménagements techniques destinés à mettre en œuvre des opérations de récupération secondaire et tertiaire sur ce gisement. J'avais approuvé leurs propositions en ce qui concernait le choix de l'associé, une société américaine, à retenir parmi ceux qui leurs avaient présenté des offres. La conclusion définitive de l'affaire, m'avait-on assuré, allait intervenir, dans un délai rapproché, après cette rencontre avec les responsables de la SONATRACH. Il ne restait à accomplir que l'approbation du conseil d'administration du partenaire étranger retenu, formalité qui devait intervenir assez rapidement. Or, l'annonce de la signature de cet accord d'association sur Rhourde-El-Baghel, que l'on m'avait présentée comme imminente, tardait à intervenir. En même temps, des échos me parvenaient, tantôt sur la lenteur mise par les Américains à obtenir le consentement du conseil d'administration de leur société, tantôt sur l'impatience que manifesteraient ces mêmes Américains devant ce qu'ils considéraient comme les tergiversations des responsables de la SONATRACH à prendre rendez-vous en vue de signer l'accord en question, puis j'appris, un jour, que dans certains milieux, on laissait dire : « on ne lui fera pas ce cadeau ». C'est-à-dire que des manœuvres souterraines étaient menées en vue d'empêcher la conclusion et l'annonce d'un contrat qui serait accueilli comme un succès de la politique de mon Gouvernement et, surtout, comme la concrétisation de l'idée que l'Algérie pouvait mobiliser, en prenant appui sur son propre patrimoine, des ressources en argent frais et en devises pour surmonter ses difficultés financières du moment, et que, de ce fait, elle était en mesure de se passer du recours au F.M.I. En outre, il fallait éviter, pour les auteurs de ces manœuvres sournoises, qu'un acte vînt, dans les circonstances de l'époque, apporter la démonstration concrète que mon Gouvernement n'était pas opposé à la promotion de l'investissement des capitaux étrangers au sein de notre économie et qu'il pratiquait, de façon effective, l'ouverture des activités de nos entreprises nationales à la participation de ces capitaux.

Au cours de leur séance de travail à laquelle ils m'avaient convié à assister, le 18 juillet 1993, les membres du H.C.E. avaient manifesté leur étonnement et leur réprobation, quand je leur fis part des propos colportés au sujet du « cadeau » que l'on refusait de me faire et de la malveillance dont ces propos étaient l'expression.

.

Il était inutile de souligner devant le H.C.E. la nocivité des effets affectant les intérêts nationaux de l'Algérie par suite des manigances de ceux qui s'évertuaient à me priver des « cadeaux » résultant de l'action de mon Gouvernement. Un haut responsable de nos services de sécurité, auquel j'avais fait part des mêmes « propos » signalés au H.C.E., m'avait fait savoir, par la suite, que ce que j'avais entendu n'était pas dénué de fondement.

Il devenait, de la sorte, évident que, par leurs agissements, souvent menés dans l'opacité, certains acteurs de notre scène politique nationale, y compris parmi ceux qui, comme le Général TOUATI, sont crédités de la qualité de « décideurs » de « derrière le rideau », entendaient faire comprendre que leur objectif réel n'était pas de réussir à trouver une solution satisfaisante au problème découlant de notre dette extérieure, sans infliger à notre population une atteinte grave à son niveau de vie et sans hypothéquer irrémédiablement notre liberté d'action, dans le domaine de nos relations commerciales avec l'extérieur ; leur objectif vrai, quoique inavoué, était d'aboutir le plus rapidement possible à ouvrir, à leur appât du gain facile et insatiable, les délices de « l'import-export » et de procurer, à leurs activités spéculatives, le pactole financier attendu du F.M.I. et promis par ce dernier. L'assouvissement de ces convoitises impliquait que l'action de mon Gouvernement fût non seulement entravée, mais mise en échec ; ce qui devait permettre au Général TOUATI de gloser, plus tard, sur l'échec de mon Gouvernement.

Finalement, le contrat avec la société américaine retenue pour la participation à l'exploitation du gisement de Rhourde-El-Baghel, fut signé bien après le renvoi de mon Gouvernement, alors qu'il avait été mûri et mis au point sous l'égide de ce dernier ; c'est-à-dire que l'on avait choisi, pour sa signature, un moment où son impact perdait complètement son effet comme moyen d'éviter la soumission aux conditionnalités du F.M.I. Cette signature intervint, en effet, après la passation des accords avec le F.M.I. portant sur le rééchelonnement de notre dette. On ne pouvait mieux faire pour tenter de persuader notre opinion nationale que le recours au F.M.I. était incontournable afin de surmonter les difficultés nées de notre dette extérieure.

L'apport en argent frais provenant de la prise de participation ainsi convenue se situe autour **de trois cent millions de dollars US**. Pour souligner l'étendue des ressources en devises, que l'Algérie pouvait retirer de la vente de participations sur l'exploitation de ses gisements pétroliers, en plus de la prise en charge des investissements nécessaires au développement de ces gisements et à la mise en œuvre d'opérations de récupération

secondaire et tertiaire pour stimuler et augmenter leur production, il me suffit de rappeler un fait survenu lors de ma visite de travail en France les 18 et 19 février 1993 à l'invitation du regretté Pierre BEREGOVOY, alors Chef du Gouvernement Français : le représentant d'une société pétrolière française, qui s'était intéressée à l'offre d'association sur le gisement de Rhourde-El-Baguel et auquel je faisais remarquer, que du côté Algérien , nous attendions plutôt ses offres sur HASSI-MESSAOUD, laissa entendre, par la suite, qu'une prise de participation sur ce grand gisement pétrolier algérien lui aurait coûté un apport en devises et sous forme liquide en faveur de l'Algérie d'un montant de l'ordre de **quatre milliards de dollars US**, somme dont sa société ne disposait pas. Décidément, comme on le verra encore plus loin, le recours au F.M.I. ne s'imposait aucunement à notre pays ; il était parfaitement possible de préserver notre population des dégâts douloureux qui lui ont été infligés du fait de l'application de ce que l'on a appelé « la thérapeutique du F.M.I. ».

*b) L'appel à l'assistance d'organismes spécialisés internationaux en vue de prospecter et de définir des remèdes inédits et adéquats au problème posé par le niveau atteint par notre dette extérieure : la Société de Banque Suisse (S.B.S.) et GOLDMAN SACHS.*

**3°/ La S.B.S (Société de Banque Suisse).**

Sous la présidence du regretté Mohamed BOUDIAF, l'Algérie s'était déjà assurée la coopération de l'une des grandes banques suisses, la Société de Banque Suisse ou S.B.S. Je devais m'apercevoir que la venue de cette banque ne rencontrait pas un bon accueil auprès des cadres, du moins de certains d'entre eux, qui tenaient en main notre système financier et bancaire. J'avais reconduit le contrat passé avec cette banque et j'envisageais favorablement d'utiliser ses services. Je ne pus le faire de manière effective, pour la simple raison que je devais, d'abord, acquérir moi-même une pleine connaissance des multiples affaires afférentes au fonctionnement de notre économie, avant de déterminer les cas sur lesquels je pouvais recourir à l'assistance de la S.B.S. Je rappelle que, dans la mise en œuvre de ma politique économique, le moins que l'on pouvait dire était que je ne bénéficiais pas de l'adhésion et de l'appui de beaucoup de ceux qui, de par leurs fonctions, devaient se comporter essentiellement comme mes collaborateurs et mes conseillers avisés.

### 4°/ GOLDMAN SACHS

En plus de la S.B.S., en laquelle je voyais essentiellement un partenaire européen, il m'avait paru indiqué et judicieux de m'assurer, aussi, l'assistance d'un grand organisme financier américain. Ce fut ainsi que je conclus un accord de coopération avec la banque américaine, GOLDMAN SACHS, mondialement connue pour ses interventions dans le domaine de la finance internationale.

Elle ne tarda pas à me saisir de plusieurs pistes à prospecter et de propositions de solutions à mettre au point, en vue de permettre à l'Algérie de mobiliser des capitaux considérables en devises, sans avoir besoin d'emprunter les voies conduisant à l'intervention du F.M.I. ou de la Banque Mondiale.

(1) – Premièrement : La garantie par des Etats tiers, notamment parmi ceux relevant de la communauté européenne ou du Monde Arabe, d'emprunts contractés par l'Algérie, en vue de suppléer à la défaillance de la garantie de l'Etat Algérien, devenu d'une solvabilité douteuse aux yeux des bailleurs de fonds internationaux, en raison du niveau de notre dette extérieure. Evidemment, j'ai écarté d'emblée une telle solution, d'abord parce qu'elle aurait porté atteinte à la dignité de notre pays, ensuite du fait qu'elle n'était concevable qu'entre des Etats liés par des alliances majeures sur le plan politique et dans le cadre de pactes déterminés par des exigences géostratégiques.

(2) – Deuxièmement : Le recours à l'utilisation de bons du trésor émis par certains grands Etats, une partie de ces bons étant immédiatement immobilisés auprès du Trésor émetteur de tels bons pour garantir le remboursement à terme du montant total des bons acquis, le reste constituant des liquidités en devises à la disposition de l'acquéreur de ces bons. Il resterait, alors, à assurer, pendant toute la durée de validité de ces bons, le paiement des intérêts dus au titre du montant total de la somme représentée par ces bons, aussi bien la partie immobilisée en garantie du remboursement de tout le capital emprunté que la partie encaissée sous forme liquide. Le paiement de ces intérêts dont le taux pourrait être élevé et par conséquent peu attrayant, requiert, lui aussi, une garantie que l'Algérie ne pouvait assumer elle-même. On retrouve, dès lors, le problème de l'obtention d'une garantie tierce, qui se heurte à la même impossibilité évoquée plus haut.

(3)- Troisièmement : Les factures établies par SONATRACH pour la vente des productions en pétrole brut, en gaz naturel, en G.N.L., en produits raffinés etc. fixent un délai de paiement s'étendant sur trente jours. Ce paiement différé constitue, en réalité, sur le plan financier, un crédit gratuit accordé aux clients de SONATRACH pour une durée d'un mois. La crédibilité des clients de SONATRACH, du moins des principaux d'entre eux, étant réputée sérieuse et digne de confiance, les factures émises par SONATRACH à leur intention constituaient, de ce fait, des « papiers » négociables sur les places financières internationales. Selon les responsables de GOLDMAN SACHS, des opérations qui tiennent des spéculations connues sur les marchés monétaires et portant sur des valeurs sûres et crédibles, pourraient être montées et seraient susceptibles de procurer à l'Algérie, des recettes supplémentaires en devises de l'ordre **de 500 à 700 millions de dollars US**. Mais, le montage de ces opérations s'effectue selon des modalités d'une application complexe et sur la base de conditions difficiles à réunir. Néanmoins, il s'agissait, là, d'une piste qui méritait d'être explorée.

(4) – Quatrièmement : La vente de participations portant sur l'exploitation et le développement de nos gisements pétroliers, selon les modalités évoquées à propos de l'opération sur Rhourde-El- Baghel. La mise en œuvre d'une telle vente demandait un certain temps, compte tenu de toutes les évaluations à effectuer, de l'adaptation aux règles en vigueur, notamment sur le plan fiscal, au sujet des ensembles industriels retenus pour les ventes à réaliser ; il restait enfin, la détermination des relations à établir entre ces ensembles industriels nouveaux et le reste du dispositif formé par les multiples activités de SONATRACH. Cependant, le résultat final des actions à mener, au titre de la vente de participations dans l'exploration et l'exploitation de nos gisements pétroliers, pouvait être substantiel et s'élever à quelques milliards de dollars.

(5) – Cinquièmement : Les méthaniers que possédait l'Algérie pouvaient servir de gages à des emprunts qu'elle pourrait contracter, selon un montage financier à mettre au point selon les modalités connues pour ce type d'opération. La valeur de la flotte de méthaniers possédés par notre pays et qui comptaient parmi les premiers au monde, pouvait, de cette façon, servir à procurer à l'Algérie des fonds substantiels en devises. Cependant, je cite cette possibilité, quasiment pour mémoire, car je ne la considérais que comme solution extrême et non souhaitable, en plus du fait que sa situation financière en devises ne condamnait aucunement l'Algérie à se prêter à de pareilles manipulations sur des éléments importants et symboliques de son patrimoine.

(6) – <u>Sixièmement</u> : Au moment où ces discussions se déroulaient avec elle, la Société GOLDMAN SACHS nous avait fait savoir que de grandes sociétés pétrolières internationales disposaient immédiatement de liquidités, qui se chiffraient par plusieurs milliards de dollars US. L'une d'entre elles détenait, à elle seule, près de 9 milliards de dollars US. Toutes ces sociétés étaient, alors, à la recherche d'opportunités sérieuses et éminemment rentables pour le placement de ces liquidités. Certaines d'entre elles avaient indiqué à GOLDMAN SACHS qu'elles seraient vivement intéressées d'acquérir une participation dans les usines de liquéfaction édifiées par l'Algérie. Elles avaient, elles-mêmes, souligné aux représentants de GOLDMAN SACHS, que des usines semblables à celles réalisées par l'Algérie dans les années 1970 coûteraient, alors, c'est-à-dire au début de la décennie 1990, le triple ou le quadruple de ce qu'elles avaient coûté au moment de leur construction, par notre pays. Elles déclaraient qu'au lieu d'aller investir les liquidités dont elles disposaient dans des usines nouvelles dont la construction ne pourrait s'accomplir avant un délai plus ou moins long, elles préfèreraient placer ces liquidités en prenant des participations dans les usines en fonctionnement qui leur permettraient d'assurer à leurs capitaux une rémunération immédiate et sûre, compte tenu que les usines de liquéfaction de la SONATRACH travaillaient pour des marchés assurés, suivant des contrats à long terme et dans le cadre d'une stabilité établie, caractérisant les relations de la SONATRACH avec ses clients étrangers, des usines qui, en plus, avaient, durant des années, fait la démonstration de leur viabilité et de leur bon fonctionnement. En pensant aux perspectives si prometteuses qui s'ouvraient à l'Algérie de la part de sociétés internationales disposant de capitaux énormes et réputées pour leur sérieux, je ne pouvais m'empêcher de me rappeler les sarcasmes dont nous inondaient certains prétendus économistes chez nous, reprenant des thèmes venant d'outre-Méditérranée sur l'option « vaine » et « erronée » de l'Algérie pour des usines de haute technologie, alors qu'elle aurait dû, selon ces voix, opter pour des usines simples, grandes utilisatrices de main-d'œuvre.

Il était avéré, selon les appréciations formulées par les sociétés pétrolières internationales intéressées par une prise de participation dans nos usines de liquéfaction de gaz naturel, que, moyennant la cession de quelque 20 % des parts sur ces usines, l'Algérie récupérerait quelques milliards de dollars US, car il était entendu, autant avec GOLDMAN SACHS qu'avec leurs interlocuteurs au sein des sociétés pétrolières intéressées, que l'évaluation des parts à acquérir auprès de l'Algérie dans ses usines s'effectuerait sur la base des prix que coûteraient ces usines, si elles étaient réalisées au moment où serait conclue la transaction à passer avec la SONATRACH pour la vente des parts à prendre dans ses usines.

.

Cela signifiait qu'en abandonnant une partie nettement inférieure à la moitié du patrimoine représenté par les usines de liquéfaction de gaz naturel, qu'elle avait acquises dans les années 1970, l'Algérie était en mesure, en 1993-1994, de récupérer la totalité ou la presque totalité des capitaux qu'elle avait investis pour leur construction, ces capitaux étant récupérés avec l'avantage d'une réévaluation situant leur valeur au niveau des normes en cours, au moment de la conclusion de l'accord portant sur les participations à vendre. En constatant l'ampleur des plus- values qui s'offraient, ainsi, à l'Algérie sur une partie relativement peu importante de son patrimoine industriel, on ne peut s'empêcher d'évoquer le sens d'un crime accompli contre les intérêts de la nation que revêt l'abandon, par les dirigeants parvenus à la tête du pays au début de la décennie 1980, de l'usine de liquéfaction connue sous le nom de G.N.L.3, qui devait servir l'un des marchés les plus importants pour le gaz naturel en Europe Occidentale, celui de l'Allemagne Fédérale à l'époque considérée.

Bien entendu, négocier et conclure un contrat de vente de parts dans l'exploitation de nos usines de liquéfaction, ne pouvait se faire suivant les règles qui régissent le négoce dans les bazars d'Europe, d'Orient ou d'Asie, ceux que l'opinion populaire chez nous appelle les bazars des « trabendistes ». A moins de décider ou de se résigner à expédier, sous la forme d'une privatisation partielle ou totale du patrimoine industriel national, des opérations volontairement bâclées, consistant à brader des ensembles économiques que l'Algérie a édifiés, au prix de sacrifices élevés et d'efforts intenses consentis par la Nation pour son développement.

Faire entrer des sociétés étrangères comme partenaires dans l'exploitation de nos usines de liquéfaction de gaz naturel constitue une œuvre couvrant de multiples actions de caractère juridique, financier, organisationnel. Cela nécessitait, aussi, des évaluations complexes, destinées à fixer les conditions dans lesquelles seraient organisés les rapports inédits à établir entre l'ensemble que représente SONATRACH et l'entité nouvelle née de la cession d'une participation dans ces usines à des tiers. En effet, il se serait agi d'ériger chaque usine, dont une partie aurait été cédée en participation à des groupes étrangers en une unité ayant sa personnalité juridique propre et entretenant, notamment avec l'ensemble dont elle aurait été détachée, des relations qu'il aurait été nécessaire de définir et d'établir, en conformité avec les données servant de base à la concrétisation de la coopération convenue avec les nouveaux associés de la SONATRACH. En particulier, le problème le plus délicat se serait posé au sujet du coût à fixer pour l'opération de liquéfaction, opération convertie en

activité de service à façon ; ce coût aurait eu à déterminer, en fin de compte, la rémunération dont bénéficieraient les capitaux investis dans l'usine et, par voie de conséquence, les fonds apportés par les sociétés intéressées à prendre une participation dans cette usine. Car, l'entité industrielle nouvelle, constituée avec les nouveaux associés, ne pouvait fonctionner que comme une société de service. En effet, il n'était pas souhaitable et je n'aurais pas accepté de rendre nos éventuels partenaires étrangers partie prenante dans nos contrats d'exportation de gaz naturel.

(7) – Septièmement : La destruction par l'équipe de Chadli BENDJEDID des grands contrats de vente de gaz naturel sous forme liquéfiée aux U.S.A. avait privé l'Algérie, on le sait, d'un manque à gagner d'une trentaine de milliards de dollars US. Néanmoins, cette destruction, effet découlant de la haine que certains parvenus de notre politique nourrissaient et continuent à nourrir à l'encontre de notre Nation et de l'idéal nationaliste qu'elle a inspiré aux patriotes qui ont œuvré et tout donné pour la résurrection de notre Etat et le rayonnement de notre pays et de sa révolution, a laissé quelques débris qui pouvaient encore, aux premières années de la décennie 1990, être utiles à l'Algérie : il s'agit du paquet d'actions obtenu par la SONATRACH à l'issue du procès qui l'avait opposé à l'une des sociétés américaines avec lesquelles les contrats de vente de gaz naturel avaient été annulés. Selon les représentants de la Société GOLDMAN SACHS, la valeur de ce paquet d'actions était estimée, au moment où se déroulait notre conversation avec elle, à **400 millions de dollars US**. Ces actions pouvaient être cédées dans le cadre d'une vente de gré à gré, écoulées sur le marché boursier ou bien, encore, servir de gage à un crédit qu'emprunterait l'Algérie sur les places financières internationales. Dans ce cas, ces actions seraient immobilisées par le fait qu'elles serviraient de garantie au fonds qu'emprunterait ainsi l'Algérie ; mais elles continueraient à bénéficier normalement de leurs dividendes habituels. Les représentants de GOLDMAN SACHS m'avaient indiqué que, dans le cas où je consentirais à ce que ces actions leur soient vendues, ils étaient prêts à me mettre immédiatement un chèque représentant une somme de quatre cent millions de dollars sur la table.

(8) – Huitièmement : Une solution déjà pratiquée auparavant, dans le cadre d'un accord conclu avec le gouvernement Italien, avait été évoquée et reconnue comme hypothèse à retenir, parmi les différents schémas envisagés en vue de mobiliser des fonds en devises sur le marché international, sans passer sous les fourches caudines du F.M.I. : il s'agit de placer, sous forme de dépôts, auprès d'une banque étrangère, une partie des recettes provenant de nos

exportations de pétrole et de gaz, en nantissement du règlement par l'Algérie des montants arrivés à échéance pour les remboursements du principal et le paiement des intérêts dus au titre des emprunts qu'elle aurait mobilisés sur les places financières internationales. Les fonds placés ainsi en nantissement seraient libérés dès la constatation que les échéances s'imposant à l'Algérie auraient été honorées. Je n'exclus pas de recourir à cette forme de garantie en faveur de nos éventuels prêteurs, tout en la situant parmi les solutions les moins favorables à n'appliquer qu'en dernière extrémité. Je pense que cette forme de garantie, dans le cas où elle aurait été envisagée, ne pouvait s'appliquer qu'à des emprunts financiers destinés à honorer des échéances de notre dette extérieure. Elle ne pouvait, en aucun cas, servir pour garantir des crédits fournisseurs liés à des livraisons d'équipements ou à la réalisation de projets.

(9) – Neuvièmement : Sur recommandation de GOLDMAN SACHS et en accord avec elle, des démarches ont été amorcées en vue de faire venir en Algérie des personnalités éminentes du monde financier international, jouissant d'une réputation d'autorités morales auprès des milieux d'affaires mondiaux qui, généralement, s'en remettent au jugement de ces personnalités, dans leur appréciation des situations prévalant au sein des pays où ils souhaiteraient investir. Une prise de position de l'une de ces personnalités sur l'état de santé économique d'un pays ou bien sur le contenu de son programme de développement, revêt le sens d'un feu vert et d'un encouragement à s'engager avec ce pays. De ce point de vue, nous commencions à enregistrer des signes favorables au moment où il avait été mis fin à l'existence de mon Gouvernement. Rencontrée en Europe par l'un de mes envoyés, l'une de ces personnalités, informée du programme de mon Gouvernement, n'avait pas émis d'opinion négative à son sujet. Interrogée sur les solutions que nous proposait le F.M.I., elle s'était contentée de répondre : « c'est tout ce qu'ils savent faire » ; du moins si je devais m'en tenir au compte-rendu qui m'avait été fait de cette rencontre.

Telle était la panoplie des possibilités de solution que GOLDMAN SACHS me proposait de prospecter afin de permettre à l'Algérie de rassembler, sur les places financières internationales et avec son assistance technique, des fonds pouvant atteindre un nombre substantiel de milliards de dollars, à affecter au désendettement extérieur de notre pays, en agissant uniquement dans un cadre régi par les règles s'appliquant aux transactions de caractère privé et sans passer par les fourches caudines du F.M.I.

L'ensemble de ces possibilités était envisagé dans un ordre de priorité situant au premier rang celles qui présentent les meilleurs avantages pour l'Algérie et repoussant en dernier ressort celles comportant les contraintes les plus embarrassantes pour nous. Cet ordre de priorité ne devait pas demeurer figé ; la mise en œuvre de chaque solution devait être accélérée ou ralentie, à mesure que la confrontation pratique avec les réalités ferait apparaître ses avantages ou ses inconvénients.

Je tiens, enfin, à rappeler et à souligner que toutes les opérations envisagées avec GOLDMAN SACHS comme avec d'autres partenaires n'étaient que des opérations relais destinées à permettre à l'Algérie de traverser la période relativement courte de ses difficultés financières avec ses bailleurs de fonds extérieurs, avant d'atteindre le moment où l'augmentation de nos exportations en hydrocarbures et l'éventuelle amélioration, attendue à l'époque, du prix du pétrole, devaient permettre à notre pays de disposer de ressources supplémentaires substantielles, rendant possibles la solution définitive de sa dette extérieure et la reprise de ses actions de développement avec la pleine maîtrise de sa politique économique. A ce moment-là, l'Algérie aurait été pleinement en mesure de lever l'hypothèque de toutes les opérations par lesquelles elle aurait mis en gage certains éléments de son patrimoine pour aménager les solutions relais par lesquelles j'envisageais de surmonter les difficultés que nous affrontions, au moment de la formation et de l'existence de mon Gouvernement, par suite du poids du service de notre dette extérieure sur le montant de nos recettes en devises.

C'est à ce travail que je m'attelais progressivement à mesure que mes préoccupations se dégageaient de l'urgence accordée, dès mon entrée en fonction et la formation de mon Gouvernement, à la lutte contre le terrorisme et la subversion. On semble oublier, aujourd'hui, que c'est à mon Gouvernement qu'échut le triste privilège d'affronter les premiers coups durs perpétrés par la vague de violence qui a fait de l'Algérie le théâtre d'une subversion sanglante et destructrice et que c'est, également, mon Gouvernement qui eut la lourde responsabilité d'élaborer, d'édicter et d'appliquer les mesures les plus sévères de la lutte contre cette subversion. Aussi, suis-je, pour le moins, étonné de lire, dans l'un des derniers ouvrages du Général NEZZAR, qu'au bout d'une année d'existence, mon Gouvernement n'avait pas réussi à faire baisser le montant de notre dette extérieure. Pour réussir à atteindre un tel objectif, comme on vient de le voir, il était nécessaire de mettre en œuvre des démarches et de monter des opérations financières, dans un contexte semé d'embûches sur le plan interne et où il fallait, sur le plan externe, affronter et contourner

.

l'obstacle majeur constitué par le F.M.I. Comme l'avait souligné le Président Ali KAFI, dans son discours devant les Cadres de la Nation au Club des Pins en janvier 1993, à l'occasion de la commémoration du 1er anniversaire de l'institution du Haut Comité d'Etat, la réussite de cette action demandait du temps. Ce temps fut refusé à mon Gouvernement par ceux qui, chez nous, étaient acharnés à accomplir leur revanche sur les idées et les réalisations de notre révolution et se pressaient de précipiter notre pays, l'Algérie, dans le giron des pays qui, comme des moutons de Panurge, s'engouffrent dans la mondialisation, laquelle n'est pas autre chose que la soumission à la domination de l'occident. Cette mondialisation s'avère, aujourd'hui, comme étant la mise en place d'un système d'exploitation des pays qui se laissent prendre, sans réagir, à son piège.

Comme je viens de le souligner, la mise en œuvre des actions envisagées en vue de permettre à l'Algérie de recueillir des capitaux auprès des bailleurs de fonds internationaux sans passer par le F.M.I., et l'éventuel aboutissement de ces actions à des résultats positifs, nécessitaient du temps. Encore fallait-il commencer par identifier ces actions et repérer les organismes capables de nous aider dans cette tâche d'identification et dans les voies à suivre en vue de la réalisation des études et de la conduite des démarches à engager, avant d'aboutir aux solutions retenues pour nous procurer les ressources que nous recherchions. Ces initiatives préliminaires, avant d'aborder la mise en œuvre effective des actions à appliquer, demandaient, elles-mêmes, du temps, car elles ne pouvaient procéder d'une révélation miraculeuse ou d'une génération spontanée.

D'autre part, promouvoir une politique destinée à préserver l'Algérie et sa population des épreuves imposées par la férule du F.M.I. et, à cet effet, réunir tous les éléments d'information, dresser l'inventaire des voies à prospecter et s'assurer des concours extérieurs indispensables et à sensibiliser à l'appui de notre tâche, tout cela ne pourrait s'accomplir sans l'adhésion, le soutien et l'ardeur d'une équipe de collaborateurs consacrés au service d'une telle mission.

Ai-je besoin de rappeler que ma désignation à la Direction du Gouvernement et l'entrée en fonction de ce Gouvernement étaient intervenues en une période où l'ambiance, autant sur notre scène politique qu'au sein de nos administrations et de nos entreprises publiques, ne se prêtait nullement à des solutions allant dans le sens de la préservation de l'indépendance économique nationale et de la sauvegarde du niveau de vie de nos masses

populaires ; ces termes, « indépendance économique nationale », « masses populaires », retentissaient, alors, et retentissent encore, aujourd'hui, au gré de certaines oreilles, comme de « gros mots ». Ce n'était pas par hasard qu'en arrivant à la Direction du Gouvernement, des voix faciles à identifier accueillaient en moi un « homme du passé » et condamnaient ma politique comme un retour à des conceptions dites « dépassées », parce que jugées menaçantes contre les visées des groupes d'intérêts qui s'acharnaient à accaparer le patrimoine du pays et à écumer tous les secteurs de notre économie nationale.

Le coup de janvier 1992 avait éliminé Monsieur Chadli BENDJEDID de la Présidence de la République, mais avait sauvegardé tout l'héritage de « réformes » qu'il léguait à ses successeurs, réformes qui étaient autant d'entailles incisées dans le corps de l'œuvre d'édification économique et sociale accomplie par la révolution, depuis le recouvrement par l'Algérie de son indépendance nationale. Malgré l'élimination de Chadli BENDJEDID et de l'escouade de ses « réformateurs », l'air ambiant était toujours celui de la « réformite » en juillet 1992, au moment où me fut dévolue la Direction du Gouvernement. Le souci prédominant, au sein de ce que l'on pourrait appeler « l'establishment » du pays n'était pas d'échapper à la férule du F.M.I. ; mais, au contraire, d'agir en vue de faire mériter à l'Algérie la qualité de « meilleur élève du F.M.I. », tandis que, parmi nombre de nos cadres, l'ambition était de parvenir de s'affubler du titre « d'expert international », consacré par un passage dans les services du F.M.I. ou de la Banque Mondiale ; passage que l'on essayait « d'arracher » en se faisant les promoteurs des « réformes » à l'instar de certains noms cités en exemple dans les milieux de la finance internationale, grâce aux « réformes » dont ils s'étaient faits les chantres et les artisans dans leurs pays respectifs, notamment en Amérique Latine, réformes qui devaient, par la suite, s'avérer comme autant de méfaits qui ont ravagé les économies et les sociétés humaines de ces pays.

J'ai déjà signalé, par ailleurs, qu'en écoutant, parfois, les comptes rendus que l'on me faisait des rencontres de nos délégués avec ceux du F.M.I. et de la Banque Mondiale, j'avais l'impression que l'on cherchait davantage à me persuader d'accepter les propositions de ces deux organismes qu'amener ces derniers à admettre le bien-fondé de notre politique. Recevant un haut responsable financier d'un grand pays auprès duquel j'avais dépêché des représentants pour expliquer la politique de mon Gouvernement, j'eus la surprise de l'entendre me suggérer de me rendre en visite dans son pays, afin d'y expliquer, aux autorités responsables, le contenu de mon programme. Tout se passait comme si mes envoyés s'étaient

contentés de faire un tour dans ce pays, sans y déployer les efforts nécessaires à la réussite de la politique qu'ils étaient censés servir avec sincérité. Nous étions bien loin de l'Algérie d'avril 1974, quand le Président BOUMEDIENE mobilisait intensément l'attention de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les problèmes des pays du Tiers-monde et lorsque la politique économique de l'Algérie était considérée, par beaucoup de peuples souffrant des maux du sous-développement, comme un modèle de lutte pour la justice sociale et l'émancipation de l'exploitation coloniale et néo-coloniale.

En particulier, en ce qui concernait la coopération que je voulais établir et impulser avec la S.B.S. et GOLDMAN SACHS, je rencontrais des lenteurs qui suscitaient mon impatience, d'autant plus que les motifs invoqués pour justifier ces lenteurs me paraissaient de moins en moins plausibles. S'il y avait des raisons sérieuses de douter de cette coopération et de ne pas compter sur elle, on ne me les donnait pas. Les seules raisons avancées pour expliquer les rendez-vous consentis en les assortissant de périodes d'attente assez longues, pour différer des rencontres prévues et bien d'autres prétextes aléatoires, m'apparaissent, aujourd'hui, comme procédant d'une volonté délibérée et, sans doute, obéissant à des directives occultes, afin de gagner du temps, pour conclure que la politique de mon Gouvernement n'apportait aucun remède valable au règlement du problème posé par notre dette extérieure, que la solution sérieuse et possible demeurait l'acceptation des mesures préconisées par le F.M.I. et, en fin de compte, donner au Général TOUATI des arguments lui permettant d'étayer sa thèse fallacieuse au sujet de ce qu'il devait appeler « l'échec » de mon Gouvernement.

**5°/ Les échos sur les réactions à l'étranger au sujet de la politique économique de mon Gouvernement.**

a) Au cours de ma visite de travail en France, les 18 et 19 février 1993, à l'invitation du Premier ministre français de l'époque, Pierre BEREGOVOY, celui-ci m'avait affirmé explicitement qu'un pays qui importait 25 % de ses approvisionnements ne pouvait dévaluer sa monnaie et que la position de mon Gouvernement était juste. On sait que le problème de la dévaluation du dinar algérien constituait le point nodal du désaccord avec le F.M.I.

Voici, en quels termes tels que notés dans le compte rendu de notre entretien le 18 février 1993, Monsieur Pierre BEREGOVOY donnait son appréciation de la position de mon Gouvernement sur cette question de la dévaluation :

***« On ne peut passer d'un système fortement étatisé, sans transition, au système du marché libre. L'exemple de la Russie est édifiant…Je voudrais aussi vous dire un mot sur les problèmes monétaires. Un pays dont les biens de consommation importés représentent 25 % des recettes en devises ne peut accepter une dévaluation. Ce serait négatif à tous les points de vue. Pour ce qui nous concerne, nous participons à l'Europe monétaire. Nous essayons de faire en sorte que cette union monétaire ne se fasse sous la houlette d'un seul Etat. Vous-mêmes, êtes trop tributaires des importations pour vous engager dans une dévaluation qui, je le répète, serait négative. Il faut donc vous en tenir à votre politique. Cela est ma première observation. Ma deuxième observation concerne la dette. Je comprends que pour des raisons de politique intérieure, vous ne suiviez pas les conditions du F.M.I. Vous y laisseriez une partie de votre pouvoir. C'est politiquement très dangereux même si, financièrement c'est facile. Je comprends votre raison… »***

En fait, Pierre BEREGOVOY a bien parlé d'un pays qui importe 25 % de ses approvisionnements et non d'un pays dont les biens de consommations représentent 25 % des recettes en devises. Le compte rendu de l'entretien semble refléter un certain malentendu dans la compréhension des propos du Premier Ministre Français. Néanmoins, l'essentiel est que ce dernier avait considéré que la dévaluation de sa monnaie nationale n'était pas admissible pour l'Algérie et que la position de mon Gouvernement sur cette question lui paraissait pleinement justifiée. Il n'est pas nécessaire de se livrer à des évaluations qui seraient vraiment superfétatoires, tant il est évident que, dans bien des domaines vitaux de nos approvisionnements, la part des importations dépasse largement les 25 %.

Par la suite, il m'a été rapporté que certains de nos représentants auprès du F.M.I. et de la Banque Mondiale auraient entendu dire, dans les milieux de ces deux organismes, que le Gouvernement Français aurait demandé aux responsables de ces derniers de ne plus exiger des Algériens la dévaluation de leur monnaie. Cela évidemment, se serait passé du temps du Gouvernement BEREGOVOY et non après l'avènement d'Edouard BALLADUR.

*b) L'attitude de la Présidence de la Communauté Economique Européenne pendant le premier semestre de l'année 1993.*

Dans les années 1990-1991, la Communauté Economique Européenne avait consenti à l'Algérie un crédit financier de l'ordre de cinq cent millions de dollars US, à verser en quelques tranches ; le versement de la dernière tranche devait être subordonné à l'adoption par l'Algérie d'une politique économique conforme aux recommandations du F.M.I. Le déblocage de cette dernière tranche n'était pas intervenu pendant l'exercice de mon Gouvernement.

On m'avait informé qu'au cours de l'une des réunions que les représentants des pays de la Communauté Européenne tiennent régulièrement dans notre capitale, sous la présidence de l'Ambassadeur du pays assumant la présidence tournante du Conseil des Ministres de cette Communauté, l'Ambassadeur du Danemark, en sa qualité de représentant du pays exerçant ainsi la présidence du Conseil Européen, avait suggéré de considérer que le programme de mon Gouvernement répondait aux critères du F.M.I. et, en conséquence, de faire débloquer le versement à l'Algérie de la dernière tranche du crédit qui lui avait été accordé. Ce qui n'avait pas été fait pendant que mon Gouvernement était en exercice. Je cite ce fait pour souligner que certains de nos partenaires étrangers avaient, au printemps de 1993, sur la politique suivie par mon Gouvernement, un regard moins sceptique et moins pessimiste, pour ne pas dire plus, que celui du Général TOUATI, aussi bien sur l'action de mon Gouvernement que sur la santé économique de l'Algérie.

c) En visite à Alger, un haut responsable de l'Exim-Bank Japonaise m'avait assuré fermement que son Gouvernement considérait que la solvabilité de l'Algérie, pour l'avenir, jouissait d'une crédibilité incontestable, établie sur des bases solides. Il précisait que cette appréciation positive portée sur la solvabilité de notre pays, reposait sur le fait qu'un marché quasiment illimité en Europe Occidentale s'ouvrait au bénéfice de notre pays pour l'exportation de son gaz naturel, en raison du fait que les différents pays de l'Europe Occidentale accédaient, alors, pleinement à l'utilisation extensive du gaz naturel, à la fois comme source d'énergie et comme matière première, que la consommation de ce gaz naturel allait connaître une expansion exponentielle et qu'en face de la demande européenne, qui se dessinait, de la sorte, pour le gaz naturel, l'Algérie était, pour des années, la seule source disponible présentant des capacités de production et d'exportation de gaz naturel à l'échelle

des besoins énormes et futurs de l'Europe pour cette matière première. Il m'avait indiqué que ses fonctions lui permettaient de savoir que les possibilités de fourniture de gaz naturel en provenance des pays de l'ex Union Soviétique étaient inexistantes pour de longues années, que les sources autres que l'Algérie avaient atteint leur pleine saturation et que notre pays demeurait le seul à posséder un potentiel encore important se situant à la porte du marché européen. Telle est l'idée qu'un haut responsable étranger se faisait, en 1993, de la situation économique de notre pays et de son avenir. Ce que ce dirigeant de l'Exim-Bank Japonaise me confiait explicitement, d'autres dirigeants relevant de pays équivalents économiquement au Japon, ne pouvaient l'ignorer, même s'ils s'abstenaient de l'avouer expressément.

Ayant entendu l'exposé que je lui avais fait sur la politique et les choix économiques de mon Gouvernement, le représentant de l'Exim-Bank Japonaise m'avait suggéré de me rendre moi-même à Tokyo afin de faire connaître directement aux dirigeants japonais la politique suivie par mon Gouvernement. Je lui avais répondu que je me rendrais volontiers à Tokyo, si j'étais assuré d'en revenir avec quelque résultat positif.

**6°/ La signature de l'Algérie honorée.**

En un moment où sa situation était tendue dans le domaine des moyens de paiement extérieurs, l'Algérie était l'objet d'une attention particulière de la part des milieux financiers étrangers. Certains, surtout parmi nos adversaires et nos rivaux, étaient à l'affût de la moindre nouvelle sur une éventuelle défaillance de l'Algérie, en ce qui concernait le règlement de ses engagements envers ses créanciers. Particulièrement, vers la fin du premier semestre de l'année 1993, arrivait, pour nous, une échéance très lourde se montant aux environs de **cinq cents millions de dollars US**. Nos créanciers nous avaient averti que les banquiers tenaient l'œil fixé sur cette échéance, pour juger de la capacité et, surtout, de la volonté de notre pays d'assurer sa solvabilité.

La banque d'Algérie était avertie de cette situation et l'échéance en question fut honorée à son heure précise et « rubis sur l'ongle ». Il en résulta, au moment où le Général TOUATI sonnait l'alarme auprès de nos responsables et, notamment, auptès des cadres de l'A.N.P., sur l'état de nos finances extérieures, que les milieux banquiers étrangers avaient reçu le signal avertissant que l'Algérie connaissait, certes, une situation tendue dans ses

moyens de paiement en devises, mais qu'elle n'était pas en faillite et qu'en tout cas, elle était bien loin d'être ruinée.

Tels étaient, pour moi, les éléments qui déterminaient mon état d'esprit au moment où certains oiseaux de mauvais augure, qui étaient, en réalité, les agents stipendiés de groupes d'intérêts particuliers hostiles à notre politique populaire, intriguaient pour répandre des rumeurs alarmistes et particulièrement non fondées sur le sort que réservait à l'Algérie, sur le plan économique, l'action conduite par mon Gouvernement. Par ses agissements, le Général TOUATI allait dans le même sens que celui soutenu par ceux qui souhaitaient affaiblir davantage l'Algérie, faire discréditer et oublier sa révolution et aboutir à l'abaissement de notre pays au niveau des Etats dont nous avions, dans le passé, critiqué et même dénoncé les régimes comme obéissant à des choix anti-populaires acquis aux grands intérêts impérialistes. Malheureusement, cela allait aussi dans le même sens que celui suivi par tous ceux qui, dans le passé, ayant ouvertement renié l'existence même de notre nation et tourné chaque fois en dérision les revendications de notre mouvement national, portent toujours, au fond de leur cœur, la haine du nationalisme algérien et ne manquent aucune occasion de discréditer notre révolution.

Telles ont été les circonstances dans lesquelles s'était déroulée la mission assignée à mon Gouvernement de réunir les ressources en vue d'honorer les échéances de notre dette extérieure en évitant de recourir au F.M.I. et d'infliger à notre population et à notre économie les dégâts découlant de ses « conditionnalités ». Dès mon entrée en fonction, j'avais indiqué publiquement, au cours d'une conférence de presse, que mon Gouvernement ne disposait d'aucune solution magique aux problèmes posés par l'état de notre économie ; j'envisageais de m'acquitter de la mission qui m'était confiée suivant les règles qui régissent le travail digne d'un Gouvernement sérieux, gérant les affaires d'un pays tout aussi sérieux. En aucune manière, je n'aurais accepté et je n'aurais agi en me livrant à des prestidigitations destinées à couvrir la liquidation des résultats acquis par le pays grâce à ses efforts de développement et à ménager des voies sans limites aux prédateurs et aux spéculateurs attachés au gain facile et effréné. De ce point de vue, je comprends que je devais avoir suscité bien des impatiences et déçu beaucoup d'affairistes sans scrupules et à l'affût de « belles occasions ».

Il y a lieu, maintenant, de parler du prétendu « échec » de mon Gouvernement.

.

## VII – « L'ECHEC » DE MON GOUVERNEMENT AUX DIRES DU GENERAL TOUATI

### 1°/ Sur quel critère juger de la réussite ou de l'échec de mon Gouvernement ?

Dans l'interview qu'il a accordé au journal « El Watan » daté du 27 septembre 2001, le Général TOUATI déclare :

***« Bélaïd ABDESSELAM a été démis de ses fonctions de Chef de Gouvernement par le H.C.E. pour une raison essentielle qui est celle de l'échec de sa politique économique ».***

Cette déclaration coïncide exactement, dans ses termes, avec ceux employés par le Président du H.C.E. Ali KAFI, quand celui-ci m'avait notifié le renvoi de mon Gouvernement, en compagnie du Général Khaled NEZZAR, comme lors du jour où l'on m'avait appelé pour prendre la Direction de ce Gouvernement.

Puisqu'on parle d'échec, il convient, d'abord, de déterminer, si échec il y eut, ce fut par rapport à quoi ?

Pour ma part, je considère qu'on ne peut juger de ma réussite ou de mon échec que par rapport à la seule référence qui soit valable dans l'appréciation de mes rapports avec ceux que l'on pourrait définir comme mes mandants ; cette référence comporte trois volets qui sont les suivants :

- les opinions que j'avais exprimées et développées au cours de ma rencontre avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, avant que ces derniers me fissent part de la décision de me confier la Direction du Gouvernement. Ces opinions reprenaient essentiellement les vues que j'avais eu maintes fois l'occasion de formuler publiquement, avant juillet 1992, sur la situation de notre pays dans les principaux domaines de la vie nationale ;
- le programme de travail que j'avais fait approuver par le H.C.E. et par le Conseil des Ministres, y compris la conclusion dont était assorti ce programme. Bien que les propositions formulées dans cette conclusion ne fussent pas retenues, celle-ci n'en demeurait pas moins un document qui éclairait nettement la démarche que j'y décrivais pour la mise en

œuvre de mon programme. Autant dire qu'à aucun moment, je n'avais dissimulé le contenu de ma politique, ni son déroulement dans le temps, au H.C.E. et, par delà cet organisme, à ceux qui étaient les véritables maîtres du pouvoir qui assumait la responsabilité de la conduite des affaires de l'Algérie pendant la période où s'exerçait l'action de mon Gouvernement.

En plus, le programme de travail du Gouvernement a été rendu public, accompagné d'une déclaration du Conseil des Ministres présidé par le Président du H.C.E., déclaration qui donnait l'imprimatur officiel à la politique préconisée par mon Gouvernement.

- La loi de finances complémentaire pour 1992, la loi de finances ainsi que le programme d'investissements pour l'année 1993 et, enfin, le plan de développement à moyen terme approuvé par le Conseil des Ministres et publié comme loi de l'Etat dans le Journal Officiel de la République.

Ces trois volets, représentant la composante essentielle de la seule référence à prendre en compte pour juger de la réussite ou de l'échec de mon Gouvernement, indiquaient aussi bien les objectifs que j'entendais viser à travers mon action que les voies et moyens que suivrait cette action. Toute référence à d'autres considérations, pour dire que ce Gouvernement avait échoué, ne pourrait être qu'un prétexte fallacieux pour enrober et justifier une décision prise pour des raisons inavouées puisque inavouables. La réfutation des allégations avancées par le Général TOUATI dans son interview et la dénonciation des mensonges qu'il profère allègrement à travers ses propos ne manquent pas, dans les développements qui vont suivre, de mettre en lumière et d'illustrer les motivations réelles qui furent à l'origine du renvoi de mon Gouvernement et du véritable coup d'arrêt porté à la politique de redressement qu'il avait amorcée et qui commençait à dégager des signes tangibles de succès.

Afin de souligner encore l'inconséquence que dénotait la décision de renvoi de mon Gouvernement, sous prétexte qu'il avait échoué dans sa mission, je défie quiconque de citer le moindre fait qu'en m'appelant à la Direction du Gouvernement, l'on m'avait défini même une esquisse de politique à appliquer, particulièrement dans le domaine économique, politique que je n'aurais pas suivie, pour justifier l'allégation d'échec dans ma mission.

.

**2°/** Enfin, pour mettre en évidence encore davantage l'incohérence qui sous-entendait la démarche tendant à dresser une sorte de procès-verbal de carence en ce qui concernait l'action de mon Gouvernement dans le domaine économique, faut-il rappeler que, lors de la conférence tenue au Club des Pins le 14 janvier 1993, pour marquer le premier anniversaire de l'institution du H.C.E., le Président du H.C.E., Monsieur Ali KAFI, avait affirmé que le programme de travail présenté et adopté par mon Gouvernement, avec l'approbation du H.C.E., avait besoin de temps pour être appliqué et donner des résultats. A peine six mois après cette déclaration solennelle, on se mit à parler de l'échec de la politique illustrée par ce programme et à découvrir qu'il pouvait exister une autre politique, qui n'était rien d'autre que le recours à ce qu'il est courant d'appeler la thérapeutique du F.M.I. Dans ce cas, pourquoi avoir perdu du temps en m'appelant à la tête du Gouvernement ? Les Gouvernements précédents s'attelaient parfaitement à accomplir cette besogne, à combler d'aise les tenants du libéralisme, de la liquidation de la politique héritée de la période du socialisme et à rassasier les appétits de ceux qui piaffaient d'accaparer les biens du peuple et à ravager, de leurs prédations, l'économie du pays. Le Président Chadli BENDJEDID et son Premier Ministre Mouloud HAMROUCHE menaient leur politique de réformes dans le sens voulu par le F.M.I. et les milieux économiques du monde occidental dont on connaît l'attachement aux normes de l'économie de marché la plus débridée, notamment en ce qui concerne la libre circulation des marchandises et des capitaux au niveau international, et enfin, à la primauté qui doit revenir, en tout état de cause, à l'entreprise privée. Pourquoi se débarrasser de Chadli BENDJEDID et de Mouloud HAMROUCHE pour se contenter ensuite de poursuivre leur politique avec moins de brio et, quand leurs successeurs éprouvaient le besoin de se dédouaner par rapport à eux, ils se livraient à des contorsions dans leurs actions, contorsions sur lesquelles ils aboutissaient à confirmer la politique qu'ils auraient aimé renier publiquement, mais dont ils poursuivaient inexorablement l'application.

Dois-je, aussi, rappeler qu'avant de mettre fin à mes fonctions, l'on avait essayé avec beaucoup d'insistance de me faire adopter une politique différente de celle définie par le programme de mon Gouvernement ; on voulait me persuader de faire mienne celle qui devait conduire à l'acceptation du rééchelonnement de notre dette extérieure, c'est-à-dire à décréter délibérément de dévaloriser la signature de notre Etat dans ses relations économiques internationales et à se plier aux conditionnalités du F.M.I. , qui visaient à paupériser notre population, sans doute pour la punir d'avoir bénéficié des avantages du socialisme et l'amener à perdre, à jamais, toute velléité d'espérer en l'avènement de la justice sociale. Si j'étais le

Chef d'un Gouvernement qui avait échoué, comment aurais-je pu faire réussir une autre politique, surtout celle en laquelle je ne croyais pas, ce que ne pouvaient ignorer ceux qui, avant de mettre fin à mes fonctions, s'étaient évertués à me convertir aux options du F.M.I. ?

Toujours dans le sens de la mise en évidence de l'incohérence caractérisant la démarche qui avait abouti à mon éviction de la Direction du Gouvernement, me faudrait-il confier à notre opinion que, depuis mon entrée en fonctions en juillet 1992 et jusqu'à la veille de mon renvoi de ces fonctions, l'on ne cessait de m'affirmer que l'on me destinait à être le candidat choisi et soutenu à la prochaine élection présidentielle, quand elle serait décidée. Bien plus, on avait tenté de faire miroiter cette candidature à mon intention pour m'amener à renoncer à la politique que j'avais choisie et à me prêter à l'application d'une politique dont je condamnais les orientations, les objectifs et, surtout, les conséquences certaines sur le développement du pays ainsi que sur le niveau de vie de notre population.

Comment pouvait-il être concevable pour des esprits normalement constitués de songer à confier la magistrature suprême de l'Etat à un Chef du Gouvernement dont on allait « dénoncer l'échec »?

Pour comble de l'incohérence dont j'évoque, ainsi, les convulsions et les contorsions, le Gouvernement qui avait succédé au mien n'a jamais présenté de programme. Et son Chef, Rédha MALEK, répondant au cours d'une rencontre avec la presse, à la question d'un journaliste qui lui demandait pour quelle raison son Gouvernement n'avait pas encore, au moment où cette question lui avait été posée, présenté de programme, mon successeur avait répondu que le H.C.E. ayant approuvé le programme du Gouvernement qui avait précédé le sien, il n'y avait pas lieu de présenter un autre programme. Le journaliste lui demanda, alors, pour quelle raison mon Gouvernement avait été limogé. Rédha MALEK répondit que c'était pour que tout le monde, - c'est-à-dire au sommet de l'Etat- parlât de la même voix. Rédha MALEK faisait allusion, sans doute, aux ripostes par lesquelles j'avais réagi contre les attaques menées contre ma personne et la politique de mon Gouvernement, par la cohorte formée des éléments du R.C.D., des communistes repentis depuis le renversement de situation intervenu à Moscou et des berbéro-séparatistes. Tous les éléments de cette triste cohorte se situaient dans le sillage de ceux qui, jadis, préconisaient l'assimilation de notre peuple par la colonisation, défendaient la thèse de l'inexistence de notre nation et l'abandon, plus ou moins déclaré, de nos valeurs héritées de notre culture et de

notre civilisation arabo-islamique. Ce fut, sans doute aussi, pour parler de la même voix et noter moins de cacophonie dans le discours de nos dirigeants, que l'on décida le limogeage de mon Gouvernement et que l'on procéda immédiatement après ce limogeage à la suppression de « l'adhan » à la Télévision Nationale Algérienne, de sorte que, aujourd'hui, de l'est à l'ouest du Monde Musulman, l'Algérie est le seul pays musulman avec la Turquie Kémaliste, où la voix du muezzin ne se fait pas entendre, sur les ondes de notre télévision nationale aux heures des cinq prières canoniques de l'Islam[1].

A peine quelques mois plus tard, le Gouvernement de Rédha MALEK devait subir un sort semblable au mien, sans même que l'on lui fît connaître les raisons de son renvoi. Il est vrai que l'on avait eu soin de donner à ce renvoi le sens d'un retrait volontaire sous la forme d'une démission, même s'il avait pris l'allure d'un départ inattendu et précipité. Peut-être qu'à son tour, Rédha MALEK avait-il constitué, sans le savoir, la source d'une cacophonie par rapport à une partition qui n'était plus, sans qu'il s'en aperçût, celle avec laquelle il était en parfaite harmonie, celle orchestrée par le Général TOUATI, et qu'il croyait établie pour toujours.

Pour terminer, afin de prévenir toute équivoque et d'éviter de commettre à l'égard du Général Khaled NEZZAR une injustice abusive, je voudrais rappeler, bien que je l'aie signalé par ailleurs, que celui-ci, au cours d'une rencontre commune avec lui et avec Ali KAFI, où j'avais exposé les principales lignes de la politique économique de mon Gouvernement et décrit les actions que nous poursuivions en exécution de cette politique, le Général Khaled NEZZAR m'avait demandé expressément, et avec une certaine insistance, d'exposer et d'expliquer ma politique à la télévision à l'intention de tous les Algériens. Manifestement, il souhaitait trouver un contrepoids aux pressions que probablement il subissait de la part de ceux qui s'acharnaient à obtenir de lui une décision mettant fin à l'existence de mon Gouvernement. Le moment où se déroulait cette rencontre avec Ali KAFI et Khaled NEZZAR correspondait à ce printemps 1993, pendant lequel le Général TOUATI avoue, dans son interview à El-Watan, avoir éprouvé des angoisses au sujet de notre situation financière. Sans le dire explicitement, il devait également enrager contre mon Gouvernement, en l'action duquel il ne remarquait aucune faiblesse à exploiter au service de sa vindicte pour faire avaler, à nos responsables, la pilule du recours au F.M.I. Ce fut, du reste, en partie en

[1] Cette anomalie a été récemment corrigée par la décision du gouvernement du Président Abdelaziz BOUTEFLIKA de rétablir l'« adhan » sur les ondes de notre Télévision Nationale.

répondant à la demande pressante du Général NEZZAR que je fis préparer puis diffuser le document sur les orientations de la politique économique de mon Gouvernement et que je mis à profit une réunion de cadres de la Wilaya d'Alger à l'hôtel de Ville de notre capitale, pour expliquer et défendre moi-même ces orientations. Mon intervention au cours de cette réunion fut diffusée en plusieurs parties à la télévision et eut une répercussion qui contribua certainement à donner des sueurs froides au Général TOUATI, au point qu'il éprouva le besoin d'aller se rassurer et prendre des forces à Paris, auprès du Trésor Français, comme il me le dit lui-même ; en plus de la panique qui avait dû s'emparer de ses partisans, dans les milieux d'affaires d'Alger, ainsi que chez ses amis « démocrates », « républicains », néo-assimilationnistes et autres R.C.D.

.

**VIII – REPONSES AUX ALLEGATIONS AVANCEES PAR LE GENERAL TOUATI DANS SON INTERVIEW AU JOURNAL EL-WATAN DU 27.09.2001.**

En fait, dans ses propos, le Général TOUATI va au-delà de l'affirmation d'allégations à l'appui desquelles on pourrait invoquer des justifications plus ou moins fondées ; il n'hésite pas à proférer des mensonges dont il ne peut ignorer la nature ; autrement dit, il se livre à une violation délibérée de la vérité. Se donnant, à l'époque, non seulement pour le porte-parole autorisé de l'A.N.P., mais pour sa « tête pensante » (son « mokh » dans le langage en cours dans les cercles politiques de notre capitale), il laissait penser, à tous les observateurs avertis, que les écarts qu'il se permettait de prendre par rapport à la vérité étaient la marque des idées qu'il prétendait exprimer au nom de l'A.N.P., c'est-à-dire au nom de l'institution qui, tant aux yeux des Algériens que pour les observateurs extérieurs, demeure le socle de l'Etat Algérien et le garant de la cohésion nationale de notre peuple. C'est souligner le rôle nocif que s'est adjugé le général TOUATI ou qui lui avait été dévolu, au cours de ces dernières années, en la période la plus troublée et la plus tragique de l'existence de notre nation, depuis le recouvrement de sa souveraineté en 1962. Les dommages que ce rôle a entraînés, pour le renom de la Révolution Algérienne, dépassent très largement les quelques effets négatifs par lesquels le Général avait cru pouvoir me porter préjudice. A la lecture du texte publié par le Général TOUATI, toute personne avisée de l'état de nos affaires publiques et du fonctionnement de nos institutions ne peut manquer d'être, non seulement ahurie, mais d'éprouver une sensation de révulsion relevant du dégoût en constatant les mensonges, les déformations délibérées infligées à la réalité des faits auxquels se livre celui qui porte le grade de Général-Major dans notre hiérarchie militaire et dont le véritable titre devrait être celui de Général intriguant, sans compter les mesquineries méprisables auxquelles il s'abaisse, afin de suppléer à l'inanité de ses arguments. Cela étant dit, il demeure évident qu'en réfutant les allégations qu'il a tenté d'accréditer à mon sujet, je garde bien à l'esprit que les atteintes visant ma personne sont relativement très secondaires, lorsqu'on les met en balance avec les torts infligés au pays par les agissements de cet homme. Néanmoins, il m'a paru utile de relever le caractère erroné des affirmations émises à mon égard par le Général TOUATI, comme une simple obligation à accomplir au service de la vérité.

Pour la commodité de l'exposé des réfutations qu'appellent les allégations, souvent réduites à de simples mensonges, avancées par le Général TOUATI, il me paraît convenable de suivre le déroulement même du texte publié par ce dernier (voir annexe n°1),

afin que le lecteur se retrouve facilement tout au long de sa lecture, chacune des affirmations de ce général intrigant étant suivie de l'énoncé des faits et des idées qui la réfutent ou en dénoncent les déformations qu'elle véhicule.

**1°/ « j'aimerais bien, moi aussi, avoir à donner ma version des choses. Et ce n'est pas nécessairement celle qu'apprécie M. ABDESSELAM ».**

Comme je l'ai déjà indiqué au début de ce texte, le problème n'est pas de savoir quelle version des choses j'aurais à apprécier, mais de connaître quelle idée celui qui se veut le « mokh » de la plus importante de nos institutions nationales, puisqu'il s'agit de l'A.N.P., se fait de la dignité de la fonction dont il se réclame et du grade qu'il porte, par son comportement vis-à-vis de la vérité. Son comportement vis-à-vis de la vérité se confond aussi avec le respect qu'il doit aux citoyens qu'il prétend informer et qui attendent de lui que, pour le moins, il ne les trompe pas, alors qu'il s'est toujours présenté à eux non seulement comme le porte-parole de l'A.N.P., mais en qualité d'inspirateur de ses décisions. Le reste devient du verbiage sans aucun intérêt.

**2°) … « des appréciations et des doutes de nombreux cadres quant à la faculté et à la disponibilité de Mr ABDESSELAM de s'adapter au nouveau contexte politique et économique ».**

a) Ai-je besoin de souligner que les « cadres » auxquels fait allusion le Général TOUATI relèvent, dans leur quasi-totalité, sinon dans leur totalité, de la mouvance de ceux qu'il a qualifiés lui-même de « démocrates », du genre de ceux qui se réclament du R.C.D. auquel, de notoriété publique, il est lié et qui ne sont rien d'autre que les héritiers de ceux qui, dans le passé, ont combattu le nationalisme algérien, ont essayé de tourner en dérision les valeurs sur lesquelles se fondait et se fonde toujours ce nationalisme. Ces « cadres-là », je me réjouis d'avoir déçu et de continuer à décevoir leur attente. Comme je me réjouis, également, que le peuple algérien, dans son immense majorité, a fait connaître à ces mêmes « cadres » et à ceux qu'ils soutiennent ou qui les soutiennent, qu'ils se sont effectivement « trompés de peuple », ainsi que l'avait reconnu, un jour, l'un de leurs porte-parole les plus en vue.

b) Pour ce qui est de mon adaptation au « contexte économique nouveau », je me contente de renvoyer le Général TOUATI au programme de travail présenté par mon

.

Gouvernement, aux réformes que j'ai fait adopter par ce Gouvernement ou fait promulguer par le H.C.E., notamment le code des investissements. Je voudrais également rappeler, ici, à l'intention du Général TOUATI comme de ceux qui m'accorderont l'avantage de lire ce texte, que durant mon mandat de Président de la Commission des Affaires Economiques du Comité Central du F.L.N., au début de la première mandature du Président Chadli, j'avais fait élaborer des projets de textes, considérés à l'époque comme très avancés, en faveur de la promotion du secteur privé national, en donnant, en particulier, une acception très large au concept de « secteur privé national non exploiteur » défini par la Charte Nationale adoptée en 1976 sous l'égide du Président BOUMEDIENE. Ce travail, je l'avais commencé au cours de mes dernières années au ministère de l'Industrie, avec l'assistance de certains de mes collaborateurs au sein de ce ministère et en m'appuyant sur les structures de l'INPED. Il avait consisté, essentiellement, en l'ébauche d'une multitude de petits et moyens projets d'investissements, dans le domaine industriel, à confier au secteur privé et en l'élaboration de textes énonçant dans quelles conditions seraient effectués les investissements réalisés par ce secteur, et esquissant les statuts relatifs aux formes que devaient prendre les entreprises privées individuelles ou collectives. Les archives du Comité Central du F.L.N., du temps où il jouissait de la position de parti unique, ainsi que les archives du ministère des Industries légères et de l'INPED de Boumerdès, doivent regorger des copies des différents textes dont je viens d'évoquer l'existence.

Parallèlement au travail accompli pour la mise au point des projets et des textes mentionnés ci-dessus, j'avais, également, fait préparer des propositions destinées à la mise en œuvre de ce qui avait été présenté, à l'époque, sous la forme d'une opération de « contrôle des fortunes », afin d'enrayer la propagation du mal qui commençait à gangrener sérieusement les assises morales de notre société et à altérer dangereusement la crédibilité de notre Etat. Il est à peine nécessaire de rappeler que la progression de ce mal et les ravages dont il fut la cause, n'ont pas été étrangers à la dégénérescence de notre situation politique à la fin de la décennie 1980, ainsi qu'à l'émergence des courants idéologiques nocifs, qui ont abouti aux résultats électoraux de juin 1990 et de décembre 1991 et aux évènements désastreux qui ont mis en danger l'existence de notre Etat et la cohésion de notre société, au cours de la décennie 1990. C'est dire qu'en matière d'ouverture et d'adaptation à l'évolution de notre pays et du monde, je n'avais et je n'ai pas de leçon à recevoir du Général TOUATI et des cadres se réclamant de son obédience. Evidemment, pour moi toute adaptation ne pouvait avoir de sens que dans la mesure où elle s'inscrivait dans le processus d'évolution de notre société et de notre économie

comme une nouvelle avancée dans la concrétisation et l'approfondissement des principes de notre révolution et non comme l'engagement dans le reniement de ces principes et comme la mise en route de la liquidation des progrès obtenus dans la promotion de nos masses populaires, ainsi que des résultats acquis grâce à nos efforts de développement.

Au demeurant, je ne vois pas en quoi les nombreux cadres dont parle le Général TOUATI avaient à émettre des « appréhensions et des doutes » quant à ma faculté et ma disponibilité de m'adapter au nouveau contexte politique et économique, puisque, depuis octobre 1988, dans de multiples écrits et déclarations publiques, ainsi qu'au cours de rencontres et de conférences avec des cadres, des militants ou des citoyens, je n'avais pas fait mystère de mes idées et de mes conceptions sur tous les problèmes qui se posaient à notre pays à la fin de la décennie 1980 et au début de la décennie suivante. Ceux qui m'avaient appelé à la Direction du Gouvernement connaissaient parfaitement mes idées et mes conceptions, en plus du fait que je les avais exposées et rappelées de vive voix, avant même que me fût annoncée la décision de me confier cette responsabilité.

**3°/ « Mr ABDESSELAM m'accuse, dans ses déclarations à la presse d'interférer dans ses activités en laissant entendre que je faisais irruption dans son Cabinet ».**

Je ne crois pas avoir déclaré que le Général TOUATI faisait irruption dans mon Cabinet. Par contre, lui-même, m'avait dit être venu, un jour, faire pratiquement irruption dans le bureau de mon Directeur de Cabinet pour protester contre la mesure de suspension que je venais de prendre contre le journal « El-Watan », ce qui, soit dit en passant – est une manière d'interférer dans mes activités. Car, si une intervention ou une protestation devait être effectuée auprès de moi, en ma qualité de Chef de Gouvernement, c'était au Ministre en titre dont il dépendait alors, autrement dit le Ministre de la Défense Nationale, qui était le Général NEZZAR, qu'il revenait de le faire. Mais, pour reprendre les termes mêmes employés à mon égard par le Général TOUATI, j'aurai à exposer, plus loin, à propos de cette affaire de la suspension du journal « El-Watan », « ma version des choses », qui ne sera pas « nécessairement celle qu'apprécie » ce même Général TOUATI.

Pour s'en tenir à ce que le Général TOUATI mentionne en m'attribuant des propos l'accusant d'interférer dans mes activités, je me limite, à ce niveau, à citer son intervention en

ce qui concerne le code des investissements, le fait qu'il reconnaît avoir été une sorte de recours pour des Ministres de mon Gouvernement qui prétendaient avoir des opinions, mais n'auraient pas osé les soutenir en ma présence, son rôle avoué, dans son interview au journal « El-Watan », dans l'orchestration qui a conduit au recours de l'Algérie au rééchelonnement de sa dette et, enfin, son attitude consistant à s'adresser au Trésor Français pour vérifier la véracité des chiffres que j'avais avancés dans une déclaration publique. D'autres considérations seront développées plus loin concernant ce point dans les allégations formulées par le Général TOUATI.

**4°/ « Nous étions en 1992…Comme nous étions en régime d'état d'urgence, d'expérience nous avions estimé nécessaire de recourir à une cellule de coordination, de réflexion et de proposition pour toutes les mesures qui pouvaient découler donc de l'état d'urgence mais destinées à rétablir l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens. Il y avait donc un groupe composé de cinq ministres, de deux hauts fonctionnaires et de moi-même en qualité d'officier de liaison du Ministre de la Défense ».**

Il est exact que lors de la première période de l'existence de mon Gouvernement correspondant pratiquement au deuxième semestre de l'année 1992 et aux premiers mois de l'année 1993, mes rapports avec le Général TOUATI s'étaient déroulés dans une atmosphère harmonieuse. Nous étions, alors, absorbés dans la lutte contre la subversion, qui affectait gravement l'ordre et la stabilité dans notre pays. En particulier, nous devions déterminer comment réagir, dans cette lutte, aux attentats qui ensanglantaient notre société et terrorisaient notre population. Nous avions à faire face à une conjoncture inédite dans la situation sécuritaire de l'Algérie, depuis son indépendance. Nous devions imaginer et mettre en place des moyens, des structures et des procédures, d'une nature encore inconnue dans le fonctionnement de nos organismes liés au maintien de l'ordre. Une œuvre d'une ampleur considérable avait été accomplie à cet effet, grâce à la coopération qui s'était établie entre les Ministères concernés ; des réunions de coordination se tenaient dans mon Cabinet, parfois en ma présence et sous ma présidence, d'autres fois, auprès de mon Directeur de Cabinet. Les discussions se déroulaient dans une atmosphère conviviale marquée par la volonté et les efforts de chacun d'accomplir positivement sa tâche et de doter le pays des outils lui permettant de surmonter avantageusement les dangers qui le menaçaient. Pour ma part, je n'avais qu'à me féliciter de la contribution apportée par le Général TOUATI à ce travail et

j'avais pensé établir avec lui non seulement des relations de collaboration harmonieuse, mais aussi des rapports de confiance, que je croyais fondés sur l'adhésion à des valeurs communes. Il est vrai qu'avant mon arrivée à la Direction du Gouvernement, je ne connaissais pas le Général TOUATI et je ne pouvais déceler les écarts fondamentaux qui nous séparaient, sur le plan de ce que l'on pourrait appeler nos préférences respectives du point de vue idéologique et historique. Aussi, dès la fin du premier trimestre de l'année 1993 et pour des motifs que je développerai plus loin, nos rapports de confiance devenaient distants, puis méfiants et, enfin, pratiquement ouvertement hostiles.

**5°/ « M. ABDESSELAM n'arrête pas de lancer à la cantonade que je serais au service de certains intérêts. Tout cela parce que je m'étais permis de lui faire une remarque sur le projet de code des investissements qu'il avait vidé de toute sa substance en ajoutant un article ou un alinéa d'article obligeant tout investisseur algérien, qu'il soit résident ou non, de déclarer devant notaire l'origine des fonds à investir ».**

a) Le simple fait de considérer que le projet de code des investissements que j'avais fait élaborer avait été vidé de sa substance, parce que j'avais introduit, dans le corps de ce texte, une clause obligeant tout investisseur à déclarer l'origine de ses fonds, ne peut avoir d'autre signification que celle d'un appui accordé à ceux qui, chez nous et de notoriété publique, ont acquis des ressources considérables au détriment de l'Etat, soit par la fraude fiscale, soit par les multiples formes de la corruption, en particulier les commissions prélevées sur les marchés de l'administration ou des entreprises nationales, soit encore à travers les accaparements opérés sur les biens de la collectivité, soit enfin par les abus perpétrés dans les opérations commerciales au détriment des consommateurs

b) En outre, le rôle que le Général TOUATI ne cache pas d'avoir joué, dans l'orchestration des intrigues et des interventions qui avaient conduit l'Algérie à recourir au rééchelonnement de sa dette extérieure, est, en soi, une nouvelle façon d'accorder son appui à certains intérêts ou d'être lié à ces intérêts, puisque la campagne qui avait été conduite, notamment par le Général TOUATI, de son propre aveu, visait tout spécialement à obtenir, sous le couvert de l'assujettissement inévitable aux conditions exigées par le F.M.I., la libération du commerce extérieur, ainsi que l'accès des opérateurs privés aux transactions de l'import-export qui comportent, essentiellement, l'importation des produits de grande consommation. Toujours en application des conditions imposées par le F.M.I., ces opérateurs

privés étaient admis à bénéficier, pour le financement de leurs importations, des crédits extérieurs obtenus ou garantis par l'Etat. Dois-je encore rappeler les liens qui rattachent le Général TOUATI au groupe RCD et que le Chef de ce groupe, dans un écrit publié après le renvoi de mon Gouvernement, me reprochait d'avoir mentionné, parmi les instigateurs des campagnes de dénigrement menées contre la politique économique de mon Gouvernement, notamment à travers certains organes de presse qui se disent indépendants, de gros importateurs connus sur la place commerciale algérienne, pour les juteuses opérations qu'ils avaient réalisées dans les domaines du fer à béton et des médicaments. Rien ne permet d'affirmer que le Général TOUATI détient des parts dans les groupes d'intérêts qui ont tiré des avantages certains des orientations qu'il ne cache pas d'avoir impulsées à la politique économique de l'Algérie, après mon élimination de la Direction du Gouvernement, de même que je n'ai, à aucun moment affirmé qu'il ait personnellement profité des activités des groupes d'intérêts qui ont bénéficié de son action à travers les sphères dirigeantes de l'Etat.

c) Mais, par delà les considérations diverses que peut susciter l'appréciation portée par le Général TOUATI sur la clause incluse dans mon projet de code des investissements et visant au contrôle de l'origine des fonds apportés par d'éventuels investisseurs, il demeure que la question fondamentale qui se pose à propos de cette querelle est celle-ci : comment se fait-il que le Général TOUATI, qui agit en tant que représentant de l'une des plus éminentes autorités de l'Etat, ainsi que ceux dont il déclare avoir reçu les confidences, trouvent insolite, sinon inadmissible, que les agents qualifiés de l'Etat, en l'occurrence les notaires, s'enquièrent de l'origine des capitaux à engager dans des investissements bénéficiant, de surcroît, d'avantages et de garanties accordés par cet Etat ? Tous les observateurs de notre scène politique nationale savent que les éléments qui se sont enrichis de manière illicite et, le plus souvent, aux dépens de la collectivité, aspirent à faire avaliser par la loi le produit de leurs rapines et agissent dans ce sens, auprès de tous les acteurs qui animent nos activités politiques nationales, afin de s'assurer une impunité permanente et de légaliser ce qu'ils ont acquis par des moyens autant illégaux qu'immoraux. C'est là tout l'enjeu de ce qui, chez nous, ne cesse de ressurgir, depuis des années, sous la forme de la revendication de l'amnistie fiscale, sous le prétexte que l'Algérie a besoin de capitaux pour créer des emplois et réduire le chômage.

Tout le monde sait, aussi, que les pays développés relevant du monde occidental dont l'économie est régie par les règles du capitalisme et de l'économie de marché, imposent

un contrôle rigoureux sur l'origine des fonds en circulation ou s'investissant dans leur économie. Ai-je besoin de rappeler ici que dans les pays occidentaux, tout dépôt de fonds dans une banque, même d'un montant relativement minime par rapport aux chiffres colossaux correspondant aux énormes masses de billets de banque et de bons de caisse circulant dans nos sacs poubelle, requiert de la part du déposant la fourniture de justificatifs rigoureux sur l'origine des capitaux à déposer ? Aux U.S.A., un voyageur arrivant de l'étranger et déclarant détenir par-devers lui une somme en liquidités égale ou supérieure à cinq mille (5 000) dollars US se voit soumettre à un interrogatoire serré par les services de sécurité. Ces règles existaient bien avant les mesures édictées ces dernières années pour traquer les fonds destinés au financement de ce que l'on appelle le terrorisme international. Elles avaient fondamentalement pour objet de combattre l'argent sale, celui provenant, en particulier, du commerce de la drogue, de la prostitution et du crime organisé. Comment l'Etat Algérien, issu d'une Révolution, qui a coûté à notre peuple des centaines de milliers de martyrs et dont le rayonnement s'est déployé à l'échelle universelle, pouvait-il tolérer de laisser édicter, en son nom, des dispositions législatives ouvrant une voie royale au blanchiment de l'argent sale, que tous les Etats civilisés et sérieux condamnent comme un crime indéniable et comme un outrage à la réputation des institutions régissant ces Etats ? Seuls les pays où dominent les diverses mafias qui sévissent à travers le monde acceptent de s'ériger en paradis fiscaux pour les gains fuyant les lois des Etats où ils ont été réalisés et un refuge pour les capitaux provenant de ressources occultes, souvent liées aux crimes et aux agissements des auteurs d'opérations crapuleuses.

d) Le Général TOUATI semble oublier, et beaucoup de nos responsables politiques semblent aussi oublier avec lui, que l'un des thèmes majeurs servant de justificatif et d'objectif à l'action entreprise, sous l'égide de l'A.N.P., au lendemain de l'annulation des résultats des élections législatives de 1991 et de l'interruption du processus électoral qui s'en suivit, était le rétablissement de la crédibilité de l'Etat. Pour ma part, dans le programme de travail que j'avais assigné à mon Gouvernement, avec l'approbation du H.C.E., le rétablissement de la crédibilité de l'Etat figurait en bonne place ; il comportait essentiellement deux volets : la lutte contre la subversion et l'action à mener contre la corruption et ce que l'on appelait les maux sociaux, qui étaient la cause principale de la dégradation de la situation politique dans le pays. Ce fut mon Gouvernement qui édicta toutes les dispositions législatives et réglementaires permettant aux forces de l'ordre d'intervenir avec efficacité et à notre justice d'agir avec la rigueur et la célérité voulues en vue, d'une part, de contenir et de

combattre les assauts visant les institutions de l'Etat et, d'autre part, d'assurer la protection des personnes et des biens, victimes d'attentats de plus en plus meurtriers et destructifs. Ayant accepté d'assumer une responsabilité que je n'avais nullement recherchée ou sollicitée, dans les circonstances douloureuses que vivait l'Algérie en juillet 1992 et au cours des mois qui ont suivi, je ne pouvais en aucun cas me soumettre à la volonté de ceux qui, comme le Général TOUATI, se croyaient investis de la mission suprême de déterminer, seuls, ce qui était bon pour le pays et ce qui ne l'était pas, et me laisser ranger dans les annales de cette sombre période de notre histoire comme étant uniquement l'homme de la loi anti-terroriste, des cours spéciales et des mesures destinées à débarrasser nos mosquées des menées subversives qui s'y étaient implantées au cours des années ayant précédé à la période qui s'était ouverte avec l'interruption du processus électoral intervenue au début de 1992. En plus de sa portée comme une disposition législative indispensable à l'assainissement du climat moral dans le pays et au rétablissement de la crédibilité de l'Etat, la clause sur le contrôle des capitaux que j'avais fait inclure dans mon projet de code des investissements constituait une obligation morale, à laquelle je ne pouvais me soustraire sans faillir à la dignité et au caractère éminemment élevé et salutaire de la mission qui m'avait été confiée. Mon rôle était de doter le pays d'un code des investissements susceptible de contribuer à la poursuite et au renforcement de son développement, dans le respect des valeurs saines issues de notre Révolution ; mon rôle n'était pas de procurer un code de blanchiment d'argent mal gagné à ceux qui ont accaparé des richesses au détriment de notre peuple.

**6°/ - « La plupart de ses collaborateurs (il s'agit de moi-même et de mes collaborateurs) étaient contre cette disposition mais ils n'osaient pas le lui dire, parce qu'il faut le dire, même des membres du Gouvernement n'entraient qu'avec appréhension dans son bureau. C'est d'ailleurs un des Ministres qui m'avait fait part de ses craintes sur cette disposition qui risquait de faire ressembler le code des investissements à un code pénal, alors que tout le reste est excellent ».**

a) Sur la manière de traiter mes collaborateurs, dans le cadre de l'exercice des différentes responsabilités qui m'ont été dévolues au cours de ma vie, je laisse le soin à ces collaborateurs de répondre, même dans le secret de leur conscience et de leur intimité, aux allégations avancées par le Général TOUATI. Pour ma part, je me contente de dire simplement que je m'honore du respect et de la considération, mêlée parfois d'affection fraternelle, que m'ont toujours témoignés mes collaborateurs, du moins certains d'entre eux, y

compris durant les périodes où je n'exerçais que des responsabilités militantes, ne me conférant aucun pouvoir de les terroriser au point de les amener à ne pas me faire connaître leurs opinions et à ne m'approcher qu'avec appréhension. Je n'ignore pas, non plus, que cette considération et ce respect librement consenti de mes collaborateurs à mon égard, me procuraient le privilège de disposer, aux yeux d'observateurs extérieurs pas toujours dénués d'intentions malveillantes, d'une autorité qui, pour ces derniers, ne pouvaient être que l'effet de la contrainte du pouvoir attaché à mes fonctions. La volonté de véritablement « damer le pion » à ceux qui profèrent, à mon égard, des appréciations aussi fantaisistes qu'empreintes probablement du dépit envieux de ne pas bénéficier de la même autorité de la part de leurs propres collaborateurs, ne me conduit pas, néanmoins, à aller plus en avant dans la riposte à de telles allégations.

b) Il n'est pas étonnant, surtout compte tenu de l'atmosphère faite d'intrigues et de comportements opportunistes qui caractérise notre situation politique depuis le début de la décennie 1980, que certains de mes collaborateurs ou de membres de mon Gouvernement aient fait part au Général TOUATI de leurs appréhensions, pour ne pas dire de leurs oppositions, à la clause incluse dans le projet du code des investissements sur le contrôle des capitaux. Mes collaborateurs et les membres du Gouvernement n'étaient pas exempts de personnes au double langage et présentant de multiples facettes, selon l'idée qu'ils se font de l'opinion de leur interlocuteur. A cet égard, il est connu que, devant moi ou bien tout simplement en présence de l'ensemble des membres du Gouvernement réunis en conseil, il arrive que certains aient d'abord, pour souci, d'afficher les opinions les plus radicales, les positions visant à les classer parmi les éléments les plus stricts pour leur rigueur en ce qui concerne la gestion des affaires de l'Etat et le traitement des questions touchant à quelques aspects de notre vie sociale, tels que la corruption ou l'enrichissement illicite. Ce faisant, ils se remettent, à ceux qu'ils considèrent comme les « vrais décideurs », pour redresser les choses dans le sens correspondant à leurs véritables choix, qu'ils n'osent pas afficher et défendre devant tout le monde. Ceux qui se sont ouverts au Général TOUATI, selon ses dires, au sujet de leur désaccord sur le contrôle de l'origine des fonds à investir, sont probablement les mêmes qui m'affirmaient que les militaires ne laisseraient jamais passer une telle clause, n'hésitant pas à suggérer, et parfois à affirmer ouvertement que ces militaires ou leurs amis seraient les premiers à pâtir d'un tel contrôle. Pour ma part, par la position que j'avais adoptée en préconisant une clause visant à assurer que les fonds bénéficiant des avantages prévus par le code des investissements sont d'origine honnête, je tablais sur l'idée que les décideurs,

relevant de l'A.N.P., ne disposaient pas d'intérêts occultes à soustraire au contrôle de l'Etat et n'accepteraient, en aucun cas, de se faire les complices des opérateurs privés qui écument l'économie du pays. Les bonnes âmes dont le Général TOUATI se délectait à recueillir les confidences étaient probablement les mêmes qui prétendaient m'éclairer et m'aider de leurs conseils, en me disant que, par certaines de mes positions, notamment la clause sur le contrôle des capitaux incluse dans le projet de code des investissements, je m'employais à scier la branche sur laquelle j'étais assis avec mon Gouvernement.

En fin de compte, l'enseignement à tirer de cet épisode sur le cheminement suivi par le projet de code des investissements que j'avais fait élaborer et qui fut adopté après le renvoi de mon Gouvernement, est que, tout au moins pendant une certaine période récente de la vie politique de notre pays, ceux qui, devant l'opinion nationale et extérieure, avaient en charge des intérêts du pays, n'étaient pas les vrais maîtres des décisions dont ils assumaient la responsabilité publique. Des recours inavoués vers des centres de pouvoir occultes étaient susceptibles de contrer leur action, de la neutraliser et même de leur imposer des décisions ne correspondant pas à leurs choix propres. Le Général TOUATI semble exceller dans ce type de pratiques et même s'en délecter, puisqu'il n'était pas rare d'entendre dire, dans quelques cénacles de notre capitale, qu'il prenait plaisir à y afficher et à faire déambuler sa silhouette dans certaines ambassades où, en le voyant, l'on croyait apercevoir le « Mokh », c'est-à-dire « l'inspirateur » qui déterminait véritablement la direction des affaires du pays et l'oracle de qui on pouvait connaître dans quel sens allait se diriger l'action de nos dirigeants.

**7°) – « Nos rapports étaient, au contraire, excellents, très confiants. Au point où je m'étais permis d'intervenir auprès de lui après la suspension qui avait frappé (en 1993), le quotidien « El-Watan » et l'arrestation de cinq de ses journalistes. Je considérais que le journal n'avait commis aucune infraction ni violé aucun secret militaire en rapportant l'information de l'attaque terroriste contre la brigade de gendarmerie de Ksar El Hocine. Sur le moment, il ne m'avait rien dit, mais plus tard, il ne s'empêchera pas de laisser entendre que j'étais au service de la presse privée ».**

a) Un jour de janvier 1993, le samedi 2 plus exactement, en arrivant à mon bureau je prends connaissance du contenu du quotidien « El-Watan » étalant, sur toute la largeur de sa première page, l'annonce de la mort de cinq gendarmes près de Laghouat. J'en fus doublement indigné, d'abord, parce que nous avions convenu, notamment avec les

responsables de la presse, de ne pas donner une publicité excessive aux attentats des terroristes dont l'un des objectifs était précisément de frapper l'opinion et de donner une répercussion considérable à leurs actes ; ensuite, je trouvais scandaleux qu'un journal, qui se prétendait sérieux, exploitât à des fins commerciales un drame engendré par les agressions terroristes. J'ignorais, alors, certaines motivations occultes, qui pouvaient expliquer la publicité donnée à cette affaire.

En même temps que je prenais connaissance du contenu du journal El-Watan, j'avais appris que le directeur de ce quotidien ainsi que quelques-uns de ses collaborateurs journalistes avaient été interpellés et appréhendés, très tôt dans la matinée, par la gendarmerie, qui leur reprochait d'avoir saboté son enquête sur l'attentat de Laghouat en divulguant prématurément la nouvelle de cet attentat. Nous étions sous le régime de l'état d'urgence, dans une situation interne marquée par les répercussions des attentats terroristes. Je pris immédiatement la décision de faire suspendre « sine die » la parution du journal « El-Watan ».

Par la suite, au bout de quelques jours, à la suite de certaines interventions, notamment celle du Général NEZZAR qui m'avait assuré qu'il avait fait des remontrances sévères au directeur d'El-Watan, je fis lever la mesure de suspension prise à l'encontre de ce journal. Entre-temps, son directeur et les journalistes interpellés avec lui avaient été relâchés par la gendarmerie.

Quant au Général TOUATI, je ne fus, à aucun moment, avisé de son intervention au sujet de cette affaire. Ce ne fut que bien plus tard que lui-même m'apprit, au cours d'une rencontre dans mon bureau, qu'il avait pratiquement fait irruption, selon ses propres termes, dans le bureau de mon Directeur de Cabinet, pour protester contre la mesure que je venais de prendre à l'encontre du journal « El- Watan ». Sur le coup, il avait sans doute jugé peu opportun de me saisir directement de sa réaction. Il avait, probablement, préféré s'adresser au Général NEZZAR et lui demander d'intervenir auprès de moi afin de lever la mesure de suspension frappant le journal « El-Watan ». Le Général NEZZAR, en sa qualité de membre du H.C.E., mais aussi en vertu de sa position de Chef de l'A.N.P., était considéré alors comme le véritable détenteur du pouvoir suprême dans le pays ; de ce fait, il se trouvait dans une situation hiérarchique supérieure à la mienne ; en plus, nos rapports étaient très corrects, empreints d'une confiance et d'une courtoisie dont je m'étais toujours félicité.

Probablement, le Général TOUATI avait dû se sentir mortifié de n'avoir pas réussi à obtenir sur-le-champ la levée de la suspension du journal « El-Watan », dont il était, en quelque sorte, le protecteur. Cela n'est sans doute pas étranger aux récriminations sourdement hargneuses qu'il manifeste à mon encontre, notamment à travers ses vaticinations concernant ma prétendue conception « césariste » dans l'exercice de l'autorité.

En réalité, me tenant, comme toujours selon mon attitude habituelle, à l'écart des cercles de rencontres et d'amitiés qui animaient et qui animent toujours la vie sociale et politique dans notre capitale, j'ignorais, à ce moment-là, ce qui pouvait expliquer le zèle manifesté par le Général TOUATI en faveur du journal « El-Watan ». En effet, je devais apprendre, par la suite, c'est-à-dire au fur et à mesure que se déroulait ma brève carrière de Chef de Gouvernement et, davantage encore, après mon éviction de cette responsabilité, que le Général TOUATI nourrissait à l'égard du Général Abbès GHEZAIEL, alors Chef de la Gendarmerie, une hostilité quasiment viscérale. Apparemment, cela pouvait avoir pour origine le fait que le Général TOUATI, ayant fréquenté une école de gendarmerie dans le cadre de l'Armée Française avant de rejoindre le F.L.N., devait s'estimer mieux qualifié que le Général GHEZAIEL pour diriger notre gendarmerie nationale. Mais, en plus, ce que j'avais appris du Général TOUATI au sujet de ses inclinations idéologiques et de ses préjugés envers les valeurs caractérisant le mouvement nationaliste algérien, me donne à penser que son hostilité envers le Général GHEZAIEL devait dépasser les limites d'une simple rivalité concernant la direction de notre gendarmerie : il s'agit de la différence, à mes yeux fondamentale, des origines respectives, en quelque sorte, organiques et idéologiques de ces deux généraux : l'un, le Général GHEZAIEL, est un ancien militant du P.P.A. qui avait rejoint l'A.L.N. dans un simple mouvement qui s'inscrivait dans la continuité de ses engagements de jeunesse ; l'autre, le Général TOUATI, avant de rejoindre les rangs de l'armée française, n'avait jamais connu le mouvement national, ni senti vibrer dans ses tripes les sentiments du nationalisme algérien. Le Général GHEZAIEL était élève au lycée de Skikda que j'avais fréquenté moi-même durant l'année scolaire 1948-1949. Plus jeune que moi, Abbès GHEZAIEL devait se situer, alors, à quelques classes en dessous de la mienne. Mais, à l'instar de quelques-uns de nos anciens élèves du lycée de Skikda, il était militant du P.P.A. Prenant part un jour à une manifestation de son parti dans la ville, il eut affaire à la police, ce qui aboutit à révéler au proviseur de son lycée son appartenance au P.P.A. et ses sentiments nationalistes et à provoquer son exclusion de ce lycée. Revenu chez lui, à Batna, ses parents, sans doute pour le protéger, l'incitèrent à s'engager dans l'armée française, qu'il

rejoignit en entrant à l'école des transmissions militaires en France. Quelque temps après le 1er novembre 1954, retrouvant les anciennes filières du P.P.A. à Batna, à l'occasion d'un séjour de vacances en Algérie, il rejoignit ses anciens compagnons du parti dans le maquis des Aurès et s'intégra, ainsi, dans les rangs de l'A.L.N. Sa vie fut, par la suite, celle de tous les membres de l'A.L.N., d'abord à l'intérieur, puis à l'extérieur, partageant avec ses frères de combat tous les moments de joie et d'épreuves, ainsi que les aléas qu'ont connus ceux qui ont vécu le parcours de notre lutte de libération nationale jusqu'au jour de son triomphe final avec la proclamation de l'indépendance de l'Algérie. Bien qu'étant passé par les services de l'armée française, avant de les quitter pour regagner les rangs de l'A.L.N., Abbès GHEZAIEL n'est pas à classer parmi ceux qu'il est convenu d'appeler les « déserteurs de l'armée française », qui ont rejoint le F.L.N. à nos frontières avec la Tunisie et le Maroc en désertant leurs lieux d'affectation au sein de l'Armée Française en Europe.

Quant au Général TOUATI, il a rallié le F.L.N. à l'extérieur, en février 1961. Auparavant, il avait fréquenté le centre de formation administrative créé par SOUSTELLE en 1955, en vue de former d'une manière accélérée des cadres algériens destinés à étoffer l'administration coloniale en Algérie, de manière à renforcer son emprise sur notre population. On se rappelle que l'une des constatations formulées par le Gouverneur Général SOUSTELLE, après sa prise de fonctions en 1955, était d'estimer que la population algérienne était sous-administrée, c'est-à-dire que les structures coloniales chargées de son encadrement avaient besoin d'être resserrées. SOUSTELLE voulait faire d'une pierre deux coups : affermir davantage l'emprise de son administration sur notre peuple et gagner de nouveaux cadres algériens destinés à servir d'éléments de renforcement au système répressif, qu'il imaginait de mettre en place en vue de combattre notre révolution, dans l'espoir d'enrayer son expansion, qui commençait à prendre de l'ampleur sous le proconsulat de Jacques SOUSTELLE[2].

Pour ma part, j'ai été amené, par la suite, à comprendre qu'il y avait là « une version des choses » qui expliquait la vivacité et le zèle qui avaient caractérisé la réaction du Général TOUATI, au sujet de la décision que j'avais prise de suspendre le journal « El-Watan ». Au moment où je pris cette décision, je ne disposais pas d'éléments d'information sur les querelles internes qui opposaient le Général TOUATI au Chef de la gendarmerie.

[2] Certaines sources affirment que le général TOUATI avait rejoint l'ALN avant février 1961. De même qu'il n'est pas confirmé qu'il ait fréquenté, auparavant, le centre de formation Administrative créé par SOUSTELLE.

Aussi, ne suis-je pas loin de penser que le Général TOUATI était la source de l'information publiée en exclusivité par le journal « El-Watan » sur l'attentat ayant entraîné la mort de plusieurs gendarmes près de Laghouat, information dont la direction de la gendarmerie voulait retarder la publication pour les besoins de son enquête (voir annexe n°39). J'ai toutes sortes de raisons de penser que la révélation de la nouvelle de l'attentat survenu près de Laghouat par le journal « El-Watan », n'avait nullement pour objet « d'informer le public » ainsi que le prétendent certains journalistes, quand ils veulent justifier certaines de leurs initiatives. Elle avait, probablement, pour objectif d'atteindre la réputation et la capacité du Général GHEZAIEL dans ses fonctions de dirigeant de notre Gendarmerie Nationale. Elle pouvait, aussi, viser à rabaisser son crédit et son aptitude à assumer, avec autorité, la succession du Général NEZZAR, à la tête du Ministère de la Défense Nationale. Car, et je ne crois pas révéler un secret à ce sujet, à la fin de l'année 1992 et au début de l'année 1993, on laissait entendre que le Général NEZZAR, pour des raisons de santé, songeait à limiter ses activités et même prendre sa retraite et que le Général GHEZAIEL était déjà prévu pour le remplacer au poste de Ministre de la Défense Nationale. C'était certainement là une perspective qui ne réjouissait pas le Général TOUATI.

Au demeurant, on sait que le quotidien EL-WATAN pousse des cris d'effraie lorsque j'évoque ses liens avec des milieux relevant du Ministère de la Défense Nationale ; mais certains journalistes de sa rédaction ne manquaient pas, à l'époque, de confier à des membres de mon Gouvernement auxquels ils étaient liés par des attaches personnelles remontant parfois à des études vécues en commun : « pensez-vous que nous nous serions permis de publier une telle information sans l'aval de l'armée ? » Evidemment, pour des gens « d'EL-WATAN », un signal du Général TOUATI valait accord de l'A.N.P. Par mon initiative de suspendre le journal « EL-WATAN » et de faire durer cette suspension, j'avais mis en évidence, sans le savoir, qu'un signal du Général TOUATI ne reflétait pas, nécessairement, le point de vue de toute l'armée.

En définitive, sans le vouloir et sans m'en rendre compte dans l'immédiat, je m'étais trouvé mêlé à une dissension dont l'enjeu était la prééminence, au sein de notre institution militaire, du courant de pensée issu des profondeurs de notre nationalisme, qui fut le facteur déterminant du déclenchement et du triomphe de notre Révolution, ainsi que de la fondation de l'A.L.N. dont l'A.N.P. est l'héritière.

Quant aux propos que me prête le Général TOUATI, au sujet de ses rapports avec la presse privée, mon point de vue est que ce n'est pas le Général TOUATI qui est au service de la presse privée, mais plutôt que c'était cette presse, qui se dit libre et indépendante, qui était bien au service du Général TOUATI, c'est-à-dire à l'écoute du pouvoir dont elle voit en lui le « Mokh ».

**8°/ « Je me suis aperçu que M. ABDESSELAM avait une conception césariste du pouvoir : « par le Chef et pour le Chef… » Quand il (ABDESSELAM) dit que c'est moi qui l'ai fait limoger, il fait un transfert au sens de la médecine mentale. Admettre que c'est le H.C.E. qui l'a démis serait reconnaître la possibilité d'un bien fondé de son départ. Le H.C.E. était l'instance qualifiée pour juger son action. Or, M. ABDESSELAM ne peut se résoudre à admettre ses erreurs dans le temps ».**

Je me réserve de revenir plus loin sur les élucubrations qu'avance le Général TOUATI au sujet de ce qu'il appelle ma « conception césariste du pouvoir ». Voyons ce qu'il en est de la « médecine mentale » et du rôle du H.C.E.

a) Il n'est pas exclu qu'à l'occasion de son passage dans les officines de l'armée coloniale et, éventuellement de ce qu'on appelait, pendant les années de notre guerre de libération nationale, le « Centre SOUSTELLE », que le Général TOUATI ait été initié aux pratiques de la guerre dite « psychologique » et qu'à ce titre, on lui ait enseigné comment recourir aux références relevant de la médecine mentale quand il s'agit de manipuler l'auditoire auquel l'on s'adresse, afin de lui faire avaler les absurdités que l'on tente de faire passer pour des vérités d'évidence.

C'est ainsi que le Général TOUATI essaie de faire croire aujourd'hui que le H.C.E., après la disparition du regretté Mohamed BOUDIAF, son premier Président, exerçait effectivement la réalité du pouvoir et que lui-même ne comptait pour rien et n'intervenait en rien dans les activités de ce H.C.E. Je voudrais, à ce sujet, me permettre de lui rappeler simplement les confidences qu'il m'avait confiées, un jour, quand nos rapports étaient confiants et harmonieux, sur le rôle qu'il avait joué ou qu'il prétendait avoir joué dans le règlement de la succession du Président BOUDIAF et dans le choix des membres du Conseil Consultatif, que ce dernier avait fait désigner avant sa disparition. Dois-je aussi lui rappeler que le 8 mai 1993, il me fit parvenir, quelques heures avant sa diffusion à la télévision, le

texte du discours prononcé par le Président Ali KAFI à l'occasion de l'anniversaire du 8 mai 1945 ? Certes, le Président Ali KAFI agissait dans le cadre d'une présidence à caractère collectif. L'un des membres de cette présidence était, bien sûr, le Général NEZZAR dont le Général TOUATI était le conseiller politique et le représentant dans les réunions interministérielles impliquant le Ministère de la Défense. A ce titre, il avait, sans doute, été appelé à examiner, pour le compte du Général NEZZAR en sa qualité de membre du H.C.E., le texte de ce discours prononcé le 8 mai 1993 à la télévision. Il n'en reste pas moins qu'en me faisant parvenir lui-même le texte de ce discours avant qu'il fut diffusé, il tenait, sans doute, à me signifier que, derrière le Général NEZZAR, c'était lui qui donnait l'imprimatur à un discours du Président du H.C.E., ce qui tendait à suggérer qu'il était, également, l'homme qui inspirait et donnait la dernière main aux décisions émanant de ce H.C.E. Bien plus, au cours de la rencontre, le 3 mai 1993, avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, rencontre que j'évoque plus loin et au cours de laquelle, selon ce que m'en avait dit Rédha MALEK, je devais être admonesté pour avoir pris l'initiative de certaines mesures à la suite de la révélation par la presse internationale d'une opération de corruption à propos du contrat de vente du gaz naturel algérien à l'Italie, le Général NEZZAR s'était explicitement adressé à moi en ces termes : ***« Si Ali va s'adresser à la nation, dans un discours qu'il prononcera le 8 mai prochain, à l'occasion de l'anniversaire des massacres de mai 1945. Que doit-il dire à propos du Gouvernement ? »***

J'avais répondu qu'il pourrait mentionner dans sa déclaration que le H.C.E., au moment de l'expiration de sa mission prévue pour la fin de l'année 1993 et à travers les modalités qui seront aménagées pour l'organisation de la transition qui suivra, veillera à ce que les dispositions adéquates soient arrêtées afin d'assurer la continuité de la politique appliquée par le Gouvernement pour la mise en œuvre de son programme. Le Général NEZZAR me demanda, alors, de transmettre au Président du H.C.E. un texte énonçant les termes dans lesquels cette continuité de la politique suivie par le Gouvernement serait affirmée et assurée. Nous étions, alors, au lendemain de l'adoption par le Conseil des Ministres et de la publication au Journal Officiel du décret législatif édictant le plan national pour 1993 et les objectifs généraux pour la période 1993-1997. C'était, aussi, le moment où l'on commençait à parler de la conclusion du dialogue engagé par le H.C.E. avec certains partis politiques et quelques mouvements associatifs. La rumeur évoquait, aussi, dans le sillage de ce dialogue, l'organisation de la transition, qui ferait suite au H.C.E.

Répondant donc à cette suggestion du Général NEZZAR en personne, suggestion formulée en présence du Président du H.C.E., j'avais chargé un membre du Gouvernement de rédiger le texte qui m'avait été demandé, dans le sens de la réponse par laquelle j'avais répliqué au Général NEZZAR, c'est-à-dire l'affirmation, par le Président Ali KAFI, dans son adresse à la Nation le 8 mai suivant, que la continuité de la politique suivie par le Gouvernement serait assurée, après l'expiration de la mission du H.C.E. Ce texte avait été remis, comme convenu, à la Présidence du H.C.E.

Or, à la lecture du texte du discours du Président Ali KAFI, discours prononcé à la télévision la veille du 8 mai 1993, et dont une copie m'avait été transmise par le Général TOUATI avant qu'il ne fût diffusé, aucune mention n'était faite ni du Gouvernement, ni de sa politique, contrairement à la volonté clairement exprimée par le Général NEZZAR dont le Général TOUATI n'était que l'un des auxiliaires. Dès le lendemain de la diffusion de ce discours, la presse aux ordres dite « libre et indépendante » s'était répandue en commentaires plus ou moins acides sur le silence du Président du H.C.E. concernant le Gouvernement. Ce silence était présenté comme le signe d'un désaccord entre l'exécutif et l'instance présidentielle collective et surtout, comme l'indication que le H.C.E. retirait son approbation et son appui à l'action de mon Gouvernement. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette presse était connue pour ses liens avec le Général TOUATI et les milieux politiques qui prétendaient bénéficier de la faveur de ce dernier. Dois-je préciser, en outre, que la date du 8 mai correspond bien à la période que le Général TOUATI présente, dans son interview au quotidien EL–WATAN du 27 septembre 2001, comme étant celle où il avait commencé, toujours selon ses dires, à penser que mon Gouvernement avait échoué dans sa mission. Aussi, l'homme qui prétend n'avoir assumé aucun rôle dans la détermination et la conduite de la politique du pays pouvait-il se permettre d'ignorer une directive du Général NEZZAR lui-même ? A tout le moins, il pouvait, ainsi, s'accorder la capacité de faire revenir ce dernier sur ce qu'il avait personnellement promis et suggéré.

Aussi, suis-je en droit de penser que le Général TOUATI n'avait pas été étranger à la campagne hostile et hargneuse enclenchée par la presse connue pour ses attaches avec les milieux dits « démocrates » et les groupes d'intérêts opposés à la politique économique de mon Gouvernement. La thèse développée par cette presse à travers sa campagne de dénigrement, exploitait le silence noté, à propos de mon Gouvernement, dans le discours prononcé le 8 mai par le Président Ali KAFI. Ce silence, on vient de le voir, est le fait d'une

intrigue du Général TOUATI, agissant en contradiction flagrante avec une recommandation dont le Général NEZZAR avait pris spontanément l'initiative. La presse hostile à mon égard avait donné à ce silence la portée d'un message par lequel le H.C.E. aurait entendu faire sentir que mon Gouvernement n'en avait plus pour longtemps et que sa politique était condamnée. Cette presse prenait plaisir à relever que le discours du Président Ali KAFI le 8 mai, à la différence de celui qu'il avait tenu devant les cadres de la nation au Club des Pins le 14 janvier précédent, ne parlait plus du temps dont avait besoin le gouvernement pour appliquer son programme.

Au demeurant, cet épisode me remet en mémoire un autre élément attestant la volonté du Général TOUATI de régenter la politique nationale du pays et de la soumettre à ses thèses néo-assimilationnistes camouflées sous les oripeaux de la démocratie, de la république, de la laïcité et d'une fausse modernité ; en effet, mon Directeur de Cabinet m'avait informé que le Général TOUATI lui avait demandé pourquoi, quand je m'adressais à notre opinion nationale à travers la télévision, je ne soumettais pas, au préalable, le texte de mes déclarations à l'approbation du H.C.E., c'est-à-dire, en réalité, à son propre contrôle. Il n'hésitait pas, dans son comportement, à revêtir l'allure d'un véritable gourou de la direction politique du pays, convaincu qu'il était d'être le seul à déterminer les bases et les valeurs fondamentales sur lesquelles devait reposer cette politique.

J'aurai à évoquer, plus loin, un autre fait qui atteste de cette prétention du Général TOUATI à s'attribuer le rôle de l'inspirateur majeur des choix appelés à définir les caractéristiques des institutions politiques de l'Algérie et à déterminer les orientations de son action gouvernementale. C'est ce même homme qui, dans son interview au quotidien « EL-WATAN » du 27 septembre 2001, me reproche de l'accuser à tort de se « mêler de mes activités ».

En jouant sur les mots, il prétend aujourd'hui que le H.C.E. était l'instance qualifiée pour juger mon action. Evidemment, en se situant sur le strict plan juridique, le H.C.E. était la seule instance qualifiée pour juger l'action du Gouvernement et décider du sort de ce Gouvernement. Qui, à l'époque ou bien aujourd'hui, en particulier parmi les personnes responsables et même au sein de notre opinion nationale, pouvait ne pas penser que ce n'était là que le côté formel des choses et que la réalité du pouvoir et de ses décisions se déroulait sur une autre scène, celle où officiait précisément le Général TOUATI ?

Au demeurant, ce dernier ne dissimulait nullement le rôle qu'il tenait au niveau de la direction de notre politique nationale. Bien plus, il ne manquait pas de s'en vanter auprès de ses « clients » et thuriféraires, en particulier aux yeux des observateurs extérieurs. Pour ce qui est de mon limogeage, bien des cénacles de notre capitale n'avaient pas manqué de laisser entendre qu'ils avaient eu à faire l'écho à des propos du Général TOUATI, se prévalant du rôle qu'il avait joué dans le renvoi de mon Gouvernement. Du reste, il n'est pas nécessaire de se reporter aux échos ayant suivi le départ de mon Gouvernement, pour connaître le rôle joué par le Général TOUATI dans cet épisode de notre vie politique nationale : ce rôle transparaît à travers les propos mêmes qui forment le contenu de l'interview que ce Général avait accordée au journal « EL-WATAN » le 27 septembre 2001.

b) On se rappelle le tollé soulevé par une certaine presse chez nous quand, au cours de mon exposé à la mairie d'Alger, j'avais indiqué que, en acceptant la responsabilité de diriger le Gouvernement, je m'étais engagé avec notre armée. On a voulu présenter ma déclaration comme un camouflet infligé publiquement au Président Ali KAFI, au motif que j'avais nié publiquement le rôle du H.C.E. et de son Président. Or, dans mon intervention devant les cadres de la Nation réunis au Club des Pins, en février 1993, j'avais tenu des propos qui soulignaient davantage le rôle de l'A.N.P. dans la conduite des affaires du pays et dans l'existence de mon Gouvernement. En tenant ces propos, je ne pensais aucunement révéler des secrets d'Etat, ni porter atteinte aux prérogatives du H.C.E., car tout le monde savait que, depuis la disparition du Président BOUDIAF , ce H.C.E. n'était plus qu'une chambre d'enregistrement et un organisme de promulgation formelle de décisions prises ailleurs. Du reste, bien des fois au cours de nos rencontres, le Président Ali KAFI lui-même me disait que, lui comme moi n'avions pas plus de valeur que des dessus de cheminée, du point de vue de la détention et de l'exercice du pouvoir réel ; mais que, aussi, lui comme moi, nous travaillions à aider l'A.N.P. dans l'accomplissement de la lourde tâche qu'elle s'était assignée, pour le salut de l'Etat et le redressement du pays. C'est dire qu'il était vain de continuer à soutenir, comme le faisait le Général TOUATI à travers ses déclarations au quotidien « EL-WATAN » le 27 septembre 2001, que c'était le H.C.E. qui jugeait l'action de mon Gouvernement et qui avait décidé de mettre fin à mes fonctions à la tête de ce gouvernement.

c) Quant à mes erreurs, je ne cherche nullement à les nier, quand elles existent ; car, je considère que je peux être fier de mes erreurs autant que de mes réussites. Les unes

.

comme les autres sont le produit de ma vie dans l'action au service du pays. Cependant, reconnaître ses erreurs ne signifie pas renier ses convictions pour se rallier à celles des autres, autrement dit à celles des adversaires que l'on a combattus ou dont on a été séparé en raison de divergences ou de positions opposées, en ce qui concerne la manière de concevoir notre vie sociale, de développer notre économie et d'édifier les structures et les institutions de notre Etat. Ceux qui comme le Général TOUATI, me demandent de reconnaître ce qu'ils appellent mes erreurs et me reprochent de ne pas déférer à leurs pressantes sollicitations, sont tout simplement ceux qui étaient mécontents des choix suivis par notre pays avant que les malheurs vécus par l'Algérie ne leurs permettent de parvenir à la maîtrise du pouvoir. Parfois, il s'agit d'éléments qui ont mal accepté que notre Révolution ait fait triompher des idées contraires aux leurs ; ces éléments ne cachent pas leur volonté d'assouvir leur revanche sur notre révolution, sous le couvert de la lutte à mener contre la subversion et les crimes perpétrés au nom d'une certaine conception de l'Islam.

Qu'on me parle d'erreurs que j'aurais commises dans l'action, je n'ai aucune gêne à les reconnaître, quand elles existent et il en existe certainement. Par contre, dans le domaine idéologique, pour ce qui est des idées fondamentales, mon action s'est située dans le cadre des options doctrinales et des orientations qui avaient été, d'abord, celles du parti auquel j'appartenais depuis ma prime jeunesse jusqu'au 1er novembre 1954 et, ensuite, celles du F.L.N. depuis le déclenchement de notre Révolution. Ceux qui, comme le Général TOUATI, me demandent « d'évoluer » et de « m'adapter » au monde nouveau, sont tout simplement ceux qui nourrissent, à l'égard de notre Révolution, un ressentiment virulent et inavoué, pour avoir été ce qu'elle a été. A cela, je me réjouis de ne pas me « résoudre à admettre (mes) erreurs dans le temps » selon les propres termes employés par le Général TOUATI en s'adressant au quotidien « EL-WATAN » du 27 septembre 2001.

Continuer à se battre pour ses idées et à défendre ses choix en ce qui concerne le progrès social et la primauté à imprimer dans ce progrès en faveur des couches déshéritées, même quand on a enregistré un recul ou même une chute totale dans les structures du pouvoir, ce n'est pas refuser d'admettre ses erreurs, mais rester fidèle à soi-même, demeurer loyal envers les engagements fondamentaux de sa vie et repousser les satisfactions peu reluisantes de l'opportunisme. N'en déplaise à M. TOUATI et à ses acolytes, qui n'arrivent pas à éradiquer, du sein de notre peuple, ses valeurs nationales et à faire oublier à nos masses populaires les orientations révolutionnaires qui ont suscité leur enthousiasme et soutenu leurs

espérances. Il est vrai que, pour Mr TOUATI, l'expression « masses populaires » revêt la signification d'un blasphème ou à tout le moins, suivant l'expression d'un homme politique français, celle d'un « gros mot ». En parler, encore, c'est s'obstiner dans l'erreur, ainsi que le dit le Général TOUATI.

Le Général Khaled NEZZAR, lui aussi, comme le Général TOUATI, est un ancien officier de l'armée française, mais il avait rejoint l'A.L.N. bien plus tôt que ce dernier. Ainsi qu'il le dit lui-même, il n'a pas milité dans les rangs du mouvement national avant le 1er novembre 1954 ; mais, au contraire du Général TOUATI qui transpire les thèses néo-assimilationnistes issues des doctrines qui, dans le passé, récusaient l'existence même de notre Nation, on sent dans le comportement du Général NEZZAR la marque de ses attaches avec notre terroir et le reflet des caractéristiques profondes qui définissent l'identité de notre peuple. Aussi, saisit-il tout naturellement que mes positions n'ont pas le sens d'une persistance dans l'erreur et expriment tout simplement un attachement fidèle aux idées auxquelles j'avais adhéré depuis ma prime jeunesse, lorsqu'il écrit dans son livre de mémoires publié en 1999 par CHIHAB Editions : « Quant à Bélaïd ABDESSELAM et quoi que l'on puisse dire sur ses idées, c'est un homme de principes, défendant toujours ses idées avec beaucoup de conviction, un patriote convaincu dont personne ne peut douter. Je salue à cette occasion son courage et son militantisme » (page 214).

**9°/ - « Il n'a pas eu à préconiser ou mettre en œuvre une économie de guerre ainsi qu'il l'avait suggéré à un moment donné. Au passage, je signale que nous étions dans l'austérité depuis 1987 à la suite de l'effondrement du cours du pétrole en 1986. Le pari de M. ABDESSELAM, dans ce programme présenté au C.C.N., était un baril de 22 dollars ! Or, il dégringolera jusqu'à 14 dollars. Comme conséquence, nous avons eu un service de la dette qui avoisinait 80% du montant des recettes pétrolières. C'était quasiment intenable pour le pays ».**

Par ces propos, le Général TOUATI indique, une fois de plus, qu'il se mêlait bien de mes activités gouvernementales. Je ne lui conteste nullement ce rôle, ne serait-ce qu'en sa qualité de conseiller du Ministre de la Défense Nationale qui, théoriquement du moins, faisait partie de mon Gouvernement, en plus de sa qualité de membre du H.C.E. Par contre, je conteste les idées qu'à travers l'exercice de ses attributions de conseiller d'un membre important des instances dirigeantes de l'Etat, il avait tenté de faire aboutir, en se prévalant

parfois d’arguments non fondés et en utilisant, dans certains cas, des informations fausses servies subrepticement pour tromper l’opinion de certains responsables, afin de parvenir à ses fins ; de la même manière que je dénonce le recours, de sa part, en vue d’emporter les adhésions ou les approbations dont il avait besoin pour l’aboutissement de ses intrigues, à des procédés qui ignoraient les services qualifiés de l’Etat, seuls habilités à fournir des données et des informations fiables, parce que vérifiables en toute clarté et, le cas échéant, de manière contradictoire

a) Dans le programme pluriannuel de sortie de crise présenté par mon Gouvernement, approuvé par le Conseil des Ministres sous la Présidence du Président du H.C.E. et publié au Journal Officiel de la République, je n’avais pas à mettre en œuvre, de façon stricte, ce que l’on a appelé une économie de guerre, qui aurait impliqué des mesures sévères de rationnement portant sur les biens de consommations de la population et sur des produits destinés au fonctionnement de certaines activités économiques, pour la simple raison que la situation de notre économie ne nécessitait pas le recours à de telles mesures. Aussi difficile fût-elle, cette situation n’était pas aussi alarmante que le prétendaient ceux qui, avec le Général TOUATI, militaient activement en vue de faire appel au F.M.I. et d’imposer au pays les réformes draconiennes souhaitées par certains groupes d’intérêts, qui n’osaient pas encore, afficher à visage découvert leurs exigences d’un caractère anti-national et anti-social nettement prononcé.

Mais je rappelle ce que j’ai déjà signalé dans ce texte, à savoir que, dans le programme de travail du Gouvernement rendu public après son approbation par le H.C.E., il était bien spécifié :

***« …une politique d’austérité rigoureuse, réduisant de manière drastique le recours à l’importation, s’impose-t-elle comme impératif catégorique pour la réussite de notre redressement économique. La disponibilité des ressources en dinars ne sera plus un critère essentiel d’accès à la devise… »***

Plus loin, il était indiqué, en outre, qu’en cas de besoin, ***« le Gouvernement serait amené à appeler la population à accepter une plus grande austérité qui nous conduira à limiter nos importations au strict minimum nécessaire à la survie du pays ».***

.

C'était, sans utiliser les termes dont certains dirigeants auraient pu s'emparer dans le but d'effrayer la population, laisser prévoir la mise en application d'une austérité plus rigoureuse, confinant à l'économie de guerre et entraînant des mesures de rationnement de la consommation populaire.

Je souligne, de nouveau, que l'ordre de priorité arrêté par mon Gouvernement, en matière d'importations, réservait une primauté catégorique aux besoins essentiels et vitaux de la population. Par contre, il prévoyait clairement de classer au dernier rang ce qui relevait du superflu, et correspondait aux demandes propres à ceux qui s'élevaient contre l'action de mon Gouvernement.

b) Le Général TOUATI déclare, dans son interview au quotidien « EL-WATAN » du 27 septembre 2001, que, dans mon « programme présenté au C.C.N. », ***« je tablais sur un baril de 22 dollars et que ce dernier avait dégringolé à 14 dollars et que, comme conséquence, nous avons eu un service de la dette qui avoisinait 80 % du montant des recettes pétrolières ».***

Le programme auquel fait référence le Général TOUATI avait fait l'objet d'un décret législatif, c'est-à-dire, dans le contexte institutionnel de l'époque, d'un texte équivalent à une loi. Il a été signé par le Président Ali KAFI et publié au Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire n°26 daté du 26 avril 1993. (Voir annexe n°30).

Les prévisions concernant les prix du pétrole étaient formulées dans ce texte législatif comme suit :

***« Compte tenu des prévisions du prix du pétrole à l'exportation, soit 20-21 dollars par baril en 1993-1994 et 22-23 dollars par baril sur 1996-1997 et du profil des exportations en volume retenu, les exportations d'hydrocarbures se situeraient à hauteur de 11 milliards de dollars sur 1993-1994, et en évolution progressive ensuite pour atteindre 15 milliards de dollars en 1997 ».***

Ces prévisions de prix étaient assorties de la remarque suivante :

***« Les prix susvisés sont ceux du pétrole algérien. Ils peuvent paraître un peu élevés en 1993, si on se base sur les indications de décembre 1992 du marché ; mais ce dernier est instable et les prix volatiles ; en revanche, sur le moyen terme, ils peuvent paraître relativement conservatoires. Le profil des exportations retenu par la prévision, sur la base des données fournies par le Ministère de l'Energie, montre une chute en volume en 1994 tout juste compensée par l'évolution des prix ». (Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire n°26 du 26 avril 1993, page 14). Dans la même page mentionnée ci-dessus, on relève également les prévisions suivantes en ce qui concerne nos exportations d'hydrocarbures :***

***« par ailleurs, le programme de développement des exportations d'hydrocarbures, déjà lancé, ne commencera à produire ses effets sur les recettes qu'à partir de la fin 1995, avec la mise en service du doublement du gazoduc Italie et la réhabilitation des unités G.N.L., confortées les années suivantes par l'ouverture du gazoduc Ouest et la mise en application du Jumbo G.P.L. ».***

Le rappel de ces prévisions, formulées dans un document officiel, montre d'abord que le programme pluriannuel que j'ai présenté ne revêt, en aucun cas, les caractéristiques d'une supercherie mise en avant par un marchand d'illusions. Les chiffres retenus sont ceux fournis par les services chargés d'opérer sur le marché du pétrole et de suivre son évolution. Il est facile de retrouver trace des documents montrant qu'à l'époque, tous les experts du monde entier demeuraient dans l'incertitude en ce qui concernait les variations des prix du pétrole dans l'immédiat ; mais, à terme, presque tout le monde s'accordait pour considérer qu'ils repartiraient à la hausse. Comme on le verra plus loin dans ce texte, les prix du pétrole avaient amorcé leur remontée dès le mois d'avril 1994, qui était le mois où le Général TOUATI était parvenu à la pleine satisfaction de voir le Gouvernement qui avait succédé au mien le combler dans « ses prévisions à lui » : la signature de l'accord de rééchelonnement avec le F.M.I. Ces prix n'avaient cessé de poursuivre leur ascension, jusqu'au niveau qui est le leur aujourd'hui, après avoir enregistré une dépression passagère en 1997–1998 (voir annexe 40). Sur le moyen terme et le long terme, les prévisions retenues par mon Gouvernement étaient, donc, loin d'être fantaisistes, comme tendrait à le faire croire le Général TOUATI dans son interview du 27.09.2001.

.

Cela étant dit, l'incertitude pesant sur les prix du pétrole en 1993 n'avait été aucunement cachée dans le programme pluriannuel adopté par le Gouvernement. En outre, les prévisions avancées par ce dernier ne devaient pas se limiter et ne s'étaient pas limitées à ne retenir que les données relatives aux prix pour évaluer nos recettes futures en provenance de nos exportations en hydrocarbures. Elles prenaient compte également de l'évolution du volume de nos exportations.

Pour juger, aujourd'hui, c'est-à-dire, après que les choses se soient produites, de la fiabilité des prévisions concernant les ressources en devises dont devait disposer l'Algérie, il convient de prendre en compte l'ensemble des paramètres mentionnés dans le programme pluriannuel. De ce point de vue, on pourra aisément constater que les résultats réels enregistrés aux cours des années couvertes par ce programme ne s'écartent pas notablement des prévisions formulées initialement ; c'est là l'essentiel. Car, tout le monde sait que la prévision économique est loin d'être une science exacte, le reste se réduisant aux aléas accompagnant toute projection sur l'avenir en matière économique et ces aléas, tel qu'ils pouvaient être ressentis et tel qu'ils se sont effectivement produits, montrent, aujourd'hui, qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer outre mesure en mai – juin 1993 et de semer la panique qui avait conduit à pousser l'Algérie à se soumettre aux exigences du F.M.I., en infligeant à notre population une implacable paupérisation. De plus, comme cela est exposé, par ailleurs, en 1993, en particulier au moment où mon Gouvernement avait été destitué, l'Algérie disposait, en plus de ses recettes d'exportation, d'atouts réels et solides lui permettant de surmonter avantageusement un surcroît de difficultés dans la gestion de sa balance de paiements avec l'extérieur.

Enfin, il n'est pas sans intérêt de relever le procédé utilisé par le Général TOUATI dans la démonstration qu'il prétend établir à travers ses déclarations au quotidien « EL-WATAN » : il choisit volontairement un chiffre élevé extrait des prévisions du programme pluriannuel de 1993 et un autre chiffre correspondant au plus bas niveau atteint par la chute des cours du pétrole durant les premières années de la décennie 1990, dans le but d'induire et d'imprimer, dans l'esprit de ceux qui lisent ses écrits ou lui prêtent l'oreille, l'ampleur de l'écart qui aurait existé entre la réalité et les prévisions figurant dans le programme pluriannuel de mon Gouvernement. On ne peut imaginer meilleure illustration de la mauvaise foi que le général TOUATI nourrit à mon égard que pat l'ampleur de la crédulité de tous ceux qui faisaient confiance à ses démonstrations, notamment au sein de l'A.N.P. En effet,

beaucoup de cadres de cette A.N.P., surtout parmi les gradés les plus élevés, avaient cru que l'Algérie était au bord de la cessation des paiements dans ses relations avec l'extérieur, au moment du renvoi de mon gouvernement. La réalité établie par des faits était qu'en juillet–août 1993, l'Algérie non seulement assumait pleinement ses obligations découlant de la dette, mais commençait à amorcer un redressement significatif de sa crédibilité, auprès des milieux économiques étrangers et des instances financières internationales. La vérité, comme cela se dégage des différents éléments exposés dans ce texte, est qu'à la fin du premier semestre 1993, ceux qui, à l'instar du Général TOUATI, avaient cru que la politique économique de mon Gouvernement leur procurerait le prétexte de conclure à l'échec de la tentative de redressement national, que je m'étais engagé à mener, en acceptant la Direction du Gouvernement, pour, ensuite, induire de cet échec qu'il n'y avait pas d'autre solution que le recours au F.M.I. et à l'acceptation prétendument forcée des réformes dont il exigeait l'accomplissement, en contre partie de son concours au soulagement de notre dette extérieure. Ces réformes correspondaient parfaitement aux appétits de certains groupes d'intérêts et de ceux qui les soutenaient, au sein des instances du pouvoir, de notre administration et même de nos entreprises nationales. Mais, manquant de courage politique pour afficher ouvertement leurs préférences sur le plan économique, ils intriguaient en vue de bénéficier de ces réformes, sous l'aspect de retombées découlant de conditions imposées par le F.M.I. Autrement dit, afin d'assouvir leur fringale de profits appétissants, notamment à travers les pratiques de l'import-export lequel se réduisait en vérité au seul import, ces groupes d'intérêts n'avaient pas hésité à faire engager le pays dans une voie conduisant à affamer notre population, à avilir la crédibilité de notre Etat à l'extérieur et à abaisser le rayonnement de notre Révolution. Tout le monde sait, aujourd'hui, que le rééchelonnement de notre dette extérieure n'avait pas procuré à l'Algérie le pactole financier qui, aux yeux des promoteurs de ce rééchelonnement, devait impulser la relance de notre économie et provoquer un recul du chômage. Par contre, les concours du F.M.I. avaient apporté un volant de ressources substantielles au bénéfice des spéculateurs de l'import-export. Ceux qui à longueur des pages de notre presse dite libre et indépendante, tempêtaient en faveur de « l'économie de marché », avaient trouvé, grâce au rééchelonnement, de quoi calmer leur ardeur au service de ce type d'économie.

c) Certes, depuis l'effondrement des cours du pétrole intervenu en 1986, une certaine austérité s'était imposée dans nos importations. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de souligner que le Général TOUATI passe sous silence, probablement d'une façon qui n'est pas involontaire ni innocente, que l'Algérie avait enregistré, au moment où s'est produit

l'effondrement des cours du pétrole, un manque à gagner considérable dans ses recettes en devises provenant de ses exportations en pétrole et en gaz, par suite des décisions prises, au début de la décennie 1980, d'une part, d'annuler les contrats de vente de gaz naturel liquéfié aux U.S.A. à travers l'opération dite « EL PASO » et à la République Fédérale d'Allemagne associée aux Pays-Bas, et, d'autre part, de cesser de développer notre production pétrolière, sous prétexte de léguer à nos générations futures une part sur nos ressources en hydrocarbures.

Pour les seuls deux contrats de vente de gaz naturel liquéfié (G.N.L.) aux Etats-Unis d'Amérique et à la République Fédérale d'Allemagne, ce manque à gagner pour l'Algérie, à la fin de la décennie 1980 et malgré l'effondrement des cours du pétrole intervenu alors, se montait à deux milliards de dollars US par année. Ce manque à gagner de deux milliards de dollars US par an est la cause véritable de la crise financière qui a servi de prétexte pour demander au F.M.I. le rééchelonnement de notre dette extérieure et pour prendre prétexte des conditions posées par cette institution financière internationale, afin de parachever le démantèlement de tout le système économique national bâti par l'Algérie après le recouvrement de son indépendance.

Ce rappel suffit, d'ailleurs, à lui seul, à faire prendre conscience que l'entreprise de démolition des réalisations accomplies par notre Révolution depuis l'indépendance de notre pays, ne date pas du moment où le Général TOUATI était parvenu à pouvoir influencer les décisions de nos instances dirigeantes ; il n'était que le continuateur de cette entreprise de démolition et, sans doute, l'auteur ou l'un des auteurs de son parachèvement.

Cela étant dit, l'austérité appliquée depuis 1987, comme le dit le Général TOUATI, n'avait pas mis fin à la dissipation de nos réserves de change. Et c'est pour cette raison que, dans le programme de travail de mon Gouvernement, il avait été prévu d'appliquer à nos importations une austérité plus rigoureuse et même appropriée, à la fois, aux besoins vitaux de notre économie et à la préservation de nos avoirs en devises, afin de faire face au service de notre dette extérieure sans avoir à aliéner notre souveraineté sur le plan économique. C'est ainsi que l'on peut lire dans ce programme de travail les dispositions suivantes :

*« On ne peut, sous prétexte de satisfaire aux règles de l'économie de marché, laisser aux gestionnaires des entreprises publiques ou privées et aux agents des banques le*

*pouvoir de décider de l'endettement de l'Etat par le biais du recours, sous leur seule volonté, aux crédits extérieurs garantis par l'Algérie, ni la prérogative de juger de l'opportunité d'utiliser les réserves en devises du pays, qui pourraient être consacrées, en priorité, à la résorption de notre dette extérieure ».*

C'est en application de cette disposition qu'un comité « ad hoc » avait été institué, auprès de moi, pour le contrôle de tous les contrats d'importation dépassant une certaine valeur. Ai-je besoin de rappeler que c'est l'institution et surtout l'entrée en action de ce comité « ad hoc » qui m'avait valu la fureur des groupes d'intérêts, qui brûlaient d'envie de s'adonner aux délices de l'import-export, en spéculant sur nos importations. Cette fureur revêtit plusieurs formes, de la campagne de haine déclenchée contre la « Rahma » dont j'avais lancé l'idée en février 1993 au Club des Pins, aux tentatives de paralyser l'économie du pays par des initiatives de susciter diverses grèves avec la complicité de certains éléments gauchistes devenus d'ardents défenseurs de l'économie du marché.

Ceux qui, au sein des instances du pouvoir, étaient les véritables instigateurs de cette fureur et de la campagne qui lui fit suite, n'avaient finalement d'autre ressource pour atteindre leur but, que d'inventer le prétexte de l'échec économique de mon Gouvernement pour se débarrasser de moi et tordre le cou à une politique de redressement national qui avait le tort de déranger des groupes d'intérêts, qui s'étaient fait ouvrir, de la sorte, la voie leur permettant d'écumer à leur guise l'économie du pays.

***10°/ - « S'agissant de sa fin de mission à la tête du Gouvernement, j'ai une autre version à présenter. Il y a quelques jours seulement, j'ai demandé au Général Khaled NEZZAR de me rappeler les circonstances du limogeage de M. ABDESSELAM. La décision de le libérer de ses fonctions a été prise fin juin, début juillet lorsqu'il avait affirmé au H.C.E. (haut comité d'Etat) qu'il avait « un matelas » de devises équivalent à 600 millions de dollars avec lequel il pensait pouvoir faire face à la dette et peut-être aussi aux dépenses incompressibles. Le conseiller économique à la Présidence a donné au H.C.E une précision importante : ces 600 millions de dollars étaient en grande partie constitués de dépôts privés. A tort, M. Bélaïd ABDESSELAM m'impute cette information. Le fait est que partant de cette donnée, le Président du H.C.E. et le Général NEZZAR appellent M. ABDESSELAM pour une discussion. Il se justifie en rétorquant qu'il n'était pas économiste. Il aurait accepté alors la proposition de NEZZAR de désigner un ministre de***

.

***l'économie. Mais, le lendemain, il se ravise au prétexte qu'une telle désignation aurait une signification politique. C'est sur la base de ces deux indications :***

***« 1/ Les données fournies par le conseiller économique de la Présidence du H.C.E. qui était M. BOUZIDI,***

***« 2/ Le refus de M. ABDESSELAM de désigner un ministre de l'économie que le Général Khaled NEZZAR a suggéré à M. Ali KAFI, Président du H.C.E. de ne pas aller plus avant dans le pari de M. ABDESSELAM de nous éviter le recours au rééchelonnement ».***

En lisant ces lignes des déclarations du Général TOUATI, dans le quotidien « EL-WATAN » daté du 27 septembre 2001, je suis littéralement abasourdi et, en même temps, attristé de constater la tenue de tels propos sous la plume de celui qui se fait passer ou que l'on fait passer pour le « Mokh » de notre A.N.P. On ne peut imaginer un étalement plus éhonté et plus cynique de mensonges, de déformations de la vérité et d'affirmations qui relèvent tout simplement de la débilité mentale. On ne peut oublier qu'il s'agit d'un homme qui fut l'un des conseillers les plus proches du Général Khaled NEZZAR, qui avait tenu en main les rênes du pays en la période la plus difficile de notre Histoire, après le recouvrement de notre indépendance nationale.

Il s'agit aussi de l'homme qui passait pour l'inspirateur des informations et des données économiques communiquées aux cadres le l'A.N.P., en particulier aux Généraux, pour former leur opinion au sujet de la marche du pays dont le sort dépendait précisément de cette opinion, pendant longtemps et sans doute, encore, aujourd'hui, en dépit des progrès accomplis dans la normalisation de notre vie politique, après les soubresauts provoqués par la suite d'évènements consécutifs aux décisions prises en janvier 1992.

Ceux qui avaient participé aux débats de la Commission instituée, au dernier trimestre de l'année 1993, pour examiner les dispositions à mettre en place dans le pays sur le plan politique et institutionnel, à la fin de la durée du mandat du Président CHADLI, fin 1993 dont le H.C.E. avait fait l'achèvement de sa mission, lors de sa création en janvier 1992, se souviennent que, chaque fois qu'une question fondamentale était posée, dans le cadre des discussions se déroulant au sein de cette commission, tous les regards fixés dans les têtes des membres de l'assistance autour de la table se tournaient, automatiquement, de manière spontanée, instantanée et simultanée, en un mouvement presque mécanique, vers la tête du Général TOUATI , lequel, comme représentant du Ministère de la Défense Nationale, était, en

quelque sorte, l'oracle dont le monde attendait la bonne parole ou, plutôt, la parole décisive. C'est cet homme qui en vient, dans une déclaration publique, à proférer des contre-vérités, pour ne pas dire plus ; ces contre-vérités en disent long sur le sérieux et la valeur de la manière avec laquelle les affaires de notre nation avaient été traitées et dirigées, en une période cruciale de l'évolution politique de l'Algérie indépendante, fruit de la Révolution du 1er novembre 1954.

C'est de cet homme, enfin, que les milliers de soldats et d'officiers qui, au péril de leurs vies et au prix de sacrifices considérables, avaient affronté les forces de la subversion et du terrorisme au cours de ces dernières années, étaient censés recevoir les informations et les explications justifiant leurs actions au service de la défense de la République, la République dont le Général TOUATI voulait se faire le héraut par excellence.

Les quelques paragraphes où s'étalent ses contre-vérités et les déformations qu'il inflige à la réalité des faits induisent malheureusement des développements assez longs afin d'éclairer l'opinion, de lui permettre de saisir les tenants et les aboutissants qu'on lui a dissimulés dans le déroulement des évènements qui ont marqué le processus ayant conduit au renvoi de mon Gouvernement et au rééchelonnement de notre dette extérieure, avec les conséquences que tout le monde connaît.

a) Le Général TOUATI feint de recourir à la mémoire du Général Khaled NEZZAR pour se rappeler les conditions dans lesquelles, comme il le dit, il a été mis fin à ma mission de Chef du Gouvernement. Personne ne peut croire à une telle assertion, quand on sait l'empressement que mettait le Général TOUATI à apparaître comme l'un des auteurs les mieux avertis et les plus écoutés dans la conduite des affaires du pays. Du reste, après le renvoi de mon Gouvernement, je ne crois pas surprendre beaucoup de monde en rappelant qu'il s'était vanté d'avoir été pour quelque chose dans ce renvoi.

b) En fait, les choses se sont déroulées de la manière suivante :

Pour la phase finale de la vie de mon Gouvernement, tout avait commencé pour moi le lundi 3 mai 1993. Ce jour-là, ainsi que je l'ai signalé plus haut dans ce texte, et comme tous les lundis de la semaine, suivant le dimanche jour de la réunion hebdomadaire du H.C.E., j'avais rendez-vous avec le Président Ali KAFI ; Rédha MALEK, comme je l'ai mentionné

précédemment, m'avait prévenu qu'à cette rencontre, le Président KAFI me recevrait en compagnie du Général NEZZAR, alors qu'habituellement je voyais le Président seul. Rédha MALEK m'avait, en outre, indiqué que le Président KAFI, autant que le Général NEZZAR, avaient peu apprécié le bref communiqué que je venais de publier pour annoncer diverses mesures et démarches arrêtées à la suite de la révélation, dans la presse italienne et internationale, que des commissions importantes avaient été versées pour la conclusion du contrat de vente de gaz naturel à l'Italie. En agissant de la sorte j'étais, accusé d'avoir mis le H.C.E. devant le fait accompli, car j'aurais dû consulter, d'abord, ce dernier avant de lancer mon communiqué annonçant les réactions de mon Gouvernement à la révélation retentissante d'un scandale qui éclaboussait l'Algérie devant le monde entier. Rédha MALEK m'avait prévenu que je devais, donc, m'attendre à des remontrances à ce sujet.

Le lundi 3 mai 1993 j'étais dans le bureau du Président Ali KAFI qui était effectivement accompagné du Général Khaled NEZZAR. Nous avions très peu parlé de l'affaire du gazoduc algéro-italien. Par contre, au cours de notre conversation, à la demande du Général NEZZAR, j'ai été amené à évoquer, dans ses grandes lignes, la politique économique du Gouvernement et, à la fin de mon exposé, ce dernier me dit avec une certaine insistance : « il faut exposer, à la télévision, ce que tu viens de nous dire, il faut absolument que le peuple sache ce que tu viens de nous dire ». Je lui répondis que je songeais bien à faire cette intervention à la télévision, mais que cette fois-ci, s'agissant d'un problème vital, je voulais, d'abord, faire établir par mes services qualifiés un document écrit qui serait publié à l'appui de mes déclarations, avec l'énoncé de tous les chiffres et de toutes les données constituant les bases aussi bien de la problématique de notre dette extérieure que de la démarche suivie par mon Gouvernement, en vue de sortir de la crise engendrée par cette dette. Manifestement, je sentais chez le Général Khaled NEZZAR une certaine sympathie pour ne pas dire une adhésion à l'égard de ma politique, en même temps que je pressentais, à travers son insistance m'invitant à parler à la télévision, qu'il devait avoir été harcelé par d'autres interventions lui donnant une version contraire à la ligne suivie par l'action de mon Gouvernement dans ce domaine. Il était clair que certains, parmi lesquels probablement le Général TOUATI, commençaient déjà à le travailler au corps, en vue de l'amener à me faire changer de politique ou à mettre fin à ma mission à la tête du Gouvernement. C'était la période où la presse privée dite « libre et indépendante » tirait à boulets rouges sur ma personne et sur la politique que je suivais en matière économique. On connaît les rapports étroits de cette presse avec le Général TOUATI et je pense que personne n'a oublié l'hystérie

avec laquelle elle s'acharnait contre mon Gouvernement, annonçant régulièrement que le H.C.E. allait me convoquer et me mettre en demeure de changer de politique.

c) Fin juin 1993, le document que j'avais demandé sur l'exposé de la politique économique du Gouvernement était prêt. Il avait fallu deux mois pour le mettre au point. D'abord, parce qu'il était relativement long. Ensuite, il avait fallu le rédiger dans un langage accessible au plus grand nombre. Enfin, il faut bien le dire, j'avais dû surmonter une véritable conjuration au sein de mes services, surtout auprès de ceux qui étaient en contact avec le F.M.I. et la Banque Mondiale. On m'objectait de ne pas gêner les négociations en cours avec le F.M.I., en portant le débat sur la place publique. En réalité, certains ne voulaient pas que fussent révélées à l'ensemble des Algériens et des Algériennes la signification et la portée des fameuses conditionnalités du F.M.I., en cas de recours à son concours pour réduire les contraintes de notre dette extérieure sur la balance des paiements. Sous prétexte de ne pas indisposer les représentants du F.M.I., certains de nos cadres redoutaient la réaction de notre population à l'annonce des mesures draconiennes qu'ils s'apprêtaient à lui infliger.

d) Le jeudi 24 juin 1993, mettant à profit une visite de travail au niveau de la wilaya d'Alger et le rassemblement des cadres de cette wilaya réunis dans la salle de l'A.P.C. de notre capitale, avec la présence des représentants de la presse, j'avais développé, au cours d'une longue intervention, les orientations suivies par la politique économique de mon Gouvernement. J'avais axé mon exposé sur le fait que deux voies possibles s'offraient à notre pays pour sortir de la crise qui l'étouffait en raison des contraintes découlant de sa dette extérieure : celle concrétisée par l'action dans laquelle s'était engagé mon Gouvernement et celle qui découlerait du recours, qui n'était encore qu'une éventualité au moment où je parlais, au F.M.I. en vue du rééchelonnement de cette dette extérieure, avec toutes les conséquences qui en résulteraient sur le niveau de vie de notre population, notre souveraineté et notre liberté d'action dans le domaine de l'économie. En particulier, j'avais décrit les mesures envisagées dans le cadre de l'action de mon Gouvernement et j'avais, également, énoncé de la manière la plus objective possible quelles étaient les aides que l'on pouvait espérer recueillir de l'intervention du F.M.I., ainsi que la nature et la portée des conditions que cet organisme international exigerait, en contrepartie du concours qu'il accorderait à l'Algérie. Par delà les auditeurs qui m'écoutaient dans la salle de l'hôtel de ville d'Alger, je m'adressais, évidement, à l'ensemble des Algériens et, surtout, à nos couches populaires dont le sort était le plus exposé aux effets négatifs de ce qui n'était, encore, qu'une éventuelle

intervention du F.M.I. Pour me faire comprendre de tous les Algériens, je m'étais efforcé de m'exprimer dans un langage simple et concret, susceptible d'être compris par les plus larges couches de notre population. En un mot, je m'étais essayé à faire œuvre de vulgarisation, en traitant de manière simple, en des termes puisés dans la langue courante du plus grand nombre, des sujets à propos desquels, habituellement, nos responsables politiques, nos services techniques et surtout nos médias livraient à notre public des communications et des textes s'exprimant en un véritable langage ésotérique dont les spécialistes eux-mêmes éprouvaient parfois des difficultés à comprendre le contenu ; il était souvent malaisé au plus grand nombre de déchiffrer la signification des mots, des expressions ou des concepts utilisés pour informer notre opinion nationale des choix et des orientations appelés à affecter profondément la vie de notre population.

C'est en m'astreignant à cet effort de vulgarisation que j'avais été amené à dire que je n'étais pas un économiste ou que je ne tenais pas à me contenter, dans les explications que me donnaient mes services, d'un langage d'économiste. Et le Général TOUATI, dans sa déclaration au journal « EL-WATAN », s'empare de cette tournure de langage que j'avais employée, lors de mon exposé devant les cadres de la wilaya d'Alger, pour se livrer, par le biais d'une manipulation particulièrement perverse, à une opération d'une malhonnêteté intellectuelle caractérisée, en disant que j'avais répondu au Président du H.C.E. et au Général NEZZAR que je n'étais pas un économiste et que, ce faisant, je m'étais avoué incapable de donner une explication au sujet d'une donnée que le conseiller économique de la Présidence aurait révélée au H.C.E. pour dénoncer et révéler à ce dernier l'inexactitude dont j'aurais fait état lors d'une audition devant l'instance exerçant, alors, le rôle de la magistrature suprême à la tête de l'Etat Algérien. Le Général TOUATI tente, ainsi et en recourant à un procédé éhonté et grossier, de faire croire que j'avais été non seulement incapable, mais malhonnête et déloyal envers les dirigeants suprêmes du pays.

La perfidie – qu'on m'excuse d'employer ce terme mais je n'en vois pas d'autre pour caractériser son comportement à travers l'interview qu'il avait accordée au journal « EL-WATAN » en date du 27 septembre 2001 du Général TOUATI ne se limite pas à me présenter comme un individu incompétent et déloyal devant le H.C.E. ; il va plus loin, en m'attribuant d'avoir déclaré devant cette instance que je « pensais pouvoir faire face à la dette et peut-être aussi aux dépenses incompressibles » avec un « matelas de devises équivalent à 600 millions de dollars ». Ai-je besoin de rappeler à tous ceux qui suivent les affaires de

l'Algérie, que ni les membres du H.C.E., ni moi, ne pouvions prétendre, en 1993, être des économistes. Du reste, ceux qui, lors de la réunion du H.C.E. tenue le 18.07.1993, m'avaient interrogé sur les problèmes économiques, se limitaient à répéter : « on sait que…, on dit que…il y a plusieurs idées… », comme pour souligner qu'en ce qui les concernait, ils n'étaient pas en mesure de se faire une opinion sur la voie à suivre, notamment pour le règlement du problème posé par notre dette extérieure. Mais, aussi peu économistes que nous pouvions être, les membres du H.C.E. et moi-même, aucun d'entre nous n'aurait manqué de relever le ridicule de prétendre « faire face à la dette et peut-être aussi aux dépenses incompressibles avec un matelas de devises équivalent à 600 millions de dollars ». Si j'avais proféré une telle absurdité, chaque membre du H.C.E. avait suffisamment de bon sens, sans avoir besoin d'être économiste ni de recourir aux services d'un conseiller économique de la Présidence, pour en noter l'inanité. Car, seuls de véritables demeurés mentaux auraient pu imaginer régler avec **600 millions de dollars** un service de la dette et des dépenses incompressibles qui se chiffraient à plus **d'une dizaine de milliards de dollars**. Alors, j'en suis donc à me demander quel motif a poussé le Général TOUATI à avancer, dans son interview au journal « EL-WATAN », des assertions aussi stupides qu'invraisemblables, qui n'ont existé que dans son esprit. Lui qui parle de « médecine mentale » à mon sujet aurait mieux fait de consulter un service de cette médecine pour son propre cas.

Quant à la « prévision importante qu'aurait fourni le conseiller économique de la Présidence et qui aurait établi que les 600 millions de dollars US dont le Général TOUATI m'attribue à tort la paternité et qui auraient représenté, à cette époque, le montant des dépôts privés en devises, je n'en ai jamais eu connaissance et je pense que personne n'en a jamais entendu parler, jusqu'au jour où cette assertion a été lue dans le journal « EL-WATAN » du 27.09.2001.

Enfin, puisque le Général TOUATI a cru devoir évoquer, dans cette interview, le sujet de notre « matelas » en devises au moment où j'aurais été entendu par le H.C.E., c'est-à-dire le 18 juillet 1993, je rappelle et je porte à la connaissance de tous que, depuis ma prise de fonctions comme Chef du Gouvernement en juillet 1992, j'avais les yeux rivés sur le niveau de nos réserves de change et que mon tableau de bord, à ce sujet, m'était fourni chaque semaine par la Banque d'Algérie qui, ainsi que chacun le sait, est la banque centrale du pays ; ai-je besoin de préciser que seule cette banque centrale a la charge de détenir et de gérer les réserves en devises et en or de l'Algérie et que si l'on m'avait demandé, au H.C.E., de donner

le montant de notre « matelas » en devises au jour du 18 juillet 1993, date de ma participation à la réunion de cette instance, j'aurais simplement fourni ou renvoyé mes interlocuteurs au chiffre indiqué par la Banque d'Algérie, qui était de 1.580 millions de dollars, montant auquel il conviendrait d'ajouter la valeur de la partie restante non « swapée » du stock d'or hérité de la gestion du Président BOUMEDIENE. J'indique, en outre, qu'au 20 août 1993, c'est-à-dire à la veille du jour où avait pris fin ma mission à la tête du Gouvernement, le niveau de nos réserves en devises était **de 2,0455 milliards de dollars** : l'avoir net en devises était de **1,2765 milliards de dollars** ; **709,5 millions** de dollars étaient l'équivalent de la partie « swapée » de notre stock d'or, **59,5 millions de dollars** représentant le montant d'un emprunt à court terme. Tels étaient les chiffres enregistrés fournis par la Banque d'Algérie au moment où mon Gouvernement était renvoyé. Nous sommes loin des élucubrations exposées par le Général TOUATI dans les colonnes du journal « EL-WATAN » en date du 27 septembre 2001. (Voir annexe n°41).

Pour terminer avec ces longs développements qu'il m'a paru utile d'effectuer, afin d'éclairer notre opinion nationale et lui éviter de se laisser induire en erreur par les allégations du Général TOUATI, je rappelle qu'au lendemain de mon intervention devant les cadres de la wilaya d'Alger, le 24 juin 1993, le document que j'avais fait élaborer sur la politique économique de mon Gouvernement avait été rendu public et diffusé, le 29 juin 1993, en arabe et en français, par tous les journaux relevant du secteur public, ainsi que par nos stations de radio et par la télévision. Cette diffusion s'était étalée et répétée pendant plusieurs jours, en même temps que mon exposé devant les cadres de la Wilaya d'Alger, le 24 juin 1993, avait été également diffusé à travers la télévision. La presse privée, qui se dit libre et indépendante, mais qui, en réalité, est aux ordres de groupes d'intérêts particuliers agissant de manière occulte, s'était abstenue de diffuser ce document et, parfois même, de faire mention de son existence et de sa parution, alors qu'elle ne cesse d'affirmer que sa mission est d'informer notre opinion nationale, à travers ses lecteurs, et que sa raison d'être est de donner un sens et un contenu concrets au droit d'informer. Car, un document exposant les orientations d'une politique économique touchant la vie de tous les citoyens dépasse les limites d'un simple moyen de propagande en faveur du Gouvernement, que la presse pourrait refuser de publier au nom de la conception qu'elle se fait de sa liberté d'informer.

Le 18 juillet 1993, au moment où ils m'avaient invité à prendre part à leur réunion, les membres du H.C.E étaient largement informés ou supposés l'être sur toutes les données de

la politique suivie par mon Gouvernement en vue de sortir de la crise suscitée par le niveau atteint par notre dette extérieure.

Par ailleurs, je pense que l'on aura noté que, dans ses déclarations au journal « EL-WATAN » du 27 septembre 2001, le Général TOUATI a complètement ignoré l'existence de ce document, sa diffusion auprès d'un large public dans notre pays, ainsi que le contenu de mon exposé porté, par la voie des ondes, à la connaissance de toute notre population. En vérité, le Général TOUATI avait été mortifié que les fausses données, pour ne pas dire les mensonges, qu'il répandait de bouche à oreille, fussent démenties par des documents écrits, fournissant des informations vérifiables , développant des démonstrations acceptant et appelant même d'éventuelles contradictions, mais à visage découvert.

Je voudrais noter et souligner que je n'ai pas connaissance d'une quelconque analyse ou de n'importe quelle réaction de la part du Général TOUATI et de ceux qui partageaient ses choix, au sujet du document que j'avais fait publier sous le titre : « Note de présentation des principales orientations du programme économique du Gouvernement ».

Demandant d'abord au Général TOUATI ce qu'il en pensait, lorsque je l'avais rencontré, au sujet de l'attribution du ministère de l'Intérieur, après mon entrevue avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, il me répondit, d'abord, que je ne l'avais pas convaincu et, ensuite, il me fit cette révélation ahurissante : « à l'occasion de mon récent séjour à Paris, j'ai touché le Trésor Français, qui m'a fait savoir qu'en cas de rééchelonnement de notre dette extérieure, la réduction de certains crédits commerciaux dont bénéficiait jusqu'alors l'Algérie serait simplement de l'ordre de 20 %. Si sa démarche auprès du Trésor Français et sa visite à Paris n'avaient pas d'autre objet que de s'informer sur le niveau des crédits commerciaux dont l'Algérie continuerait à bénéficier après l'éventuel rééchelonnement de sa dette, il n'avait pas besoin de traverser la Méditerranée et de s'adresser au Trésor Français pour le savoir : il lui suffisait de lire le texte du document que j'avais publié ou d'écouter mes déclarations diffusées à la télévision et à la radio pour constater, qu'aussi bien ce document écrit que mes propres déclarations devant les cadres de la wilaya d'Alger, ne disaient pas autre chose. D'ailleurs, je lui avais répondu, sur-le-champ, que nous disposions, sur ce point, d'une lettre des responsables du F.M.I. En vérité, dans mon intervention comme dans la note diffusée sur les orientations du programme économique du Gouvernement, la question était posée de savoir quelle serait la capacité supplémentaire

d'importation dont l'Algérie disposerait, en cas d'accord avec le F.M.I. Nous avions révélé et démontré, par des données chiffrées, que le pactole que le Général TOUATI et ceux qui partageaient ses vues attendaient du F.M.I. était un leurre et qu'il n'augmenterait pas sensiblement cette capacité d'importation de l'Algérie. En effet, cette augmentation de notre capacité d'importation était présentée par les représentants du F.M.I., parmi lesquels M. Michel CAMDESSUS lui-même, comme la clef de la relance économique, cette relance étant elle-même le moyen miracle permettant de réduire significativement le chômage, afin d'éviter à nos jeunes de rejoindre les rangs des terroristes dans nos montagnes et nos maquis. La révélation apportée par le document du Gouvernement avait suscité la panique chez tous les éléments qui, à l'instar du Général TOUATI, agissaient en vue de faire prévaloir l'idée qu'il n' y avait pas d'autre solution au problème de notre dette extérieure que le recours au F.M.I. et qu'il suffirait d'obtenir le concours de ce dernier pour voir l'Algérie retrouver la voie de la prospérité, grâce à la relance de sa croissance économique. Les chantres du F.M.I. et du rééchelonnement entretenaient chez beaucoup et, notamment, chez les cadres supérieurs de l'A.N.P., l'illusion d'obtenir, ainsi, le recul, sinon la résorption du chômage, présenté, rappelons-le, comme la cause principale de l'engagement d'une grande partie de nos jeunes dans les rangs de la subversion animée par le F.I.S.

Le Général NEZZAR, au cours de la rencontre qui s'était tenue avec lui et le Président Ali KAFI, après la séance tenue le 18 juillet 1993 par le H.C.E. et à laquelle j'avais été convié, m'avait informé que le Général TOUATI dont il avait été question pour prendre les fonctions de ministre de l'Intérieur, était allé prendre du repos à Paris pendant quarante-huit heures. Aller à Paris et effectuer une traversée en avion de 2 000 kilomètres pour un repos de 48 heures m'avait paru quelque peu insolite. Mais, compte tenu des propos que m'avait tenus le Général TOUATI au retour de son séjour parisien, je me demande si le déplacement ayant conduit ce dernier dans la capitale française n'avait pas un objet autre que celui qui m'avait été donné. Ainsi que je l'ai déjà souligné, s'il ne s'était agi que de s'assurer du montant des fonds que le rééchelonnement de sa dette extérieure procurerait à l'Algérie, le Général TOUATI ou ses mandants éventuels pouvaient obtenir sur place, à Alger, toutes les informations désirées, assorties de toutes les garanties pour apaiser leurs appréhensions.

Au demeurant, la suite des évènements avait confirmé la thèse soutenue par mon Gouvernement que le recours au F.M.I. ne procurerait aucunement à l'Algérie l'apport massif de fonds que promettaient les partisans du rééchelonnement. Tout le monde sait, aujourd'hui,

que les conséquences du rééchelonnement avaient été dramatiques pour notre peuple, que la paupérisation de notre population, amorcée depuis la décennie 1980 par la politique régressive appliquée par le Président CHADLI, s'était accélérée à la suite de l'intervention du F.M.I. ; que le chômage, au lieu de reculer, s'était élevé en flèche, que nos entreprises de production publiques ou privées, non seulement n'avaient obtenu aucun soutien pour la relance ou le développement de leurs activités, mais s'étaient trouvées acculées à la réduction, sinon à l'arrêt définitif de ces activités. Par contre, tout le monde sait, aujourd'hui, qu'à la suite de l'accord de rééchelonnement avec le F.M.I., les officines d'import-export avaient proliféré dans notre pays et que les ressources supplémentaires en devises apportées par cet accord avec l'Algérie avaient inondé le marché national sans aucun effet positif sur la relance économique et que l'économie de marché réclamée à cor et à cri par certaines voix se réduisait, simplement, à l'ouverture de nos frontières, pour permettre, aux prédateurs de l'import-export d'écumer les richesses du pays, en précipitant notre peuple dans la misère, le dénuement et le désespoir. Faut-il, également, rappeler que, peu après la décision qui avait abaissé et contraint l'Algérie à se soumettre aux choix imposés par le F.M.I., beaucoup de voix dans le monde capitaliste et, en particulier, aux Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes, s'étaient manifestées pour dénoncer la nocivité de ce que l'on appelle la thérapeutique appliquée par le F.M.I. aux pays qui avaient eu recours à son intervention pour régler les problèmes financiers nés de leur dette extérieure ? En ce qui concerne l'Algérie et les dégâts qui lui furent infligées à la suite du rééchelonnement de sa dette, les représentants du F.M.I. avaient été amenés à déclarer que les difficultés rencontrées ainsi par notre pays résulteraient, non des mesures préconisées par leur institution, mais de la mauvaise application de ces mesures par l'administration et les autorités algériennes.

Mais, ce qui demeure ahurissant pour moi, dans la démarche du Général TOUATI à Paris, c'est qu'un officier général de L'A.N.P. en activité, de surcroît connu pour sa qualité de conseiller très proche du membre considéré comme le plus influent du H.C.E., se soit permis de rechercher, auprès d'un service étranger, la vérification de données avancées par son propre Gouvernement. Et je ne peux m'empêcher de penser que le Général TOUATI ne s'était pas limité à s'enquérir de la véracité des éléments avancés par la notice d'orientation publiée par mon Gouvernement et qu'il aurait pu informer le Gouvernement Français, que la politique menée par mon Gouvernement n'était pas crédible et que ce dernier ne bénéficiait pas de l'adhésion et de l'appui de ceux qui, à l'époque, détenaient le pouvoir réel en Algérie.

Personne n'ignorait, à Alger comme à Paris et ailleurs, qu'en émettant une opinion ou en accomplissant une démarche, le Général TOUATI ne s'exprimait pas et n'agissait pas uniquement en son propre nom. Du reste, il était si sûr de lui-même, qu'il n'avait éprouvé aucun gêne à me confier directement qu'il était allé vérifier, auprès du Trésor Français, le crédit à accorder au contenu d'un document diffusé sous l'imprimatur de mon Gouvernement. On ne pouvait manifester plus effrontée impertinence à l'égard du Chef du Gouvernement. Ce triste épisode me permit de mesurer le peu de poids que pesait la haute mission que l'on m'avait confiée. Il constituait la manifestation du cynisme d'une politique qui, d'une part, proclamait l'éminence des institutions de la république et engageait la fleur de notre jeunesse, les cadres de l'A.N.P. et des services de sécurité à les défendre au prix de leurs efforts et au risque de se faire trouer leur peau et, d'autre part, à traiter ces mêmes institutions avec désinvolture, allant jusqu'à ne pas hésiter à les dévaloriser devant l'étranger.

Après ces larges développements rendus nécessaires pour mettre à nu une partie des contrevérités avancées par le Général TOUATI et faire ressortir les procédés malhonnêtes qu'il utilisait envers ceux qui lui prêtaient l'oreille ou accordaient du crédit à ses écrits ou à ses propos publics, il y a lieu, maintenant, d'aborder la manière avec laquelle il prétend pouvoir rapporter comment s'étaient déroulées mes différentes rencontres avec le H.C.E. ou quelques-uns de ses membres, en l'occurrence le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR.

e) Ma participation à la réunion du H.C.E. le 18 juillet 1993.

Au retour de ma tournée dans les wilayas de l'extrême sud de notre territoire, qui s'était déroulée du 11 au 15 juillet 1993, j'avais été convié par le H.C.E. à prendre part à sa réunion du 18 juillet, sans être prévenu de l'ordre du jour prévu pour cette réunion.

Tout au long de ma tournée de travail dans le sud et lors de la séance de travail tenue à Illizi, à l'issue de cette tournée, des journalistes me posaient des questions me demandant si je comptais vraiment demeurer, encore pour longtemps, à la tête du Gouvernement ; je me contentais de répondre, de mon côté, que je poursuivrais ma mission tant que ceux qui m'en avaient investi n'auraient pas décidé d'y mettre fin.

A l'ouverture de la séance, après m'avoir souhaité la bienvenue, puisque je n'étais présent autour de la table de réunion du H.C.E. qu'en qualité d'invité, le Président Ali KAFI annonça les points de l'ordre du jour soumis à discussion, à savoir :

- faire le bilan du Gouvernement une année après sa constitution ;
- l'examen de la future période transitoire devant succéder à l'achèvement de la mission du H.C.E., en examinant, notamment, l'idée de réunir ou non une conférence nationale à cet effet ;
- revoir les choix économiques à la lumière des données nouvelles.

Le Président Ali KAFI avait accompagné l'énoncé des questions soumises à la discussion de commentaires pouvant se résumer aux points suivants :

- le pays traverse une crise difficile ;
- nous devons affronter cette étape en hommes constituant un pouvoir solide et homogène :
- nous devons nous entendre sur une base solide ;
- nous devons nous concerter ;
- la période transitoire doit être appliquée avec détermination ;
- nous devons nous entendre sur les choix économiques ;
- revoir les choix économiques à la lumière des données nouvelles.

Le Général NEZZAR prit la parole, après la brève allocution introductive du Président Ali KAFI. Son intervention se concentra sur les éléments suivants :

- aller vers l'homogénéité ;
- pour les affaires économiques, il y a plusieurs idées. Y a-t-il une autre voie par rapport à la politique suivie actuellement ?
- Quels sont les résultats de cette politique ?
- Que faire du dialogue engagé avec les partis politiques ?
- Devons-nous poursuivre ce dialogue ou non ?

Manifestement, si je n'étais qu'un simple invité à cette réunion, je me rendis rapidement compte que j'étais, surtout, l'objet de tous les regards et de beaucoup des propos et des sous-entendus que j'avais perçus.

.

Ainsi, au sein de l'instance qui exerçait, de manière collective, la magistrature suprême de l'Etat et concentrait entre ses mains tous les pouvoirs législatifs et exécutifs définis par la Constitution, on se proposait de faire le bilan d'une année d'action gouvernementale et de fixer l'avenir du pays en une période cruciale de son histoire comme, entre amis, on décide brusquement, au détour d'une promenade ou d'une séance de jeux quelconques, d'aller prendre un pot autour de la table d'un café ou de déjeuner sur le pouce, tout en devisant sur les affaires du pays. Ces constatations me remettaient quarante ans en arrière dans ma vie, lorsqu'au Comité Central du P.P.A.-M.T.L.D., nous avions vécu la crise du parti d'avant-garde de notre peuple, en raison de la faillite de sa Direction, qui sombra par suite de ses pratiques en matière d'organisation du travail. Pendant des années, précédant de peu la période où éclata la crise où il allait sombrer en tant que parti, les réunions de la direction de ce qui était, alors, le parti révolutionnaire d'avant-garde, se tenaient sans ordre du jour fixé à l'avance et les discussions menées sans s'appuyer sur des dossiers ou des projets préalablement élaborés à cet effet.

Le H.C.E. se réunissait, donc, pour débattre du bilan du Gouvernement, en réalité de son bilan économique et pour décider de la marche du pays dans l'avenir sur le plan politique, sans préparation des documents portant les données servant de base à ses débats et définissant les perspectives ou les propositions à retenir, à la conclusion de ces débats.

Je pris, donc, la parole, après l'intervention du Général NEZZAR. Je commençai par donner un bref aperçu de ma récente tournée dans les wilayas de l'extrême sud de notre territoire, en mettant l'accent sur certains problèmes qui s'y posaient et qui appelaient, en vue de leurs solutions, des mesures urgentes et d'une grande ampleur.

Mon aperçu semblait susciter peu d'intérêt, car les esprits étaient polarisés par d'autres sujets. Abordant les questions soulevées par le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, je portai l'accent sur les points suivants :

- l'action de mon Gouvernement se déroule sur la base d'un programme de travail approuvé par le H.C.E., suivant des décrets législatifs approuvés par le Conseil des Ministres et équivalents aux lois des finances classiques et selon un autre décret législatif portant sur le plan national pour 1993 et fixant les objectifs généraux de la période 1993-1997.

- Pour la dette extérieure, le service a été assuré normalement ; une échéance lourde de **500 millions de dollars** sur le paiement de laquelle l'Algérie était observée sur les places financières internationales, venait d'être honorée, dans les stricts délais fixés pour son règlement.

- Pour la mobilisation des ressources supplémentaires en devises en dehors des circuits obéissant aux règles du F.M.I., des efforts étaient en cours, mais leur aboutissement éventuel demandait du temps, en particulier parce que nous avions besoin de reconstituer un réseau d'amis, de conseillers et d'organismes susceptibles de nous aider à mettre au point des opérations de nature à nous procurer des fonds sans avoir à souscrire aux conditions du F.M.I.

- A ce propos, j'avais évoqué une opération de cession de parts sur l'un de nos gisements de pétrole qui était près d'aboutir. J'en avais approuvé les modalités proposées par la SONATRACH, mais sa conclusion tardait à intervenir par suite de raisons dont j'ignorais la nature. Je saisis cette occasion pour signaler, devant tous les membres du H.C.E., que j'avais écho de rumeurs du genre : « on ne va pas lui faire ce cadeau ». Ce qui laissait supposer que, quelque part, des personnes agissaient pour m'empêcher d'enregistrer un résultat financier significatif à porter au crédit de mon Gouvernement. A l'annonce de cette information, le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR avaient exprimé leur étonnement et leur indignation. Plus tard, des services spécialisés m'avaient indiqué que les intrigues visant à retarder ou à empêcher la conclusion du contrat portant, comme je l'avais signalé, sur la vente de parts dans l'un de nos gisements d'hydrocarbures, n'étaient pas infondées ; ce qui confirmait que des agissements étaient déployés par certains milieux afin de gêner, pour ne pas dire faire échouer, la politique économique de mon Gouvernement. Je dois préciser, aujourd'hui, que cette opération dont toutes les modalités avaient été finalisées sous mon Gouvernement et avec mon approbation, n'avait été conclue qu'après l'accord de rééchelonnement passé avec le F.M.I., c'est-à-dire à un moment où elle avait perdu de son utilité et de son impact pour permettre à l'Algérie de se procurer des ressources, que lui refusaient le F.M.I., en cédant une partie de son patrimoine ; c'est dire que les manœuvres ayant retardé sa conclusion définitive ne recherchaient pas seulement à priver mon Gouvernement d'enregistrer un apport d'argent frais et d'envoyer un signal positif aux milieux d'affaires internationaux susceptibles de faire bénéficier notre pays de leurs investissements ; elles visaient aussi, à fermer, à l'Algérie, toute voie qui pouvait lui éviter de

tomber sous l'emprise du F.M.I. et de subir les conséquences néfastes de ses fameuses conditionnalités dont la nocivité est reconnue aujourd'hui à l'échelle universelle.

- J'avais fait remarquer aux membres du H.C.E. qu'un bilan ne s'appréciait pas, uniquement, par les apports nouveaux qu'il pouvait enregistrer, mais qu'il convenait également de porter au crédit de mon Gouvernement les dégâts et les catastrophes que l'action dont son bilan retrace les résultats avait empêché de se produire. Je rappelai, à ce sujet, qu'à l'installation de mon Gouvernement, en juillet 1992, on voulait me persuader que si je ne trouvais pas de l'argent frais avant le mois de septembre, j'aurais 600.000 chômeurs de plus dans les rues de nos villes, en un moment où l'Algérie vivait les circonstances d'une déstabilisation de plus en plus étendue, jamais connue dans son histoire, après la récupération de son indépendance nationale. Le Général NEZZAR fit remarquer qu'étant au Gouvernement avant juillet 1992, il avait entendu parler de cette sombre prévision que l'on faisait peser sur la conduite des affaires de l'Etat. Ce n'était pas le moindre des avantages apportés par mon Gouvernement d'avoir écarté la menace de voir nos forces de sécurité affronter des foules d'affamés, à travers les rues de nos villes, au moment où elles étaient entièrement mobilisées pour endiguer la violence terroriste et assurer la préservation des personnes et des biens.

- En ce qui concerne l'homogénéité du pouvoir, j'avais mis carrément les pieds dans le plat, en disant que, depuis des mois, mon Gouvernement et ma personne étaient l'objet d'attaques virulentes et d'une campagne insidieuse de désinformation ou de dénigrement alimentée par des sources qui se situaient au niveau de la Présidence et des membres du H.C.E. Je citai nommément Ali HAROUN comme l'un des auteurs qui alimentaient cette campagne par la rumeur et dans la presse privée dite indépendante.

Evidemment, le Président Ali KAFI se montra outré que la Présidence fût impliquée dans la campagne visant le Gouvernement et protesta de sa bonne foi. Je fis remarquer qu'à différentes reprises, des informations avaient été diffusées dans la presse comme émanant des milieux de la Présidence, sans que le moindre démenti leur fût opposé par celle-ci. Ali HAROUN, lui aussi, protesta de son innocence ; étant assis à côté de lui, je lui confirmais mes reproches à son égard.

- Mais, pour moi, le comble du double jeu fut atteint lorsque je citai le communiqué diffusé par la Présidence faisant le bilan du dialogue engagé par le H.C.E. avec certains partis politiques. Ce communiqué comportait un passage laissant entendre que la politique économique serait révisée. La presse dite « indépendante » s'en était emparé et en avait tiré la preuve que le H.C.E., et derrière lui les tenants du pouvoir réel, allaient promouvoir une politique économique différente de celle suivie, alors, par le Gouvernement. Aussitôt, l'on m'avait répliqué que le communiqué diffusé par la Présidence reflétait simplement la synthèse des idées exprimées par les interlocuteurs du H.C.E. pendant le dialogue et que le H.C.E. n'était nullement engagé par ces idées. Cependant, là encore, aucune réaction de la Présidence, aucun démenti de sa part, n'étaient venus contredire la campagne menée contre le Gouvernement par la presse privée, qui exploitait ouvertement des positions qu'elle attribuait au H.C.E. A la lumière de ce flot de contradictions et de faux semblants, l'instance où étaient censés se dérouler les débats sur le sort du pays, prenait l'allure d'un véritable sac de nœuds indigne de l'Algérie et de sa Révolution. Aucune vision claire sur les perspectives d'avenir de notre pays ne se dégageait de ces débats.

- Pour ce qui était de la période transitoire et du dialogue, il suffisait de se reporter à la conclusion du programme de travail de mon Gouvernement et à mes déclarations devant ce même H.C.E., en septembre 1992, pour connaître mon point de vue sur ces deux sujets. En juillet 1993, ce point de vue était demeuré le même ; le Général TOUATI, aurait dit que j'étais incapable d'évoluer et inapte à m'adapter au nouveau contexte politique.

Puis ce fut le tour de Rédha MALEK d'intervenir. Dès ses premières paroles, se dégageait la nette impression qu'il était celui à qui avait été dévolu le rôle de mener la charge contre moi, aussi bien dans le domaine économique que sur le plan politique. Dans la partie économique de son intervention, il s'exprimait avec un ton mesuré et prudent, ne cessant de répéter : « on dit que… ; on dit que… », comme pour marquer qu'il reflétait simplement des idées conçues par d'autres. Ces idées telles qu'il les avait formulées, on pouvait les résumer ainsi :

- Le programme économique du Gouvernement repose sur un objectif louable en soi : éviter, sous la contrainte du F.M.I., de réduire au chômage une masse considérable de nos travailleurs.

- Cependant, la poursuite de cet objectif comporte un autre risque difficile à éluder : dans leur état actuel, nos entreprises ne travaillent qu'à 30 % de leurs capacités, en raison du manque de matières premières, de produits semi-finis et de pièces de rechange, que l'Algérie est incapable de leur importer par suite de la limitation de ses ressources en devises absorbées, en grande partie, par le service de la dette extérieure ; en poursuivant la politique d'austérité appliquée actuellement par le Gouvernement, dans trois années, on aura peut-être réduit notablement notre dette extérieure, mais nos entreprises se trouveraient, alors, complètement réduites en ruine, condamnées, en conséquence, à l'arrêt de leurs activités, ce qui se traduirait par un chômage massif consécutif à cet arrêt. Ce chômage massif que nous voulons éviter, aujourd'hui, s'imposera donc à nous à terme ; autant l'affronter d'emblée, aujourd'hui, en acceptant les conditions du F.M.I. pour le rééchelonnement de notre dette, ce qui permettra de sauver une partie de notre outil de production. Cette thèse qui plaide, ainsi, en faveur d'un accord avec le F.M.I., aux conditions exigées par celui-ci, était en contradiction avec l'idée avancée, par ailleurs, par les mêmes partisans de cet accord, soutenant que l'apport du F.M.I. permettrait de réduire le chômage afin de tarir la source de recrutement du F.I.S. pour renforcer les rangs de ses terroristes. Tout se passait comme si les adversaires de la politique économique de mon Gouvernement faisaient feu de tout bois, l'essentiel pour eux étant, non la sauvegarde des intérêts de notre population ou la préservation de la liberté d'action de notre pays dans le domaine économique, mais l'achèvement du démantèlement du système socio-économique mis en place en Algérie au lendemain de notre indépendance, sur la base des orientations de notre révolution, démantèlement qui devrait permettre à certains groupes d'intérêts d'exploiter à leur profit les ressources du pays.

Je voudrais noter que le chiffre cité par Rédha MALEK, indiquant que le niveau de fonctionnement de nos entreprises était tombé à 30 % de leurs capacités, était purement fantaisiste. Il était regrettable de voir un membre de l'instance suprême de l'Etat, au cours d'une séance de travail officielle de cette instance, utiliser, à l'appui de ses propos, des éléments d'information dénués de toute fiabilité. Car, les services de l'Etat concernés affirment que ce niveau n'était jamais tombé au dessous de 50 %. Cela souligne davantage le peu de sérieux avec lequel fonctionnait alors le pouvoir, ou bien, ce qui est plus vraisemblable, les vraies décisions étaient prises ailleurs, dans des cercles occultes et le H.C.E. ne servait que d'instance d'enregistrement à ces décisions. Ce manque de sérieux m'était apparu d'emblée quand on m'annonça, à l'ouverture de cette réunion, que l'un des

objectifs du débat était de faire le bilan de l'action d'une année d'existence du Gouvernement. Faire un bilan de cette nature suppose que l'on a fait activer tous les services de l'Etat concernés, afin de rassembler toutes les données nécessaires à l'établissement de ce bilan, sur la base de chiffres vérifiables dont on connaît la source et dont l'on peut éventuellement contrôler les données ayant servi à leur calcul.

Du reste, en entendant ce fameux chiffre de 30 % cité par Rédha MALEK, le Général NEZZAR réagit aussitôt, avec beaucoup de bon sens, en disant qu'étant au Gouvernement depuis quelques années, ce n'était pas la première fois qu'il entendait ce chiffre et que, donc, la situation ne s'était pas aggravée sous mon Gouvernement.

- Au cours de la rencontre que j'avais eue avec lui, après la réunion du H.C.E. et le déjeuner de travail tenu avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, le Général TOUATI me répéta exactement les mêmes idées que celles formulées par Rédha MALEK, au sujet des questions économiques, mais, en plus, il me révéla l'identité du « on » dont s'était prévalu ce dernier au cours de son intervention au H.C.E. Il s'agissait d'un haut cadre de la Banque d'Algérie que le Général TOUATI connaissait bien. Soulignons, au passage, qu'à l'occasion d'un échange de vues à travers la presse, après sa nomination à la tête du Gouvernement, Rédha MALEK avait affirmé que la décision de recours au F.M.I. avait été prise à la fin de l'année 1993 à la suite du niveau très bas auquel était parvenu, alors, le prix du pétrole. Or, en juillet 1993, au cours de son intervention devant le H.C.E., il s'était bien prêté au rôle de porte-parole de ceux qui préconisaient, déjà, de passer au guichet du F.M.I. En fait, c'était bien à la fin du premier semestre de l'année 1993 que la position avait été arrêtée de recourir au F.M.I.

Cependant, les inspirateurs de cette position et les « décideurs » qui l'avaient effectivement prise ou s'y étaient résignés, étaient à la recherche du prétexte qui la justifierait auprès de notre population. Ces inspirateurs et ces « décideurs » auraient, sans doute, souhaité me voir endosser leur choix et en assumer publiquement la paternité. Nous verrons, plus loin, comment on avait essayé de me convaincre de me rallier finalement à cette position.

Après cette nouvelle digression, revenons aux débats du H.C.E. le 18 juillet 1993. Abordant les questions politiques, le ton de Rédha MALEK devint acrimonieux et ses propos comportaient des piques qui m'étaient manifestement destinées, quand il crut devoir relever

qu'il y avait un manque d'harmonie dans les déclarations publiques censées refléter l'opinion du pouvoir et que, de ce fait, il y avait trouble dans les esprits, au sein de notre population, à la suite de certaines prises de position. En somme, à le suivre dans ses affirmations, il y avait une cacophonie et des discordances graves dans l'action du pouvoir, en raison du manque de cohésion du Gouvernement, ou plutôt de son Chef, avec le H.C.E. Rédha MALEK s'était bien gardé, néanmoins, de citer, ainsi qu'il me l'avait affirmé quelque temps auparavant, mon initiative de mener une enquête approfondie sur le scandale du gazoduc algéro-italien, comme l'un des exemples qui servaient d'arguments à ceux qui m'accusaient de manquer à mes devoirs de cohésion avec le H.C.E. Rédha MALEK s'exprimait comme s'il était celui qui avait la charge de définir quelles étaient les orientations du pouvoir sur le plan politique et idéologique, notamment face au courant islamique incarné par le F.I.S. En particulier, il était avéré qu'il s'en prenait, sans le dire ouvertement, à l'effet produit par les répliques par lesquelles j'avais réagi aux attaques des prétendus « démocrates » et « républicains » autoproclamés, qui me présentaient comme n'étant rien d'autre que « l'homme du passé ». Il visait, aussi, les positions que j'avais affirmées publiquement sur certains thèmes qualifiés d'islamistes ; car, ces fameux « démocrates » et « républicains » se bernaient de l'illusion de croire et de faire accroire que la lutte engagée contre les agissements du F.I.S. signifiait le rejet de toute référence à l'Islam dans nos choix politiques et dans notre orientation idéologique. Ses liens avec le Général TOUATI lui avaient peut-être donné le sentiment qu'il jouissait d'une certaine ascendance pour incarner ces choix et ces orientations. Habituellement, il était circonspect dans l'expression et l'extériorisation de ses opinions et de ses sentiments, surtout quand il s'agit de controverses liées à nos problèmes politiques intérieurs. Cette fois, il s'exprimait d'une manière incisive, prenant nettement ses distances par rapport à mes positions, me manifestant parfois une opposition à la limite de l'agressivité. Bref, il faisait montre d'une assurance qui ne lui était pas coutumière. Pourtant, au bord de la table autour de laquelle nous étions réunis, Rédha MALEK ne pouvait pas prétendre parler au nom de la majorité des présents, ni même de la majorité des membres du H.C.E. Ali KAFI m'avait toujours assuré de sa solidarité dans les idées politiques et idéologiques que j'avais exprimées, surtout quand il m'arrivait de répondre aux prétendus « démocrates » et « républicains ». Personne ne peut affirmer que le brave et regretté Docteur TEDJINI HADDAM se situait du côté de ces derniers. Quant au Général Khaled NEZZAR, la conscience qu'il avait de sa position au sein du pouvoir, devait l'amener à adopter, de ce point de vue, une attitude prudente et médiane, qui ne compromettrait pas le rôle d'arbitre attaché à l'éminente place, qui était la sienne à l'intérieur de l'instance suprême dont il était membre et

comme le premier responsable de l'A.N.P. Pour toutes ces raisons, Rédha MALEK, en me visant à travers ses propos, ne pouvait ranger à ses cotés, dans ses choix idéologiques, que Ali HAROUN.

Fini le temps jadis, en particulier quand nous avions travaillé ensemble, sous l'égide du Président BOUMEDIENE, à l'élaboration de la Charte Nationale adoptée par référendum en 1976. A cette époque-là, Rédha MALEK semblait souvent se soucier d'être en harmonie avec moi sur beaucoup de choses. BOUMEDIENE décédé, la Charte Nationale qu'il avait fait éditer avait trépassé avec lui.

Depuis que le Président Chadli BENDJEDID m'avait éliminé du Gouvernement, puis du Bureau Politique et du Comité Central du F.L.N., il m'apparaissait que, pour Rédha MALEK, j'étais devenu, par suite de ces éliminations, une sorte de « capitis demunitio » sur le plan politique. Aussi, se donnait-il, particulièrement à mon égard, des allures de ce que, dans la terminologie chiite, on appelle une « marjaïa », c'est-à-dire une autorité de référence. Ce qui m'amenait à me demander sur quoi une telle attitude de sa part pouvait être fondée. Sans doute en était-il arrivé à cette attitude par suite de son passage au H.C.E. et dans le sillage de son appartenance à cet organisme. Sans doute, aussi, en raison de son compagnonnage assidu avec certains militaires comme le Général TOUATI, se croyait-il « branché » et bien adossé à la « marjaïa » suprême et lui arrivait-il, en conséquence, de penser qu'il était fondé à se comporter en véritable maître à penser pour tout ce qui se rapporte à la démocratie, à la république et à la modernité dans notre pays. Il manifestait de plus en plus le sentiment qu'il était pourvu d'une certaine prééminence et que, de ce fait, il était investi, de manière quasi-exclusive, de la mission de dire et de prêcher le bon choix et d'indiquer, aux autres, en particulier à moi, le chemin de la juste voie et de la bonne « gouvernance ». D'où ces heurts qui avaient surgi dans nos relations, parfois de manière assez vive, pendant nos appartenances respectives, lui au H.C.E., moi au Gouvernement en 1992-1993. Ces heurts s'étaient produits aussi, et souvent de façon agressive de sa part, bien avant l'institution du H.C.E. et son entrée au sein de cet organisme ; plus particulièrement au lendemain des évènements qui avaient secoué notre pays en octobre 1988.

Mes positions lui apparaissaient, dès lors, comme autant de contestations visant et diminuant la prééminence dont il se croyait pourvu. Il en arrivait à dire que j'adoptais, dans mes déclarations et à travers mes actes, des idées similaires à celles du F.I.S. Pour ma part, je

ne faisais qu'exprimer et réaffirmer des idées puisées dans le fonds doctrinal et idéologique du Parti du Peuple Algérien dont j'étais militant depuis ma jeunesse. N'ayant jamais milité au sein d'un parti, Rédha MALEK ne semble pas comprendre et mesurer ce qu'est le sens de la fidélité à un engagement, ainsi que la soumission librement consentie et continue à la discipline envers le parti qu'implique un tel engagement. Il ignore, en particulier, ce qu'est, dans la vie, l'engagement d'un militant : gagner avec son parti ou chuter avec lui. En aucun cas, l'abandonner ou le fuir quand la fortune du succès ne lui sourit plus. Au P.P.A., nous avions connu des périodes de dépression politique, mais nous n'avions jamais désespéré, ni reculé, ni renié. Cela signifie que, par mes déclarations et par mes actes, je ne cherchais pas à me rapprocher du F.I.S. Je demeurais simplement fidèle à mes engagements de toujours. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'une des positions que j'avais exprimées devant le H.C.E. le 7 septembre 1992, quand j'avais été invité par ce dernier à assister à la réunion qu'il tenait ce jour-là et à lui donner mon avis au sujet du dialogue qu'il allait ouvrir avec quelques partis politiques et certaines personnalités connues sur notre scène nationale. J'avais nettement affirmé, au cours de cette audition devant le H.C.E., que j'étais bien engagé dans la lutte menée contre la subversion intégriste ; mais que, dans le cas où cette lutte devait prendre la signification d'une action destinée à promouvoir les communistes et le R.C.D., moi je me situerais, alors, carrément du côté du F.I.S. Pour Rédha MALEK, c'était formuler un véritable blasphème ; tandis que pour moi, le blasphème, c'était lui qui l'incarnait, en se situant dans la même mouvance que les communistes et le R.C.D. Je ne lui contestais pas et je ne lui conteste toujours pas le droit d'avoir et d'exprimer des idées qui lui soient propres reflétant ses choix politiques et ses orientations idéologistes. Par contre, je lui contestais le rôle qu'il s'était attribué, notamment du fait de son appartenance au H.C.E. et de ses liens avec le Général TOUATI, de considérer que ses idées devaient être et étaient celles de l'ensemble de notre communauté nationale. Pour ma part, comme c'est le cas également pour l'immense majorité des Algériens, j'éprouve une véritable répulsion pour les relents néo-assimilationnistes qui se dégagent de certains propos et de maints comportements de nos prétendus « démocrates », lesquels, de surcroît, se disent représenter les « élites ». A ces relents, je préfère ceux du F.I.S. Je les préfère d'autant plus que les agissements de nos néo-assimilationnistes avaient tendance à considérer que la lutte engagée contre les intégristes du F.I.S. et leurs activités criminelles étaient l'occasion d'éliminer et d'enterrer définitivement le nationalisme populaire algérien, avec toutes les valeurs qu'il avait incarnées.

Pour lever toute équivoque et prévenir toute éventuelle allégation de me livrer, en rapportant ce qui s'était dit lors de la réunion du H.C.E. le 18 janvier 1993, à instruire un procès d'intention, je voudrais rappeler un fait qui s'est produit vers la fin de l'année 1993. On sait qu'après avoir pris la direction du Gouvernement à la suite de mon renvoi de cette fonction, Rédha MALEK n'avait pas présenté de programme de travail, comme cela était devenu la règle depuis février 1989, à l'investiture de chaque nouveau Chef de Gouvernement. Interrogé par la presse sur les raisons pour lesquelles il n'avait pas présenté de programme de travail, il avait répondu que le H.C.E. dont il faisait partie ayant approuvé le programme du Gouvernement qui l'avait précédé, il n'avait pas jugé utile de changer de programme et d'en présenter un nouveau. Il lui avait été demandé qu'elles étaient, dans ces conditions, les raisons qui avaient motivé le changement de Gouvernement. A cette question, il avait répondu qu'avec son Gouvernement, ce qui comptait, c'était d'avoir une équipe soudée et solidaire, que la cohésion entre son Gouvernement et le H.C.E. serait affirmée pleinement de manière à ne pas laisser « la moindre interprétation ou la moindre brèche qui viendraient affaiblir notre action ». C'était, d'une certaine façon, redire ce qu'il avait avancé au cours de la réunion du H.C.E. le 18 juillet 1993, à savoir qu'avec le Gouvernement qui avait précédé le sien, il y avait des interprétations et des brèches qui affaiblissaient l'action du pouvoir. Quelques mois plus tard, alors que l'encre avec laquelle avait été signé l'accord avec le F.M.I. qu'il avait approuvé et dont il avait plaidé la nécessité devant le H.C.E. le 18 juillet 1993, n'avait pas encore séché, il avait été remercié à son tour. Une fois de plus, ainsi qu'il l'avait déclaré, quand il avait été interrogé sur la présentation d'un programme propre à son Gouvernement, il avait été « jugé indispensable de changer là où il fallait changer » pour reprendre les termes mêmes qu'il avait utilisés à mon sujet ; la cohésion qu'il se proposait d'affirmer pleinement ne s'était probablement pas révélée aussi pleine qu'il le prévoyait. A son tour, il avait dû, probablement, connaître le reproche d'avoir laissé la cacophonie et la discordance s'insérer entre son Gouvernement et l'Autorité qui avait pris la succession du H.C.E. Si le fait de conclure l'accord avec le F.M.I. sur le rééchelonnement de notre dette extérieure devait être le critère du succès dans la politique économique d'un Gouvernement, le Général TOUATI ne nous dit pas en quoi le Gouvernement de Rédha MALEK aurait échoué, quelques mois à peine après sa nomination, et quelles furent les raisons qui avaient motivé son « limogeage ».

- Pour en revenir à la réunion du H.C.E. le 18 juillet 1993, j'avais demandé à Rédha MALEK d'indiquer quels étaient les responsables de la cacophonie et du manque de

cohésion dont il s'était adjugé le rôle de faire le constat. Il s'était contenté de ma répondre : « nous tous ! ». S'il s'était aventuré à citer nommément les responsables, il aurait été acculé, également, à évoquer les cas où la cacophonie et le manque de cohésion s'étaient manifestés, ce qui l'aurait amené à afficher clairement ses préférences politiques ou idéologiques et à révéler pleinement comment il se situait quand, à ses oreilles, sonnait l'alarme de la dissonance et de la cacophonie.

Le Président Ali KAFI, remarquant que les débats dont il assurait la conduite risquaient de dégénérer en un pugilat verbal, s'empressa d'y mettre fin et leva la séance.

En sortant de la salle, il m'aborda en aparté, pour m'indiquer qu'il me conviait, le mardi suivant 20 juillet, à un déjeuner avec le Général Khaled NEZZAR dans sa résidence sur le bord de mer, pour reprendre les discussions, me dit-il, sur des bases plus sérieuses et dans une atmosphère plus sereine. Rendez-vous était pris, donc, le mardi 20 juillet, à la résidence du Chef de l'Etat sur le bord de la mer.

Telles furent les circonstances dans lesquelles s'était déroulée mon audition au H.C.E. le 18 juillet 1993. A aucun moment, il ne fut question de cette affabulation inventée par le Général TOUATI et m'attribuant l'idée de faire face à notre dette extérieure et à nos dépenses incompressibles avec un « matelas » de 600 millions de dollars.

f) Ma rencontre avec le Président Ali KAFI et le Général Khaled NEZZAR, au cours d'un déjeuner en la résidence du Chef de l'Etat le 20 juillet 1993.

C'est au cours de cette rencontre que je pris véritablement conscience que la décision avait été arrêtée de recourir au F.M.I. et d'accéder à ses exigences et que, en conséquence, ma mission à la tête du Gouvernement approchait de sa fin, étant donné la fermeté de ma résolution de n'accepter à aucun prix de recourir au F.M.I. et de souscrire à ses conditions. Ce déjeuner s'était passé dans une ambiance très conviviale et très fraternelle ; les discussions, qui s'étaient passées autour de la table de ce déjeuner et à l'occasion des apartés qui l'ont suivi, s'étaient déroulées de manière dense et sérieuse, dans une atmosphère amicale et digne. Cette rencontre fut la dernière occasion sérieuse où il m'avait été donné, au cours de l'année que j'avais passée à la tête du Gouvernement, de discuter sérieusement des affaires de l'Etat avec les plus hauts responsables du pays. En quittant cette rencontre, bien qu'il eût été

convenu de nous revoir, après une courte période de vacances, je me félicitais de m'y être rendu et d'avoir participé, deux jours auparavant, à la réunion du H.C.E. Apres avoir exposé, dans un document écrit, les orientations de la politique économique de mon Gouvernement et exposé publiquement les objectifs de cette politique, les choix qui déterminaient ces objectifs, les données que prenait en compte l'action de mon Gouvernement et , en dernier lieu, d'avoir demandé à tous les Algériens de prendre conscience que, par delà des débats et les controverses qui se déroulaient au sujet de la conduite de notre économie, se posait un enjeu capital : à savoir notre choix de société, c'est-à-dire, la manière dont l'action du Gouvernement et celle du pouvoir dont il était issu, allaient engager le sort personnel de chaque Algérien dans l'avenir. Je me félicite, aussi, d'avoir déclaré, au cours de mon intervention devant les cadres de la Wilaya d'Alger le 24 juin 1993, que j'étais heureux d'avoir fait le choix de la politique dont je conduisais l'application, que je croyais fermement à la réussite finale de cette politique et que, face aux attaques visant à la dénigrer, je considèrerais comme un honneur, pour moi, de tomber, éventuellement, en raison de cette politique.

Alors que nous entamions l'excellent déjeuner préparé par les services du Président Ali KAFI, le Général NEZZAR ouvre d'emblée la discussion, à propos des problèmes qui n'avaient été qu'effleurés ou laissés en suspens, au cours de la réunion du H.C.E. tenue deux jours auparavant. S'adressant à moi, il me dit que la phase que nous allions aborder, dans la vie du pays, nécessitait un Gouvernement fort et homogène et que des changements étaient nécessaires dans la composition de l'équipe que j'avais formée lors de ma nomination et à l'occasion des remaniements qui l'avaient suivie. « Par exemple, poursuit-il en substance, nous te proposons de nommer un Ministre de l'Economie et nous te suggérons, à cet effet, quelqu'un qui défend ardemment ta politique, le conseiller économique de la Présidence, BOUZIDI. Je répliquai immédiatement et sans laisser planer aucune équivoque, qu'il ne pouvait y avoir de meilleur défenseur de ma politique que moi-même, qu'étant titulaire du poste de ministre de l'Economie que je cumulais avec la Direction du Gouvernement, changer le titulaire de ce poste équivalait pour moi à changer de politique économique et que, dans ce cas, c'était le Chef du Gouvernement qu'il faudrait changer. L'affabulation prêtée au Général NEZZAR par le Général TOUATI, prétendant que j'avais d'abord accepté de prendre un ministre de l'Economie, puis que je m'étais ravisé le lendemain pour revenir sur cette acceptation, est une pure invention de ce dernier qui, comme c'est le cas à travers tout le texte qu'il a confié au journal « EL-WATAN », multiplie les déformations de

la vérité, en vue d'étayer ses intrigues par lesquelles il entraîne dans son sillage ceux qui lui prêtent l'oreille et qui, malheureusement, occupent souvent des positions importantes dans la hiérarchie militaire et dans beaucoup de structures de l'Etat. A aucun moment, je n'avais accepté de nommer un ministre de l'Economie et remis en cause cette acceptation le lendemain.

En juillet 1992, après ma nomination à la Direction du Gouvernement, j'avais envisagé de confier le ministère de l'Economie à Mourad BENACHENHOU, que je ne connaissais pas personnellement, mais, qui dans les mois qui avaient précédé ma nomination, avait publié, dans des articles de presse, des vues qui concordaient largement avec celles que j'exprimais moi-même à travers mes interviews à la presse ou à l'occasion de mes conférences publiques. Lorsque j'appris qu'il se trouvait à Washington, je me résolus à la solution adoptée dans le Gouvernement antérieur au mien, c'est-à- dire cumuler les fonctions de ministre de l'Economie avec celles de Chef de Gouvernement, moyennant l'adjonction de trois ministres délégués à mon poste de ministre de l'Economie. Au demeurant, cette solution m'était apparue la plus adéquate, pour la période où j'aurais à accomplir les principales réformes et les mesures les plus déterminantes que je me proposais d'inscrire dans le programme de travail de mon Gouvernement.

Du reste, la suite de la conversation autour de la table du déjeuner offert par le Président Ali KAFI et, bien entendu, en présence de ce dernier, prouve, par sa teneur, que mon refus de me dessaisir du ministère de l'Economie avait été immédiat. En effet, le Général NEZZAR s'était mis à me reprocher de m'encombrer de tâches qui n'étaient pas de mon niveau : « Tu t'occupes trop de détails que tu devrais laisser à d'autres et prendre de la hauteur. Tu dois nous rejoindre et nous songeons à toi pour une responsabilité plus élevée ». Les « détails » auxquels faisait allusion, à ce moment-là, le Général NEZZAR, se ramenaient certainement au fameux Comité « ad hoc » contrôlant les autorisations d'importations. En me faisant cette remarque, je suis sûr que l'intention du Général NEZZAR procédait de l'intention de me « protéger » politiquement. Compte tenu de la mission qu'il envisageait pour moi, dans l'avenir, il lui paraissait, sans doute, préférable pour moi de me tenir, en quelques sorte, au-dessus de la mêlée et de ne pas m'encombrer de fonctions dont l'exercice pouvait susciter et suscite toujours des litiges, qui pourraient se traduire par des désagréments nuisibles pour la poursuite de ma « carrière » sur le plan politique. Un observateur extérieur pourrait, de ce fait, noter que le militaire Khaled NEZZAR avait plus de sens politique que le

militant que j'étais, issu du courant nationaliste impulsé par le plus ancien parti de l'Algérie. Cela me donne l'occasion d'affirmer ou de révéler que, venu dans ma résidence m'annoncer les changements intervenus au Ministère de la Défense Nationale, il m'avait parlé en ces termes : ***« La nomination du Général Liamine ZEROUAL à la tête du Ministère de la Défense Nationale signifie que le titulaire de ce poste devient un civil comme les autres Ministres du Gouvernement, Liamine ZEROUAL étant un officier en retraite sorti de l'armée active. Mais le véritable Chef de l'armée sera, désormais, le Général LAMARI devenu Chef de l'Etat Major Général de l'A.N.P. Moi, je garde KAFI pour la transition et toi, tu seras le candidat à la Présidence de la République, quand arrivera le moment d'organiser des élections « présidentielles ». Pour être complet à ce sujet, je dois rappeler que du jour de ma nomination à la Direction du Gouvernement jusqu' au jour de la dernière réunion du H.C.E. à laquelle j'avais été convié, le Président Ali KAFI ne cessait de me répéter : « N'oublie pas que c'est toi qui as été retenu pour la prochaine élection présidentielle, car, nous (les membres du H.C.E.) comme tu le sais, nous avons décidé de ne pas nous présenter à cette élection ». Evidemment, le Président Ali KAFI exprimait, peut-être, en ma faveur une préférence personnelle, compte tenu de ce qu'étaient alors nos relations ; mais, en me parlant de cette candidature, il ne faisait que répéter ce qu'il entendait auprès de lui, c'est-à-dire, de ceux qu'on appelait les « décideurs ».*** Ce qui, certainement, devait désoler le Général TOUATI, qui avait d'autres poulains dans son box.

A ces indications concernant mon avenir, je n'avais jamais répondu ni par une acceptation, ni par un refus. Je me contentais, chaque fois, d'enregistrer ce que l'on voulait me faire savoir. Car, ces indications, pour ne pas dire ces offres, n'étaient jamais assorties d'une discussion ; le problème majeur, pour moi, n'était pas de répondre par un oui ou un non à de telles avances ; le problème majeur était de connaître quelle en serait la contrepartie éventuelle. Depuis ma prime jeunesse, je m'étais fixé de rester toujours fidèle à mon engagement initial de servir la patrie et de garder, comme ligne directrice à travers tous les aléas de la vie politique, la constance dans l'option pour les valeurs fondamentales du nationalisme algérien dont j'ai été militant toute ma vie, à travers le P.P.A.-.M.T.L.D. et le F.L.N. Je n'ai jamais sollicité, de quelque manière que ce soit, l'accès à une fonction quelconque. Militant, j'acceptais les responsabilités que l'on me confiait et m'efforçais de les accomplir avec dévouement et, si possible, avec succès. Aussi, lorsque durant toute l'année que j'avais passée à la tête du Gouvernement, j'entendais les voix les plus autorisées me parler du choix de ma promotion éventuelle à la magistrature suprême de l'Etat, mon souci

était de ne laisser croire à aucun moment que cela pouvait se faire au prix de l'abandon de mes convictions. A la Présidence de la République comme à la tête du Gouvernement, à la Direction d'un ministère ou à l'accession à une quelconque fonction politique ou autre, je ne pouvais agir qu'en suivant la politique en laquelle je vivais l'accomplissement de ce qui était mon idéal. Des amis très proches des cercles évoluant autour du Général TOUATI venaient souvent me dire de prendre conscience que l'enjeu du jeu politique en cours était la prochaine élection présidentielle à l'expiration du mandat du H.C.E. et que je devais régler mon attitude et mon action en fonction de cette échéance. C'était m'inviter à marchander, en cas de nécessité, mes convictions contre l'appui à une promotion à la Présidence de la République. Ce à quoi je refusais de me prêter.

Au demeurant, rien ne prouve que si j'avais accepté de me laisser séduire par la perspective d'accéder à la Présidence de la République et que, si en vue d'y parvenir, je m'étais engagé sur la pente conduisant au rééchelonnement et aux conséquences qui en avaient résulté pour le peuple Algérien et pour notre Indépendance Nationale, je n'aurais pas été, plutôt, livré en pâture à la colère populaire et non soutenu dans l'ascension vers la magistrature suprême de l'Etat. Rédha MALEK, qui avait plaidé en faveur du recours au concours du F.M.I. le 18 juillet 1993 devant le H.C.E. et qui, effectivement, fit signer, au nom de son Gouvernement, l'accord de rééchelonnement de notre dette extérieure, n'eut pas un sort différent du mien en tant que Chef du Gouvernement, puisque, pour reprendre la formule du Général TOUATI il « fut mis fin à sa mission » quelques jours à peine après la signature de cet accord. Le Général Khaled NEZZAR semble lui, m'avoir bien compris, puisque ainsi que je l'ai déjà signalé, il a écrit que j'étais « un homme de principes », « défendant toujours ses idées avec beaucoup de conviction ».

J'ai fait, de nouveau, cette diversion, en évoquant les choses mentionnées ci-dessus, pour marquer que ma rencontre de travail avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR était loin de correspondre à l'idée que tente d'accréditer le Général TOUATI, en rapportant des faits mensongers et en déformant la teneur des échanges qui s'étaient déroulés au cours de cette rencontre, historique pour moi.

Poursuivant nos conversations, j'avais, de nouveau, rappelé les objectifs de ma politique sur le plan économique et les moyens par lesquels je pensais pouvoir les atteindre. A un moment de ces conversations, comme si son intention s'était laissée surprendre l'espace d'un instant, le Général NEZZAR me dit avec une certaine vivacité : « mais enfin, pourquoi

continuez-vous à négocier avec le F.M.I. » ? Il m'avait semblé que, dans son esprit, les discussions avec le F.M.I. ne pouvaient avoir d'autre objet que le rééchelonnement de la dette, rééchelonnement qui procurerait à l'Algérie et d'emblée, le pactole de 14 milliards de dollars dont on parlait depuis la visite de M. CAMDESSUS fin décembre 1992.

Je lui avais répondu que nous étions membres du F.M.I., organisme international rattaché au système des Nations-Unis, qu'à ce titre nous devions mener avec ses représentants des rencontres périodiques, au cours desquelles nous devions examiner les questions relatives à notre situation économique, informer ses services de l'évolution de cette situation à travers tous ses aspects. En outre, quand un problème particulier surgit dans notre situation ou à propos de nos relations avec lui, comme c'était les cas depuis qu'il avait estimé que le niveau atteint par notre dette extérieure était devenu incompatible avec l'acquisition de nouveaux crédits sur les places financières internationales, nos rencontres avec les représentants du F.M.I. comportaient des négociations visant à trouver des solutions aptes à surmonter ces difficultés. Néanmoins, cette simple interrogation du Général NEZZAR suffisait à me faire comprendre qu'au niveau de ceux qui détenaient les leviers du pouvoir suprême dans le pays, j'étais perçu comme celui qui, par ses attitudes jugées subjectives, et purement idéologiques, fermait la voie à l'écoulement du flot d'argent frais dans les caisses du trésor Algérien, alors que le F.M.I. n'attendait qu'une simple signature de la part du Gouvernement pour laisser ce flot se déverser en Algérie. C'était là, l'effet des menées sournoises de ceux qui agissaient dans l'opacité, fuyant les explications et les controverses à visage découvert, prétendant servir des informations que leurs attributions ou leur « profession » de techniciens ou d'experts, affublés parfois, du qualitatif pompeux d'« international », leur permettaient de détenir à titre exclusif. Face à ces agissements de l'ombre où le mensonge et désinformation se donnent libre cours, les documents les mieux élaborés et les déclarations publiques les plus argumentées ne peuvent pas grand-chose, car beaucoup de responsables ne lisent pas les écrits, quand ils ne les fuient pas littéralement, de même qu'ils ne suivent pas les propos tenus au grand jour, les prenant pour de simples opérations de propagande.

Pour en revenir, une nouvelle fois, au déroulement de nos discussions à trois, pendant le déjeuner pris chez le Président Ali KAFI le 20 juillet 1993, le Général NEZZAR, ne désespérant sans doute pas de m'amener à changer de position et à aller dans le sens d'une acceptation de l'intervention du F.M.I. aux conditions, bien entendu, habituellement fixées

par ce dernier, me dit soudain : « Pourquoi ne pas organiser un séminaire d'experts sur le problème de notre dette extérieure et des solutions à apporter à ce problème » ?

- Je lui répondis aussitôt : « Je suis d'accord, mais à condition que tous les débats se déroulent en direct à la télévision » ! - « Pourquoi pas ? » me rétorqua-t-il immédiatement. Je reviendrai plus loin sur ce point relatif au séminaire d'experts sur la dette extérieure, qui constituait l'une des astuces imaginées par les partisans du rééchelonnement, afin de se décharger de la responsabilité de leur choix sur d'autres, qui pourraient servir, éventuellement, des boucs émissaires et qui, pour l'immédiat, procureraient à nos nouveaux Ponce Pilate, l'eau dont ils se laveraient les mains.

Comme je l'ai déjà signalé, nos conversations à trois au cours de ce déjeuner du 20 juillet 1993 ne s'étaient pas limitées au seul problème économique. De mon côté, j'avais indiqué que je souhaitais opérer un certain remaniement dans mon Gouvernement, en indiquant que, ne voulant en aucun cas me laisser entraîner par la rue dans mes prises de décisions, je refusais de me séparer des ministres faisant l'objet d'une campagne virulente de la part de la presse dite indépendante et qui, en réalité, n'était qu'une presse aux ordres de ses commanditaires, dans le monde des affaires ou bien au sein de certaines structures du pouvoir. Quant au Ministre de l'Intérieur, du fait qu'il avait été convenu, lors de ma désignation à la tête du Gouvernement, que le choix de son titulaire devait faire l'objet d'un accord entre moi et le Ministre de la Défense Nationale et par suite d'une multitude de démêlés intervenus entre, d'une part, le Ministre en place, le regretté Mohamed HARDI et son ministre délégué, M'Hamed TOLBA et, d'autre part, le Commandant opérationnel des wilayas de l'Algérie centrale entourant la capitale, j'avais souligné que cette fois-là, je souhaitais que ce Ministère fût dévolu à une personnalité issue de l'armée. J'avais proposé, en ce qui me concernait, Nourredine ZERHOUNI. Ce dernier avait ma préférence parce que je l'estimais. Mais, aussi, parce qu'il s'agissait d'un homme averti des problèmes de sécurité, en raison de son expérience dans ce domaine vital, devenu d'une sensibilité extrême dans la vie du pays. D'autre part, avec lui et en raison de ses origines, je pensais pouvoir mieux équilibrer la composition régionale de mon Gouvernement. Ma proposition avait été soutenue très fermement par le Président Ali KAFI qui partageait aussi bien mon choix que les arguments que j'avais invoqués à l'appui de ce choix. De son côté, le Général NEZZAR avait avancé le nom du Général BETCHINE que, pour ma part, je ne connaissais pas à l'époque. Le Général BETCHINE était un authentique Moudjahid, qui avait été membre de l'A.L.N. à l'intérieur et qui avait été officier de l'A.N.P. Le nom du Général TOUATI avait été retenu comme l'un des

candidats possibles à ce poste, en raison du fait qu'à l'époque, il avait eu à connaître, au sein du Ministère de la Défense ou comme son représentant dans les Comités interministériels, des problèmes de la sécurité et des litiges survenus entre les différents services de l'Etat opérant dans ce domaine. Il avait été convenu que je prendrais contact avec lui à ce sujet. Mais avant de nous séparer, à l'issue du déjeuner offert par le Président Ali KAFI, le Général NEZZAR m'avait prévenu qu'à 80 %, je ne devais pas compter sur la candidature du Général TOUATI. Il me dit que ce dernier commençait à l'agacer sérieusement par certaines de ses positions, en ce qui concernait la constitution dont on évoquait, alors, la nécessité de sa révision dans certains milieux proches du Général TOUATI. C'est à cette occasion que le Général NEZZAR m'avait annoncé, comme on le sait déjà, que le Général TOUATI était parti se reposer quarante-huit heures à Paris. Je vis, donc, ce dernier au retour de ses « quarante-huit heures de vacances à Paris », pour le sonder à propos de la possibilité pour lui d'occuper les fonctions de Ministre de l'Intérieur. Il déclina cette offre, en me remerciant de la « confiance » que je lui témoignais et il me révéla qu'au moment où je le rencontrais, il songeait même à quitter l'A.N.P., si, dans le cadre des échanges de vues alors en cours parmi les responsables l'accord ne se faisait pas sur des aménagements, qu'il estimait indispensables, n'étaient pas apportés à la Constitution. Cette révélation confirmait les éléments d'information que m'avaient confiés le Général NEZZAR au sujet de ce problème de la réforme de la Constitution, problème à propos duquel le Général TOUATI le harcelait au point de l'indisposer à son égard. De son côté, le Général TOUATI, à l'exemple du Général NEZZAR, ne m'avait rien révélé sur la nature des points de divergence survenus entre les deux Généraux concernant la loi fondamentale du pays. Cependant, j'imagine qu'il s'agissait d'un prolongement logique de la thèse défendue, notamment par nos « démocrates » auto-proclammés et par leur parrain le plus en vue, le Général TOUATI. A suivre cette thèse, les résultats électoraux enregistrés en mai 1990 et en décembre 1991 et marqués par l'émergence du F.I.S et du courant islamique en tant que force politique majoritaire et prédominante en Algérie, était le fait d'une mauvaise conception de la réforme de la Constitution introduite, en février 1989, par le Président CHADLI, afin de parer aux conséquences des évènements d'octobre 1988. Les promoteurs et défenseurs de cette thèse se refusaient à admettre que ces évènements étaient l'effet d'un mécontentement profond de notre population par suite des dégâts engendrés par la politique sociale et économique anti-populaire appliquée durant la décennie 1980. Cette fameuse thèse, dans son essence, n'était pas nouvelle ; elle devait, finalement, prévaloir au cours de la révision institutionnelle opérée sous la Présidence de Liamine ZEROUAL. Elle soutenait que le passage du régime du parti

unique au système du multipartisme, en somme l'ouverture démocratique, devait être accompagné de garde-fous constitutionnels, verrouillant tout risque de dérive qui proviendrait d'une vague de fond populaire. Pour nos « démocrates » autoproclamés, il fallait donc amorcer l'ouverture démocratique par l'attitude la plus anti-démocratique qui fût : la méfiance vis-à-vis du peuple qu'on se plaisait à présenter, en même temps, comme la source de la souveraineté dans tout régime démocratique digne de ce nom. Les garde-fous préconisés par nos « démocrates » et avalisés par la Constitution adoptée en 1996, sur la proposition du Président Liamine ZEROUAL, étaient les suivants : ne pas admettre la création d'un parti politique sans l'agrément préalable du Ministre de l'Intérieur, refuser cet agrément à tout parti qui, dans ses statuts et sa doctrine, ferait référence à l'islam ou à des attaches régionales particulières ou bien, ce qui est en soi une absurdité, ne s'engagerait pas à ne pas utiliser la violence pour conquérir le pouvoir politique, la mise en place dans les institutions constitutionnelles de l'Etat d'un mécanisme destiné à bloquer toute décision émanant d'une majorité au sein de l'Assemblée Nationale et qui ne serait pas jugée opportune par le pouvoir en place et, en réalité, par les responsables militaires. Ceux qui avaient critiqué le parti unique, lui reprochant de s'être institué en guide du peuple, s'érigent maintenant, au nom de la démocratie et de la République, en tuteurs de ce même peuple. Par ce dernier point, la thèse de nos fameux « démocrates » n'était pas nouvelle, car elle ne faisait que remettre à l'ordre du jour les idées défendues naguère par les adversaires du nationalisme algérien qui considéraient que notre peuple n'étant pas arrivé au stade de la maturité politique, il fallait s'en tenir au rôle des « élites » ; ces élites, on le sait, étaient formées essentiellement par ceux-là mêmes qui avaient contesté jusqu'à l'existence même de notre nation et qui avaient défendu l'option de l'assimilation de l'Algérie par la France. Déjà, lors de l'élaboration de la Charte Nationale et de la Constitution en 1976, des voix s'étaient levées pour inciter le pouvoir à se méfier du peuple, car, disaient ces voix, sous l'impulsion d'un leader charismatique ou d'un parti sachant capter l'adhésion et le soutien des masses populaires, on risquait d'aboutir à des votes de lois attentatoires à certains droits fondamentaux, qu'ils fussent individuels ou de caractère collectif. Je pense que c'est contre ce risque que la Constitution, adoptée sous la Présidence de Liamine ZEROUAL a créé le Conseil de la Nation et institué, dans sa composition, le fameux tiers bloquant présidentiel.

Nos « démocrates » autoproclamés sont littéralement polarisés par l'exemple de la Turquie Kémaliste. Ils croient qu'en incluant des interdits dans la Constitution, ils arriveraient à détourner définitivement notre peuple des valeurs auxquelles il est profondément attaché. Ils

oublient que, même en Turquie, l'héritage dit « laïque » de Mustapha KEMAL n'est maintenu qu'à coups d'Etat répétés et sanglants depuis sa disparition. Car, la modernité n'a de sens et n'a de chances de réussir réellement que si ses promoteurs savent distinguer, avec discernement, ce qui est rétrograde de ce qui tient de la fidélité aux valeurs qui sont le fondement de notre personnalité nationale.

Quant au regretté Mohamed HARDI, j'avais été amené à envisager de le retirer du Ministère de l'Intérieur, en raison des litiges survenus entre les structures relevant de la D.G.S.N. et le Commandement de la zone opérationnelle couvrant les wilayas situées au centre de l'Algérie et entourant la capitale. Chaque fois que j'avais eu à connaître de ces litiges, j'avais penché en faveur du Commandement de la zone que nous venions de créer afin de renforcer la lutte contre les menées terroristes, qui connaissaient, alors, une recrudescence accrue, et aussi pour mieux permettre à l'A.N.P. de s'engager davantage dans cette lutte. Mais, les exigences du Général LAMARI apparaissaient de plus en plus excessives au Ministre de l'Intérieur Mohamed HARDI et à son Ministre Délégué à la sécurité, M'Hamed TOLBA, lequel, en plus de ses fonctions ministérielles, exerçait également le commandement direct sur l'un des services placés sous la compétence opérationnelle du Général LAMARI. M'Hamed TOLBA m'avait dit que l'on pouvait le dépouiller de toutes ses attributions ; mais, en aucune façon, on ne pouvait lui faire accepter d'endosser la responsabilité d'actes dont il n'était pas l'auteur et dont il n'avait même pas connaissance. En outre, Mohamed HARDI était devenu une sorte de « persona non grata » pour certains Généraux, qui lui reprochaient de les heurter par certains de ses propos. Il m'avait paru, donc, opportun d'assainir les relations entre l'A.N.P. et le Gouvernement, en plus du fait que, dès le départ, il avait été convenu avec le Général NEZZAR que le titulaire du Ministère de l'Intérieur devait faire l'objet d'un accord entre lui-même et moi, tandis que, pour le choix des autres Ministres, on m'avait explicitement affirmé que je disposais d'une liberté totale.

Telles sont les circonstances et les données qui m'avaient conduit à envisager le retrait de Mohamed HARDI du poste qu'il occupait sans, pour autant, l'écarter du Gouvernement et rechercher, pour ce poste, un nouveau titulaire que je souhaitais voir provenir des rangs mêmes de l'A.N.P., qu'il fût en activité ou en retraite, afin d'éviter les heurts qui ont émaillé, tout au long de l'existence de mon Gouvernement, les relations entre certains responsables militaires et les structures relevant de la D.G.S.N. ou de l'administration territoriale. Cependant, je tenais à conserver Mohamed HARDI au sein de l'équipe gouvernementale, en lui confiant d'autres responsabilités. Ma position à ce sujet avait été

.

affirmée sans aucune ambiguïté ; le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR avaient admis cette position.

Par ailleurs, je suis convaincu que, même au cas où n'auraient pas existé les divergences qui nous séparaient et, dans une certaine mesure, avaient détérioré nos relations, le Général TOUATI n'aurait pas accepté d'assumer les fonctions de Ministre de l'Intérieur. Le rôle « d'homme d'influence » qu'il jouait dans l'ombre lui convenait davantage qu'un poste gouvernemental où il se serait affiché au grand jour et directement exposé aux inconvénients inhérents à l'exercice d'une responsabilité comprenant des risques de confrontations avec d'autres à visage découvert. Rester dans les coulisses permet de mieux mener ses intrigues, de porter des coups bas et d'en nier la paternité. Cette position lui avait assuré une longévité que ne lui aurait pas procurée la fonction de Ministre de l'Intérieur.

L'idée selon laquelle j'avais songé à proposer le Ministère de l'Intérieur au Général TOUATI parce que j'aurais appris que l'on allait me remplacer par Rédha MALEK à la tête du Gouvernement, est un autre échantillon des affabulations inventées par le même Général TOUATI, à la fois pour se mousser et pour semer le doute dans les esprits. Du reste, cette idée même de me remplacer par Rédha MALEK commençait à circuler dès le début de l'année 1993, sous la forme d'une rumeur qui me parvenait, par le biais de certains amis, des milieux où évoluait le Général TOUATI. Je n'en faisais aucun cas et je n'avais pas la moindre raison de m'en soucier, parce que mon accession à la Direction du Gouvernement reposait sur mon engagement politique et s'expliquait par les conceptions que j'incarnais et non par une allégeance à une quelconque personne ou une appartenance à n'importe quel clan, parmi les coteries qui gravitaient autour du pouvoir. En outre, comme on vient de le voir, le destin que l'on envisageait pour moi m'était indiqué par des responsables autrement plus crédibles que le Général TOUATI. Cela me dispensait d'accorder la moindre attention aux vaines et fantaisistes rumeurs émises par ce dernier.

Quant au lieu de ma rencontre avec le Général TOUATI, c'était bien ma résidence officielle, non pas parce que le Général TOUATI l'aurait exigé, comme il le prétend encore dans un autre mensonge à son actif, mais tout simplement parce que c'était l'endroit où je recevais la plupart de mes visiteurs et même de mes collaborateurs. Les services de sécurité chargés de ma protection me recommandaient de limiter au strict minimum mes déplacements à travers les rues de la capitale, entre cette résidence et mon bureau au Palais du

Gouvernement. D'ailleurs, si le Général TOUATI avait manifesté la moindre exigence sur l'endroit où je devais le rencontrer, je ne l'aurais pas reçu et, encore moins, invité à déjeuner à la fin de notre entretien. Cet entretien s'était, d'ailleurs, déroulé dans une ambiance correcte, mis à part ce moment où je l'entendis me dire qu'il était sceptique sur l'aboutissement de ma politique concernant la dette extérieure, en raison des données que lui avait fournies un haut cadre de la Banque d'Algérie et le moment où il m'apprit s'être adressé, au cours de son récent séjour à Paris, au Trésor Français pour vérifier le bien-fondé des chiffres que j'avais formulés dans une déclaration officielle et dans un document écrit rendu public par tous les médias relevant de l'Etat.

Revenons, encore une fois, à la rencontre à trois, le 20 juillet 1993, à la résidence au bord de mer du Chef de l'Etat. Le Général NEZZAR posa de nouveau le problème de l'organisation de la période de transition devant suivre, à la fin de l'année, l'expiration de la mission du H.C.E. S'adressant directement à moi, il me dit que je devais contribuer à la mise au point de la solution à adopter, après la fin du mandat du H.C.E. Il avait fait remarquer que le dialogue engagé avec certains partis n'avait pas permis de dégager une solution recueillant le consensus de tous. L'idée mise en avant, sans doute à l'instigation du Général TOUATI, était la convocation d'une conférence nationale afin de faire entériner par celle-ci les dispositions qui auront été prises pour l'organisation de la période transitoire envisagée. Le Général TOUATI tenait toujours à donner un semblant de légitimation démocratique aux initiatives prises depuis l'interruption du processus électoral en janvier 1992, lesquelles initiatives, en réalité, n'avaient d'autre source que le cercle qui, autour du Ministre de la Défense Nationale, c'est-à-dire de la Direction suprême de l'A.N.P., décidait, en dernier ressort, des affaires engageant le destin du pays, en cette période difficile qui avait débuté en janvier 1992 et s'était accentuée par le vide politique consécutif à la disparition tragique du Président BOUDIAF. Le Général TOUATI considérait comme le signe d'un renouveau politique et d'épanouissement démocratique les jeux politiques folâtres, présentés comme des débats d'opinion féconds, auxquels se livraient les journaux dont il était généralement le protecteur, ainsi que les groupuscules politiques dont il se donnait volontiers comme le parrain.

Le Général NEZZAR n'avait pas caché sa déception, à la suite du dialogue engagé, en septembre 1992, avec certains partis politiques dont on avait espéré une adhésion plus ou moins nette au processus politique mis en route après l'interruption, en janvier 1992,

de l'autre processus en cours auparavant, celui des élections. Il m'avait rappelé, qu'en fin de compte, je n'avais pas eu tort de les avoir avertis, quand ils avaient demandé mon avis au sujet de ce dialogue, que ce dernier ne conduirait à rien. L'accueil favorable qu'ils avaient rencontré auprès des partis minoritaires, tels que le R.C.D. ou le parti communiste et de la part de personnalités dites « démocrates » mais peu représentatives de l'opinion de notre peuple, ne procurait pas, aux promoteurs de la situation politique créée dans le pays par le départ provoqué du Président CHADLI et l'annulation des résultats du scrutin de décembre 1991, le soutien qu'ils tentaient de susciter de la part de la population et la caution politique qu'ils recherchaient aux actes accomplis en janvier 1992. Ils savaient que l'opinion, tant intérieure qu'extérieure, les tenait pour seuls responsables de ces actes qu'ils tentaient et qu'ils tentent, jusqu'à ce jour, de présenter comme des situations imposées par les circonstances et que leur intervention s'était limitée à consacrer un état de fait né de l'évolution devenue non maîtrisable de la conjoncture politique, elle-même engendrée par l'ouverture dite démocratique lancée par le Président CHADLI, à la suite des évènements d'octobre 1988. Je m'étais, donc, contenté de rappeler au Président Ali KAFI et au Général NEZZAR les solutions que j'avais préconisées dans la conclusion accompagnant le programme de travail de mon Gouvernement que j'avais présenté au H.C.E.

Tout semblait indiquer que les « théoriciens » du changement de janvier 1992 gardent une certaine fascination pour la manière dont le Président BOUMEDIENE avait tenté d'obtenir et finalement avait obtenu, même a posteriori, l'aval des institutions politiques de l'époque au renversement du Président BEN BELLA et de son régime le 19 juin 1965 ; renversement qui avait été réalisé, rappelons-le, par l'A.N.P. Les membres du Bureau Politique et du Comité Central du F.L.N., les membres de l'Assemblée Nationale avaient, à l'exception de quelques-uns parmi eux, signé des déclarations entérinant la destitution du Président de la République et la suspension de la Constitution entraînant le renvoi des institutions établies en vertu de ses dispositions, en même temps que ces déclarations homologuaient, en quelque sorte, les instances mises en place, au nom de la légitimité révolutionnaire, pour gérer les affaires de la nation sous le régime des pleins pouvoirs. Ce qui s'était passé en janvier 1992 ne différait pas fondamentalement de ce qui était advenu en juin 1965, sauf que, cette fois-ci, les auteurs du renversement réalisé ne voulaient pas appeler les choses par leur nom. D'où toutes les contorsions politiques auxquelles ils s'étaient prêtés jusqu'à l'élection de Liamine ZEROUAL à la Présidence de la République en 1995. Cette

.

élection, on le sait, avait marqué le début de la « normalisation » de la situation politique en Algérie par le retour au processus démocratique et à la vie constitutionnelle.

Au cours de nos conversations, le Général NEZZAR avait, également, évoqué ce qu'il appelait l'aide à la « presse indépendante ». Il faisait, sans doute, allusion sans le dire explicitement, au financement par le budget de l'Etat de l'impression de journaux servant de tribune aux cercles dits « démocrates », mais dont les liens avec certains cercles de notre Ministère de la Défense Nationale n'était un secret pour personne. Je lui avais répondu que nous étions en train de mettre au point un statut de la presse écrite, dans lequel seraient mentionnées les modalités de l'aide que l'Etat pourrait accorder à l'ensemble de la presse écrite, sur la base de critères objectifs choisis avec la participation de la profession elle-même. En réalité, pour ceux qui intervenaient auprès du Général NEZZAR, au sujet de l'aide à apporter à la presse, il s'agissait d'obtenir le financement de l'Etat au bénéfice des journaux qui soutenaient les positions du clan des « démocrates », tout en se proclamant presse libre et indépendante. Cette presse dite « libre et indépendante » était effectivement éditée par des groupes privés et ses titres n'appartenaient pas au secteur public de l'Etat. Mais, ces groupes privés étaient généralement formés d'éléments issus de courants connus pour leur hostilité au F.L.N. et aux valeurs défendues depuis toujours par le nationalisme algérien. Leur orientation, sur le plan politique et idéologique, concordait et concorde encore avec les opinions similaires du Général TOUATI et de ceux qui, sous couvert de la promotion des valeurs républicaines et des concepts de la démocratie, avaient cru pouvoir enterrer le F.L.N., du point de vue idéologique, et établir définitivement le certificat de décès du nationalisme algérien.

Enfin, on parla aussi, très brièvement, de la pléthore qui régnait dans mon Cabinet au Palais du Gouvernement. De fait, depuis l'installation de la fonction de Premier Ministre, puis de celle de Chef de Gouvernement, chaque titulaire de ces fonctions successives arrivait avec une escouade de cadres formant son cabinet. Cependant, à chaque changement du titulaire de cette fonction, les membres de son Cabinet, tout au moins une grande partie parmi eux, ne suivaient pas leur ancien patron à son départ. De sorte qu'au fil du temps, il s'est formé, au Cabinet du Chef du Gouvernement, une stratification provenant des différentes équipes qui s'y sont succédées ; cela avait engendré un encombrement dans l'occupation des locaux réservés au Chef du Gouvernement au Palais du même nom. J'avais commencé à élaguer parmi les diverses strates dont j'avais hérités ; mais, ne voulant, en aucune façon, priver de leur gagne pain les élément appelés à quitter le Cabinet, je tenais à ce que chaque

partant retrouve un poste lui permettant de continuer à bénéficier d'un salaire décent ; cela n'était pas une tâche facile, compte tenu de la saturation, en matière d'emploi, de toutes nos structures aussi bien au niveau de l'administration que des établissements publics ou des entreprises nationales. De cette situation, il avait résulté une atmosphère désagréable au sein de mon Cabinet, où prédominait l'impression que c'était un endroit livré au désœuvrement et où l'on se tournait les pouces, sans aucun avantage pour la marche d'une institution aussi importante que celle de Chef du Gouvernement. Cela avait attiré l'attention de tous et notamment celle du Général NEZZAR, qui souhaitait voir cesser une situation qui engendrait des critiques préjudiciables à l'autorité du Chef du Gouvernement.

A l'issue du déjeuner que nous avait offert le Président Ali KAFI et parvenus à l'achèvement du tour d'horizon complet auquel nous avions procédé au cours de ce déjeuner, nous nous étions séparés pour deux semaines de vacances et nous avions convenu de nous retrouver à la fin de ces vacances. Pour ma part, j'étais sorti de cette rencontre avec le sentiment très net que la décision avait été arrêtée, là où se prenaient les décisions capitales, de recourir au F.M.I. pour le rééchelonnement de notre dette extérieure et que l'on s'efforçait, encore, de me convaincre d'accepter cette solution, d'être l'auteur de l'accord à conclure à cet effet avec le F.M.I. et de renoncer, ainsi, à la politique que j'avais définie sur la base de mes convictions et de mes principes, avec la perspective, qui ne pouvait être qu'un leurre, d'une promotion à la magistrature suprême du pays. Comme je n'étais nullement disposé à changer de politique, je ne me faisais plus aucune illusion sur ce qu'il pouvait advenir des retrouvailles envisagées après l'expiration de la courte période de vacances que nous avions convenu d'observer avant de nous revoir de nouveau.

Je quittais donc la résidence du Chef de l'Etat avec la volonté de ne céder en aucun cas à ceux qui, comme le dit le Général TOUATI, doutaient de ma disponibilité à « m'adapter au nouveau contexte politique et économique », pour le simple faux plaisir que ces gens-là disent de moi, un jour, que j'aurais été un homme d'ouverture, capable d'évolution, pourvu de l'intelligence de comprendre les transformations qui changent la face du monde ; mais, pour moi, toutes les louanges qui pourraient m'être éventuellement décernées ainsi équivaudraient simplement au reniement de mes convictions, ainsi qu'à la réputation de renégat accolée à mon nom et à l'appellation de « retourneur » de veste pour des satisfactions fugitives et de vanité personnelle, satisfactions illusoires que, du reste, rien ne garantissait. Qui pouvait m'assurer que, dans le cas où j'aurais accepté de prendre la corde au cou et d'aller au F.M.I.,

je n'aurais pas été livré ensuite en pâture à la vindicte populaire, en plus de la réprobation et de l'animosité dont m'aurait affligé l'immense majorité de nos citoyens et du mépris dont j'aurais été couvert de la part de tous ceux qui me respectaient pour ma fidélité à mes principes et à mes convictions et mon refus de céder aux tentations de la cupidité opportuniste sur le plan politique. Au demeurant, de ce point de vue, le sort réservé à Rédha MALEK, après qu'il eut conclu l'accord avec le F.M.I., est suffisamment édifiant. Pour le Général TOUATI et ses acolytes, toutes ces considérations sont le signe d'une sclérose mentale et les manifestations stériles d'un esprit borné, imperméable aux enseignements à tirer de l'évolution des choses et incapable de comprendre les transformations engendrées par les progrès de la modernité.

Peu après nous être séparés ainsi, un autre Général, qui était l'un des collaborateurs directs du Général NEZZAR, était venu me voir en me disant : « Si Khaled, avant de partir, m'a chargé de venir vous voir pour essayer de régler le litige survenu entre vous ». « Mais, lui avais-je répondu, il n'y a aucun litige entre nous. Vous voulez changer de politique économique, changez de Chef de Gouvernement ! »

***« Non ! Reprit-il, il n'est pas question du tout de cela. Il s'agit simplement de nommer un Ministre de l'Economie. Si BOUZIDI ne vous convient pas, on pourrait y mettre Mohamed HARDI, puisqu'il quitte le Ministère de l'Intérieur et que vous voulez qu'il reste au Gouvernement ! »***

***« Non, ai-je rétorqué, il ne s'agit pas d'une question de personne. Le fait de me proposer de nommer un Ministre de l'Economie, alors que je cumule actuellement ce poste avec celui de Chef du Gouvernement, ne peut avoir d'autre signification qu'un changement de politique économique ».***

Alors, à ce moment-là, s'engagea entre nous une discussion portant sur les effets positifs qui pourraient résulter pour l'Algérie d'un accord économique avec le F.M.I. Mon interlocuteur égrena devant moi ces arguments que j'avais déjà entendus ailleurs, à savoir : un afflux dense de fonds, provenant du F.M.I., nous permettrait de relancer l'économie, de créer massivement des emplois, de faire reculer, ainsi, le chômage et de retenir ceux de nos jeunes qui rejoignaient les rangs du F.I.S. dans les maquis et dans les commandos terroristes des villes. Cela me confirmait dans le sentiment que la décision avait été bien prise d'aller au rééchelonnement et qu'il restait seulement à me faire admettre cette nouvelle donne dans l'évolution de notre situation. Tout semblait se passer, au sein du cercle des « décideurs »,

.

comme si, pour le Général TOUATI et ses acolytes, il s'agissait de mettre à profit cette controverse à propos du traitement à suivre pour le règlement de notre dette extérieure, pour me pousser vers la sortie et conclure avec le F.M.I. l'accord sur le rééchelonnement de notre dette extérieure, tandis que, pour d'autres, il fallait parvenir, à la fois, à réaliser l'accord avec le F.M.I. et me conserver à la tête du Gouvernement.

En vérité, beaucoup d'esprits chez nous étaient fascinés par le mirage des 14 milliards de dollars dont avait parlé le Directeur Général du F.M.I., Monsieur CAMDESSUS, lors de son passage à Alger, fin décembre 1992. Les explications écrites et verbales données sur la portée de l'apport réel des 14 milliards de dollars du F.M.I. à la relance de notre économie étaient demeurées non appréhendables à certains de nos responsables, qui ne tiennent compte que des informations et des avis qu'on leur sert de bouche à oreille. Ils se laissent d'autant plus prendre par des pratiques de cette nature que de prétendus cadres de haut niveau, bardés de diplômes plus ou moins luisants et affublés de la réputation d'experts internationaux émérites, ne manquaient pas, à ceux qui leur prêtaient l'oreille et accordaient du crédit à leurs avis, d'appuyer de leur « technicité » les données fausses ou tronquées qui étaient répandues dans le but d'influencer ces responsables et de leur arracher la décision, le consentement ou la résignation que l'on attendait de leur part.

A l'opposé du cas du Général TOUATI, le Général qui était venu me rendre visite de la part du Général NEZZAR, après le départ en vacances de ce dernier, était un « pur produit » du F.L.N. Entré très jeune dans les rangs de l'A.L.N., il avait été, tout au long de sa carrière, imprégné par les valeurs de notre Révolution. Mes conversations avec lui n'avaient pas, en toile de fond, cette impression de méfiance et de révulsion discrètes et réciproques qui avait fini par marquer mes rencontres avec le Général TOUATI, en raison de nos positions opposées sur le plan idéologique. Durant les débuts de l'existence de mon Gouvernement, mes relations avec le Général TOUATI étaient correctes et parfois empreintes d'une certaine confiance, jusqu'au moment où je m'étais aperçu de l'antinomie entre nos références respectives dans le domaine politique.

J'avais eu d'autres rencontres avec l'assistant du Général NEZZAR que celui-ci avait dépêché auprès de moi, en vue de tenter d'aplanir ce qu'il avait appelé le « litige » qui nous avait opposés, lors du déjeuner pris avec le Président Ali KAFI. Nous avions échangé des vues au sujet des noms des nouveaux ministres à promouvoir à l'occasion du

remaniement que je devais effectuer à la rentrée. Nous nous sommes mis d'accord sur quelques noms, nous n'avions pas pu nous entendre sur d'autres ; la candidature du Général BETCHINE m'était proposée, de nouveau, pour le Ministère de l'Intérieur, tandis que de mon côté, je continuais à plaider pour celle de Nourredine ZERHOUNI dit Yazid, que je connaissais depuis l'école des cadres de la Wilaya 5 à Oujda. Les choses en restèrent là jusqu'au jour où l'on me notifia la fin de ma mission comme Chef du Gouvernement.

Ainsi, pour répondre aux jugements péremptoires que le Général TOUATI émet à mon égard, en profitant de la réputation attachée à sa fonction au sein du Ministère de la Défense Nationale et de son rôle, parfois, de porte-parole de l'A.N.P., notamment quand il signe des articles dans la revue « EL DJEICH », je me trouve, moi, astreint à des développements longs et, sans doute, fastidieux, pour lui répondre, car la meilleure manière de faire ressortir la vérité et de la mettre en valeur, consiste à la restituer dans son contexte et à reconstituer l'ambiance dans laquelle elle a émergé. Par contre, lui, il lui suffit de lancer des affirmations qui ne sont rien d'autre que des contrevérités ; mais ceux qui les lisent ont souvent tendance à les prendre pour des faits établis, sans se donner la peine d'en vérifier le bien-fondé, en raison des fonctions qu'il occupait dans une institution considérée comme sérieuse.

**11) / « …l'idée même de la période de transition était née du délai (3 ou 5 ans) exigé par M. ABDESSELAM pour l'application de son programme. Mais, avec le recul je m'aperçois que lui ne pouvait pas admettre d'autre schéma que le sien. Alors que le Haut Comité d'Etat, conformément à la proclamation du 14 janvier 1992, devait achever son mandat en décembre 1993, soit la fin du mandat présidentiel, M. ABDESSELAM considérait que ce mandat devait être prorogé. Mais, même ce problème pourrait avoir une solution à travers un projet de révision constitutionnelle qui devait comporter des dispositions transitoires à même de conforter l'action du Gouvernement et même éventuellement, maintenir pour une période donnée le H.C.E. M. ABDESSELAM, non seulement, ne l'entendait pas de cette oreille, mais en plus il prônait l'instauration de l'état d'exception, plus que l'état d'urgence ».**

On trouvera, jointe en annexe à ce texte, la copie complète de la conclusion par laquelle je terminais le document portant projet du programme du Gouvernement en septembre 1992. Je préconisais, effectivement, dans cette conclusion, l'instauration d'une

période transitoire séparant la situation marquée par l'interruption du processus électoral en janvier 1992 du moment où le pays devait, à nouveau, retourner aux élections, en vue de la mise en place des instances élues prévues par la Constitution. Je rappelle que cette proposition, je l'avais déjà avancée quand, début janvier 1992, on parlait du départ du Président CHADLI dont la « démission » provoquée n'était pas encore annoncée.

Le Général TOUATI semble, pour une fois, vouloir me reconnaître un mérite, celui d'avoir fait « naître » l'idée d'une période de transition. Mais, comme toujours, il semble aussi ne pas pouvoir s'empêcher de déformer la vérité. Il suffira au lecteur de se reporter au texte, donné en annexe, (Voir annexe n° 24) de la conclusion de mon programme pour se rendre compte de l'écart qu'il y a entre le contenu de ma proposition et l'idée que veut en donner le Général TOUATI dans son interview au quotidien » EL WATAN » du 27 septembre 2001.

La proposition de proclamer l'état d'exception consistait, essentiellement, à suspendre la Constitution en application d'un article de cette même constitution, et à prendre l'engagement de revenir au processus électoral au bout d'une période de cinq années, après avoir appliqué un programme d'assainissement de la situation politique et économique dans le pays, c'est-à-dire à se présenter au peuple avec un calendrier précis et des perspectives claires, visant fondamentalement à améliorer le sort des masses populaires et à changer, ainsi, la donne dans le pays, avant de revenir devant les électeurs. Dans le cas contraire, la proposition que j'avais formulée prévenait que l'option alternative consisterait, simplement, à s'engager, avec ceux qui s'étaient dressés contre l'Etat, dans une épreuve de longue durée dont l'issue serait, en fin de compte, en faveur des forces de l'ordre, mais avec des pertes désastreuses pour le peuple. N'est-ce pas, finalement, ce qui s'était bien passé, quand on considère le bilan caractérisant la période qui s'était écoulée de janvier-juillet 1992 à l'année 1996-1997 marquée par l'achèvement des opérations électorales consacrant la normalisation de la vie politique en Algérie, après les événements intervenus à la suite des résultats du scrutin de fin décembre 1991 ? Qui pourrait dire sérieusement, à part le Général TOUATI et ceux qui se laissent prendre par ses élucubrations de prétendu juriste avisé, que durant cette période, la Constitution n'avait pas été suspendue et que l'état d'exception n'avait pas été appliqué dans les faits, sans en reconnaître formellement l'existence ? Car, que signifie la proclamation de l'état d'exception, sinon la suspension de la Constitution et la possibilité donnée au Président d'assumer tous les pouvoirs pour assurer la sauvegarde de la république et le salut de la

nation ? Bien plus, dans l'état d'urgence prôné ou défendu par le Général TOUATI, on a eu l'état d'exception, sans le Président, ce qui, d'un point de vue juridique, est pire que l'état d'exception. On attribue, peut-être à tort, à TOUATI, la théorie selon laquelle l'état d'exception aurait signifié l'exercice du pouvoir par l'A.N.P. Qui pourrait soutenir, sans se couvrir de ridicule, que durant cette période, l'A.N.P. n'avait pas exercé le pouvoir suprême et exclusif en Algérie ? Qui assurerait que l'investiture donnée par le Conseil National de Sécurité à l'installation du H.C.E. en 1992 et du Président de l'Etat en 1994, n'était rien d'autre qu'une mascarade mystificatrice, du point de vue juridique, destinée à masquer la réalité des choses, à savoir que la constitution n'était plus en vigueur et que nous étions, en vérité, sous le régime de l'état d'exception, aggravé par le fait que cet état d'exception n'était pas assumé par un Président préalablement élu, mais mettant en œuvre une disposition de la Constitution lui accordant le droit de proclamer l'état d'exception en vue de faire face à une situation exceptionnelle de danger immédiat et grave, qu'il doit conjurer par des mesures appropriées ?

En fait, le maintien en vigueur de la Constitution, sur le plan formel, alors que, dans les faits, elle était ignorée, autrement dit, pratiquement abolie, est de ces « tours de passe-passe » politiques ou juridiques au moyen desquels le Général TOUATI, ainsi que ceux qui s'étaient fiés à lui, avaient fui leurs responsabilités ; en reprenant les choses en termes plus crus, ils avaient organisé un régime fondé sur l'irresponsabilité. C'est pour cette raison que les auteurs de l'opération de janvier 1992 continueront, toujours, à dire que le Président CHADLI avait démissionné, après avoir dissout l'Assemblée populaire nationale, qu'il leur avait laissé le pays devant un vide constitutionnel et qu'il leur avait fallu combler le vide par l'instauration du H.C.E., validé constitutionnellement par une investiture donnée par le Conseil National de Sécurité ; le Conseil Constitutionnel s'était refusé à se prêter à une telle mascarade, qui ne trompait personne. Reconnaître que le Président CHADLI avait été contraint à la démission, c'était avouer qu'il n'y avait pas eu démission du Président CHADLI et création par celui-ci d'un vide constitutionnel, mais qu'il y avait eu, bel et bien, solution de force imposée au Président, autrement dit, coup d'Etat. Dans ce cas de figure, correspondant bien à la réalité des choses, les auteurs des opérations accomplies en janvier 1992 auraient été dans l'obligation d'assumer à la fois la paternité du coup d'Etat qu'ils avaient perpétré et de prendre en charge directement la responsabilité de la conduite des affaires du pays. La solution qu'ils avaient adoptée n'était rien d'autre qu'une fuite devant la responsabilité, à la Ponce Pilate, pour en faire retomber le poids sur le H.C.E. qu'ils avaient imaginé dans ce but

précis, en recourant, pour le couvrir politiquement, à la caution de l'un des chefs historiques de notre Révolution ; ce qui faisait qu'au subterfuge de l'acte irréfléchi d'un Président démissionnant, s'ajoutait l'astuce d'un acte irréfléchi d'un Président s'en allant en organisant derrière lui le vide constitutionnel par la dissolution de l'Assemblée nationale populaire ; là aussi, il s'agissait d'une opération menée en catimini et en ignorant les dispositions de la Constitution prévoyant explicitement les conditions dans lesquelles cette assemblée pouvait être dissoute.

Ma proposition de proclamer l'état d'exception, si elle avait été acceptée, aurait eu comme résultat, même tardivement, puisque nous étions en septembre 1992, de remettre les choses en ordre sur le plan constitutionnel.

En fin de compte, en janvier 1992, il s'était bien produit, chez nous, un véritable coup d'Etat ; mais ses auteurs avaient préféré en nier l'existence, afin de fuir leurs responsabilités et de ne pas se retrouver avec la charge des affaires du pays sur les bras. Ces auteurs ont beau se voiler la face derrière le paravent de la démission du Président CHADLI, pour notre population, pour les observateurs extérieurs et pour l'histoire, leur opération de janvier 1992 demeure un coup d'Etat qui ne veut pas dire son nom.

Cependant, il est encore une autre raison qui expliquerait pourquoi les auteurs de cette opération avaient déployé tant d'artifices juridico-politiques pour masquer la véritable nature de leur acte. Donner au départ du Président CHADLI les caractéristiques d'un coup d'Etat, cela aurait supposé inévitablement, en premier lieu, l'annonce que le Président avait été destitué de ses fonctions par une décision prise par les forces armées et rendue effective par leur intervention directe et, en second lieu, une explication émanant de ces forces armées fournissant les motivations justifiant leur décision d'écarter, par la force, le Chef de l'Etat de ses fonctions. Ces motivations ne pouvaient pas éviter de condamner la politique suivie par le Chef de l'Etat et dénoncée comme responsable de la situation de troubles graves dans la vie du pays ; ayant condamné cette politique, ils ne pouvaient, pour l'avenir, que définir une politique nouvelle prenant le contre-pied de celle qui l'avait précédée, en particulier dans les domaines touchant directement la vie des masses populaires, dont le vote avait été le détonateur ayant servi au déclenchement de la crise. En d'autres termes, on ne pouvait pas destituer CHADLI et ne pas condamner sa politique de même qu'on ne pouvait pas

condamner cette politique et la poursuivre sans lui faire subir des changements fondamentaux après l'élimination du Président.

Aujourd'hui, à la lumière de ce qui s'est passé en Algérie depuis janvier 1992, il apparaît clairement que ceux qui avaient poussé le Président CHADLI vers la « démission » restaient intéressés par la poursuite de la politique qu'il avait amorcée, notamment par l'ouverture de l'économie au secteur privé, la cession du patrimoine de l'Etat aux particuliers, la prise en mains par des opérateurs privés des principales activités commerciales, spécialement dans les relations avec l'extérieur. On peut même dire que le choix fait, en janvier 1992, de poursuivre, dans le domaine économique, la politique appliquée par le Président CHADLI, portait en filigrane le recours au F.M.I. et l'acceptation de ses conditionnalités, pour le règlement du problème de la dette extérieure. Le déguisement du coup d'Etat ayant destitué le Président CHADLI sous les apparences d'une démission, apparaît donc, aujourd'hui, dans sa pleine signification : la poursuite d'une politique dont on ne voulait pas se priver.

Pour moi, l'élimination du Président CHADLI ne pouvait donc se justifier que par l'adoption d'une politique différente de la sienne, et résolument orientée vers la satisfaction des aspirations des masses populaires, c'est-à-dire, vers les masses d'électeurs qui, par leur vote, avaient manifesté leur ras-le-bol envers l'action du pouvoir en place depuis 1979, et, de ce fait, avaient créé l'événement qui avait abouti au départ de CHADLI. Ne pas avoir opéré ce changement de politique suppose forcément que l'on avait opté pour d'autres intérêts que ceux de ces masses populaires.

Appelé à la Direction du Gouvernement, j'avais présenté un programme qui tendait à corriger cette tendance ignorant les causes véritables de la crise. J'avais proposé, dans le domaine social et économique, des objectifs et des mesures destinés à répondre aux préoccupations de l'immense majorité des Algériens et à rendre à ces derniers des raisons de croire de nouveau à la crédibilité de l'Etat et de reprendre espoir que leurs intérêts légitimes ne seraient pas sacrifiés au bénéfice de ceux qui nourrissaient des convoitises empressées pour l'accaparement des richesses du pays. La finalité de mon programme était de procurer au pouvoir issu du changement intervenu en janvier 1992, au terme de l'achèvement du programme et comme couronnement de son succès, l'adhésion, même à terme, du peuple consacrant, ainsi, la légitimité populaire qui lui manquait au départ. On pourrait observer que

je visais à obtenir cette adhésion et cette légitimation pour moi-même et que je voulais mettre à profit une mission reçue du H.C.E. pour servir ma propre ambition. Certes, il était évident que le succès de mon programme n'aurait pas manqué de rejaillir favorablement sur le Gouvernement que j'avais formé ; mais personne n'était dupe de ce qui se passait réellement sur notre scène politique depuis janvier 1992. Qui pouvait douter que le H.C.E., autant que le Gouvernement, n'étaient que l'émanation du pouvoir dont les détenteurs effectifs étaient les chefs de l'A.N.P. ? Aussi, tout succès de l'action de mon Gouvernement aurait été immanquablement porté au crédit du pouvoir dont il était issu et qui l'avait assuré de son soutien, de même que tout échec de ce Gouvernement aurait été, à l'inverse, inscrit au passif du même pouvoir. Qui pourrait prétendre, aujourd'hui, que les responsables de l'A.N.P. n'ont pas été impliqués par l'opinion populaire dans les conséquences désastreuses qui ont découlé de l'accord signé avec le F.M.I. en 1994 ?

Si l'on avait épargné au pays ces conséquences désastreuses et si on lui avait laissé la possibilité de sortir la tête haute de la crise née de notre dette extérieure, en suivant la politique définie par mon Gouvernement, l'A.N.P. en tant qu'institution incarnant la permanence de la nation, aurait été la première bénéficiaire, sur le plan politique et moral, des résultats obtenus par mon Gouvernement. Ceux qui avaient conçu et exécuté le changement de janvier 1992 ne l'avaient pas voulu ainsi. Aujourd'hui, aux yeux de l'immense majorité des Algériens, l'A.N.P. partage, si elle ne le porte pas entièrement seule, l'opprobre consécutif aux épreuves que nos concitoyens ont endurées et continuent d'endurer par suite des mesures économiques infligées à notre pays par la thérapeutique du F.M.I., en matière de traitement des problèmes engendrés par la dette extérieure.

C'est la raison pour laquelle depuis qu'il avait été mis fin à l'expérience tentée par mon Gouvernement, je n'ai cessé de préconiser qu'il fût procédé à une nouvelle évaluation des bouleversements politiques intervenus chez nous en janvier 1992 ; ce qui revient à rechercher les causes qui les ont déterminés et les objectifs réels visés par les auteurs de ces bouleversements. J'avais préconisé cette évaluation au Président ZEROUAL, quand il m'avait reçu dans le cadre des consultations qu'il avait engagées, au lendemain de son installation à la Présidence de l'Etat. J'avais renouvelé la demande de cette évaluation dans des déclarations publiques, puis dans le document par lequel j'avais répondu au mémorandum distribué par le Président ZEROUAL, préalablement à la révision de la Constitution en 1996 et, enfin, je l'avais mentionnée dans la déclaration remise à la presse à l'occasion de l'élection

présidentielle de 1999. C'est l'une des choses parmi tant d'autres dont le Général TOUATI ne parle pas et qu'il feint d'ignorer.

En résumé, on a préféré présenter le changement intervenu à la tête de l'Etat en janvier 1992 comme un fait résultant de la décision volontaire du Président Chadli de démissionner de son poste pour permettre aux véritables auteurs de ce changement, d'abord, de fuir leurs responsabilités en évitant de prendre en charge directement la conduite des affaires de l'Etat et, ensuite, de laisser se poursuivre, après le départ du Président CHADLI, la politique économique appliquée par ce dernier.

En ce qui me concerne, ma position ne procédait aucunement d'un refus, par principe, de se débarrasser du Président CHADLI par un coup d'Etat. Avant les élections législatives anticipées de décembre 1991, j'avais réclamé, à plusieurs reprises et dans des déclarations publiques, le départ de ce Président, notamment en préconisant des élections présidentielles anticipées. Bien plus, je n'avais pas caché aux différents responsables qu'il m'avait été donné d'approcher mon souhait que ce départ eût lieu par un coup d'Etat, accompli à « l'amiable » le cas échéant. Car, dans la situation de crise nationale profonde que vivait notre pays à la fin de la décennie 1980, un coup d'Etat aurait eu l'avantage de provoquer au sein de notre opinion un choc psychologique considérable, qui pouvait être mis à profit pour amorcer un sursaut salvateur chez notre peuple et y prendre appui en vue de définir et d'appliquer une politique nouvelle de salut national.

Seulement, faire le coup d'Etat avant le scrutin législatif de décembre 1991 est une chose ; faire le coup d'Etat au lendemain de ce scrutin et après les résultats qu'il avait produits est une chose éminemment différente. Avant le scrutin de décembre 1991, cela aurait été effectivement un coup d'Etat contre CHADLI ; après décembre 1991, c'est un coup d'Etat contre un vote populaire, c'est-à-dire, en fin de compte, contre le peuple et non contre le Président ; c'est bien ce qui s'est réellement passé en janvier 1992.

Ma proposition, dans la conclusion dont avait été assorti le projet du programme de travail de mon Gouvernement, de proclamer l'état d'exception aurait eu pour résultat d'appeler les choses par leur nom sur le plan constitutionnel ; cependant, pour comprendre cette proposition, il convient de ne pas perdre de vue qu'elle était associée à un programme qui traçait la voie conduisant à une sortie de crise politiquement défendable, devant notre

peuple et susceptible de provoquer, de la part de ce dernier, une mobilisation soutenant l'action de redressement menée par le pouvoir ayant instauré l'état d'exception, après en avoir expliqué les motivations et défini les objectifs de la politique lui faisant suite.

Le H.C.E. avait, comme on le sait, approuvé le programme de travail de mon Gouvernement ; mais il ne m'avait pas suivi dans la proposition de proclamer l'état d'exception. Il avait invoqué, pour justifier ce refus, que ses membres avaient pris l'engagement solennel, devant le peuple, de limiter la durée de leur mission à la période qui restait à courir du mandat du Président CHADLI, au moment où ils avaient pris sa succession. Le mandat arrivait à expiration à la fin de l'année 1993. Cependant, le H.C.E. avait admis comme valable et indispensable l'idée suggérée dans le programme du Gouvernement et fixant à cinq années la durée nécessaire à la mise en œuvre de ce programme et à l'aménagement des conditions requises à un retour réussi au processus électoral. Il n'avait pas contesté la nécessité de ce qui sera connu plus tard sous le nom de « transition » ; il avait estimé qu'il était encore prématuré d'en fixer les modalités en septembre 1992 et qu'une solution serait recherchée et appliquée à l'expiration de la mission du H.C.E.

Pour ma part, je n'avais pas fait de l'accord pour la proclamation de l'état d'exception et pour l'aménagement de la période transitoire suggérée dans mon programme, une condition préalable à la poursuite de la mission que l'on m'avait confiée. J'avais fait confiance au H.C.E. et je n'avais jamais envisagé de fonder mes rapports avec lui sous la forme d'une sorte de chantage du genre : « accordez-moi ce que je demande ou bien je m'en vais ». Je rappelle que l'un des membres du H.C.E était venu me voir, au moment où se discutait le programme de mon Gouvernement, pour me dire qu'il était prêt à me suivre si j'avais l'intention de démissionner, dans le cas où ma proposition relative à l'état d'exception et à la période transitoire n'était pas retenue. Je m'étais fié à la promesse que le problème de l'aménagement de cette période transitoire, sur laquelle s'étalerait la mise en œuvre du programme du Gouvernement, serait réglée avant la fin de l'année 1993. Sinon, je n'aurais pas accepté de poursuivre ma mission à la tête du Gouvernement. Le bilan de la politique sur la base du programme sur lequel je m'étais engagé ne pouvait être établi qu'à l'expiration de la période suggérée pour la durée de son application. Dans son discours prononcé à l'occasion du premier anniversaire de la création du H.C.E., le Président Ali KAFI avait explicitement indiqué que le programme du Gouvernement avait besoin de temps pour donner des résultats. A aucun moment, je n'avais promis de régler, au bout de la première année de travail, un

quelconque problème encore moins le problème de la dette extérieure. Sur quelle base, en vertu de la référence à quel critère, le Général TOUATI ou le H.C.E. pouvaient-ils juger, au bout de cette première année de travail, que le Gouvernement avait échoué ? Le H.C.E. avait-il oublié le programme qu'il avait approuvé ? Ou bien encore, ce qui me paraît, aujourd'hui, le cas le plus probable, ses membres estimaient-ils que l'approbation de ce programme ne prêtait à aucune conséquence et que, pour eux, il s'agissait simplement de l'accomplissement d'une formalité sans portée réelle, sur laquelle ils pouvaient revenir, quand bon leur semblerait ? Pour moi, l'approbation donnée à mon programme de travail, la promulgation au journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire du programme de développement à moyen terme, sous la forme d'un décret législatif ayant force de loi et fixant, en application de ce programme de travail, les objectifs généraux de la période 1993-1997, avaient la valeur d'un contrat plus que moral entre le H.C.E. et moi et, à travers le H.C.E. , entre moi et ceux qui détenaient le pouvoir réel.

A en juger par quelques-unes de ces réunions auxquelles on m'avait convié à prendre part, une certaine désinvolture caractérisait les séances du travail du H.C.E. Par exemple, le 18 juillet 1993, c'est à l'ouverture de la séance que j'avais appris qu'il était question de faire le bilan d'un an d'existence du Gouvernement, de revoir les choix économiques du Gouvernement, de revoir ces choix économiques à la lumière des données nouvelles, de parler de l'organisation de la transition devant suivre la fin du mandat du H.C.E., etc. Sur tous ces thèmes, qui concernaient la vie du pays, je n'avais pas été prévenu au préalable et il n'y avait aucun document élaboré à cet effet. On avait parlé de données nouvelles sur le plan économique ; mais, aucun des membres du H.C.E., ni aucun document n'avaient énoncé quelles étaient ces données nouvelles, ni en quoi elles constituaient une nouveauté par rapport au moment où le Gouvernement a été investi, ou bien en comparaison avec les données qui m'avaient servi de base à l'élaboration du programme de travail approuvé par ce-même H.C.E., ou encore par référence aux éléments figurant dans le décret législatif fixant les objectifs généraux pour la période 1993-1997. Mais cette désinvolture n'était que le voile recouvrant une réalité qui n'échappait à personne, à savoir que certaines décisions capitales, publiées au nom de ce H.C.E étaient mûries et arrêtées ailleurs. On se contentait ensuite de les notifier au H.C.E. sans les motiver et de les faire enregistrer par l'instance, qui en assumait la responsabilité politique et morale devant l'opinion intérieure et extérieure. C'est de la sorte que le 18 juillet 1993, après une discussion marquée par quelques échanges aigre-doux, la séance avait été levée et l'on m'avait fait savoir que les conversations

reprendraient plus tard et ailleurs, dans des conditions plus sérieuses ; ce qui s'était effectivement passé, lors du déjeuner pris à la résidence du Chef de l'Etat, deux journées après la réunion du H.C.E. Aussi bien, quand on connaît ainsi la réalité des choses, on ne peut qu'accueillir avec un sourire sceptique et plus ou moins narquois, les affirmations du Général TOUATI voulant faire croire que c'était le H.C.E. qui avait jugé et conclu que la politique économique de mon Gouvernement avait été un échec.

Je souhaiterais que le lecteur, avant de lire ce texte, commence par prendre connaissance, d'abord, de l'interview donnée par le Général TOUATI au journal « EL – WATAN » du 27 septembre 2001 et, ensuite, du contenu de la conclusion accompagnant le projet de programme de travail du Gouvernement présenté en septembre 1992 au H.C.E.

**12°/ « Sur le plan économique, je m'interdisais d'intervenir. Mais je n'en pensais pas moins, vers la fin de mai 1993, que nous allions visiblement vers un échec et que nous serions condamnés à envisager un recours au F.M.I. ».**

Peut-être qu'effectivement, le Général TOUATI n'intervenait pas sur le plan économique, au niveau des réunions interministérielles. Mais peut-il affirmer sans prêter à sourire, qu'à l'intérieur des structures relevant du Ministère de la Défense Nationale, il n'intervenait vraiment pas, sur le plan économique, auprès de ses collègues et, notamment, auprès de son supérieur hiérarchique, qui était, à l'époque comme chacun le sait, le Général NEZZAR ?

Pourquoi le Général TOUATI ne nous révèle-t-il pas, aujourd'hui, quels sont les éléments d'informations arrivés en sa possession « vers la fin de mai 1993 » pour l'amener à penser que « nous allions visiblement vers un échec et que nous serions condamnés à envisager un recours au F.M.I ? ». Quels sont les éléments qui lui étaient visibles, sans doute par une sorte de lucidité qui lui était spécifique, alors que d'autres n'apercevaient pas ces éléments avec tant d'acuité que lui ?

En réalité, ce n'est pas vers « la fin de mai 1993 » que le Général TOUATI pensa que « nous serions condamnés à envisager un recours au F.M.I. », mais plus tôt, car, ce recours, pour lui, était programmé dès janvier 1992 et, de ce point de vue, mon échec, pour lui, ne pouvait être qu'inéluctable, parce qu'il ne pouvait tolérer un succès de ma démarche qui aurait « condamné » sa propre démarche vers le F.M.I., lequel lui offrait l'alibi idoine

permettant d'ouvrir notre économie et, en particulier, notre commerce extérieur, aux tenants de « l'import-export ». Vers la fin de mai 1993, ce qui devenait « visible », c'étaient les signes que nous allions nous en sortir sans le recours du F.M.I. En raison de la perspective qui se dessinait, ainsi, les partisans du recours au F.M.I. commençaient à être pris de panique. Il devenait urgent pour eux d'agir afin d'empêcher d'aboutir une démarche, celle de mon Gouvernement, qui allait « visiblement » ôter toute justification au « recours au F.M.I. », qui devait masquer des objectifs et des convoitises peu avouables. Faut-il rappeler que, tout au long de son interview au quotidien « EL-WATAN », le Général TOUATI ne donne aucun élément d'information, aucun fait palpable et vérifiable à son affirmation répétée et lancinante que la politique économique de mon Gouvernement avait échoué, hormis le rapport erroné sur nos avoirs en devises, qu'il prête au Conseiller économique à la Présidence et les contorsions par lesquelles il manipule les chiffres sur l'évolution du prix du pétrole cités dans les prévisions à moyen terme du programme pluriannuel du Gouvernement. Comme on le verra plus loin, cette fuite devant la vérité traduisait sa peur d'être démasqué et expliquait son refus de faire tenir le séminaire sur la politique économique à la télévision en direct, devant tout notre peuple comme auditoire, afin que les arguments des partisans du recours au F.M.I. fussent opposés ouvertement aux démonstrations développées par ceux de l'option contraire. J'avais, offert, alors, à lui ou bien à ceux qui lui servaient de porte-voix, une occasion en or de mettre à nu l'échec de ma politique et de dénoncer ce qu'il appelle ma conception césariste de l'exercice du pouvoir. Comme toujours, le Général TOUATI procède par la répétition et fuit toute démonstration susceptible de mettre à nu ses véritables objectifs. Comme on le sait, la répétition à satiété d'informations creuses est l'un des instruments par prédilection du bourrage de crâne. A sa déconvenue, une contre-vérité réaffirmée mille fois ne se transforme pas en vérité.

**13°/ « En ce qui me concerne, vers la fin avril 1993, j'ai pris la décision de cesser toute collaboration avec M. ABDESSELAM. En décembre 1992, nous avions mis au point un plan d'urgence de protection des D.E.C. (Chefs de délégations exécutives communales qui remplaçaient les maires) et des chefs de daïras qui ne disposaient pas de police. Ce plan consistait à affecter un minimum de dix personnes pour ces responsables choisis à titre discrétionnaire par eux, pour assurer leur sécurité, et à les doter de cinq PA et cinq fusils de chasse, armes à fournir par la D.G.S.N. Il faut savoir que déjà, 29 DEC et membres des DEC avaient été assassinés par les terroristes. Si Bélaïd, dois-je le préciser, était tout à fait d'accord, tranquillisé sur ce point jusqu'au jour où était**

**assassiné le DEC de la commune des Eucalyptus, SLIMANI Kamel, tué sans qu'aucune protection lui ait été offerte. En avril 1993, au cours de la dernière réunion à laquelle j'ai assisté de la structure de coordination, je me suis aperçu que toutes les instructions pour la mise en œuvre du plan d'urgence que j' ai évoqué n'étaient pas parties. C'est sur ces entre-faites précisément que j'ai quitté la réunion en disant : « je ne suis pas là pour tenir des statistiques macabres ». Je n'ai plus jamais remis les pieds dans le Cabinet de M. ABDESSELAM qui avait lanterné sur cette question ».**

Une fois de plus, le Général TOUATI procède par des affirmations gratuites et péremptoires, sans les étayer de faits concrets et précis. Mais cette fois-ci, il ajoute un autre détour à la panoplie des artifices qu'il utilise pour déformer la vérité et abuser de la bonne foi de ceux qui l'écoutent ou le lisent : il joue sur les mots, en faisant semblant de confondre « cabinet » et « bureau », quand il s'agit de locaux de travail au niveau gouvernemental. Ainsi, son texte, tel qu'il est présenté dans le journal « EL-WATAN », revêt une certaine ambiguïté et pourrait laisser entendre que la réunion dont il parle s'était tenue dans mon bureau, en ma présence et que, donc, c'était en ma présence qu'il se serait livré à l'esclandre dont il se glorifie pour protester contre un manquement, de ma part, dans le traitement des problèmes de sécurité, manquement qui aurait été d'autant plus grave qu'il se serait agi de la sécurité concernant les personnes. Par ce procédé biaisé, indigne et vil, il me fait porter, à titre personnel, la responsabilité d'une mort d'homme.

Or, les réunions de la structure de coordination sur les problèmes de sécurité dont parle le Général TOUATI se tenaient effectivement dans mon Cabinet, mais cela ne signifie pas que ces réunions se passaient physiquement dans mon bureau et en ma présence personnelle. Le terme cabinet, dans le vocabulaire propre aux structures présidentielles, ministérielles, administratives ou seulement directionnelles dans le privé, peut, aussi bien, prendre un sens collectif et désigner l'ensemble des collaborateurs directs du responsable auquel se rattache ce cabinet, que désigner les locaux dans lesquels siègent ces responsables. C'est dans ce sens que l'on parle dans le langage courant, de « directeur de cabinet », de « chef de cabinet » de tel ou tel responsable. Il était arrivé, effectivement, que des réunions s'étaient déroulées dans mon propre bureau et sous ma présidence : mais, ce n'était pas toujours le cas. Donc, quand le Général TOUATI parle de mon cabinet, cela peut simplement signifier les bureaux où siège l'ensemble de mes collaborateurs. L'ambiguïté pernicieuse et, probablement usitée de manière consciente et voulue par le Général TOUATI , permet à ce

.

dernier de porter contre ma personne une grave accusation, puisqu'il s'agit de mort d'homme, tout en se ménageant une porte de sortie éventuelle en disant qu'il n'avait eu nullement cette intention.

Or, je ne me souviens d'aucune réunion tenue en ma présence et que le Général TOUATI aurait quitté mon bureau, en quelques sorte en claquant la porte, comme on le dit familièrement. Dans ce cas, je n'aurais jamais accepté de le revoir sous quelque prétexte que ce fût. Du reste, le Général TOUATI n'était pas mon collaborateur et ne collaborait pas avec moi à titre personnel. Quand il participait à des réunions de travail, dans mon « Cabinet », il le faisait au titre de représentant du Ministre de la Défense Nationale et comme collaborateur de ce dernier. Il ne collaborait pas avec moi, au sens strict du terme.

Cette diversion, sans doute assez longue et fastidieuse pour le lecteur, m'a paru nécessaire afin de dénoncer les procédés malhonnêtes et sournois qu'utilise le Général TOUATI, dans son interview au journal « EL-WATAN ». Mais cela ne doit pas nous dispenser de revenir à la réalité des choses et de traiter, quant au fond, la question soulevée par le Général TOUATI au sujet de la protection des DEC et des Chefs de Daïras.

a) Le Général TOUATI, encore une fois, ne cite pas qu'elles étaient les instructions que je devais donner ou que je devais faire partir et qui n'étaient pas parties, pour la « mise en œuvre du plan d'urgence » évoqué par lui. Il ne dit pas, si l'envoi de ces instructions m'incombait personnellement ou bien si elles devaient émaner d'une autre autorité. Il ne dit pas en quoi j'avais « lanterné sur cette question ». Il ne dit pas quelle mesure précise je devais prendre et que je n'avais pas prise.

b) Le Général TOUATI ne peut nier que j'avais accordé dans mes préoccupations une place particulière et vigilante aux problèmes de sécurité auxquels j'avais eu à faire face au cours de l'exercice de mes fonctions de Chef du Gouvernement et que je n'avais jamais lésiné sur les moyens humains, matériels ou réglementaires à affecter à la résolution de ces problèmes.

c) Le Général TOUATI ne peut nier que depuis la création, en novembre 1992, de la zone opérationnelle couvrant les wilayas du centre de l'Algérie, le Commandement de cette zone, confié au Général Mohamed LAMARI, avait reçu toutes les prérogatives mettant sous

son autorité directe tous les services de sécurité opérant dans cette zone, y compris les services relevant de la D.G.S.N. De ce point de vue, j'étais allé à l'extrême limite de mes possibilités, puisque j'en étais arrivé à froisser quelque peu mes collaborateurs directs qu'étaient le Ministre de l'Intérieur et le Ministre Délégué à la sécurité qui était en même temps le Directeur Général de la D.G.S.N., lorsque j'avais consenti au Général LAMARI toutes les prérogatives qu'il demandait et qui, pratiquement, aboutissaient à dessaisir à son bénéfice, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre Délégué à la sécurité de toute responsabilité dans la zone couverte par le Commandement qui lui avait été confié, zone où est incluse la Wilaya d'Alger et par conséquent la Commune des Eucalyptus.

d) Le Général TOUATI ne peut nier que depuis toujours et surtout depuis qu'un lot d'armes important avait été dérobé par des groupes terroristes dans les locaux de la police, le Ministère de la Défense Nationale exerçait un contrôle rigoureux sur l'affectation et la distribution des armes de toutes natures. Il avait, en particulier, le monopole pour l'achat de ces armes à l'étranger. Il s'agit d'une matière sur laquelle le Chef du Gouvernement, depuis l'institution de sa fonction, n'avait aucune prise.

e) Puisque le Général TOUATI aborde ce problème, je voudrais lui rappeler un fait qu'il ne peut ignorer et que je ne peux, aujourd'hui, continuer à dissimuler à notre opinion nationale dont il tente d'abuser la bonne foi. Un jour, pendant que j'étais en fonctions, mes gardes du corps qui relevaient d'un corps ayant un statut militaire, étaient venus me dire ceci : ***« A la fin de notre service, quand nous rentrons dans notre caserne, nous sommes tenus de nous débarrasser de nos armes et de les déposer à l'entrée de cette caserne. Si nous devons ressortir, en dehors du service, par exemple, pour aller rejoindre notre famille en ville, nous nous en allons sans aucune arme pour nous défendre, en cas d'agression de la part des terroristes dont nous sommes l'une des cibles privilégiées. Que pouvez-vous faire pour nous aider à conserver nos armes, même quand nous circulons en ville à titre privé ? »***

J'avais été littéralement abasourdi d'apprendre l'existence d'une telle situation. Je m'en suis ouvert, aussitôt, au Président Ali KAFI dont la protection était assurée par le même corps que le Chef du Gouvernement. Il m'avait informé, alors, qu'il était au courant de ce problème et qu'il interviendrait, à ce sujet, auprès du Général NEZZAR, Ministre de la Défense Nationale. La raison invoquée pour justifier une telle mesure était que les membres des corps de sécurité, lorsqu'ils circulaient individuellement en ville et en tenue civile, étaient

visés par les terroristes pour tenter précisément de s'emparer des armes qu'ils portaient. C'était, donc, pour les protéger, qu'on avait décidé de leur retirer leur arme, quand ils quittaient leur caserne, en dehors du service et à titre privé. En somme, on les désarmait pour leur éviter de constituer une proie attractive pour les terroristes. Je devais apprendre que les policiers étaient astreints, eux aussi, à une mesure identique à celle appliquée aux gardes du corps du Président du H.C.E. et du Chef du Gouvernement. J'osais à peine croire une explication aussi peu acceptable, quand on sait que les hommes que l'on privait ainsi de leurs armes, seul moyen de défense dont ils pouvaient disposer en cas d'agression, étaient visés, peut-être parce que les terroristes cherchaient à leur prendre ces armes, mais, surtout, parce que ces terroristes les considéraient, d'abord, comme des serviteurs du « TAGHOUT » à abattre. En somme, pour leur éviter de constituer une proie attractive pour les terroristes en raison de leurs armes de service, on en avait fait des proies faciles pour ces terroristes. Je devais apprendre, par la suite, que l'un de ces gardes du corps avait été assassiné par les terroristes près de son domicile familial qu'il rejoignait précisément sans arme. Cette mesure, si peu croyable, avait été levée, précisément en raison des réclamations des agents des différents corps de sécurité et des attaques auxquelles ils avaient été exposés sans défense et qui s'étaient traduits, malheureusement, par des pertes humaines.

Le Général TOUATI ne nous dit pas qui avait « lanterné » dans cette affaire. Quant à moi, n'ayant même pas la possibilité de décider de l'armement de mes gardes du corps, je ne vois pas comment j'aurais pu « lanterner » sur la mise en route du plan d'urgence évoqué par le Général TOUATI et porter une quelconque responsabilité dans l'assassinat du Chef de la DEC de la Commune des Eucalyptus. Le Général TOUATI ne disant pas de manière concrète et précise en quoi j'avais « lanterné » pour l'application de mesures pour lesquelles j'aurais été « tout à fait d'accord », je ne peux que me limiter à souligner, une fois de plus encore, le flou qui caractérise son langage et lui permet de s'entourer d'un nuage de fumée, au lieu de répondre ouvertement et concrètement sur les faits illustrant son comportement.

f) En réalité, la mesure qui, pendant un certain temps, avait privé les membres des corps de sécurité de continuer à porter leur arme, quand ils ne sont pas en service, était motivé par une raison plus crédible, la crainte de voir certains des membres de ces services de sécurité livrer volontairement leurs armes aux terroristes. Il faut dire que nous étions, alors, dans une situation où l'infiltration des différents services de sécurité par des éléments

appartenant à la mouvance terroriste, était une préoccupation réelle chez les responsables de ces services. Des cas d'infiltration de ce genre avaient été détectés, ce qui incitait à davantage, sinon parfois à un excès de prudence.

Lors de la réunion des Walis de la région centrale de notre territoire entourant la capitale, et à l'occasion de rencontres avec des représentants des moudjahidines, on nous avait fait observer que la traque des groupes armés par les grandes unités relevant des différents corps de sécurité demeurait peu efficace ; car, soulignaient nos interlocuteurs, avec un bon sens évident, le mouvement de ces unités était perceptible de loin. De sorte que, les voyant venir, ces groupes armés avaient tout le temps pour se disperser, de cacher leurs armes et de disparaître dans la nature. Lorsque les unités de l'armée, de la gendarmerie ou de la police arrivaient sur les lieux où leurs renseignements leur auraient signalé la présence de groupes terroristes, elles trouvaient le vide et leur sortie ne servait à rien. Les responsables administratifs locaux et, en particulier, les représentants des moudjahidines, préconisaient la constitution de groupes armés légers formés de volontaires, notamment de moudjahidines connaissant le terrain et pouvant se déplacer sans être repérés et à même de traquer les terroristes dans leurs repères. J'avais repris à mon compte cette idée et j'en avais parlé aussi bien au Général NEZZAR qu'au Général Liamine ZEROUAL, quand celui-ci lui avait succédé au Ministère de la Défense Nationale. Chaque fois, l'on m'avait écouté avec intérêt, mais on m'objectait aussitôt : « qui peut nous prouver que les armes que nous aurons nous-mêmes remises à ces groupes de volontaires ne se retourneraient pas contre nous ? » Pour prévenir toute dérive nocive de ces groupes, j'avais suggéré de les faire encadrer par des officiers en retraite de l'A.N.P., de la gendarmerie ou de la police, ainsi que, le cas échéant, par d'anciens officiers de l'A.L.N. Voilà la réticence qui avait empêché ou fait « lanterner » pendant un certain temps la formation de groupes armés d'auto-défense et de lutte contre le terrorisme, ainsi que la remise à ces groupes des armes nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Plus tard, cette idée avait donné naissance à la constitution des unités de volontaires anti-terroristes connus sous le nom de « patriotes ». Je n'avais été pour rien dans la « lanternerie » qui avait retardé leur formation et, peut-être aussi, fait temporiser la « mise en œuvre du plan d'urgence » évoqué par le Général TOUATI. Mais de cette « lanternerie » le Général ne parle point ; sans doute parce que, là où il se trouvait, il savait qu'elle ne se situait pas de mon côté.

**14°/ - « Comme je l'ai déjà dit c'est un homme qui a une vision césariste du pouvoir. Si du temps de Rome on ne pouvait servir l'empire qu'en servant la grandeur de César, avec Si Bélaïd hélas ! On ne pouvait servir l'Algérie que dans le cadre de sa démarche et de sa vision. A ses yeux, toute autre démarche est soit vouée à l'échec, soit suspecte ».**

Cette affirmation est, en vérité, l'expression d'un dépit difficilement contenu. Car, le Général TOUATI, qui aime bien « évoquer » les choses, n'évoque pas certains faits, qui ont marqué nos relations et qui me valent un ressentiment tenace de sa part.

Dans la position qu'il occupait au sein du Ministère de la Défense Nationale dont la rumeur en avait fait le « mokh » et depuis le rôle acquis par l'A.N.P. et ce Ministère, surtout depuis le changement politique intervenu dans le pays en janvier 1992, le Général TOUATI avait pris goût aux « démarches » et aux sollicitations dont il était l'objet de la part de certains politiques à la recherche d'appuis à leurs ambitions et de tous les « grenouilleurs » qui pullulent sur notre scène politique, en particulier au sein des cénacles de la capitale. Aussi, pour ces hommes qui avaient des raisons de croire qu'ils lui devaient quelque chose ou de redouter de sa part une réaction mettant en péril la place qu'ils occupaient, les désirs de Monsieur TOUATI étaient perçus comme des ordres non discutables, à satisfaire avec empressement et dans les délais les plus rapprochés. De ce point de vue, j'avais une démarche qui ne comblait pas les attentes du Général TOUATI, ce qui avait suscité certainement chez lui une animosité qui s'extériorise sous la forme de cette diatribe m'imputant « une vision césariste du pouvoir » dont il veut se servir pour tenter de me dénigrer. Voici des faits qui expliquent, à mon avis, cette animosité du Général TOUATI à mon égard ; ils parlent d'eux-mêmes.

a) En novembre 1992, le Ministre de la Justice suspend le Procureur Général d'Alger, alors que j'avais donné instruction à tous les Ministres de ne pas relever ou suspendre de leurs postes les hauts fonctionnaires relevant de leurs secteurs respectifs sans en référer d'abord au Chef du Gouvernement ; au Ministre de la Justice, en particulier, j'avais prescrit de ne pas toucher à la situation du Procureur Général d'Alger sans mon accord, car il m'avait saisi de son intention de suspendre ce haut magistrat de la Cour d'Alger. Passant outre, donc, à mes instructions de caractère général transmises à tous les Ministres et à la directive particulière le concernant spécifiquement, le Ministre de la Justice MAHI BAHI avait décidé de suspendre le Procureur Général d'Alger et de me mettre, publiquement, devant

le fait accompli, en avisant la presse que sa décision s'inscrivait dans le cadre de la lutte anti-corruption dont il voulait s'attribuer le mérite exclusif. Certains, toujours prompts à jeter de l'huile sur le feu, allaient même jusqu'à prétendre que, par son initiative, le Ministre de la Justice me donnait l'exemple et mettait en évidence ma carence en matière de lutte contre la corruption.

Comprenant que je ne pouvais demeurer indifférent face au défi qui m'était lancé ainsi publiquement, le Général TOUATI était venu me voir, pour me dire exactement : « le Ministre de la Justice a commis certainement une erreur ; ce serait commettre une autre erreur que de le relever de son poste ministériel ». Il était allé jusqu'à me proposer d'annuler la suspension frappant le Procureur Général d'Alger et de le réintégrer purement et simplement dans ses fonctions. Je lui avais répondu que je n'avais pas l'habitude de me laisser marcher sur les pieds dans l'exercice de mes responsabilités et que je ne pouvais garder à mes côtés ce Ministre qui avait piétiné aussi ostensiblement mes directives, et j'avais fait procéder au remplacement de ce Ministre à la tête du département de la Justice. Le Général TOUATI s'était assurément senti atteint dans sa gloriole de « faiseur de carrières » et dans sa réputation de parrain du système politique en place. Cependant, ce que j'ignorais au moment où cet incident s'était produit et que je devais apprendre, plus tard, à la lumière de confidences tenues par le Ministre relevé de ses fonctions et parvenues à ma connaissance, c'était que le Général TOUATI ne se serait pas seulement contenté d'intervenir auprès de moi après l'annonce de la décision suspendant le Procureur Général d'Alger, mais il aurait donné au Ministre en question l'assurance qu'il était couvert. Ce Ministre aurait confié à ses proches : « et pourtant, j'avais reçu l'assurance que j'étais couvert ». Il n'aurait pas révélé, à ma connaissance, le nom de la personne dont il aurait reçu cette assurance. Mais qui pouvait donner cette assurance, sinon celui qui avait tenté de le maintenir à son poste ? Aussi, pour le Général TOUATI, étais-je doublement coupable à son égard : ne pas avoir satisfait une de ses requêtes et avoir mis en défaut auprès de tiers la crédibilité du pouvoir occulte et du rôle de parrain qu'il s'attribuait. D'où, à mon avis, une première motivation de l'imputation de la « vision césariste du pouvoir » dont il me gratifie.

Pour être complet sur ce sujet, je me dois de signaler que le Procureur Général d'Alger était l'un des pivots du dispositif judiciaire de la capitale dans la lutte contre le terrorisme. Des années plus tard, son rôle dans le déroulement de cette lutte valut à l'un de ses proches d'être victime de ce terrorisme. C'est dire que la mesure de suspension prise à son

encontre était non seulement non fondée, mais aussi particulièrement injuste envers quelqu'un qui avait servi l'Etat avec dévouement et en prenant des risques certains. Les accusations de corruption portées contre lui par le Ministre qui avait cru devoir, de sa propre autorité, le suspendre de ses fonctions, étaient dérisoires. Il suffit de consulter le dossier constitué par le Ministre, auteur de cette suspension, à l'appui de sa décision pour s'en rendre compte. Ce Ministre ignorait, alors, que dans son propre dossier figuraient des pièces portant contre lui des accusations semblables à celles qu'il croyait pouvoir formuler à l'encontre du Procureur dont il voulait se débarrasser.

b) La suspension du quotidien « EL-WATAN » dont j'ai déjà évoqué les accointances, constitue un autre des épisodes qui ont marqué la détérioration de mes relations avec le Général TOUATI. Ce dernier avait mal digéré la suspension et surtout le maintien de cette suspension, à l'encontre d'un journal qu'il protégeait. De plus, comme je l'ai mentionné par ailleurs, « EL-WATAN » aurait agi à l'instigation même du Général TOUATI et ma décision avait pris la signification, aux yeux de ses protégés, d'un démenti apporté à sa toute-puissance au sein du pouvoir. Chose qui me valut certainement l'animosité née de sa vanité blessée, bien qu'au moment des faits, j'ignorais ses liens occultes avec « EL WATAN », ainsi que les motivations de ses agissements sournois envers ses rivaux au sein du Ministère de la Défense Nationale.

c) Comme on le sait, dès ma nomination à la tête du Gouvernement, les groupuscules politiques qui s'autoproclament « démocrates » et « républicains » et les quelques individualités qui se rattachent à eux par leur choix idéologique, avaient déclenché contre moi une campagne de dénigrement et d'attaques souvent virulentes, sous le thème que j'étais « un homme du passé ». Dans ce passé, mes détracteurs visaient mon attachement aux valeurs du nationalisme algérien et, en particulier, mon opposition aux conceptions du berbérisme séparatiste. En réaction à ces menées hostiles, j'avais répliqué que les auteurs de ces menées n'étaient rien d'autre que les héritiers de ceux qui, autrefois, niaient l'existence même de notre nation, prônaient l'assimilation des Algériens par la France et qui, d'une certaine manière, sans être eux-mêmes, en raison de leur âge, des hommes du passé, ne portaient pas moins des idées et des conceptions héritées du passé ; mais d'un passé qu'ils voulaient cacher aux générations nouvelles. Le Général TOUATI m'avait manifesté directement son désaccord à ce sujet. C'est à cette occasion que je m'étais rendu compte de la profondeur des divergences qui, non seulement nous séparaient, mais nous opposaient

profondément sur le plan idéologique et politique. En l'entendant, je croyais entendre ressurgir toutes les conceptions que les nationalistes algériens avaient combattues dans le passé. Cependant, ce qui m'étonnait et me chagrinait en même temps, c'était de découvrir que l'un des porteurs de ces conceptions se trouvait niché au sommet de notre hiérarchie militaire.

Le Général TOUATI, en fait, ne m'avait jamais pardonné d'avoir fustigé publiquement ceux dont il protégeait les idées et dont il s'était fait l'un des parrains au sein de l'institution la plus déterminante du pouvoir : l'A.N.P. Encore une fois, j'avais pratiqué une entaille dans la stature qu'il voulait ériger de sa personne, vis-à-vis de ses affidés politiques qui étaient aussi ses thuriféraires.

d) On se rappelle, sans doute, qu'aux élections aux assemblées locales de 1990 et par suite du boycott de ces élections par le F.F.S., le R.C.D. avait obtenu le contrôle de certaines A.P.C. et A.P.W. dans les wilayas de Tizi-Ouzou, de Béjaïa et de Bouira, où les résultats obtenus par ces candidats n'avaient même pas atteint les 10 % des électeurs inscrits à travers toutes ces wilayas. Voulant initier une action contestataire contre la politique de mon Gouvernement, la direction du R.C.D. avait demandé à ses élus de démissionner de toutes les assemblées qu'ils contrôlaient ; certains de ces élus auraient, d'ailleurs, refusé de suivre la consigne de leur parti et, préférant demeurer fidèles aux électeurs qui leur avaient fait confiance, avaient choisi de continuer à siéger dans leurs assemblées. Mais ce que les prétendus protestataires du R.C.D. avaient caché à leurs partisans et à l'opinion nationale, c'était qu'aussitôt leur coup médiatique accompli, ils s'étaient adressés au Wali de Tizi-Ouzou pour lui demander de les désigner comme membres des délégations exécutives spéciales qui allaient remplacer les assemblées qu'ils avaient abandonnées et de récupérer, ainsi, les prérogatives et les avantages qu'ils avaient fait mine, devant l'opinion nationale, de sacrifier pour affirmer leur opposition à la politique de mon Gouvernement. Saisi de cette demande, je l'avais évidemment rejetée sans déplaisir. En apparence, il y avait contradiction dans la démarche du R.C.D. :faire démissionner ses élus par hostilité au Gouvernement et, ensuite, demander à ce même Gouvernement de leur rendre les attributions et les privilèges attachés aux mandats dont ils s'étaient dessaisis, pouvait apparaître comme un paradoxe pour le moins inexplicable. En réalité, pour la direction du R.C.D., mon Gouvernement autant que moi-même, n'étions que des potiches facilement manipulables par les détenteurs du pouvoir réel, auquel les responsables du R.C.D. s'estimaient bien « branchés ». De ce fait, ils se

croyaient en mesure de s'en prendre au Gouvernement, de le couvrir de leurs outrages et de se passer de lui pour faire aboutir leurs prétentions les plus insensées et les plus insolentes. L'anse par laquelle les gens du R.C.D. se croyaient bien « branchés » au pouvoir réel n'avait pas tardé à m'apparaître sous la forme de la silhouette du Général TOUATI venu me demander d'accéder à la démarche du R.C.D et de reprendre ses élus démissionnaires dans les délégations exécutives qui allaient être désignées pour remplacer ces élus. Evidemment, je ne lui avais pas donné satisfaction, et, ce faisant, je pratiquais une nouvelle encoche dans la carrure qu'il entendait donner à son rôle au sein du pouvoir. Mettre en doute son importance en tant que représentant tout puissant de ce pouvoir ne pouvait résulter, pour lui, que d'une « vision césariste du pouvoir ».

En ce qui me concerne, je ne pouvais m'empêcher, devant cette démarche du Général TOUATI en faveur du R.C.D., de me remémorer les réflexions entendues de certains islamistes, selon lesquels ils ne comprenaient pas pourquoi le Président du R.D.C, leader d'un courant politique très minoritaire dans le pays et se donnant pour un opposant déterminé au pouvoir, pouvait se permettre, au cours de conversations tenues avec lui, de leur dire parfois : « nous ne vous permettrons pas de faire ceci ou cela ». Ces islamistes se demandaient quelle était l'origine de l'assurance qui permettait au leader du R.C.D. de s'exprimer comme s'il était le maître du pouvoir dans le pays, alors que, de notoriété publique, le courant qu'il représente demeure très minoritaire au sein de notre population, y compris dans les régions dont il se targue d'exprimer l'opinion comme par prédilection. Evidemment, pour moi, l'origine de l'assurance affichée par le Président du R.C.D. ne pouvait être que le Général TOUATI. J'en avais tiré la conclusion que le véritable patron du R.C.D. n'était pas celui qui parle publiquement en son nom, mais celui qui, logé au plus haut niveau de notre Ministère de la Défense Nationale, se posait en inspirateur de la politique du pays, y compris dans les domaines où il affirmait s'être « interdit d'intervenir ». Au Général NEZZAR, je m'étais ouvert de ma surprise de découvrir, à travers la démarche du Général TOUATI en faveur du R.C.D., que l'un des officiers qui tenaient une place éminente auprès de lui, était un véritable R.C.D et non pas simplement un homme affichant des opinions proches de ceux qui s'auto-proclamaient « démocrates ». Le Général NEZZAR, conscient du caractère insolite de la présence à ses cotés d'un proche collaborateur portant les idées du R.C.D. et soutenant les initiatives politiques de ce dernier, se contenta de me répondre : « Non ! » Non ! C'est un patriote ! C'est un patriote ! »

Tels sont quelques-uns des faits qui, très probablement, ont déterminé chez le Général TOUATI une animosité qu'il ne m'a pas d'emblée manifestée ouvertement ; ces faits servent, malgré tout, de toile de fond à l'opinion qu'il se fait de mes conceptions et de ma façon d'exercer le pouvoir. Comme pour l'économie, il se contente d'émettre des jugements, sans donner les éléments sur lesquels il les a établis. Pour ma part, je me borne à dire que je préfère davantage voir le Général TOUATI tenter de me brocarder en me prêtant une « vision césariste du pouvoir », qu'entendre d'autres me reprocher d'avoir servi de marionnette au Général TOUATI.

En fin de compte, comme me l'avait fait observer un des anciens membres de mon Cabinet à la Direction du Gouvernement, César a été, après tout, un grand Empereur Romain et que je ne devais aucunement m'offusquer, quand le Général TOUATI me lance comme un quolibet d'avoir une « vision césariste du pouvoir ». Je partage cette appréciation, d'autant plus qu'en période où l'une des préoccupations du pouvoir était de réhabiliter l'autorité et la crédibilité de l'Etat auprès de nos citoyens, il n'était certainement pas désavantageux que l'occasion fût donnée à ces citoyens de percevoir que, quelque part à l'un des postes de la Direction de cet Etat, se manifestait « une vision césariste du pouvoir ».

**15°/ - « Du reste, toute sa démarche était inconséquente. Alors qu'il me tenait en haute suspicion et m'accablait de tous les péchés du monde, en mai 1993, il me propose de prendre le Ministère de l'Intérieur. Moi, je ne voulais même pas le revoir. Je n'ai accédé à sa demande que sur insistance de Khaled NEZZAR. Là j'ai été le voir dans sa résidence et non à son bureau ».**

**« J'ai évidemment décliné son offre pour des raisons politiques et économiques, que je lui avais expliquées de vive voix. Mais, je dois dire qu'on s'était quittés en bons termes. Je crois, par ailleurs qu'il ne l'a faite cette proposition, qu'après qu'il eut vent de la prochaine nomination de Rédha MALEK à la tête du Gouvernement qui m'avait déjà fait la proposition. En définitive, je pense que M. ABDESSELAM a fini par s'enfermer dans une psychose qui tend à devenir chronique. Alors, il se défausse sur d'autres pour éluder et fuir ses propres échecs et responsabilités. Or, Bélaïd ABDESSELAM a été démis de ses fonctions de Chef du Gouvernement par le H.C.E. pour une raison essentielle qui est celle de l'échec de sa politique économique… Je voudrais dire à M. ABDESSELAM, ce mot, (en kabyle dans le texte) : « Adhi dhaoui rabi el hass oumeghnoun, « puisse Dieu prodiguer ses soins à l'être malade ».**

a) D'abord, à nouveau, une rectification à des erreurs qui ne me paraissent pas involontaires de la part du Général TOUATI.

En premier lieu, ma rencontre avec le Général TOUATI, au cours de laquelle je lui avais proposé de prendre le Ministère de l'Intérieur, avait eu lieu, non en mai 1993 comme il l'affirme, mais fin juillet 1993, après la réunion avec le H.C.E. qui s'était déroulé le 18 du même mois et le déjeuner qui nous avait rassemblés, le Président Ali KAFI, le Général NEZZAR et moi, le 20 suivant.

En second lieu, la rencontre entre le Général TOUATI et moi s'est tenue dans ma résidence et non à mon bureau, parce que la plupart de mes audiences avaient lieu précisément dans la villa qui m'avait été affectée comme résidence officielle durant l'exercice de mes fonctions et cela à la demande des services de sécurité qui voulaient m'éviter des déplacements fréquents à travers les rues de la capitale entre ma résidence et le Palais du Gouvernement.

En troisième lieu, la proposition que je lui avait faite d'occuper, éventuellement, le Ministère de l'Intérieur se situait dans le cadre des consultations que je devais entamer, en accord avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, après le déjeuner qui nous avait réunis le 20 juillet 1993, en vue du remaniement de mon Gouvernement. Ces consultations s'étaient, en outre, poursuivies avec le collaborateur que le Général NEZZAR avait chargé de reprendre avec moi les discussions qui avaient été entamées avec lui et le Président Ali KAFI, au cours de notre déjeuner de travail. Nous avions convenu, pour les raisons que j'ai exposées par ailleurs, du changement du titulaire du Ministère de l'Intérieur, tout en gardant Mohamed HARDI comme membre du Gouvernement, en lui attribuant une autre responsabilité. Le nom du Général TOUATI avait été évoqué suite à ma demande de retenir pour le Ministère de l'Intérieur un titulaire venant du Ministère de la Défense Nationale, afin d'éviter les difficultés de compréhension et les incompatibilités d'humeur qui avaient surgi, auparavant, entre les responsables relevant de ce Ministère et leurs homologues de l'Intérieur. Du reste, le Général TOUATI n'était pas mon candidat pour le poste de Ministre de l'Intérieur et l'offre que je lui avais faite tenait davantage, pour moi, de l'acquit de conscience et de la nécessité de faire le tri parmi les éventuels titulaires pour ce poste. Le Général NEZZAR, lui-même, m'avait prévenu de considérer qu'à 80 %, le Général TOUATI n'irait pas au Ministère de l'Intérieur, en me précisant que ce dernier commençait à lui poser des problèmes, à propos de

la nature des réformes à introduire dans la Constitution à l'occasion de sa prochaine révision qu'il était, alors, envisagé de lui appliquer. Au demeurant, l'envoyé chargé de poursuivre avec moi les discussions relatives au remaniement ministériel envisagé m'avait informé, de son côté, de ne plus compter sur le Général TOUATI pour le Ministère de l'Intérieur.

En quatrième lieu, le Général TOUATI laisse entendre, dans son interview au journal « EL-WATAN », qu'il n'avait accepté de me revoir qu'avec réticence. Evidement, je ne puis accéder au secret de sa conscience pour savoir quel était son état d'esprit lorsque nous nous étions rencontrés à son retour de « 48 heures de vacances » à Paris. Il me suffit de rappeler que c'est au cours de cette rencontre qu'il m'avait fait part :

- de sa démarche auprès du Trésor Français pour vérifier les chiffres figurant dans la note publiée par mon Gouvernement au sujet des orientations de ma politique économique et que j'avais moi-même cités dans une déclaration publique diffusée par tous les médias relevant du secteur public ;
- de son intention de quitter l'A.N.P. si certaines modifications, qu'il jugeait essentielles, n'étaient pas apportées à la Constitution dont il préconisait la révision. C'est, d'ailleurs, par son état d'esprit à ce sujet qu'il avait justifié sa réponse déclinant l'offre de prendre en charge le Ministère de l'Intérieur.

b) Etant incapable de citer, à l'appui de ses affirmations, des arguments fondés sur des faits vérifiables, le Général TOUATI en vient à une pratique qui semble être devenue une caractéristique de son comportement ; cette pratique consiste à déformer sérieusement la réalité et à aménager le déroulement des choses en fonction des besoins des contre-vérités qu'il tente de faire prévaloir. Ainsi, à croire ce qu'il affirme dans son interview au journal « EL–WATAN », je vaquais tranquillement à mes occupations, quand j'aurais appris que je serais bientôt remplacé par Rédha MALEK, dans mes fonctions de Chef du Gouvernement. A ce moment-là, par désespoir, l'idée me serait venue de recourir aux bons offices du Général TOUATI et de lui offrir le Ministère de l'Intérieur, afin d'obtenir de « SA HAUTEUR » la sauvegarde de mon fauteuil. Cette nouvelle affabulation prêterait seulement à rire si elle n'émanait pas d'un homme en qui certains voient le « mokh » de l'institution la plus solide de l'Etat, l'A.N.P. et qui prétend tenir un rôle déterminant dans l'inspiration des décisions engageant le sort de tous les Algériens.

.

On connaît, maintenant, dans quelles circonstances j'avais été amené à demander au Général TOUATI de prendre le Ministère de l'Intérieur.

Quant à mon remplacement par Rédha MALEK, il n'était, pour ainsi dire, pas à l'ordre du jour. Je rappelle simplement, qu'à ce moment-là, j'avais entendu, de la part de voix autrement plus autorisées que celle du Général TOUATI, des indications très séduisantes pour mon avenir politique. Si ma préoccupation s'était limitée à rechercher des satisfactions à mon ambition, il m'aurait suffi de me laisser hisser en douceur vers la position que mes interlocuteurs m'avaient plus d'une fois laissé entrevoir en perspective.

Si j'étais, comme le dit le Général TOUATI, si angoissé de conserver mon poste de Chef de Gouvernement et de parer à la « menace » d'être remplacé par quiconque, il m'aurait suffi :

- dès le départ, et dans l'élaboration du programme de mon Gouvernement, de m'en tenir à une politique économique allant dans le sens des intérêts que défendait le Général TOUATI, ou bien, ayant opté pour la politique définie dans le programme que j'avais proposé à l'approbation du H.C.E., d'infléchir ensuite cette politique et de m'empresser d'aller au devant des aspirations de ceux qui pouvaient décider de mon sort en tant que Chef du Gouvernement. ;

- de ne pas manifester, dès la constitution de mon Gouvernement, mon opposition à la mise en vigueur des contrats mirifiques passés avec le Gouvernement Italien et hérités de la période CHADLI, portant sur 5 à 7 milliards de dollars et auxquels, aux dires de beaucoup, étaient attachés d'importants intérêts chez nous,

- de m'enquérir, avant toute initiative dans la conduite de mon action, des souhaits et des interdits de ceux qui pouvaient remettre en question la position que j'occupais sur le plan politique ;

- de donner suite, tout simplement en laissant certaines choses filer sur la pente où elles étaient engagées, en fermant les yeux sur quelques opérations déjà lancées ou à mettre en route, en m'abstenant d'enclencher certaines procédures, ou à tout le moins, de ne pas les laisser suivre leur cours, en cédant à des démarches dont j'avais été l'objet et venant de personnes qui me promettaient, en contrepartie de ma compréhension éventuelle envers les préoccupations dont elles étaient, ainsi, les interprètes, un appui déterminé, puissant et irréversible à mon ascension vers le pouvoir, de la part de leurs « mandants », qui étaient d'un calibre autrement plus élevé que celui du Général TOUATI. C'est-à-dire que s'il ne s'était agi, pour moi, que de m'assurer des appuis à mes ambitions et de gagner la faveur des

« puissants », je n'avais aucunement besoin du Général TOUATI. Je disposais, vraiment, de beaucoup mieux, de beaucoup plus efficace et de beaucoup plus crédible.

Comme je l'avais dit publiquement, au cours de mon exposé à la Mairie d'Alger le 24 juin 1993, je n'étais pas ignorant des voies empruntées par ceux qui étaient préoccupés, avant toute chose, de servir leur ambition et de se maintenir dans le pouvoir ou d'accéder à un degré plus élevé dans l'échelle de ce pouvoir.

Quant au Général TOUATI, si j'avais eu l'idée de gagner sa confiance et de bénéficier de son appui, puisqu'il n'hésite pas à se donner la posture d'un « faiseur de rois », je savais parfaitement que ce n'était pas par l'offre du Ministère de l'Intérieur que je pouvais acquérir son appui. Il m'aurait suffi de lui accorder de quoi conforter sa contenance et son rôle de parrain auprès du R.C.D., du quotidien « EL-WATAN » et des autres journaux qui se situent dans sa mouvance. A défaut de gagner son appui, je pouvais tenter, au moins, de neutraliser ses réticences et son hostilité à mon égard.

c) Le Général TOUATI reprend, une fois de plus, l'antienne qu'il ne cesse de chanter sur l'échec de ma politique économique et sur mon limogeage par le H.C.E. en raison de ce prétendu échec. A défaut d'une argumentation sérieuse reposant sur des éléments réels, le Général TOUATI , qui fait référence souvent à la médecine mentale, semble, lui, s'être laissé prendre par l'attrait de la méthode Coué. Il croit qu'il lui suffit de répéter à satiété que ma « politique économique a échoué » pour que ce prétendu échec se transfigure en réalité inscrite dans tous les esprits, sans qu'il lui soit nécessaire de fournir les preuves étayant ses affirmations. Sa manière de procéder ne diffère pas de la méthode du menuisier qui, à force de taper sur la tête de ses clous, finit par les enfoncer dans ses planches. Cependant, pour sa déconvenue, l'esprit et la conscience des Algériens ne sont pas des planches de bois mort, que l'on remplit avec des clous. Son interview à « EL-WATAN » se réduit à un tissu de contre-vérités, de faux-fuyants noyés dans un étalage de phrases vides de sens ; au lieu d'argumenter et de démontrer, il répète sans cesse. Du reste, à la suite de la parution de son interview dans le quotidien « EL-WATAN », des journalistes lui avaient fait observer, avec pertinence, qu'il n'avait répondu à aucun des faits que j'avais cités dans mes entretiens avec certains journaux ; entretiens auxquels son interview, parue dans « EL-WATAN » du 27 septembre 2001, était censée répliquer.

Finalement, comprenant probablement la faiblesse de sa position et l'indigence des affirmations gratuites dont il a truffé son texte, il se livre, envers ma personne, à des avanies mesquines, à la limite de l'injure, me présentant comme un malade qui a besoin de soins et comme un psychopathe obnubilé par des certitudes creuses, l'empêchant de percevoir et de comprendre les réalités du monde qui l'entoure. Rongé par le dépit d'avoir été démasqué politiquement, il recourt à des procédés qui se rapprochent de l'infamie. Je me refuse à le suivre sur ce terrain qu'il a choisi, ainsi, délibérément, et où le respect cède le pas au mépris.

**16°/ - « …Mais plutôt que de pleurnicher sur sa grandeur déchue, M. ABDESSELAM devrait être plus avisé d'enrichir plus utilement le débat national. Même la notion d'intérêt supérieur de la nation n'arrête pas d'être malmenée par certaines personnes qui la rabaissent à leur petite personne. Pour moi, cette notion d'intérêt supérieur de la nation ne peut être appréhendée ailleurs que dans la Constitution, dans le cadre des lois et du respect des règlements. Je ne reconnais à personne le droit de se poser en seigneur du patriotisme, de distribuer des « fetwas » sur un tel ou un tel. Nous sommes en République, et les dirigeants politiques ne doivent être là qu'en vertu d'un mandat.**

**Ce n'est pas par naissance qu'on a un destin de dirigeant. On ne devrait pas s'éloigner de ces notions républicaines qu'il faut au contraire cultiver. Le peuple algérien n'est pas redevable d'un impôt de gratitude envers les dirigeants pour une période du passé ».**

Le langage que tient, ainsi, le Général TOUATI à la fin de son interview n'est pas inédit. On le retrouve, généralement, dans la bouche ou sous la plume de ceux qui portent le complexe de ne pas avoir été élevés dans l'ambiance de notre mouvement nationaliste ou d'être issus des courants politiques ou idéologiques qui, chez nous, avaient combattu ce mouvement nationaliste. C'est pour cette raison que l'on retrouve, souvent, dans leurs propos, des aphorismes tels que : « personne n'a le monopole du patriotisme », personne n'a le droit de distribuer des « fetwas » etc…La litanie que nous sert TOUATI à ce sujet, n'appelle pas d'autre réaction que le sourire et, peut-être, une certaine compassion.

Cependant, je ne peux m'empêcher de relever, avec une surprise mêlée à de l'ironie, l'aphorisme par lequel il énonce sentencieusement que « les dirigeants politiques ne doivent être là qu'en vertu d'un mandat » ; alors, il est difficile de résister à la tentation de lui

demander en vertu de quelle « fetwa » il a contribué à priver les élus de décembre 1991 de leur mandat et à faire installer, à la tête du pays, des dirigeants dénués de tout mandat, à moins qu'il n'estime, et je crois que c'est bien le cas, qu'il est lui-même, avec ceux qui suivent ses « fetwas », une source de légitimité dans la république dont il se fait le héraut, et, partant de là, qu'il dispose du droit seigneurial de délivrer des mandats.

Pour les nationalistes algériens, parler de la république, ériger son principe en un dogme absolu, c'est enfoncer des portes ouvertes. Car depuis la naissance de notre mouvement nationaliste, et en particulier, depuis le II$^{ème}$ Congrès National du P.P.A.-M.T.L.D. en avril 1953, « la république comme forme de Gouvernement » fait partie de principes fondamentaux de ce qui, à l' époque, était appelé le « Futur Etat Algérien indépendant ». Les nationalistes algériens, surtout depuis que l'Algérie est redevenue un Etat indépendant, n'ont pas besoin de se comporter comme les sans-culottes de la Révolution de 1789 en France et rappeler sans cesse leur attachement à la république, celle-ci, en tant que principe, faisant partie depuis toujours des valeurs fondamentales de notre révolution.

Pour les Français, par contre, la République, depuis son institution comme le résultat fondamental de la Révolution de 1789, se définit par rapport au régime politique et social que son instauration avait aboli et en référence aux valeurs et aux normes nouvelles de liberté, d'égalité et de fraternité qu'elle a fixées pour l'organisation de la société française et pour la forme de gouvernement qu'elle a substituée à l'ancien régime monarchique et féodal établi sur l'inégalité des classes sociales.

Pour les nationalistes algériens, les valeurs de leur révolution, qui étaient l'enjeu crucial de la lutte de libération nationale menée contre le régime colonial, sont fondamentalement : la nation, l'indépendance nationale, l'Islam, la culture nationale arabo-islamique, la remise en honneur de l'histoire nationale deux fois millénaire, la justice sociale, la promotion des masses populaires. Toutes ces valeurs constituent la base de la proclamation du 1$^{er}$ novembre 1954 et ont été réaffirmées sans cesse, par tous les textes fondateurs de notre révolution. Malheureusement, pour les « démocrates » et les « républicains » autoproclamés dont se réclame le Général TOUATI, ces mêmes valeurs sont devenues autant de tabous à briser et de concepts hérités d'un passé révolu et qu'il est temps de laisser aux oubliettes. Aussi, les nationalistes algériens, demeurés fidèles à eux-mêmes et aux valeurs fondamentales et constantes de notre Révolution, ne considèrent-ils nullement que, c'est « se poser en

seigneur du patriotisme algérien » que de continuer à se réclamer de ces valeurs et à les défendre, au moment où certains, sans doute pour assouvir une revanche historique, tentent de les faire oublier et de les enterrer. Le fond de la controverse avec le Général TOUATI et avec ceux dont il partage les sentiments et les ressentiments, se situe à ce niveau, car, dans notre Algérie redevenue, aujourd'hui, un Etat indépendant et souverain, nous ne sommes pas issus du même monde.

Pour terminer, et sans recourir à la traduction d'un banal précepte Kabyle, je lui, dis tout simplement : « Puisse Dieu vous faire bénéficier de sa large mansuétude et vous éclairer de son infinie sagesse ! »

.

## IX- LA FIN DE MISSION DE MON GOUVERNEMENT ET SES CONSEQUENCES.

En prologue à cette conclusion sur un texte écrit à propos de la controverse ouverte sur la réussite ou l'échec de la politique économique de mon Gouvernement dont l'existence n'a dépassé 13 mois que de quelques jours, je voudrais commencer par reprendre le début de la conclusion même que j'avais apportée à mon projet de programme de travail pour mon Gouvernement :

***« Le Gouvernement définit ainsi les objectifs qu'il assigne à son action, en même temps qu'il énonce clairement les voies et moyens qu'il compte suivre pour accomplir sa mission. Les dégâts subis par le pays dans les domaines économique et social sont profonds et ne sauraient être réparés, ni en un tour de main ni en un temps court. Si des résultats concrets peuvent être espérés en un délai relativement rapproché dans le traitement de la crise, la sortie définitive du pays de cette crise et le règlement réel des problèmes qui en constituent l'origine, ne sont concevables et possibles qu'à moyen et long terme. Autrement dit, il faut du temps pour y parvenir et le temps devient un facteur déterminant dans toute démarche qui se fixe comme unique objet d'assurer le salut de l'Algérie ».***

Ainsi, ce Gouvernement qui, dès le départ, avait prévenu que les résultats de son action ne pouvaient être perçus et appréciés qu'à moyen et long terme et, qui à cet effet, avait réclamé, pour l'aboutissement de sa politique, une durée s'étalant sur quelques années, avait été abattu au bout de 13 mois et 10 jours. Ceux qui l'avaient appelé et investi, qui avaient approuvé son programme et admis sa démarche s'inscrivant dans le temps, et qui, ensuite, avaient décidé de mettre fin à son existence une année à peine après le commencement de celle-ci, n'ont pas cru devoir, jusqu'ici, donner aux Algériens les raisons qui avaient motivé leur volte face. Ils se contentent, comme le fait le Général TOUATI, de répéter inlassablement qu'ils avaient interrompu sa mission, parce qu'il avait « échoué dans sa politique économique », sans dire en quoi consiste son échec, puisque, s'ils veulent demeurer logiques avec eux-mêmes, ils ne pouvaient juger de cet échec que par référence au programme qu'ils avaient approuvé et sur la base de données concrètes dont la perception et la compréhension doivent être accessibles à tous. Car, la décision de mettre fin à mon Gouvernement équivaut à une rupture unilatérale de contrat. Ce contrat était, à la fois, moral et écrit. Contrat moral en ce

sens que la proposition de prendre la Direction du Gouvernement ne m'avait été formulée qu'après l'exposé de mes vues sur la nature de la crise que vivait alors le pays, sur les solutions possibles à apporter aux problèmes à l'origine de cette crise et sur le temps nécessaire pour la mise en œuvre de telles solutions. Contrat écrit, incarné dans le programme que j'avais soumis à l'approbation du H.C.E., pour expliciter, d'une manière précise, les vues que j'avais exprimées oralement devant ceux qui m'avaient appelé à cette responsabilité et qui avaient approuvé publiquement ce contrat. Certes, un contrat n'est pas un sacrement éternel. Il est susceptible, à tout moment, d'être revu ou annulé. Mais , s'agissant d'un contrat qui implique des domaines affectant le sort des Algériens dans tous les aspects de leur vie quotidienne et de l'évolution de ce sort dans l'avenir, les raisons devant justifier sa révision ou son annulation ne peuvent être dissimulées à notre peuple. Du moins si, comme on le proclame sans cesse, nous sommes censés vivre en république et en démocratie, suivant les normes de la communication accessible à tous et de la transparence.

Je pense que le présent document apporte à la connaissance des Algériens des faits et des éléments d'information, non seulement qu'ils ignorent, mais qu'on a essayé de leur dissimuler et à propos desquels on a tenté délibérément de les tromper. L'un des auteurs de cette dissimulation et de cette tromperie est, précisément, le Général TOUATI, ainsi qu'il est possible de s'en apercevoir à travers ce que révèle le présent texte.

Il reste à voir dans quelles circonstances était intervenue la décision de me limoger, de même qu'il convient d'essayer de comprendre la suite donnée à ce limogeage par ceux qui en avaient été les véritables auteurs.

1°/ Mes relations avec le H.C.E. depuis la réunion en date du 18 juillet 1993 et la rencontre restreinte le 20 suivant.

Comme on le sait, des discussions s'étaient poursuivies avec l'un des collaborateurs immédiats du Général NEZZAR. Ces discussions avaient porté essentiellement sur le remaniement du Gouvernement. Un accord était intervenu sur certains noms, tandis que d'autres avaient donné lieu à des divergences.

Accessoirement, ces discussions avaient abordé également les problèmes économiques, mon interlocuteur pensant toujours que le F.M.I. procurerait à l'Algérie une

manne en devises qui lui permettrait de réduire le chômage et, de ce fait, de diminuer le nombre de nos jeunes tentés de rejoindre les rangs de la subversion.

Je précise que ces conversations se sont tenues, après la réunion du H.C.E. le 18 juillet, c'est-à-dire pendant la courte période de vacances qui s'en était suivie et qui devait durer jusqu'à la fin de la première quinzaine du mois d'août. Ce collaborateur, un des Généraux responsables au niveau du Ministère de la Défense Nationale, avait été chargé par le Général NEZZAR, avant son départ en vacances de reprendre avec moi la discussion des questions qui avaient été abordées avec lui et de rechercher si un compromis était possible à leur sujet.

2°/ Le problème de la tenue du séminaire sur les choix économiques et leurs enjeux.

Fin juillet, début août 1993, j'avais fait annoncer, par un communiqué, la tenue au mois de septembre suivant d'un séminaire sur les choix économiques et leurs enjeux, en précisant que ce séminaire était ouvert à toutes les personnes intéressées par les problèmes économiques et que ses séances seraient ouvertes à toute la presse et diffusées en direct à la télévision. Certains des adversaires de ma politique avaient cru déceler dans cette annonce une manœuvre de ma part tendant à faire supporter à d'autres l'éventuel recours au F.M.I. pour le rééchelonnement de notre dette. Animés par une propagande mensongère ou bien se trompant eux-mêmes pour dissimuler le fond de leur pensée, mes adversaires voulaient faire croire que j'étais arrivé au bout du rouleau dans la gestion de la dette, qu'en raison de cette situation, j'en étais arrivé à constater que le recours au rééchelonnement m'était apparu comme la seule voie qui s'offrait à moi, dans ce domaine, pour sortir de l'impasse où je me serais enfermé et qu'en définitive, en organisant ce séminaire, je voulais, tout simplement, par une tentative désespérée, faire porter le chapeau à d'autres en leur faisant endosser la responsabilité du rééchelonnement et des conséquences désastreuses qui allaient en résulter pour notre population. Ceux qui s'étaient lancés dans ces nouvelles attaques contre mon Gouvernement m'attribuaient, ainsi, les intentions qui étaient celles des promoteurs du rééchelonnement, lesquels promoteurs étaient à la recherche d'un alibi pour couvrir ce qu'ils savaient être un acte de forfaiture de grande envergure contre le peuple algérien. Aussi, dans un second communiqué diffusé à travers tous les médias, je faisais savoir que le projet de ce séminaire avait été lancé en accord avec le H.C.E.

En effet, je reprenais l'idée que le Général NEZZAR m'avait suggérée, sous une forme interrogative (« pourquoi ne pas organiser un séminaire sur les problèmes économiques ? »), lors du déjeuner qui nous avait réunis, le 20 juillet, chez le Président Ali KAFI. Comme je l'ai dit plus haut dans ce texte, j'avais répliqué au Général NEZZAR : « d'accord, mais en diffusant les débats de ce séminaire en direct à la télévision ». Il m'avait répondu tout simplement : « pourquoi pas ? » Je le pris donc au mot et annonçai la tenue du séminaire pour le mois de septembre, avec diffusion en direct des débats à la télévision, la presse étant présente dans la salle de ces débats.

Contre le défi que je lançais à tous les adversaires de ma politique économique, la réaction ne tarda pas à venir, mais, cette fois-ci, du côté du H.C.E., par la voix de Rédha MALEK. Celui-ci exigeait deux conditions :

- que la diffusion par la télévision et la presse ne soit pas faite en direct, mais suivant des comptes rendus qui seraient élaborés après chaque séance ;
- que les débats soient présidés, non par moi, mais par une autre personnalité, sous prétexte de mener ces débats sous une présidence neutre.

J'avais refusé ces deux conditions pour les raisons suivantes :

a) En ce qui concerne la diffusion des débats en direct à la télévision, à la radio et par la presse écrite admise dans la salle, je tenais absolument à mener au pied du mur et à soumettre à une véritable épreuve de vérité tous ceux qui, durant une année, livraient des attaques virulentes contre la politique économique de mon Gouvernement et ne cessaient de dénigrer autant ma personne que mon action.

En particulier, je voulais acculer dans leurs derniers retranchements les partisans du rééchelonnement, en centrant mes interventions sur les points suivants :

- l'état des besoins de l'Algérie en matière d'importations, aussi bien pour les besoins de la consommation courante de la population qu'en fonction de la demande relative au soutien des activités productives et aux nécessités du développement ;
-l'état de l'évolution de notre dette extérieure et la situation réelle de l'Algérie, sur le plan de ses réserves en moyens de paiement extérieurs, en livrant à la connaissance de tous,

au grand jour et en des termes accessibles à l'ensemble de nos citoyens et de nos citoyennes, toutes les données chiffrées ou autres constituant la texture de cette situation. Dans ce cadre, il aurait été donné à chacun et à chacune de connaître la manière dont était assurée, dès l'été 1993, la couverture des besoins essentiels de notre économie ;

A la lumière de la clarification de ces trois points (moyens de paiement extérieurs, dette extérieure, couverture des importations essentielles), tout le monde se serait rendu compte que notre situation était, certes, serrée, mais qu'il n'y avait pas péril en la demeure ;

- la portée réelle effective des solutions à obtenir du F.M.I. ; d'abord, en ce qui concernait les chiffres concrets représentant l'apport supplémentaire annuel procuré à notre capacité en matière d'importation de l'étranger des matières premières, des semi-produits et des pièces de rechange nécessaires à la relance de notre économie ; la révélation et l'explication des conditions posées par le F.M.I à l'obtention des solutions possibles avec son intervention. Chaque Algérienne et chaque Algérien auraient eu la possibilité de connaître ce qui allait les affecter, comme suite aux effets engendrés par la thérapeutique dite « de cheval » imposée par le F.M.I. Car, les chiffres fabuleux galvaudés par les partisans du rééchelonnement, sur le flot des milliards de dollars qui combleraient les caisses de l'Algérie en cas d'accord avec le F.M.I., allaient être décortiqués et expliqués, de sorte que l'attrait du pactole provenant de ce dernier se transformerait en un leurre dissipant toutes les illusions ; tandis que les conséquences désastreuses découlant des fameuses conditionnalités du F.M.I. seraient, elles, des réalités douloureuses, affectant la vie quotidienne de tous les Algériens, à l'exception d'une minorité de prébendiers qui, eux, se verraient projetés vers les cimes des profits fabuleux de l'import-export ;

- amener tous ceux qui agissaient dans l'ombre, diffusaient, à l'appui de leur argumentation biaisée et erronée, des chiffres alarmants et faux, ou bien des interprétations volontairement défaitistes et « paniquardes » à partir de chiffres ou de données qui pouvaient être réels, à sortir de l'ombre, à s'exposer à la contradiction et au démenti au vu et au su de tous, en un mot à se démasquer.

J'étais vraiment décidé à poursuivre la campagne d'assainissement et de clarification ouverte par mon intervention devant les cadres de la Wilaya d'Alger le 24 juin 1993, intervention appuyée, ensuite, par la publication du document écrit et diffusé sous le titre « note de présentation des principales orientations du programme économique du Gouvernement » ; j'étais, de la sorte, résolu à clouer au pilori tous les pêcheurs en eau trouble, qui menaient leurs intrigues de façon occulte. Mais, de mon côté, je m'exposais, aussi, à être

mis en difficulté ou carrément démenti sur les positions, les informations et les autres données que j'avais prises comme le fondement de ma politique économique et comme la justification des choix et des objectifs définis dans cette politique. C'était la règle du jeu, et je l'acceptais très volontiers, car je n'avais rien à cacher ni à redouter.

Par contre, les adversaires de ma politique montraient, par leur comportement, qu'ils redoutaient la transparence et que, pour le moins, ils avaient, eux, quelque chose qu'ils ne voulaient pas laisser apparaître aux yeux et aux oreilles de tout le peuple devenu, en l'occurrence, l'auditoire devant lequel se seraient déroulés ces débats. Par mon attitude, j'offrais de la sorte au Général TOUATI ou à ceux qui avaient accepté d'être ses portes-parole, une occasion en or de m'infliger, à la face de notre opinion nationale, une réfutation circonstanciée de ma politique. Lui et, éventuellement, le H.C.E. puisqu'il se cache derrière cette institution qu'il avait réduite au rôle d'une feuille de vigne, avaient toute latitude pour établir que ma politique économique était un échec et pour mettre en évidence, devant tous, mon obstination à ne pas admettre cet échec et à refuser de voir la réalité en face, ainsi que le Général TOUATI l'affirme, à plusieurs reprises, dans l'interview parue dans le journal « EL-WATAN » du 27 septembre 2001.

L'objection invoquée par Rédha MALEK, agissant au nom du H.C.E., était que la diffusion, en direct, des débats du séminaire projeté, risquait de transformer celui-ci en un show médiatique, susceptible de se terminer en queue de poisson, sans qu'une conclusion claire en fût tirée. Une fois de plus, on retrouve la méfiance instinctive de nos « démocrates » envers le peuple, et en particulier, envers les « masses », terme que le Général TOUATI tient en horreur. Là encore, je retrouvais les vieux réflexes des adversaires du nationalisme algérien avant le déclenchement de notre révolution et qui, après s'être mis quelque peu en hibernation durant cette révolution, relèvent la tête, aujourd'hui, en attaquant tout appel direct au peuple, comme une forme nocive du populisme. Leur thème préféré est la mise en valeur du rôle des « élites », à qui ils assignent une place majeure dans la conduite des affaires du pays.

Je saisis, d'ailleurs, cette occasion pour signaler que des journalistes, se situant politiquement du côté de cette mouvance « démocrate », m'avaient reproché, un jour, de diffuser directement mes déclarations à la télévision. A les entendre, j'obtiendrais plus d'efficacité, si je leur confiais les thèmes que je souhaitais faire connaître à notre opinion, en leur laissant le soin de mettre au point la forme sous laquelle ils seraient diffusés. C'était une

façon indirecte de me reprocher de passer par-dessus leur tête pour m'adresser au peuple. C'est tout le comportement de ceux qui tendent à s'imposer en intermédiaires obligés entre le peuple et ses dirigeants. Devant l'insistance de Rédha MALEK à refuser la diffusion en direct des débats du séminaire envisagé sur les problèmes économiques, je retrouvais, comme toile de fond, ce refus de permettre au peuple d'accéder directement à la connaissance des données déterminant les solutions qui engagent son sort et cette prétention de certaines prétendues « élites » de se poser en intermédiaires obligatoires pour parler à ce peuple.

Evidemment, je n'étais pas dupe de ce que le service que l'on m'offrait de laisser les journalistes se charger de mettre au point la meilleure façon de transmettre mes idées à notre opinion consistait à donner à ces journalistes la possibilité de les adapter à leurs propres idées et, finalement, à servir à notre opinion les idées des autres et, en fin de compte, celles de mes adversaires politiques, sous mon propre label.

b) En ce qui concernait la conduite des débats du séminaire, je n'avais pas accepté la condition posée par le H.C.E. de la confier à une personnalité supposée neutre par rapport aux parties engagées dans ces débats, pour la simple raison que j'étais celui qui avait, politiquement, mis sa tête sur le billot à travers leur déroulement et la conclusion qui en résulterait.

Aussi, avais-je estimé qu'il était imprudent de ma part de laisser à quelqu'un d'autre le droit de me priver, à un moment quelconque de la marche des discussions, de la possibilité de me défendre. Certes, on m'avait proposé, pour la présidence de ce séminaire, une personne à laquelle je voue un très grand respect. Il n'en demeurait pas moins que cette personnalité se situait, dans l'échiquier politique de l'époque, du côté des « démocrates » dont on connaît l'animosité à mon égard personnellement et l'opposition continue et acharnée avec laquelle ils combattaient ma politique, particulièrement dans le domaine économique. Sous couvert de la neutralité et de la nécessité de calmer les polémiques, on aurait pu m'empêcher de dissiper une équivoque, de répliquer à une contre-vérité et de donner une information essentielle.

J'étais résolu, pour ma part, à donner toute latitude à mes adversaires d'exposer leurs idées, de développer les arguments invoqués à l'appui de ces idées, de critiquer les conceptions exposées dans mon programme, reprises et détaillées davantage dans la note diffusée, à ce sujet, début juillet 1993, de contester les données et les chiffres cités dans mes

documents et, en un mot, de ne priver mes opposants d'aucun moyen, d'aucune opportunité de faire connaître leurs choix. Pour moi, la sanction devait venir de l'auditoire qui aurait les yeux et les oreilles fixés sur la salle des débats, sans y être présent physiquement, puisqu'il s'agissait du peuple lui-même dans son ensemble. Dans le cas où je me serais montré partial ou tricheur dans la conduite des discussions, cet auditoire populaire s'en serait aperçu et m'en aurait fait payer le prix dans le jugement final qu'il aurait porté sur la valeur et les résultats des débats qu'il aurait suivis directement. Sur le fond, j'étais sûr de mes positions et, surtout, je jouais la transparence totale et je n'avais aucune honte à livrer à la connaissance de tous les aspects de ma politique, à déclarer les objectifs de mon action, en un mot, je n'avais rien à cacher, alors que je savais que mes adversaires ne jouaient pas franc-jeu, n'avouaient pas leurs objectifs véritables que j'étais décidé à faire sortir de l'opacité dans laquelle on les enveloppait ; je le répète, mes adversaires utilisaient, dans leurs menées sournoises, des chiffres faux et des données inexactes qu'il leur serait difficile d'endosser, à visage découvert, au vu et au su de tous ces auditeurs qui devaient être les Algériens eux-mêmes.

En vérité, l'idée d'un séminaire sur les problèmes économiques avait été imaginée par les partisans du recours au rééchelonnement, parmi lesquels devaient figurer le Général TOUATI, dans le cas où il n'aurait pas lui-même été l'inspirateur de cette idée. L'objectif visé à travers ce séminaire était de trouver des arguments techniques incontestés ou incontestables en faveur du rééchelonnement, de manière à le présenter et à le faire avaler à notre population comme une fatalité inéluctable, sur la foi d'un avis « autorisé » émis par les experts et les spécialistes les plus « qualifiés » en matière économique. Il devait, peut-être, viser également, dans l'esprit de ses initiateurs, à m'amener moi-même à changer d'opinion et à accepter de réorienter ma politique concernant le règlement du problème de la dette extérieure dans le sens d'une acceptation des conditions du F.M.I. Et, en fin de compte, les partisans du rééchelonnement, qui n'osaient pas sortir de derrière leur rideau assurant l'opacité de leurs agissements, voulaient créer l'alibi qui leur permettrait d'éluder la responsabilité du choix économique qu'ils voulaient imposer au pays et des conséquences désastreuses qui allaient en résulter sur la vie de notre population ; de même qu'un peu plus d'une année plus tôt, la « démission » provoquée du Président CHADLI avait procuré un alibi commode, bien peu convaincant d'ailleurs, pour couvrir le coup de force par lequel a été opéré le changement intervenu dans les institutions du pays en janvier 1992.

Reprise par moi, l'idée du séminaire risquait de se retourner contre ses auteurs initiaux. Les partisans du rééchelonnement, pour des mobiles non avoués, voyaient toute leur stratégie, non seulement, menacée d'effondrement, mais devenir la cause de l'élimination définitive de leur solution préférée au problème de la dette extérieure : le recours au F.M.I. En effet, des échos significatifs commençaient à être perçus, dans certains cercles du pouvoir, sur les réactions suscitées au sein des masses populaires et auprès des couches moyennes par mes déclarations et mes révélations devant les cadres de la Wilaya d'Alger le 24 juin 1993.

Ces réactions montraient que les Algériens, notamment parmi la frange la plus large et la plus fragile de notre population, prenaient de mieux en mieux conscience de la triste réalité que leur destinait le rééchelonnement de la dette extérieure héritée de la gestion des années 1980. Pour les partisans de ce rééchelonnement, il ne restait plus que deux issues possibles : soit voir le séminaire imaginé au départ par eux comme une stratégie destinée à leur permettre de faire avaliser le recours au F.M.I., se transformer en un forum où leur manœuvre serait dénoncée et démasquée et d'où leur solution préférée sortirait définitivement condamnée devant l'opinion nationale avant d'être même tentée ; soit agir en vue d'obtenir mon limogeage et le renvoi de mon Gouvernement avant la tenue du séminaire. C'est probablement dans ce sens que se serait située la démarche que le Général TOUATI décrit en ces termes dans son interview au journal « EL-WATAN » : ***« c'est sur la base de ces deux indications : 1 / les données fournies par le conseiller économique de la Présidence du H.C.E. qui était M. BOUZIDI ; 2 / le refus de M. ABDESSELAM de désigner un Ministre de l'Economie, que le Général Khaled NEZZAR a suggéré à M. Ali KAFI Président du H.C.E. de ne pas aller plus en avant dans le pari de M. ABDESSELAM de nous éviter le recours au rééchelonnement ».***

En fait, il aurait pu dire, tout simplement, que ce fut à la suite de ma volonté de faire, du séminaire, un débat diffusé en direct à la télévision que les partisans du rééchelonnement dont il était l'un des meneurs, sinon le meneur principal, avaient suggéré au Général NEZZAR d'aller dire au Président Ali KAFI que la seule issue qui leur restait était « de ne pas aller plus avant avec M. ABDESSELAM » et de mettre fin à sa mission, en disant que sa politique économique avait été un échec. Ce qui allait, effectivement, s'accomplir le jeudi 19 août 1993 et être annoncé publiquement le 21 suivant, dans les circonstances qui seront décrites plus loin. Auparavant, mes adversaires avaient espéré pouvoir m'obliger à partir de moi-même, en faisant bloquer les ports d'Algérie par une grève des dockers, dans le

.

but de provoquer une complète asphyxie de notre activité économique ; mais cette ultime manœuvre, menée par eux avec le concours des éléments communistes agissant parmi les dockers, tourna court, renforçant chez eux l'obsession que le renvoi de mon Gouvernement était devenu la seule issue possible.

De l'affrontement qui s'était produit, par H.C.E. interposé et représenté par Rédha MALEK, entre moi et les partisans du rééchelonnement, parmi lesquels devait figurer en première place, le Général TOUATI, ce dernier ne souffle mot dans son interview au journal « EL-WATAN » du 27 septembre 2001. Mais, ainsi que cela devient maintenant évident, ce n'est pas la seule chose et la seule vérité qu'il avait dissimulée à l'opinion, qu'il voulait tromper et non éclairer par sa « version des choses ».

3°/ L'essentiel de mes activités entre le 20 juillet, jour de ma dernière rencontre avec le H.C.E. et le 21 août suivant, jour de l'annonce de mon limogeage.

Ainsi que je l'ai déjà signalé, j'étais sorti des longues conversations qui s'étaient déroulées le 20 juillet 1993 entre le Président Ali KAFI, le Général NEZZAR et moi avec le sentiment très net que la décision avait été arrêtée d'aller au rééchelonnement, et que, pour ceux qui avaient pris cette décision, il restait simplement à tenter de me convaincre d'assumer moi-même la paternité du recours à ce rééchelonnement et d'endosser la responsabilité des conséquences qui en découleraient. Je pense même que la tentative de me convaincre d'entrer dans le jeu du rééchelonnement aurait été une concession faite au Général NEZZAR, qui sans doute, au contraire du Général TOUATI et de ses acolytes « démocrates » au sein et en dehors de l'A.N.P., semblait ne pas souhaiter mon départ du Gouvernement. En effet, parmi les cadres de notre institution militaire, certains se fiant en toute sincérité à la véracité des données et des chiffres qu'on leur servait, avaient cru que l'Algérie était parvenue au bord de la cessation des paiements et de l'effondrement économique dont seul le recours au F.M.I. était capable de la préserver, tandis que d'autres, séduits par les avantages et les mirages d'une économie entièrement libéralisée, étaient enclins à se laisser persuader de l'utilité féconde du rééchelonnement ; par contre, pour le Général TOUATI, en plus de ses motivations relatives à l'économie, il y avait chez lui, comme le laisse apparaître son interview au journal « EL-WATAN », le dessein d'assouvir une haine sourde, née du dépit qu'il avait éprouvé et qu'il ruminait de ne pas avoir obtenu de ma part les avantages qu'il souhaitait voir accorder au R.C.D., ainsi que des décisions réglant, favorablement et

conformément à ses vœux, certaines questions individuelles, notamment en ce qui concernait les cas de quelques journaux qui lui étaient liés. Lui, qui se croyait un homme d'influence dont le « mokh » inspirait les choix du pouvoir et dont les interventions étaient plus efficaces que celles des titulaires apparents des fonctions découlant de ce même pouvoir, n'avait manifestement pas digéré que ses vœux ne fussent pas exaucés comme des ordres. D'où les inclinations au césarisme qu'il m'impute dans l'exercice du pouvoir. Etant résolu à ne pas céder aux sirènes du rééchelonnement et à ne me laisser séduire par aucune promesse de promotion personnelle, en contrepartie de la renonciation à ma politique, je ne doutais pas que l'épreuve engagée, à travers le H.C.E., avec les tenants du recours au F.M.I. se terminerait, probablement, par la fin de ma mission de Chef du Gouvernement. Cependant, j'avais gardé cette intime conviction pour moi-même. J'avais simplement laissé entendre à un seul de mes collaborateurs que l'existence de mon Gouvernement n'irait probablement pas au-delà de la fin des vacances convenues lors du déjeuner du 20 juillet chez le Président Ali KAFI.

Restant fidèle à ma règle de conduite dans l'exercice des différentes responsabilités qui m'avaient été confiées durant ma vie, règle que j'avais confirmée devant les cadres de la Wilaya d'Alger et en réponse aux questions de quelques journalistes, au cours de ma tournée dans les wilayas de l'extrême sud de notre territoire, je m'étais attelé à poursuivre ma tâche, sans me préoccuper de ce qu'il allait advenir de mon sort comme Chef du Gouvernement :

- deux Conseils de Gouvernement s'étaient tenus pendant les derniers jours du mois de juillet, au cours desquels avaient été examinées les principales mesures à retenir pour la loi de finances de l'année 1994 ;
- une rencontre avec l'U.G.T.A, début août suivant, consacrée à diverses questions, notamment celles touchant la vie des entreprises ;
- une rencontre avec le syndicat de l'enseignement supérieur (C.N.E.S.), également début août. On m'avait expliqué, à cette occasion, le scandale des cités construites pour loger les enseignants des universités et qui étaient devenues, par le biais des cessions de ces logements à titre individuel, des cités occupées par des gens n'appartenant pas à l'université. Les enseignants qui avaient obtenu ces logements les avaient revendus à d'autres, eux-mêmes ayant quitté le corps de l'enseignement, de sorte que les professeurs qui les avaient remplacés se trouvaient obligés de loger dans des hôtels ou des bains maures. Ce scandale était l'un des problèmes à affronter dès la rentrée.

- Par ailleurs, mes adversaires politiques n'avaient pas perdu l'espoir de me faire partir de mes fonctions de Chef du Gouvernement, de moi-même, par lassitude, démoralisation et renoncement devant les attaques incessantes dirigées contre la politique de mon Gouvernement, allant parfois jusqu'à tenter de me dénigrer sur le plan personnel. Il n'est pas exclu que ces attaques, l'acharnement avec lequel elles étaient menées, leur provenance presque tous azimuts, aient été plus ou moins téléguidées par ceux qui, à l'intérieur du pouvoir, souhaitaient éviter de voir les « décideurs » acculés à prendre eux-mêmes, à travers le H.C.E., l'initiative de me faire partir ; car dans cette hypothèse, ils savaient que l'opinion attendrait de leur part des explications clairement énoncées pour justifier cette initiative. Ils savaient, aussi, surtout depuis mon intervention devant les cadres de la Wilaya d'Alger et la diffusion de la note de présentation des principales orientations de la politique économique du Gouvernement, que notre opinion nationale ne se contenterait pas d'une simple appréciation déclarant que la politique économique du Gouvernement avait échoué.

(Le tragique de l'histoire a fait que ceux qui avaient pris la décision de limoger mon Gouvernement avaient été dispensés de l'impérieuse obligation d'expliquer cette décision par suite de l'émotion considérable soulevée par l'assassinat de Kasdi MERBAH.)

Ce fut, sans doute, là, l'une des principales causes de l'intensification des tentatives de déstabilisation du Gouvernement. En plus de la presse privée dite « libre et indépendante », on avait assisté à une offensive déclenchée sur le front social, promettant une rentrée particulièrement chaude après l'été, à l'issue de la période des vacances. Une première série de revendications, émises par quelques syndicats, trouva rapidement satisfaction de la part du Gouvernement, à la suite d'une rencontre avec le Secrétariat National de l'U.G.T.A. Ensuite, vint l'action des syndicats de dockers visant à l'arrêt du travail dans tous les ports d'Algérie, dans le but de provoquer la paralysie de toutes les activités économiques du pays, qu'on essaya d'asphyxier de la sorte. Des contacts avec ces syndicats avaient rapidement abouti au règlement des questions d'ordre matériel et professionnel soulevées par les dockers, dans la plupart des ports touchés par la grève. Seuls les dockers de la capitale demeuraient figés dans une position irréductible, par suite de l'influence qu'exerçait sur leur mouvement un noyau d'éléments liés au PAGS, l'ancien parti communiste. Finalement, ils durent céder et lever leur mot d'ordre de grève, quand les camarades des autres ports d'Algérie menacèrent de les dénoncer devant toute la population comme menant une grève pour des mobiles politiques et non pour la défense des intérêts des dockers.

.

L'échec de cette dernière grève, ainsi que le risque de voir le séminaire sur les problèmes économiques tourner à leur désavantage, alors qu'ils en avaient lancé l'idée dans le but de se fabriquer un alibi couvrant leur choix de recourir au F.M.I., furent probablement parmi les facteurs qui avaient poussé les partisans de rééchelonnement à agir pour obtenir mon limogeage pur et simple, avant que l'évolution des choses eût abouti à rendre impossibles leurs manigances en faveur de ce rééchelonnement.

Du côté de la presse, j'avais maintenu la décision de ne plus faire prendre en charge par le Trésor de l'Etat les factures d'impression des journaux qui, manifestement, au vu et au su de tous, et notamment des journalistes, disposaient des fonds nécessaires au règlement de leurs frais d'impression. C'est le cas du journal « LIBERTE », appartenant à un industriel roulant sur des milliards de dinars et qui, en plus, était redevable au fisc d'une somme atteignant les 140 milliards de centimes de dinar, sans compter les pénalités de retard ; c'était le cas, aussi, du quotidien « LE MATIN » qui, alors qu'il ne payait pas les factures de son impression, se permettait d'acquérir un immeuble de valeur dans la capitale, avec ses fonds propres, fonds sur lesquels la rumeur, parmi les journalistes, laissait entendre que des prélèvements étaient effectués pour des besoins non directement liés à la marche de l'entreprise éditant ce journal. Le responsable de l'un de ces journaux allait jusqu'à dire, en exhibant son chéquier, qu'il disposait de l'argent nécessaire pour payer ses factures ; mais qu'il refusait de le faire en vue de prolonger la non-parution de son journal, dans le but d'exercer une pression visant au départ le Chef du Gouvernement.

Enfin, en tant que Ministre de l'Economie, j'avais été saisi du rapport établi par les services des impôts sur le non-paiement, par un industriel privé bien connu sur la place d'Alger, des prélèvements revenant à l'Etat sur ses bénéfices commerciaux provenant de ses activités d'importateur. J'avais donné instruction au service des impôts de lancer la procédure en vigueur pour recouvrer les montants dus à l'Etat par cet industriel. En application de cette procédure, le redevable fautif en question disposait d'un délai de 30 jours pour se mettre en règle avec son percepteur. A l'expiration de ce délai, les services des impôts étaient habilités à agir par le recours à la saisie en vue de récupérer les fonds dus au Trésor Public. J'appris par la suite, que l'expiration de ce délai aurait coïncidé, curieusement et comme par hasard, avec le jour du renvoi de mon Gouvernement. Cet industriel récalcitrant avait osé, plus tard, déclarer publiquement et impunément qu'il avait réussi, grâce à l'appui d'un Général, à obtenir l'annulation du redressement fiscal dont il avait fait l'objet de la part des services

fiscaux, lorsqu'ils agissaient sous mon autorité. Le Général TOUATI, dont les liens avec cet industriel sont connus, s'est bien gardé, dans son interview, de parler de cette affaire.

Assumant toujours ma tâche en tant que Chef du Gouvernement et poursuivant la mise en œuvre du programme que je m'étais assigné, j'avais mis en place un groupe de travail chargé de préparer, pour la rentrée, la réalisation effective de l'opération de changement de monnaie, assortie d'un contrôle des avoirs monétaires, sous leurs diverses formes, de toutes les personnes physiques et morales en Algérie ; de même, j'avais envoyé aux Walis une circulaire sur l'organisation du contrôle des conditions dans lesquelles les biens immobiliers ayant appartenu à l'Etat avaient été cédés à des particuliers comme propriétés privées. Auparavant, les services des domaines avaient achevé le recensement de tous les terrains et immeubles d'une superficie supérieure ou égale à 1 000 mètres carrés, qui avaient été vendus à des privés. Un recensement analogue était en cours pour tous les terrains et immeubles restants non concernés par le premier recensement. Il s'agissait, là, de mesures implicitement ou explicitement inscrites dans le programme de travail de mon Gouvernement.

Pour terminer, un fait personnel qui n'avait pas d'importance en soi et qu'il me faudrait évoquer, parce que certains avaient semblé avoir voulu en faire une affaire de nature politique : une visite que j'avais rendue au Président BEN BELLA en juillet 1993. J'avais revu Ahmed BEN BELLA, pour la première fois depuis 1965, à l'occasion des cérémonies de l'inhumation du regretté Président Mohamed BOUDIAF. Au retour de son exil volontaire, je n'avais pas cru devoir participer à son accueil, car celui-ci avait revêtu le caractère d'une manifestation politique. Par la suite, l'occasion ne s'était pas présentée pour moi de lui rendre une visite de courtoisie jusqu'au jour où nous nous étions rencontrés, pendant les obsèques de Mohamed BOUDIAF. Il m'avait proposé de venir me voir à mon domicile ; je lui avais répondu qu'au contraire, je me faisais moi-même un devoir de me rendre chez lui. Quelques jours plus tard, je m'étais retrouvé Chef du Gouvernement et lui-même avait quitté l'Algérie. J'avais décidé d'attendre son retour pour tenir ma promesse de lui rendre visite. Ce que j'avais pu accomplir au cours des courtes vacances d'été 1993. Au cours de notre entretien, dans sa résidence, il m'avait dit qu'il était d'accord avec mon programme et que, d'autre part, si on lui donnait un mandat pendant six mois, il se faisait fort de régler le problème du conflit avec les partisans du F.I.S. Je lui avais répondu que ces affaires relevaient de la compétence directe du H.C.E. et, en particulier, du Général NEZZAR qui, tout en n'étant plus Ministre de la Défense Nationale, demeurait un interlocuteur privilégié pour les questions concernant le

dialogue éventuel avec ceux qui menaient une rébellion contre le pouvoir. Plus tard, un écho noté dans un livre paru en France laissait entendre que, dans certains cercles de notre capitale, on avait considéré ma visite à BEN BELLA comme ayant été une quête en vue de gagner son aide politique. Je pense avoir encore suffisamment de discernement sur le plan politique pour savoir que BEN BELLA ne pouvait m'apporter aucun appui politique. Du reste, je ne recherchais nullement son appui, car je n'en avais pas besoin et si, par hasard, j'avais eu l'idée de rechercher un quelconque appui politique, je savais parfaitement à quelle porte frapper. Au Président BEN BELLA, j'étais redevable d'avoir été choisi par lui, en 1963 et 1964, pour m'occuper des affaires du gaz naturel et du pétrole, en plus du lien personnel crée entre nous par le souvenir commun envers un être très cher, le frère Mohamed KHEMISTI, qui avait agi avec beaucoup d'insistance pour nous rapprocher. Les gens pour lesquels l'intrigue politique constitue une seconde nature ne peuvent concevoir que des sentiments de fraternité existent réellement entre des hommes réunis par les circonstances de la vie militante. Ma visite au Président BEN BELLA, au cours des vacances de l'été 1993, n'avait pas d'autre signification qu'une manifestation de courtoisie et de respect envers quelqu'un qui m'avait confié une mission au service du pays et auquel je voulais simplement manifester ma sympathie, en lui disant que je n'avais pas oublié la confiance qu'il m'avait accordée quand il était à la tête de l'Etat.

4°/ Mon limogeage de ma mission de Chef du Gouvernement.

Le 19 août 1993, je m'étais rendu à une convocation du Président Ali KAFI et du Général NEZZAR, dans la résidence du bord de mer du Chef de l'Etat, où nous avions déjeuné ensemble exactement un mois plus tôt. Après l'échange de quelques banalités et la communication par moi de certaines informations concernant la situation sécuritaire, le Président Ali KAFI prit son air des moments solennels et, s'adressant à moi, me dit :

***« Il y a un peu plus d'une année, nous nous étions retrouvés à trois et nous t'avions confié la mission de former le Gouvernement. Aujourd'hui, que ce gouvernement a échoué, nous te faisons savoir que nous mettons fin à ta mission. Il reste à mettre au point un scénario pour que l'annonce de cette décision n'apparaisse ni comme un limogeage, ni comme une démission ».***

J'avais répondu aussitôt : ***« Ne prenez pas tant de peine. Je vais vous adresser une lettre où je vous dirai tout simplement : tel jour, vous m'avez appelé et vous m'avez***

***confié la mission de former le Gouvernement, tel jour vous m'avez appelé, de nouveau, pour me notifier la fin de cette mission. Je prends acte de votre décision. Je vous remercie de votre confiance. Je vous dis au revoir et vous souhaite bonne chance dans votre mission ». Puis, ayant terminé d'indiquer ce que serait le contenu de ma lettre, j'avais ajouté, m'adressant à mes deux interlocuteurs : « Je ne vous ai pas trahis, je ne vous ai pas trompés, je ne vous ai pas posé de conditions*** ». A ce moment, d'une voix très calme, à peine audible, le Général NEZZAR me répondit : ***« Oui ! C'est vrai, tu n'avais posé aucune condition ».***

En quelques mots, en prenant garde de ne pas m'engager dans la moindre sorte de discussion ou de controverse qui, à mes yeux, aurait altéré la dignité du moment, je leur signifiais, implicitement, mais d'une manière suffisamment intelligible, que je ne leur avais rien demandé, qu'un contrat moral avait été établi entre nous et qu'ils venaient de le rompre unilatéralement. Ce contrat moral, ils ne pouvaient l'ignorer, puisqu'il tenait dans l'exposé de mes idées sur la situation du pays et sur les solutions possibles à appliquer pour lui permettre de surmonter les difficultés de cette situation ; ils ne pouvaient l'ignorer, aussi, parce qu'il tenait dans le programme de travail et le plan à moyen terme qu'ils avaient approuvés explicitement et publiquement. Par là même, j'entendais affirmer que les résultats de mon action ne pouvaient être appréciés qu'en référence aux engagements pris au su de tous, et non par rapport aux intentions qu'on m'aurait prêtées de l'extérieur, y compris de la part de ceux qu'on appelait les « décideurs ». Par le refus du scénario dans lequel ils voulaient m'impliquer pour annoncer le renvoi de mon Gouvernement et par le contenu que je donnerais à la lettre que je leur adresserais, je leur faisais savoir, également, que je leur laissais le soin d'expliquer eux-mêmes à l'opinion les raisons qui les amenaient à considérer que mon Gouvernement avait échoué, ce dont je les aurais dispensés, si j'avais donné à mon renvoi la forme d'une démission ; dans ce dernier cas, me serait revenue la charge d'expliquer les motifs de mon départ. Evitant tout ce qui pouvait apparaître comme une sorte de tentative de marchandage ou une forme d'abattement devant la décision qui venait de m'être notifiée, je m'étais bien abstenu de rappeler à mes deux interlocuteurs que, un mois plus tôt à peine, et au cours d'une entrevue séparée avec chacun d'eux, l'un et l'autre me faisaient savoir que j'étais retenu pour accéder à la magistrature suprême du pays.

Le Général NEZZAR me fit savoir que Rédha Malek avait été choisi pour me succéder, me procurant la satisfaction d'apprendre que mon successeur serait un ami. Certes,

depuis quelques années, nos chemins respectifs, Rédha MALEK et moi, s'étaient séparés et éloignés, mais nos rapports personnels étaient demeurés corrects et amicaux.

Ce fut, je crois, à ce moment qu'une question survint, comme un cheveu dans la soupe, de la part du Général NEZZAR qui m'interpella en ces termes « Et maintenant, parle nous de ta visite à BEN BELLA ! ». Je lui répondis, exposant ce que j'ai déjà décrit, plus haut, dans ce texte, à la fois en ce qui concernait les raisons pour lesquelles je lui avais rendu cette visite et les propos qui avaient été échangés entre nous. Et je conclus en m'adressant directement au Général NEZZAR : « Si vous avez une autre version au sujet de cette visite, dites-là ! »

- « Non ! », me répondit-il sans insister. Jusqu'à ce jour, j'ignore quelle motivation avait incité le Général NEZZAR à me parler de cette visite à BEN BELLA, au moment où nous étions réunis, non pour nous raconter notre vie, mais pour nous séparer. J'ignorais, alors, ce que me révéla un écho révélé dans un livre paru quelques mois plus tard à Paris, et selon lequel j'avais rendu visite à BEN BELLA en vue de solliciter son appui politique. Si je l'avais su, en ce jour du 19 août 1993, j'aurais certainement fait part au Général NEZZAR de mon étonnement de constater qu'un responsable de son niveau se laisse influencer par les fabulations de vulgaires mouchards.

Avant de nous séparer, nous eûmes un court échange, au sujet du jour à retenir pour l'annonce du changement. Comme nous étions déjà en fin de semaine, j'avais indiqué que j'avais besoin simplement d'un délai pour réunir les membres du Gouvernement. Finalement, nous avions convenu de fixer au dimanche suivant 22 août, l'annonce de mon remplacement par Rédha MALEK.

Je pris, alors, congé de mes deux « convoquants » qui, treize mois auparavant avaient été mes mandants. Le Président Ali KAFI se donna la peine de m'accompagner jusqu'à ma voiture. Au cours des quelques pas que nous fîmes ensemble et comme s'il voulait me fournir une consolation, il me glissa à l'oreille le mot suivant : « Dans un mois, en octobre, nous allons nous retrouver pour le dialogue et la transition ». Je l'écoutai en silence, lui donnai l'accolade de l'au revoir et m'engouffrai dans ma voiture.

A peine revenu dans ma résidence, le Général NEZZAR m'appela au téléphone pour me dire d'avancer l'annonce du changement au samedi 21 août. Rédha MALEK, de son côté, m'appela au téléphone pour me proposer de le rencontrer en privé. Je lui avais répondu

que nous devions nous retrouver le jour de la passation des pouvoirs, s'il y avait quelque chose, de particulier, à examiner et que, donc, nous n'avions rien à nous dire en privé.

Je demandai à mon Cabinet de faire réunir les membres du Gouvernement pour le samedi 21 août dans la matinée.

Ce jour là, donc, je me rendis, d'abord à la Présidence où je me retrouvai autour de la table de réunion avec tous les membres du H.C.E. Le Président annonça le changement intervenu en disant qu'une année auparavant, j'avais accepté d'assumer la Direction du Gouvernement « sans condition » et qu'aujourd'hui « j'acceptais » la fin de ma mission dans « les mêmes conditions ». Puis, je donnai lecture de ma lettre dans les termes convenus lors de la rencontre avec le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR, qui m'avaient signifié mon départ, deux jours auparavant. (Voir annexe n° 41 bis)

De là, je me rendis au Palais du Gouvernement où je retrouvai l'ensemble de ceux qui devenaient, désormais, mes anciens Ministres. Je leur fis part du changement intervenu, leur donnai lecture du texte de la lettre que je venais de remettre au H.C.E., et je terminai ma courte intervention par la citation d'un verset du Coran, dont voici le texte suivi de sa traduction en français :

وعسى أن تكرهوا شيئا وهو خير لكم وعسى
أن تحبوا شيئا وهو شر لكم والله يعلم
وأنتم لا تعلمون (البقرة 216)

« Il se peut que vous n'aimiez pas une chose alors qu'elle est dans votre bien et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle est dans votre mal. Dieu sait et vous ne savez point » (Dr Salah Ed-dine KECHRID).

Prenant la parole au nom de ses collègues, le Ministre de la Justice m'adressa quelques mots de remerciement pour le travail que nous avons accompli ensemble et nous nous séparâmes, ainsi, définitivement.

Très peu de temps, après, Rédha MALEK vint au Palais du Gouvernement prendre possession de ses nouvelles fonctions et nous procédâmes à la traditionnelle cérémonie de passation des pouvoirs.

.

Tels furent les épisodes et les circonstances dans lesquels s'était achevée ma mission comme Chef du Gouvernement.

En fin de journée, un coup de téléphone d'un ami en ville m'annonça la propagation d'une rumeur faisant état d'un attentat contre Kasdi MERBAH et même de son décès. Je me fis confirmer la nouvelle auprès du Ministre de l'Intérieur et du Ministre Délégué à la Sécurité, qui étaient encore à leurs postes respectifs, en vertu de la règle de l'expédition des affaires courantes, avant la désignation de leurs remplaçants. Je fis connaître cette triste nouvelle à Rédha MALEK et j'eus la pénible tâche de la confirmer à la famille MERBAH, qui était en quête d'une source officielle pour recueillir des informations exactes, sur ce qui s'était réellement passé. On sait que le décès de Kasdi MERBAH revêtit les allures d'une horrible tragédie familiale, puisque l'attentat le visant avait également provoqué la mort dans les mêmes conditions, de son frère et de l'un de ses fils, ainsi que de ses gardes du corps. Cette journée du samedi 21 août 1993 demeurera marquée d'un stigmate noir, dans l'histoire politique contemporaine de l'Algérie, à l'image de cette nuit tragique que l'on cite dans l'histoire de l'une des dynasties, qui assumèrent le Khalifat de l'Islam ; de même qu'il y eut dans le passé de cette dynastie, la nuit des trois émirs commandeurs des croyants : l'un était né, l'autre assassiné et le troisième accédait au Khalifat. En Algérie, nous eûmes, le 21 août 1993, la journée des trois Chefs du Gouvernement : l'un était congédié, l'autre s'installait dans ses fonctions et le troisième était assassiné.

L'effet immédiat de ce triste épisode fut d'assourdir, par le tonnerre faisant suite à l'assassinat de Kasdi MERBAH, le bruit ou les remous qui accompagnent généralement, chez nous, un changement gouvernemental.

Il est un autre épisode que l'on ne peut pas ne pas relier aux circonstances qui avaient entouré mon limogeage de la Direction du Gouvernement. Une semaine à peine avant que me fût signifiée la fin de ma mission, le Ministre français des Affaires Etrangères, Alain JUPPE, avait, dans une déclaration retentissante, condamné la politique de mon Gouvernement et affirmé que « le statu quo actuel n'est pas tenable », portant de la sorte un jugement péremptoire sur nos affaires intérieures. Cette déclaration était suivie, immédiatement après, par un éditorial du journal parisien « Le Monde » , reprenant à son compte les critiques du Ministre français à notre égard, et faisant référence à un article que Omar BELHOUCHET, Directeur du Journal « EL-WATAN » qualifié de « quotidien

indépendant », publiait sous la forme d'un éditorial fustigeant l'action de mon Gouvernement, me gratifiant, personnellement, d'être « un homme du passé », nourri d'« idées qui ont fait leur temps ». Le journal « Le MONDE » est connu, depuis des années, pour la haine qu'il éprouve à l'égard de la révolution algérienne, du F.L.N. et surtout de la période historique vécue par l'Algérie sous la Présidence de Houari BOUMEDIENE, période qui fait encore, aujourd'hui, la fierté de l'immense majorité des Algériens. De ce point de vue, il n'est pas étonnant que le « MONDE » se soit retrouvé en phase avec son confrère et compère d'Alger, le quotidien « EL-WATAN ».

Mais, le plus étonnant pour moi, en août 1993, avait été de constater que toutes les voix qui, chez nous, avaient poussé des cris d'effraie quand, une année et demie plus tôt, au lendemain de l'annulation du processus électoral en Algérie en janvier 1992, le Président François Mitterrand avait déclaré que le processus électoral en Algérie devrait être rétabli rapidement, toutes ces voix, dis-je, s'étaient retrouvées comme frappées soudainement d'aphasie.

Hormis un article publié dans le journal « EL MOUDJAHID », aucune réaction n'avait été notée en Algérie aux remontrances d'Alain JUPPE et aux commentaires acides et tendancieux du journal « Le MONDE ». Rédha MALEK, qui cumulait les fonctions de Ministre des Affaires Etrangères avec celles de membre du H.C.E., et auprès de qui je m'étais étonné du manque de réaction diplomatique de notre part, à la suite de l'ingérence du Ministre Français dans notre politique intérieure, avait fini par admettre, qu'il était nécessaire de marquer, par une réaction publique, notre protestation contre des propos publics d'une autorité officielle étrangère mettant en cause la politique de notre pays. Il me lut au téléphone, à cet effet, le texte d'un bref communiqué qu'il allait publier au nom de son Ministère et dans lequel il ferait état de la convocation de l'Ambassadeur de France à Alger, au sujet des déclarations de son Ministre des Affaires Etrangères. Mais, ni le fil de l'A.P.S., ni le journal télévisé du soir du même jour ne firent mention de ce communiqué. Rédha MALEK a toujours affirmé qu'il agissait en toute liberté et en toute indépendance. A la suite de mon interview au quotidien « L'AUTHENTIQUE » daté du 11 octobre 2001, dans laquelle j'avais laissé entendre que le Général TOUATI était à l'origine de la création de l'A.N.R., parti dont Rédha MALEK était le Président, ce dernier m'avait téléphoné pour me dire qu'il était le seul à avoir décidé de la création de son parti, en soutenant que ses actes ne répondaient pas aux injonctions de tierces personnes. Je ne suis pas convaincu qu'en s'abstenant de rendre public

le bref communiqué dont il m'avait donné lecture au sujet des propos tenus par Alain JUPPE, il n'avait obéi qu'à lui-même et qu'il n'avait pas pris la « précaution » de « consulter » avant de jeter son projet de communiqué à la corbeille.

Quelques jours après cette dérobade, on me notifia la fin de ma mission. On pourrait prétendre qu'il est inutile de voir dans cette curieuse coïncidence autre chose qu'un concours de circonstances dû au hasard. Il n'en demeure pas moins qu'il est difficile de ne pas se poser les questions suivantes : le pouvoir d'Alger a-t-il prévenu Paris de son intention ou de sa décision de changer de Gouvernement et de faire rectifier la politique économique de l'Algérie, dans un sens plus conforme aux « souhaits » des dirigeants Français ? Ou bien, ces derniers ayant fait connaître leurs « vœux », par la voix du Ministre Alain JUPPE et par le journal « Le MONDE » interposé, Alger s'empressa-t-il de s'incliner et de s'aligner « illico presto » ? On dit, certes, que, parfois, le « hasard fait bien les choses » ; mais, dans ce cas, le hasard semble avoir bénéficié d'un coup de pouce difficile à dissimuler.

Me trouvant en février 1993 à Paris, sur son invitation, le Premier Ministre Pierre BEREGOVOY m'avait affirmé que la position de mon Gouvernement de refuser la dévaluation de notre monnaie nationale était parfaitement justifiée, puisque l'Algérie importait plus de 25 % des approvisionnements de son économie. En avril suivant, un Gouvernement de droite succède en France au Gouvernement de M. BEREGOVOY. Quelque temps après sa formation, ce nouveau Gouvernement Français faisait savoir que toute aide financière à tout pays africain était désormais subordonnée à un accord entre ce pays et le F.M.I. Curieusement, c'est au cours de cette période que le Général TOUATI, dans son interview au quotidien « EL-WATAN » du 27 septembre 2001, situe le moment où d'après lui, il était arrivé à la conclusion que l'Algérie devait aller au rééchelonnement, quand il écrit : « mais je n'en pensais pas moins, vers la fin de mai 1993, que nous allions visiblement vers un échec et que nous serions condamnés à envisager un recours au F.M.I. ». Lui, qui dit ne pas se mêler de problèmes économiques, eut ainsi et comme par prescience ou par la grâce divine, la révélation que nous allions « visiblement vers un échec ». Fin juillet 1993, le Général TOUATI se rendit, donc, à Paris pour « 48 heures de vacances » qu'il « met à profit » pour « toucher le Trésor Français » ; moins de quinze jours après le passage de notre Général Major dans la capitale française, le Ministre français des Affaires Etrangères fait sa déclaration critiquant la politique appliquée par l'Algérie, déclaration suivie du commentaire du journal « Le MONDE », faisant lui-même écho aux écrits du Directeur du journal algérien

« EL-WATAN » dont on connaît les liens avec le Général TOUATI ; le Ministre Algérien des Affaires Etrangères, Rédha MALEK, ne veut pas réagir, par un communiqué, aux déclarations de son homologue français qui l'avait reçu, lui-même, quelques semaines auparavant au Quai d'Orsay ; finalement, le 19 août, à peine une semaine après l'intervention d'Alain JUPPE, il m'avait été notifié qu'il était mis fin à ma mission de Chef du Gouvernement.

Dans son interview au journal « EL-WATAN » du 27 septembre 2001, le Général TOUATI s'est bien gardé de présenter sa « version des choses », au sujet de ses va-et-vient diplomato-touristiques entre Alger et Paris, alors que dans mes déclarations à la presse, déclarations auxquelles son interview dans « EL-WATAN » était censée répondre, j'avais fait état de ses courtes « vacances » à Paris, dans le cours de la deuxième quinzaine de juillet et de son contact avec le Trésor Français. Pourquoi feint-il d'ignorer ce fait, alors qu'il était censé réagir aux propos que je lui avais consacrés dans mes déclarations à la presse. Par delà cette feinte, a-t-il encore quelque chose de plus sérieux et de plus scabreux à cacher ?

En fin de compte, n'est-on pas en droit de penser que vraiment on fait porter trop de coïncidences au simple hasard.

En tout état de cause, à l'issue de cet épisode singulier de ma vie politique, mes conclusions sont les suivantes :

- Je ne regrette pas d'avoir accepté, en juillet 1992, de former le Gouvernement, sans poser de conditions à ceux qui m'en avaient fait la proposition, au cours d'un entretien auquel ils avaient pris l'initiative de me convier, sans m'en faire connaître au préalable, le véritable objet ;

- Je me félicite d'avoir défini et exposé ma politique, à travers un programme donnant mon analyse sur la situation de crise du pays, déterminant les objectifs à atteindre en vue de sortir l'Algérie de cette crise et définissant les voies et moyens nécessaires en vue de la concrétisation de tels objectifs ;

- Je me félicite d'avoir donné à ce programme approuvé par le H.C.E. sa traduction officielle sur le plan juridique par des décrets législatifs, équivalents à la loi dans le cadre du système institutionnel alors en place dans le pays ;

- Je me réjouis, le 24 juin 1993, dans mon intervention publique portée à la connaissance de tous les Algériens à travers tous les médias relevant du secteur public, intervention appuyée, le lendemain, par un document écrit diffusé par les mêmes médias, d'avoir expliqué, en des termes accessibles à l'ensemble de notre population, les objectifs

visés par la politique économique de mon Gouvernement, les choix ayant déterminé les orientations suivies par cette politique, ainsi que les véritables enjeux qui se posaient au pays, par delà les controverses engagées, au sujet des positions que j'avais adoptées dans la conduite de mon action économique ;

- Je me réjouis, également, d'avoir affirmé, dans mon intervention et à la face de tout le peuple algérien, que je resterais fidèle à ma politique économique, que je ne céderais pas aux pressions de ceux qui, à travers leurs campagnes hargneuses, voulaient m'amener à partir de moi-même, en démissionnant de mes fonctions et que je m'honorerais de tomber en raison de cette politique ;

- Je rends grâce à Dieu de m'avoir permis de me sortir honorablement de l'épisode de mon passage, pendant une année, à la Direction de notre Gouvernement et de laisser, au Général TOUATI et à ceux qu'il avait entraînés dans son sillage par envoûtement ou par leur cupidité politique, l'embarras de se prélasser dans les effluves malsains consécutifs aux choix malencontreux qu'ils avaient imposés au pays ;

- Je rends grâce à Dieu, enfin, de ne m'être pas laissé séduire, à aucun moment, par les annonces provenant de ceux- là mêmes qui devaient me notifier mon limogeage et visant à me faire entrevoir que j'étais destiné à des responsabilités plus élevées, annonces à travers lesquelles j'avais toujours pressenti une sorte d'invitation à consentir une déviation par rapport à ma ligne politique sur le plan économique.

En tout état de cause, ainsi que je l'ai déjà souligné tout au long de ce texte et dans des prises de positions publiques, depuis mon départ du Gouvernement, on ne peut juger du succès ou de l'échec de ma politique économique, que par référence aux engagements que j'avais pris dans ce domaine, de manière claire et nette. Je ne suis nullement comptable des intentions, des performances ou des résultats que d'autres, y compris parmi ceux qu'on appelait naguère les « décideurs », voulaient m'attribuer dans leur esprit ou à travers leurs phantasmes et qu'ils auraient fixés eux-mêmes, sans concertation, ni accord avec moi, comme le contenu de la mission confiée par eux à mon Gouvernement. Je ne suis redevable que de ce que je m'étais engagé à poursuivre ou à réaliser. Les idées que, dans son « mokh », le Général TOUATI se faisait de mon Gouvernement, ne m'engageaient nullement. S'il a été victime de ses illusions, il n'a, donc, comme on le dit familièrement, qu'à s'en prendre à lui-même.

Cependant, de mon aventure d'une année à la tête du Gouvernement de notre pays, dans les circonstances particulièrement difficiles que vivait l'Algérie au moment où j'avais

accepté d'assumer cette responsabilité, et face à la situation périlleuse que l'on m'invitait à affronter en m'offrant de prendre en charge la Direction du Gouvernement, la véritable morale à retenir avait été formulée par le frère Abdelaziz BOUTEFLIKA. Personne n'ignore, aujourd'hui, qu'à l'expiration du mandat du H.C.E., la magistrature suprême de l'Etat avait été proposée à ce dernier, par ceux-là mêmes qui, une année et demie plus tôt, m'avaient convié à assumer la Direction du Gouvernement. On a beaucoup dit et écrit au sujet de la « fin de non recevoir » qu'Abdelaziz BOUTEFLIKA avait opposée, à l'offre qui lui avait été faite. On a, aussi, beaucoup parlé et écrit sur les justifications que l'actuel Président de la République avait avancées pour expliquer son refus. Mais, je n'ai retrouvé de la part d'aucune voix, ni dans le sillage d'aucune plume, la raison essentielle sur laquelle, selon ce qu'il m'avait lui-même affirmé quelques années après cet épisode, il avait fondé sa décision de ne pas prendre en mains les rênes de l'Etat, conformément aux sollicitations dont il était l'objet de la part des « décideurs ». Cette raison, il me l'avait exposée, dans les termes suivants : « Après d'autres motivations et en conclusion de nos discussions, je leur avais dit : « Vous avez appelé un jour ABDESSELAM à assumer la Direction du Gouvernement, alors qu'il ne vous avait rien demandé. Il s'est engagé avec vous et, une année après, vous l'avez renvoyé. Cela me suffit pour me persuader que vous n'êtes pas capables de respecter un contrat moral. Je ne vous donnerai pas l'occasion de me réserver un jour le même sort que ABDESSELAM ». En homme avisé, Abdelaziz BOUTEFLIKA les manœuvra pour obtenir d'eux une offre qui, à ses yeux, devait alors valoir réhabilitation de la part de ceux qu'il considérait comme ayant été à l'origine de son élimination de la scène politique, après la disparition du Président BOUMEDIENE. Puis, il leur renvoya leur proposition sans autre forme de procès. Abdelaziz BOUTEFLIKA aurait pu leur ajouter qu'ils ne savaient même pas quel était le sens d'un contrat moral. Car, pour eux, c'est-à-dire pour le Général TOUATI et ceux qui se laissent guider par son inspiration, le contrat moral n'est rien d'autre qu'un piège. Abdelaziz BOUTEFLIKA prévenu, peut-être, par mon exemple, avait eu du flair pour ne pas s'y laisser prendre. Moi-même, je n'avais pas cru devoir l'éviter, pour ne pas encourir le reproche d'être quelqu'un qui prône le militantisme, mais qui se dérobe aux responsabilités qu'implique ce militantisme. Cependant, ceux qui m'avaient piégé s'étaient débarrassés, ensuite, de moi, sans réussir à me dépouiller de mon âme. D'autres enfin, se sont laissés prendre, dans ce même piège, avec délectation, sans doute parce qu'ils savaient qu'ils n'avaient rien à y perdre.

Le rappel de ces considérations peu amènes qui se dégagent du comportement d'une grande partie de notre classe politique durant ces dernières années, ne me fait pas

oublier et ne m'empêche pas d'apprécier, par un merci sincère, le salut que le Général Khaled NEZZAR a adressé à mon « patriotisme et à mon militantisme » dans l'un de ses livres.

Peu de temps après l'annonce du renvoi de mon Gouvernement, le regretté Abdelhak BENHAMOUDA était venu me rendre visite dans la villa qui m'avait été affectée comme résidence officielle pendant la durée de mes fonctions de Chef du Gouvernement et que je n'avais pas encore quittée. Il voulait s'informer sur les raisons qui avaient motivé ce que le Général TOUATI appelle « la fin de ma mission ». Il se souvenait, certainement, que le 1er novembre 1992, il m'avait invité à prendre la parole devant les cadres de l'U.G.T.A., à la Maison du Peuple et qu'à cette occasion, j'avais déclaré que mon Gouvernement ne pratiquerait jamais une politique contraire aux intérêts des travailleurs. A ses interrogations, j'avais répondu en lui disant : ***« Ils se sont trompés sur mon compte et je me suis trompé sur le leur. De mon côté, je suis allé jusqu'au bout de mon engagement et de la logique de ma politique. C'est à vous – c'est-à-dire à l'U.G.T.A. de jouer maintenant ».***

Je saisis l'occasion de cette rencontre pour lui révéler que j'avais assigné à l'action économique de mon Gouvernement le changement des billets de banque et le contrôle des capitaux comme un objectif majeur et comme un pilier fondamental.

En perdant, par la suite, Abdelhak BENHAMOUDA, son Secrétaire Général, l'U.G.T.A. avait cessé d'être un facteur déterminant dans la conduite de la politique économique et sociale de notre pays et de constituer un soutien crédible et efficace à une action de développement reposant sur la sauvegarde des intérêts nationaux de l'Algérie et sur la promotion de nos masses populaires. Son modèle, à l'extérieur de l'Algérie, est devenu la C.F.D.T. en France, acquise à l'idée d'une collaboration avec le patronat. Elle s'est éloignée nettement des inspirations et des conceptions socio-économiques révolutionnaires qui avaient été celles de Idir AISSAT et de ses compagnons qui avaient assumé avec lui le rôle insigne de fondateurs de notre organisation syndicale nationale.

5°/ La situation de l'Algérie dans le domaine de ses moyens de paiement extérieurs, au moment du renvoi de mon Gouvernement le 21 août 1993.

L'Etat descriptif de cette situation figure déjà au début de ce texte. Néanmoins, il me paraît utile d'en rappeler les principaux éléments, au moment où le lecteur finit de prendre connaissance de la manière dont il a été décidé de mettre fin à ma mission de Chef du Gouvernement, ainsi que des circonstances qui ont entouré cette décision.

.

- Le montant des avoirs en devises de l'Algérie, à la date du 20 août 1993, était de **2,0455 milliards de dollars US**. Ce montant était de **1,319 milliards de dollars US** fin juillet 1992, mois pendant lequel mon Gouvernement était entré en fonction ; (Voir annexe n°32, n°33 et n°41).

- L'Algérie détenait un stock d'or qui, selon les cotes de ce métal sur le marché, pouvait permettre de mobiliser des centaines de millions de dollars supplémentaires, en cas de besoin ; un écho paru dans le quotidien en langue arabe « El Khabar », du 6.10.2002, reprenant des informations provenant du F.M.I., révèle que l'Algérie est devenu le pays arabe qui détient le plus grand stock d'or, avec **173,6 tonnes**, avant la Libye et même l'Arabie Saoudite. C'est-à-dire que l'Algérie était loin de la cessation de paiement dont avaient parlé certains et de la situation d'un pays complètement ruiné ;

- Un paquet d'actions, en dépôt aux U.S.A., détenu par SONATRACH, pouvait procurer **400 millions de dollars**, dans le cas où il était vendu ou bien placé en gage pour un emprunt de ce montant, avec un taux d'intérêt le plus réduit possible sur le marché, en raison de la garantie que ce paquet d'actions pouvait constituer pour un tel emprunt ;

- Des possibilités concrètes s'offraient à l'Algérie d'acquérir des montants importants en devises, sous forme liquide, en contrepartie de cession de parts dans certains de ses gisements pétroliers ou dans certaines de ses usines de liquéfaction de gaz naturel ;

- A la suite de la visite à Alger du Ministre Français de l'Economie, l'Algérie bénéficiait, depuis le début de l'année 1993, de la reconduction d'un crédit français renouvelable au fur et à mesure de son utilisation, de six milliards de francs français de l'époque, destiné à la couverture de l'achat de marchandises françaises, pour les besoins de l'approvisionnement de l'économie algérienne ;

- Des discussions techniques étaient en cours, menées par la Banque d'Algérie, avec des groupements européens, en vue de la mobilisation par l'Algérie de centaines de millions de dollars pour le financement de marchandises destinées à notre consommation nationale ou bien à nos activités de production, ce qui aurait permis de soulager d'autant nos recettes d'exportation pour les nécessités de nos obligations découlant de notre dette extérieure ;

- Je signale, pour mémoire, que selon des indications provenant, à l'époque, aussi bien de la Banque Mondiale que de la Banque Africaine de Développement, l'administration financière algérienne ne faisait pas diligence pour récupérer des fonds qui étaient à la disposition de l'Algérie auprès de ces deux banques. En effet, la procédure appliquée tant par la Banque Mondiale que par la Banque Africaine de Développement fait que les crédits

consentis par ces deux banques aux pays bénéficiaires pour le financement de projets agréés par elles étaient débloqués, au fur et à mesure de la réalisation de ces projets, sur présentation des factures relatives aux travaux exécutés. Les administrations algériennes, au contraire de leurs homologues tunisiennes et marocaines, mettaient beaucoup de retard pour la présentation de leurs factures. De ce fait, des fonds, que certains évaluaient, alors, à plusieurs centaines de millions de dollars US, étaient donc en dépôt et à la disposition de l'Algérie auprès des deux banques, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de développement, dans l'attente de leur récupération par les organismes algériens concernés. Dois-je ajouter que, parmi nos fonctionnaires responsables d'une telle carence, figuraient de nombreux partisans du recours au F.M.I. C'était, là, l'une des formes d'obstruction sournoise auxquelles je m'étais heurté de la part de certaines de nos administrations en place pendant mon passage à la tête du Gouvernement. Tout se passait comme si on voulait assécher les caisses en devises de l'Algérie, mettre notre pays à genoux et l'acculer au recours au F.M.I.

- Enfin, pour l'année 1994, l'approvisionnement du pays, en ce qui concernait les produits essentiels tels que le blé, était assuré avant le renvoi de mon Gouvernement.

Telle était la situation de notre économie, dans le domaine de nos échanges avec l'extérieur, à la fin du mois d'août 1993, c'est-à-dire au moment où il avait été mis fin à ma mission de Chef du Gouvernement. Cette situation n'était pas florissante ; elle n'était pas non plus désespérée. Le programme à moyen terme adopté début 1993 était sous surveillance, dans son évolution, par le Conseil National de la Planification. Un certain recul a été effectivement noté par rapport aux prévisions figurant dans ce programme, notamment en ce qui concernait les équilibres extérieurs. Cette évolution était sous contrôle, elle n'induisait nullement une tendance à une détérioration d'une gravité telle qu'il aurait été nécessaire d'envisager un renversement radical des orientations fixées à notre politique économique.

Le niveau de nos avoirs en devises était le résultat d'une gestion de nos échanges extérieurs qui n'avait imposé aucune restriction nouvelle aux besoins de la consommation de notre population en produits de première nécessité. L'austérité appliquée à nos importations s'était limitée, à travers le fameux Comité « ad hoc » tant décrié par les chantres de l'import-export qui devaient prospérer après le départ de mon Gouvernement, à refuser ou à réduire les importations des produits ne présentant pas un caractère prioritaire pour la survie de notre population et pour les besoins des secteurs stratégiques dans le fonctionnement du pays.

Les informations mentionnées ci-dessus étaient à la portée de tous les responsables du pays et, en particulier, du Général TOUATI, qui occupait une place importante auprès du Ministre de la Défense Nationale, lequel détenait également une position déterminante au sein du H.C.E. Pour connaître ces informations, il suffisait de s'adresser, à cet effet, soit aux services du Chef du Gouvernement, soit à la Banque d'Algérie. Même un simple coup de téléphone aurait suffi. Il est à peine croyable qu'un responsable, du niveau du Général TOUATI, ne trouve rien d'autre à citer, à l'appui de ses affirmations, qu'un pseudo rapport qu'il attribue au conseiller économique de la Présidence et dont il semble être le seul à en avoir entendu parler.

Un haut cadre de l'A.N.P., rencontrant l'un de mes anciens collaborateurs, lui avait affirmé, tout de go, que mon Gouvernement avait été renvoyé parce que j'avais conduit l'Algérie à une situation de cessation de paiements. J'imagine que ce haut cadre, compte tenu du degré élevé de son grade, ne se bornait pas à se faire une opinion au sujet de la situation du pays en se fondant sur des rumeurs incontrôlables colportées à travers les cénacles irresponsables de la ville. A ce niveau de responsabilité, on s'alimente, en matière d'informations concernant le fonctionnement de l'Etat, auprès de sources officielles, crédibles et contrôlables. Compte tenu de ce que l'on sait de la façon dont se sert le Général TOUATI, pour fabriquer les informations qu'il livre à ses interlocuteurs, je ne suis pas loin de penser que ce haut cadre de l'A.N.P., m'accusant d'avoir conduit l'Algérie à la banqueroute, a été l'une des victimes du Général TOUATI. Celui-ci se donnait, non seulement pour le « faiseur de rois », mais aussi pour la source, par excellence, auprès de laquelle ses collègues militaires s'abreuvaient en informations sur la vie du pays, informations servies parfois sous le cachet de « secret défense », afin d'éviter toute tentative d'en vérifier la véracité. Malheureusement, on retrouve là l'un des fâcheux procédés utilisés ces dernières années dans la « maturation » et l'orientation de beaucoup de décisions qui ont affecté la vie de l'ensemble des Algériens et la crédibilité de leur Etat.

Je suis convaincu que beaucoup de cadres du pays, notamment au sein de l'A.N.P. où l'on fait généralement confiance à toute communication provenant de la « hiérarchie », qui avaient repris à leur compte des critiques formulées à l'encontre de ma politique, étaient sincères parce qu'ils croyaient honnêtement au bien- fondé des informations alimentant ces critiques. Néanmoins, bien d'autres, aussi, accueillaient avec délectation des données fausses, sans chercher à en vérifier la véracité, parce qu'elles allaient dans le sens de leurs intérêts ou

de leurs préjugés. Dans cette dernière catégorie, réside l'un des écueils qui ont causé le plus de dégâts dans la conduite des affaires de notre pays. Au point qu'on assiste à ce paradoxe que ce sont, parfois, nos adversaires à l'étranger qui invitent à la mesure ceux qui, chez nous, sont leurs alliés ou leurs amis, mais dont les critiques versent dans le dénigrement systématique imprégné souvent du venin de la haine ; critiques qui, de ce fait, perdent toute crédibilité, se retournent comme un boomerang contre leurs auteurs et finissent par desservir nettement les causes qu'elles prétendent défendre. Ce fut, ainsi, que lorsque, fin janvier 1994, les autorités algériennes avaient commencé par ne pas honorer toutes les échéances de notre dette extérieure comme prélude à leur recours au F.M.I., le journal « Le Monde » dont les sentiments à mon égard ne diffèrent pas beaucoup de ceux dont me gratifie le Général TOUATI, a été amené à écrire, dans son édition datée du 30-31 janvier 1994, page 3 : ***« Calamiteuse sur bien des points, la gestion parcimonieuse des devises, imposée par Bélaïd ABDESSELAM, le précédent Chef du Gouvernement, avait au moins permis d'engranger près de 2 milliards de dollars de réserves. Depuis, ces économies ont fondu de façon surprenante, note un banquier. Elles ne représenteraient que quelques semaines d'importations »***.

Le journal « Le Monde » avait relevé cette donnée, non par sympathie pour ma personne ou ma politique, mais tout simplement parce qu'il avait dû s'apercevoir que lorsque l'objectivité et l'honnêteté intellectuelle font défaut, la critique sert de vecteur au mensonge et avilit le devoir de sincérité et de vérité que requiert la fonction d'informer.

6°/ Les suites du changement de Gouvernement intervenu en août 1993.

On peut classer les suites entraînées par le renvoi de mon Gouvernement en deux séries, l'une regroupant des mesures immédiates, l'autre concernant principalement le domaine économique. Dans tous les cas, toutes les mesures arrêtées, après le renvoi de mon Gouvernement, allaient dans le sens de certains intérêts bien particuliers, y compris le recours au F.M.I., auquel certaines de ces mesures immédiates avaient ouvert la voie et ménagé la justification devant l'opinion nationale.

a) Les mesures immédiates :

- Suppression ou mise en sommeil du Comité « ad hoc » que j'avais institué pour le contrôle des importations. La conséquence en fut une recrudescence des importations, ce

qui contribua, comme l'écrit le journal « Le Monde » en janvier 1994, à faire « fondre de façon surprenante » **les 2 milliards de dollars** de réserves en devises que mon Gouvernement avait laissés comme solde de sa gestion. Au moment où l'on notait une évolution négative de certains facteurs déterminants dans l'équilibre de nos échanges extérieurs, il aurait été plus indiqué et plus audacieux de resserrer le contrôle des importations ; au lieu de cela, on laissa la course aux importations se dévaler en roue libre, en ouvrant aux privés la voie de l'import-export et en provoquant, de manière délibérée, la fonte du peu de réserves en devises dont disposait l'Algérie ;

- Remise en cause, sous prétexte que l'Etat ne doit plus se mêler des activités de production, du programme de production locale de la pomme de terre et, en particulier, de ses semences, ainsi que de la production de conserves de tomate, en vue de satisfaire les appétits de certains groupes privés d'importateurs ;

- Prise en charge, par le Trésor Public, des frais d'impression, même sous forme d'un différé de paiement, de deux journaux privés dont les éditeurs disposaient largement des ressources financières nécessaires au règlement de leurs factures accumulées et non payées, afin de combler d'aise de véritables prébendiers déguisés en « journalistes indépendants », qui se livraient à un accaparement des fonds de l'Etat, tout en disant cyniquement autour d'eux que c'était leur manière, à eux, de récupérer leur « part » sur « l'argent du pétrole » ;

- Abandon de la procédure de redressement fiscal à l'encontre d'un importateur qui avait escroqué à l'Etat des centaines de millions de dinars, au moment où une grande masse d'Algériens étaient privés de leur gagne-pain ou bien frappés par la réduction du pouvoir d'achat de leurs salaires ou de leurs pensions ;

- Abandon de toute action en vue de clarifier de grosses opérations de corruption perpétrées au détriment des intérêts de l'Etat, en laissant se confirmer, ainsi, la mauvaise réputation atteignant le crédit de l'Algérie dans ses relations économiques avec l'étranger ;

- Organisation du séminaire sur les problèmes économiques, suivant les modalités exigées par le H.C.E., c'est-à-dire sans la présence de la presse et sans diffusion en direct des débats à la télévision et à la radio ; seuls des comptes rendus censés résumer ces débats étaient publiés à l'issue de chaque séance ou de chaque journée. Les « experts » et autres groupes ou personnes intéressés, qui s'étaient abstenus de déclarer leur participation à ce séminaire, quand c'était mon Gouvernement qui les y invitait, se sont empressés de prendre part aux discussions auxquelles les conviaient le H.C.E. et le nouveau Gouvernement, étant assurés, cette fois-ci, de ne pas avoir à affronter de vigoureuses réfutations des thèses qu'ils développaient en faveur du rééchelonnement. Cependant, les promoteurs de ce séminaire,

imaginé comme une sorte de forum destiné à leur procurer tous les justificatifs qu'ils recherchaient en vue de couvrir leur décision, arrêtée depuis avril- mai 1993, de recourir au F.M.I., ne réussirent pas facilement à réunir le consensus qu'ils attendaient en faveur de leur opération préméditée d'aller au rééchelonnement. Rédha MALEK avait affirmé que ce consensus ne fut obtenu, au sein de la commission qu'il avait créée à cet effet, qu'à la constatation de la chute des prix du pétrole et de la menace, induite de cette constatation de voir l'Algérie condamnée à se déclarer en cessation de paiement.

Aussi, n'est-il pas étonnant, dans cette situation, de voir le Général NEZZAR affirmer, dans l'un de ses écrits, que le séminaire avait conclu au passage à l'économie de marché. Tout le monde sait que le passage à l'économie de marché en Algérie était acquis depuis longtemps ; mon propre Gouvernement, accusé d'être un adversaire de la libéralisation de l'économie, avait accompli des réformes dans le sens de l'économie de marché ; faut-il, à ce sujet, rappeler qu'il ne peut y avoir de bourse sans économie de marché et que c'était moi qui avait proposé le décret créant cette bourse. En fait, l'économie de marché mentionnée par le Général NEZZAR dans ses écrits était simplement la voie totalement ouverte aux opérateurs du secteur privé de s'emparer des filières juteuses de nos importations, celles concernant les produits de première nécessité et de consommation courante ; filières assurées de ne pas rencontrer de difficultés d'écoulement et d'amener, de la sorte, des profits garantis, fabuleux et réguliers, sans apport initial de capitaux ou d'équipements, pour le déroulement de leurs opérations ;

- Evidemment, il n'était plus question de changer les billets de banque, de contrôler l'origine des avoirs monétaires accumulés, ou de revoir les transactions par lesquelles les biens immobiliers de l'Etat ont été prodigués au bénéfice des usurpateurs des biens publics ;

- Enfin, dernière source de la cacophonie par laquelle, selon Rédha MALEK, j'empêchais le pouvoir de parler d'une seule voix : l'adhan quotidien à la télévision aux heures de prières. Cet adhan écorchait les oreilles de nos partisans de la laïcité et de nos néo-assimilationnistes devenus d'ardents chantres de l'occidentalisation. Par la suppression de l'adhan et son remplacement par l'indication des horaires de prières chaque jour à la télévision, l'Algérie devenait le seul pays musulman du Pakistan à l'Atlantique où l'appel à la prière ne retentit pas à la télévision. Il reste, encore, pour nos démocrates qui, sous le couvert de la promotion de la modernité, poursuivent leur harcèlement contre toute marque affirmant

l'appartenance de l'Algérie à la civilisation arabo-islamique, le remplacement du vendredi par le dimanche comme jour de repos hebdomadaire.

Certains islamistes me reprochent souvent d'avoir édicté un décret prescrivant une tenue correcte dans toutes nos institutions publiques, décret qui a été utilisé abusivement dans certains cas par des fonctionnaires zélés, liés aux coteries des prétendus démocrates modernistes pour exercer des pressions vis-à-vis de ceux qui portaient des vêtements ou affichaient des barbes d'apparence trop islamiste. Mais ces islamistes semblent attacher beaucoup plus d'importance à leurs « kamis » et à la taille des poils de leurs barbes qu'à l'adhan à la télévision, lequel, de mon point de vue, affirme l'islamité de l'Algérie davantage que le « kamis » afghan ou les barbes hirsutes de certains de nos islamistes zélés.

De toutes ces opérations, la clientèle du Général TOUATI était comblée ; mais la facture qui en était la contrepartie allait retomber sur les masses populaires et les couches moyennes, qui en payèrent le coût sous la forme de la baisse drastique de leur pouvoir d'achat et de la destruction d'une grande partie de leurs emplois, sans compter la dilapidation des ressources précieuses de l'Algérie, dans des dépenses souvent superflues, au détriment du développement et de l'édification de solides bases pour assurer aux Algériens la couverture de leurs besoins vitaux dans l'avenir.

b) Les mesures à long terme et le recours au F.M.I. pour le règlement du problème de la dette extérieure.

On sait que le Gouvernement qui a succédé au mien s'est dispensé de présenter un programme de travail. Rédha MALEK, interpellé un jour à ce sujet par des journalistes, avait répondu qu'il reprenait à son compte mon propre programme, au motif qu'il avait été approuvé par le H.C.E. dont il était membre. On peut raisonnablement se demander, dans ce cas, pourquoi Rédha MALEK n'avait pas défendu cette politique qu'il dit avoir approuvée et qu'il dit faire sienne, après son accession à la Direction du Gouvernement, contre tous ceux qui s'étaient dressés contre elle, avant, pendant et après mon limogeage. Pourquoi s'était- t'il cantonné dans une position de spectateur face aux attaques visant une politique qu'il dit continuer à faire sienne ? Ou bien était-il complice de ces attaques ? Tout se passait, donc, comme si « le pouvoir réel » n'avait jamais eu de problème avec moi, dans le domaine économique. Je me dois néanmoins de signaler que lors de la présentation de mon programme

au H.C.E. le 15 septembre 1992, Rédha MALEK avait nettement plaidé en faveur de l'approbation de ce programme par le H.C.E.

De ce point de vue, on ne peut dire qu'il y a eu échec de la politique économique de mon gouvernement. Car, si échec, il y avait eu, il était nécessaire de présenter une politique alternative, la politique qui devait inéluctablement se substituer à la mienne et qui aurait dû être élaborée et présentée pour parer à l'échec dont le Général TOUATI se vantait, grâce à sa prescience ou à ses facultés de vision à longue distance dans le temps, d'avoir « visiblement » perçu l'arrivée depuis mai 1993. Le rééchelonnement a été présenté comme n'ayant été que la conséquence inévitable de la chute du prix du pétrole et non le choix arrêté d'une politique voulue préalablement pensée et imposée.

Rédha MALEK ne pouvait oublier que le 18 juillet devant le H.C.E., le Président Ali KAFI et le Général NEZZAR avaient parlé d'une « autre politique économique » et que, lui-même s'était chargé de présenter cette « autre politique » et plaider en faveur de son adoption. Il n'avait pas cru devoir, à ce moment-là, défendre, devant le H.C.E., la politique qu'il avait déclaré être toujours la sienne, après son accession à la Direction du Gouvernement. Il ne peut affirmer que le programme de mon Gouvernement était également le sien, quand on connaît son intervention devant le H.C.E. le 18 juillet 1993 et les arguments qu'il avait utilisés au cours de cette intervention.

Répondant aux questions des journalistes, Rédha MALEK avait laissé entendre que le changement de Gouvernement avait été accompli dans le seul but de faire en sorte que le pouvoir s'exprimât d'une seule voix ; par une élémentaire déduction, cela signifie que j'étais un perturbateur et un fauteur de troubles au sein de ce pouvoir. Toute divergence de fond sur le plan économique était ainsi évacuée et écartée d'un simple revers de la main.

En vérité, comme toujours, on retrouve la caractéristique récurrente du pouvoir issu du changement de janvier 1992, fuyant successivement ses responsabilités et continuellement obstiné à nier ses choix, comme s'il considérait qu'il serait honteux d'en assumer ouvertement la paternité ou qu'il serait dangereux d'en avouer cette paternité.

Le mercredi 2 août 1995, dans une déclaration au quotidien algérien « La Tribune » (voir annexe n° 42), j'avais relevé que Rédha MALEK, au cours de sa rencontre,

deux années auparavant, avec son homologue français de l'époque, Alain JUPPE, avait indiqué à son interlocuteur qu'il « était pour le rééchelonnement ». Je me fondais, pour avancer cette affirmation, sur un écho du journal « ELWATAN » daté du 25 août 1993, citant une déclaration de la veille d'Alain JUPPE sur « Radio Monte-Carlo » (voir annexe n° 43). Ce journal que l'on ne peut soupçonner de sentiments hostiles envers Rédha MALEK, écrivait textuellement, rapportant le propos du Ministre français : « Il a souligné que Monsieur MALEK s'était dit prêt à étudier un rééchelonnement de la dette extérieure de son pays ». Rédha MALEK avait réagi, dès le lendemain, par un communiqué remis au même journal « La Tribune » (voir annexe n° 44) où je m'étais exprimé la veille. Il a démenti mon affirmation, disant qu'il était « totalement inexact » de dire qu'il était pour le rééchelonnement. J'avais répliqué, à mon tour, en lui faisant remarquer, tout simplement, qu'il avait attendu deux ans avant de formuler ce démenti (voir annexe n°45). Il n'avait rien dit, quand le journal « EL WATAN » avait reproduit les propos d'Alain JUPPE, lui attribuant l'intention d'étudier le rééchelonnement de la dette extérieure. Par contre, il avait cru devoir réagir dès que c'était moi qui rappelais les propos que lui prêtait, deux années plus tôt, le quotidien « EL WATAN ». Dans ma réponse (voir annexe n° 45), j'ajoutais, aussi : « Je me réserve la possibilité de revenir, à une autre occasion, sur les autres points abordés par Rédha MALEK, dans sa réponse, au sujet de ce problème du rééchelonnement de la dette extérieure de l'Algérie ». Cette occasion se présente à moi, aujourd'hui. Elle me paraît d'autant plus opportune qu'elle est celle où je réponds aux allégations du Général TOUATI sur le même sujet ; je dis occasion d'autant plus opportune, aussi, parce que personne ne peut nier les liens unissant Rédha MALEK au Général TOUATI, ainsi que le soin que prend le premier à agir en symbiose, pour ne pas dire plus, avec le second et le soutien qu'apporte le second au premier dans le déroulement de sa carrière politique au cours de ces dernières années.

En effet, allant au-delà du démenti apporté au contenu de ma déclaration concernant sa position sur le rééchelonnement, Rédha MALEK avait cru devoir ajouter les éléments d'information suivants, concernant cette position : *« **Au lendemain de la formation de mon Gouvernement, j'ai tenu une réunion interministérielle avec les Ministres de l'économie BENACHENHOU, de l'énergie BENBITOUR, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, KERAMANE, le Conseiller à la Présidence, BOUZIDI, et le Directeur de mon Cabinet, Mohamed MALEK, pour poser immédiatement le problème de la dette extérieure que je plaçais en tête des priorités. Ma position était la suivante : je n'étais ni pour, ni contre le rééchelonnement. Il fallait étudier la question sous tous ses angles, et le plus***

***objectivement possible. L'option, quelle qu'elle soit, qui se dégagerait serait celle du Gouvernement. Hostile au rééchelonnement, l'un des membres de la commission a eu tout le loisir de défendre sa position. Le débat contre ce choix en la matière était, pour moi, essentiel. J'ai même suscité une réunion commune du H.C.E. et de la commission, afin de permettre au H.C.E. de prendre connaissance de la nature des enjeux et d'entendre les différentes thèses en présence ».***

***« La commission interministérielle que je présidais a travaillé d'une manière intensive, se réunissant plusieurs fois par semaine, et ce pendant des mois. Les deux thèses opposées étaient régulièrement confrontées dans le respect absolu de leurs tenants respectifs, jusqu'au jour où, la chute du prix du baril aidant, l'unanimité s'est faite pour le rééchelonnement ».***

Voilà en quels termes Rédha MALEK exposait, en toute candeur, en août 1995, sa position sur le rééchelonnement. Ce faisant :

- il passe sous silence que le 18 juillet 1993, devant le H.C.E. et en ma présence, il avait présenté, pour son compte ou bien pour le compte de ceux qui avaient fait de lui leur porte-parole, une « autre politique », qui n'était rien d'autre que le rééchelonnement ;

- il veut laisser entendre, encore une fois, que mon Gouvernement n'avait été renvoyé que parce que son Chef, c'est-à-dire moi-même, tenait un discours qui perturbait celui du pouvoir, considérant que le discours de ce pouvoir était celui qui concordait avec le sien propre, sans doute parce qu'il croyait qu'en suivant les « consignes » ou les « confidences » du Général TOUATI, il exprimait le point de vue de la « grande muette », l'A.N.P. ;

- il veut donc faire croire qu'en acceptant d'être nommé Chef du Gouvernement, il ne faisait qu'aider à se débarrasser d'un perturbateur et qu'il n'avait pas été choisi, pour accéder à cette fonction, précisément parce qu'il avait opté en faveur du rééchelonnement et pour le réaliser ; ce que du reste, le Général TOUATI confirme dans son interview au quotidien » EL WATAN » du 27 septembre 2001, en avouant qu'après le réunion du H.C.E. du 18 juillet 1993, celle où Rédha MALEK avait présenté « une autre politique » et plaidé pour elle***, « Le Général NEZZAR a suggéré à Monsieur Ali KAFI, Président du H.C.E., de***

***ne pas aller plus avant dans le pari de Monsieur ABDESSELAM de nous éviter le recours au rééchelonnement ». Plus loin, il ajoute : « Je n'en pensais pas moins, vers la fin de mai 1993, que nous allions visiblement vers un échec et que nous serions condamnés à envisager un recours au F.M.I. ».*** Rédha MALEK peut-il encore affirmer que le Général TOUATI ne lui avait jamais fait part de ses « pensées », que la mission qu'il avait accepté d'assumer et la thèse qu'il avait consenti à endosser en vue d'accéder à cette mission n'était pas le recours au F.M.I. et la réalisation du rééchelonnement de la dette extérieure de l'Algérie ? En août 1995, il avait réagi immédiatement à mon interview dans le quotidien « La Tribune ». A ma connaissance, il n'avait jamais démenti ou simplement corrigé les affirmations du Général TOUATI dans le journal « EL WATAN » du 27 septembre 2001 laissant clairement comprendre que le rééchelonnement était décidé avec le renvoi de mon Gouvernement ;

- Rédha MALEK affirme que sa position était d'étudier le question sous tous les angles et le plus objectivement possible », … ajoutant plus loin : « le débat contradictoire en la matière était, pour moi, essentiel » ; il passe, ainsi, allègrement, sous silence, le fait que, parlant au nom du H.C.E., en vérité peut-être pour le compte du Général TOUATI, il s'était opposé avec acharnement à ma décision de faire diffuser en direct ce débat à la télévision et à la radio, de façon que le peuple Algérien dont le sort était l'enjeu de ce débat, pût juger le « plus objectivement possible » et de manière « contradictoire », des arguments exposés à l'appui de chacune des thèses en confrontation ; par ailleurs, est-il simplement concevable et compréhensible qu'un Chef du Gouvernement, accédant à ses fonctions dans la situation économique de notre pays en août 1993, puisse déclarer qu'il n'était « ni pour, ni contre le rééchelonnement » ? Dire que l'option qui se dégagerait des débats de la commission qu'il avait constituée à cet effet, serait celle de son gouvernement ne fait que confirmer, pour moi, la fuite devant leurs responsabilités de ceux qui avaient décidé le recours au rééchelonnement et de ceux qui, pour des raisons qui leur sont propres et que je ne veux pas juger, avaient décidé de leur emboîter le pas. Est-il concevable et surtout acceptable qu'un homme puisse accéder à la Direction du Gouvernement du pays, sans savoir ce qu'il doit faire sur l'un des problèmes les plus cruciaux qui se posent à ce pays ? En vérité, M. Rédha MALEK savait très bien, en août 1993, qu'on l'avait nommé, alors, à la tête du Gouvernement pour mettre en œuvre « l'autre politique » pour laquelle il avait plaidé à la réunion du H.C.E. le 18 juillet précédent. Cette « autre politique » qui n'était rien d'autre que le rééchelonnement, ainsi qu'il l'avait lui-même indiqué au cours de cette réunion du 18 juillet 1993. En parlant, dans le

communiqué qu'il avait remis au quotidien « La Tribune » du 3 août 1995, de la mise à l'étude du rééchelonnement au sein d'une commission interministérielle, il semble jouer sur les mots et vouloir ignorer que le rééchelonnement était déjà décidé. Afin de couvrir cette fuite devant leurs responsabilités, les uns et les autres des « décideurs » du rééchelonnement et de ceux qui s'étaient fait la règle de les suivre dans leurs « vœux », devenus des ordres, étaient à la recherche d'un alibi commode en vue de justifier leur position devant le peuple. On avait, d'abord, essayé de me convaincre de cautionner cette option en faveur du rééchelonnement ; on a tenté, ensuite, de se rabattre sur le séminaire des experts, de manière à dorer la pilule du rééchelonnement d'une pellicule pseudo scientifique, pour s'accrocher, en définitive, à la chute du prix du baril de pétrole à la fin de l'année 1993.

A aucun moment, Rédha Malek n'a livré les raisons qui l'avaient amené à plaider, le 18 juillet 1993, en faveur d'une « nouvelle politique », reposant ouvertement sur l'option du rééchelonnement et les raisons, qui un mois et demi plus tard, le portaient à considérer que le débat, à ce sujet, était à ouvrir et n'était donc pas ouvert auparavant. Dans le même esprit, il ne souffle mot des documents écrits et circonstanciés que mon Gouvernement avait rendus publics dès fin juin 1993.

Cependant, le comble de l'ironie qui s'attache à la réponse donnée par Rédha MALEK dans le quotidien « La Tribune » du 3 août 1995, éclate dès que l'on jette un coup d'œil sur l'évolution du prix du pétrole pendant l'année 1994 et les années suivantes (Voir annexe n°40).

On sait que l'accord sur le rééchelonnement a été signé par le Gouvernement algérien au début du mois d'avril 1994. Or c'est à partir de ce même mois d'avril 1994 que « le prix du baril », comme l'écrivait Rédha MALEK dans « La Tribune » du 3 août 1995, avait amorcé une remontée qui devait le conduire progressivement aux niveaux records qui sont les siens aujourd'hui, après avoir marqué quelques paliers et connu une dépression passagère intervenue en 1998. A la date du renvoi de mon Gouvernement, le 21 août 1993, et ainsi que cela a été exposé dans ce texte, les approvisionnements essentiels pour l'année 1994 étaient assurés. En outre, mon Gouvernement avait légué à son successeur quelques atouts non négligeables pour faire face à toute situation d'urgence. Cela signifie, qu'il aurait suffi d'un peu de patience au Gouvernement de Rédha MALEK, pour voir pointer la lueur de la remontée « du prix du baril » et éviter, ainsi, de précipiter l'Algérie dans les affres découlant

du rééchelonnement. Les prévisions mentionnées dans le programme à moyen terme présenté par mon Gouvernement, adopté par le Conseil des Ministres et publié sous la forme d'un décret législatif au Journal Officiel, s'étaient révélées correctes sur le moyen et le long terme, comme cela avait été exprimé dans ce programme. Certes, on peut y noter un décalage d'une année ou deux par rapport aux prévisions initiales, car, comme chacun le sait, la prévision économique n'a jamais été une science exacte. Mais, n'en déplaise au Général TOUATI qui, dans ses déclarations au journal « EL–WATAN » du 27.09.2001, tendait à établir que les données sur lesquelles avait été élaboré le programme à moyen terme de mon Gouvernement se seraient révélées erronées, la voie que suivait l'action de mon gouvernement sur ce plan n'était aucunement hasardeuse. Elle allait bien dans la bonne direction, celle du redressement durable et solide de l'Algérie. Comme on le sait maintenant, le rééchelonnement de notre dette extérieure avait été décidé bien avant l'arrivée de Rédha MALEK à la Direction du Gouvernement et le niveau du « prix du baril » à la fin de l'année n'avait été que le prétexte attendu que l'on s'était empressé de saisir pour « passer à l'action », c'est-à-dire pour conclure avec le F.M.I. un accord décidé des mois auparavant, selon la « vision » qui aurait éclairé le « mokh » de notre Général TOUATI dès le mois de mai 1993, selon ses propres dires au journal « EL-WATAN ». Les facultés visionnaires du « mokh » de notre Général n'avaient pas été capables, malheureusement pour l'Algérie, d'apercevoir que l'augmentation du prix du pétrole se pointait à l'horizon dès l'année 1994. Les cellules accomplissant la fonction « vision » dans le cerveau de notre Général TOUATI ne semblent décidément faites que pour capter les signes et le sigle du F.M.I. L'Algérie paie le prix des carences visionnaires du Général TOUATI, tandis que les barons de l'import-export en empochent le profit.

Dans le courant du premier semestre de l'année 1993, une mission de l'A.N.P. s'était rendue à Moscou dans le cadre de la coopération existant entre la Russie et l'Algérie dans le domaine militaire. La Russie se trouvait, alors, dans une situation financière désastreuse, notamment en raison de sa dette extérieure. Les militaires russes s'étaient ouverts à leurs homologues algériens de leurs inquiétudes au sujet de cette situation et de l'humiliation qu'ils éprouvaient de voir leur pays, naguère la deuxième super puissance mondiale, réduit à la condition d'un Etat quémandant des subsides étrangers afin d'assurer ses fins de mois. S'adressant aux membres de la mission de notre A.N.P., ils leur dirent simplement : « Vous, au moins, vous avez pris vos responsabilités ». C'était au moment où mon Gouvernement défendait la politique pour laquelle il avait été renvoyé par la suite. Le Général NEZZAR m'avait répété les propos rapportés par les membres de la mission qu'il

avait envoyée à Moscou, avec une certaine fierté. Il avait perçu ces propos comme un hommage rendu par les militaires russes à l'Algérie dont il assumait la responsabilité de la prise en charge de ses intérêts. Mais, si nous n'avions pas, à ce moment-là, d'ELTSINE à la tête de l'Algérie, il ne manquait pas d'ELTSINE et de BERESOVSKY, dans les cercles formant la gangue qui entoure et ronge le pouvoir algérien. Quelques mois à peine après le retour mêlé d'une certaine fierté de nos militaires de leur mission à Moscou, l'Algérie rejoignait la Russie dans la cohorte des pays réduits à la mendicité internationale et abdiquant la crédibilité de leur signature.

En fin de compte, un Gouvernement constitué pour négocier et conclure un accord avec le F.M.I., ne parvient à réaliser cet accord que huit mois plus tard. Durant cette attente, il laisse filer les quelques atouts que conservait l'Algérie en vue d'une confrontation avec les exigences de cette situation financière internationale. On a avancé l'idée que le F.M.I. s'était montré plus exigeant envers le Gouvernement qui avait succédé au mien, qu'avec mon Gouvernement ; on a tenté d'attribuer ce durcissement au fait que la situation de l'Algérie s'était détériorée, en raison du prétendu immobilisme ou bien des mesures anti-économiques dont je me serais rendu coupable. En vérité, ceux qui avaient travaillé à faire renvoyer mon Gouvernement s'étaient enferrés dans leurs propres contradictions. Ils voulaient obtenir le pactole financier supposé du F.M.I., sans se résoudre à endosser la responsabilité des conditionnalités auxquelles ce pactole était subordonné. Le F.M.I. s'était montré plus exigeant envers le Gouvernement qui avait succédé au mien, parce qu'il savait que ce Gouvernement, avait été formé, précisément, pour conclure avec le F.M.I. et avaliser ses conditions. En d'autres termes, il savait qu'avec ce Gouvernement, formé en août 1993, c'étaient désormais, les dirigeants algériens qui avaient, du point de vue politique, un besoin impérieux du F.M.I. et non l'inverse. Car, avec mon Gouvernement, le F.M.I. savait qu'il avait à faire à un interlocuteur qui, par principe, était opposé aux mesures et aux réformes qui faisaient partie habituellement des clauses imposées aux pays requérant son concours. Il avait manifesté une certaine souplesse envers mon Gouvernement, car il tenait absolument à accrocher l'Algérie à son tableau de chasse, avant que l'évolution de sa situation financière ne conduisît celle-ci à se passer du concours du F.M.I. Les responsables de cette institution internationale savaient parfaitement que les difficultés financières de l'Algérie, dans ses relations économiques avec l'extérieur, étaient passagères. De par sa position dans le système économique mondial et sur la base des informations en sa possession concernant l'évolution de l'économie algérienne, le F.M.I. ne pouvait ignorer que notre balance de paiements était appelée, à plus ou moins brève

échéance, à un redressement consistant, soit comme résultat de l'augmentation de nos exportations en hydrocarbures, soit par suite de relèvement du prix du pétrole, soit enfin par l'effet conjugué de ces deux conjonctures. Comme on vient de le noter, le relèvement des prix du pétrole s'était amorcé dès le lendemain de la signature de l'Algérie avec le F.M.I. Par ailleurs, les dirigeants du F.M.I. ne pouvaient négliger les avis des représentants de certains membres de leur institution, plaidant en faveur d'un certain assouplissement des conditions du F.M.I., dans le cas de l'Algérie. C'est parce qu'ils étaient conscients de toutes ces données que, durant l'existence de mon Gouvernement, le Directeur Général du F.M.I. et ses collaborateurs affichaient une certaine volonté de réserver à l'Algérie une sorte de statut particulier pour le règlement du problème de sa dette extérieure. Par la suite, ils savaient que la conjoncture s'était quelque peu retournée à leur avantage. Car, dans le fond, leur action allait toujours dans le sens des grands pays industrialisés capitalistes. La répartition géographique mondiale des ressources en hydrocarbures fait que ces grands pays sont tributaires, et pour longtemps encore, de l'importation de ces hydrocarbures ; en contrepartie de la fourniture de ces hydrocarbures, ils versent des montants considérables en devises fortes aux pays producteurs exportateurs d'hydrocarbures. Dans cette situation, l'un de leurs soucis majeur est de récupérer ces devises contre la livraison des marchandises de toutes sortes produites par leurs économies. Or, de ce point de vue, les responsables du F.M.I. autant que les dirigeants des principaux pays membres de cette institution, savaient qu'en Algérie, il existait des gens dont le vœu le plus ardent était de devenir importateurs de ces marchandises et que ces gens plaidaient en faveur de l'accord avec le F.M.I., moins pour le règlement du problème de la dette extérieure de leur pays, que pour se faire ouvrir, précisément, la voie vers la prise en charge de ces importations avec, en plus, des ressources financières accrues pour en augmenter le volume et gonfler, en conséquence, l'ampleur des profits à en retirer. Pour les pays développés consommateurs de notre pétrole et de notre gaz naturel, ouvrir notre marché national et l'ouvrir sans restriction aucune à leurs produits, est une préoccupation majeure dans la stratégie de leurs relations économiques extérieures. Il y avait, donc, entre le F.M.I. et les partisans du rééchelonnement chez nous, plus qu'une alliance objective, une connivence consciente, appelant à une sorte de soutien mutuel qui ne voulait pas, pour autant, s'afficher au grand jour. On peut même parler de connivence concertée, quand on connaît le prurit qui, chez nous, poussait certains individus, y compris parmi les représentants de l'Etat, à s'affubler du titre « d'expert international » et à se prévaloir de leurs « entrées » au F.M.I. et à la Banque Mondiale. Du reste, cette connivence n'est pas qu'une simple vue de l'esprit, quand on sait l'empressement mis par quelques prébendiers chez nous à révéler aux représentants du F.M.I.

certaines mesures par lesquelles nos services avaient essayé, à un certain moment, de réduire l'hémorragie qui affectait nos réserves en devises, après l'entrée en vigueur de l'accord sur le rééchelonnement. Toutes ces considérations n'ont pas été pour rien dans le raidissement noté dans l'attitude des représentants du F.M.I., après la disparition de mon Gouvernement de la scène politique algérienne. Ils savaient tous les avantages particuliers que certains groupes d'intérêts allaient retirer d'un accord avec eux. Ils n'avaient aucune raison de concéder aux négociateurs algériens des faveurs excessives destinées à justifier, aux yeux de leurs compatriotes, le recours au F.M.I.

c) Les résultats et les conséquences du rééchelonnement de la dette extérieure de l'Algérie.

On rechercherait en vain dans la situation économique et sociale de l'Algérie, au lendemain de la mise en application de l'accord du rééchelonnement de notre dette extérieure conclu avec le F.M.I., la trace de tous les avantages que cet accord devait procurer à l'Algérie et dont on s'était servi pour justifier le recours à ce rééchelonnement.

En effet, tous les Algériens, au même titre que tous les observateurs de l'évolution de notre situation interne, ont pu noter les conséquences suivantes, entraînées par la mise en œuvre des conditionnalités imposées par le F.M.I. :

- les fonds rendus disponibles par le rééchelonnement n'ont pas servi à ouvrir ces nombreux et vastes chantiers par lesquels on faisait croire, notamment à l'A.N.P., pouvoir offrir des milliers d'emplois à nos chômeurs et notamment à nos jeunes pour les détourner du courant islamique et les dissuader de rejoindre les rangs de la subversion ;
- au lieu de la réduction du chômage, on a provoqué son aggravation par les effets socialement désastreux du rééchelonnement, qui a entraîné la destruction de milliers d'emplois ;
- la paupérisation de notre population s'est accrue dans des proportions dramatiques, au point que l'exclusion est devenue une faille béante au sein de notre société ;
- nos classes moyennes, fruit le plus précieux de notre effort de développement dans le passé, sont laminées et acculées à un appauvrissement qui rappelle, par ses stigmates, les situations les plus sombres de l'exploitation coloniale ;
- notre jeunesse, condamnée au désœuvrement et au désespoir, cherche à fuir son pays ;

- par contre, nos registres de commerce sont encombrés de déclarations de constitution de sociétés d'import-export, qui ont transformé notre marché national en un immense bazar pour les produits étrangers les plus divers et les moins utiles à la survie de notre population.

Par ailleurs, les partisans du rééchelonnement qui avaient plaidé en faveur de cet accord avec le F.M.I., ainsi que ceux qui l'avaient approuvé et soutenu après sa conclusion, invoquent, à l'appui de leur attitude, le rétablissement des grands équilibres de notre économie et le fait que certains de nos approvisionnements sont payés cash, alors qu'auparavant ils étaient financés par des crédits à court ou moyen terme donnant lieu à des intérêts exorbitants. Ce dernier avantage m'avait été cité, en particulier, par le Président ZEROUAL, à qui je faisais part de mes objections sur les prétendus bienfaits du rééchelonnement. Je savais parfaitement quelles pouvaient être les sources médiocres d'une telle argumentation et le genre d'artifices dont elles usent, auprès de personnes non averties des problèmes de l'économie et qui se laissent facilement impressionner par des arguments aussi peu consistants, quand on connaît l'énormité du prix social et politique que l'on avait fait payer à notre peuple pour obtenir les quelques dizaines ou même centaines de millions de dollars que l'Algérie aurait économisées en payant cash certains de ses approvisionnements grâce à l'apport du rééchelonnement. Ces avantages sont d'une portée dérisoire non seulement par rapport au coût social et politique que cette économie a valu à notre population, mais aussi si l'on prend en considération la saignée en devises infligée à l'Algérie à travers l'importation de produits peu utiles à la vie ou à la survie de cette population.

On peut rapprocher les sophismes dont se servent les partisans de la libération intégrale de notre économie, qui sont, en même temps, les défenseurs du recours au rééchelonnement et des réformes imposées par le F.M.I., du mode de raisonnement par lequel ces mêmes partisans pourfendent les dépenses sociales excessives en faveur des masses déshéritées, dépenses considérées par eux comme autant de primes consenties à l'oisiveté. Les auteurs de ces sophismes oublient de prendre en compte les sommes considérables englouties dans les opérations sécuritaires de lutte contre la subversion, qui se nourrit précisément de la misère et du désespoir des masses populaires socialement abandonnées par l'Etat.

D'autre part, le Directeur Général du F.M.I. m'avait formellement déclaré, lors de sa visite à Alger fin décembre 1992, que le taux de croissance de notre économie atteindrait

4 % dès la première année de l'entrée en application d'un accord avec son institution et que ce taux passerait à 6 % la deuxième année de cette application. Il m'avait affirmé nettement que les 2 % fixés à cette croissance dans mon programme à moyen terme pour la première année et les 4 % envisagés pour la fin de la période de ce programme seraient dépassés grâce au concours que le F.M.I. procurerait à notre économie. Des années plus tard, ces taux mirobolants promis à notre croissance étaient demeurés un mirage, même lorsque, aux disponibilités financières provenant du rééchelonnement de notre dette extérieure, s'étaient ajoutées les recettes supplémentaires engendrées par les augmentations de nos exportations en hydrocarbures et par le relèvement du prix du pétrole.

Pour terminer, il convient de jeter un regard sur ce qu'il était advenu de notre dette extérieure et de nos avoirs en devises, après l'achèvement de la mise en application de l'accord passé avec le F.M.I. En août 1993, quand il a été mis fin à ma mission de Chef du Gouvernement, nos réserves de change atteignaient les **2 milliards de dollars US** (deux milliards de dollars US) **;** à la fin de la décennie 1990, ces réserves étaient évaluées à près de **9 milliards de dollars US** (neuf milliards de dollars US). Par contre, la dette extérieure de l'Algérie qui était, en août 1993, de **25 milliards de dollars US**, (vingt-cinq milliards de dollars US) se situait au niveau de **33 milliards de dollars US**, (trente-trois milliards de dollars US) à la fin de la dernière décennie du siècle écoulé. De ce fait, le relèvement de nos réserves de change compense à peine l'augmentation atteinte par le niveau de notre dette extérieure.

A ce propos, il m'est impossible de ne pas relever un passage que le Général NEZZAR me consacre, lorsqu'il écrit dans son dernier livre intitulé : ***« BOUTEFIKA, l'homme et son bilan » : « Le meilleur exemple de notre « tâtonnement » est notre recherche au début de la décennie 1990, d'un grand économiste à même de redresser la situation sur ce plan-là. Les militaires que nous étions furent alléchés par une formule spectaculaire : « l'économie de guerre ». Nous fîmes appel à l'auteur du concept, en espérant qu'il saurait en faire une application efficace, au moins pour réduire la dette qui accablait le pays. Cet ex-grand commis de l'Etat, brave homme au demeurant et patriote sans aucun doute, montra à l'usage que sa formule recouvrait beaucoup de sa bonne volonté et de sa sincérité, mais rien de plus ».***

D'abord, je voudrais souligner, au passage, l'aveu ou la simple indication, par celui qui était alors le Chef de l'Armée, que c'étaient bien les militaires qui avaient fait appel à moi pour me confier la Direction du Gouvernement. Qu'on se souvienne de l'immense tintamarre orchestré par la presse dite « indépendante », lorsque en juin 1993, devant les cadres de la Wilaya d'Alger, j'avais déclaré que, dans cette mission, je m'étais engagé avec l'armée. Quelques mois auparavant, au Club des Pins, devant les cadres de la Nation, j'avais dit davantage concernant cet engagement. Mais personne n'avait trouvé quelque chose à redire à ce sujet. Ce rappel illustre le caractère tendancieux, malhonnête et mensonger des campagnes par lesquelles cette presse tente d'empoisonner le climat social et politique dans le pays. Quoi qu'il en soit, je me réjouis de voir le Général NEZZAR remettre les pendules à l'heure, et, qu'au moins, par mes propos, je n'avais pas trompé notre peuple, auquel je m'adressais.

Ensuite, je regrette et je déplore que le Général NEZZAR, dans la position qui était la sienne et par laquelle il tenait en mains le sort de tout un peuple, se soit cantonné à se laisser simplement « allécher » par la formule qualifiée par lui de « spectaculaire », « l'économie de guerre », que j'avais utilisée et préconisée dans quelques-unes de mes déclarations publiques, comme une voie à suivre, afin de faire face aux problèmes engendrés par le niveau atteint par notre dette extérieure. Par mes explications publiques, avant ma désignation à la tête du Gouvernement aussi bien que dans les documents écrits et les éclaircissements verbaux que j'avais fournis, au sujet du traitement à appliquer à cette dette, je n'avais pas dit ou promis que celle-ci serait effacée comme par un coup de baguette magique et en une année seulement. Le concept de « l'économie de guerre » n'était rien d'autre qu'un dispositif de mesures et de moyens à mettre en œuvre, en vue de surmonter les difficultés nées des contraintes de la dette extérieure, sans avoir besoin de se soumettre aux exigences du F.M.I. Cela a été exposé, développé et argumenté dans des documents écrits qui, à mon humble avis, constituent la seule référence à laquelle pouvait et devait se fier un haut dirigeant du niveau qui était celui du Général NEZZAR durant la période pendant laquelle j'avais assumé la Direction du Gouvernement. Pour mémoire, je voudrais rappeler qu'à la fin de cette période, le montant de notre dette extérieure n'avait pas augmenté. Il était de l'ordre de **25 milliards de dollars US** au début aussi bien qu'au terme de ma mission de Chef du Gouvernement.

A la fin de la décennie et après des années d'application de la thérapeutique préconisée par le F.M.I., thérapeutique que certains de nos militaires comme le Général TOUATI qualifiaient de « redressement de notre économie », l'Algérie se retrouvait pratiquement au même point qu'en 1993, au moment où avait été décidé mon limogeage. Selon des informations parues dans la presse, un nouveau rééchelonnement de notre dette extérieure est intervenu le 21 juillet 1995, portant sur **7,5 milliards de dollars.** Suivant les informations diffusées par la Banque d'Algérie, l'encours de la dette extérieure, qui s'élevait à **25,7 milliards de dollars** à la fin de 1993, c'est-à-dire presque à la fin de la gestion de mon Gouvernement, atteignait **29,4 milliards de dollars** à la fin de l'année 1994, soit une année et demie après mon limogeage.

Les projections du F.M.I à la fin 1998 et fin 1999 prévoyaient que le stock de notre dette se rapprocherait de 37 milliards de dollars, soit une progression de 40 % par rapport à la fin de 1993. Les mêmes projections prévoyaient aussi que le service de cette dette doublerait, en valeur absolue, au cours de la même période (1994-2000), passant **de 4,4 milliards à 9,9 milliards**, ce service retrouvant, ainsi, dès l'an 2000, le niveau qui était le sien avant le 1er rééchelonnement. Etait-ce cela le succès que les auteurs et surtout les promoteurs occultes de mon limogeage me reprochaient de ne pas avoir obtenu ? Etait-ce cela le redressement de notre économie que le Général TOUATI et ses émules me reprochaient de ne pas avoir accepté de comprendre et de réaliser ? Que pensent de ces résultats hallucinants ceux qui, comme le Général NEZZAR l'écrit dans son dernier livre, me reprochaient de ne pas avoir diminué le niveau de notre dette extérieure, au bout d'un an d'existence de mon Gouvernement, alors que je n'avais à aucun moment, ni par mes déclarations orales, ni par mes documents écrits, promis de réduire ou, encore moins, d'effacer, en un tournemain, le montant de notre dette extérieure ? Si, donc, le succès que l'on attendait de moi était de condamner la population à la misère et au désespoir, de faire le bonheur des prébendiers de l'import-export, de dévaloriser la signature de l'Algérie auprès de ses partenaires étrangers et d'abaisser le renom de notre pays et de notre Révolution chez tous les peuples qui avaient fait de l'Algérie le pays phare à suivre dans la pénible lutte contre le sous-développement et le retour du néo-colonialisme, alors, je conviens, avec le Général TOUATI, que la mission de mon Gouvernement a été un échec. Mais un échec dont je me réjouis et m'honore. De tout cela, le Général TOUATI préfère ne rien dire. Et pour cause ! Ce serait dénoncer ses propres turpitudes ou, peut-être, mettre au grand jour ce qui aurait été et ce qui demeurerait encore sa

propre et véritable mission, là où il continue à faire déambuler sa silhouette d'homme d'influence.

Pour leur part, rappelons-le, les dirigeants du F.M.I., avertis et, sans doute, écœurés des déboires rencontrés avec l'Algérie, après les accords passés par celle-ci avec eux, laissaient entendre que ces déboires résultaient non de la nature des mesures imposées par le F.M.I., mais de la mauvaise application de ces mesures par les responsables algériens. Une manière indirecte et diplomatique de dire que ces responsables s'étaient davantage préoccupés de satisfaire les appétits de certains groupes d'intérêts particuliers, que de suivre une vigoureuse politique de redressement national de l'économie de leur pays. Là encore, je n'ai pas souvenance d'une interview du Général TOUATI expliquant ce nouveau « succès », pour ne pas dire le cuisant échec de cette politique, qu'il se vante d'avoir pressentie dès avril-mai 1993.

Au demeurant, ce que le Général TOUATI ainsi que les personnalités pseudo politiques et les faux experts économiques qui, généralement, font chorus avec lui, ne disent pas et avaient tenté de cacher au peuple algérien, qu'ils avaient trompé et précipité dans une paupérisation jamais connue dans notre histoire, des personnalités étrangères réputées, comme l'ancien Secrétaire d'Etat américain H. KISSINGER ou bien le prix Nobel d'économie Joseph STIGLITZ l'ont proclamé en termes très clairs, à savoir que la thérapeutique du F.M.I. avait été source de malheurs pour les pays qui l'avaient acceptée et subie. Il convient de préciser que Joseph STIGLITZ, en plus de l'insigne distinction qui lui a été conférée comme prix Nobel, cumule, avec sa qualité d'éminent professeur d'économie, le fait d'avoir été conseiller économique à la Maison Blanche et d'avoir assumé le rôle d'économiste en chef à la Banque Mondiale.

Est-ce une manière de « pleurnicher », pour reprendre les termes vulgaires du Général TOUATI, décidément aveuglé par le dépit, que de citer ces éminentes personnalités, dont les conclusions valent et revêtent certainement plus de poids que le prétendu et insolite rapport attribué par le Général TOUATI au conseiller économique de la Présidence BOUZIDI ? Ou bien, le Général TOUATI va-t-il se décider à recommander, à Henry KISSINGER et au prix Nobel d'économie Joseph STIGLITZ, de recourir à la médecine mentale ?

.

Plus récemment, encore, un article paru dans « Le Monde Diplomatique » de janvier 2005 sous le titre retentissant de : « Les fourberies de Michel CAMDESSUS », recense tous les malheurs que le F.M.I. avait imposés aux pays qui étaient tombés sous l'emprise de la thérapeutique qui leur avait été appliquée au moment où Michel CAMDESSUS était le Directeur Général de cette institution financière internationale. Le réquisitoire est implacable pour l'ancien Directeur Général du F.M.I. ; mais ses implications sont autrement plus accablantes pour ceux qui, dans les pays concernés, avaient comme le Général TOUATI et ses acolytes, plaidé, intrigué et agi en vue de faire accepter et avaliser par leurs Gouvernements respectifs les fameux « ajustements structurels » qui ont décomposé les économies de beaucoup de pays et causé la damnation de tant de masses humaines.

Le Général TOUATI serait-il tenté de faire savoir au « Monde Diplomatique » qu'il y aurait urgence pour lui d'envoyer ses rédacteurs en clinique psychiatrique ?

En tout état de cause, à la fin de la décennie 1990, on commençait même à parler, pour l'Algérie, d'un nouvel appel au concours du F.M.I., ce qui aurait enfoncé notre pays encore davantage dans la crise et compromis son avenir pour longtemps, si le relèvement du prix du pétrole, ce en quoi le F.M.I. et ses partisans chez nous n'étaient pour rien, n'était venu au secours de notre économie si endommagée par le « redressement » qu'on lui avait appliqué sous la férule du F.M.I. Les ressources tirées de l'exportation de nos hydrocarbures grâce à la croissance de ces exportations et à la remontée du prix du pétrole, ont été le facteur déterminant qui a assuré le salut de l'Algérie et permis le redressement véritable de la situation de ses finances extérieures.

Ce pétrole et ce gaz naturel, que certains ont tant décriés, quand ils y percevaient le soutien déterminant apporté à la politique socialiste en Algérie, s'affirment aujourd'hui comme le facteur salvateur qui a permis aux promoteurs du recours au F.M.I. et à la libéralisation sauvage de notre économie de masquer les effets désastreux engendrés par le choix qu'ils avaient imposé au pays, après le renvoi de mon Gouvernement.

## X - CONCLUSION GENERALE

Deux constatations majeures me paraissent se dégager de la période vécue par le pays depuis le changement politique fondamental intervenu en janvier 1992.

**1°/ Par rapport à l'extérieur et particulièrement dans le domaine économique.**

Le régime né de l'évènement de janvier 1992, a manqué l'occasion de redonner à l'Algérie une place de choix et d'avant-garde sur la scène mondiale et, plus spécialement, au regard des peuples du Tiers-monde qui ont toujours voulu identifier dans notre pays l'exemple phare à suivre dans la longue lutte qui les oppose et continue à les opposer aux puissances dominantes. Cette place, l'Algérie l'aurait reprise certainement, si elle s'était refusée à laisser le pays, berceau de la Révolution du 1er novembre, se soumettre aux conditions du F.M.I. et pousser son abaissement jusqu'à admettre qu'un représentant de cette institution représentative des Etats économiquement prépondérants, s'installe à l'intérieur même des locaux où s'exerce notre souveraineté et soit investi de la mission de surveiller la gestion de notre économie. L'image de notre pays ne sort pas grandie de cette épreuve dont les effets négatifs s'ajoutent à la dégradation de la valeur de la signature de l'Etat Algérien qui, en s'adressant au F.M.I, s'était avoué incapable d'honorer cette signature. Tous ces effets déplorables pouvaient être évités, si les militaires dont parle le Général NEZZAR l'avaient voulu et ne s'étaient pas laissés induire en erreur, ou plus exactement ne s'étaient pas laissés « allécher », comme le dit précisément le Général NEZZAR, par les bons esprits auxquels ils avaient cru devoir faire confiance.

Sur le plan strictement intérieur, notre peuple et, surtout, notre jeunesse ressentent comme une blessure profonde que notre Etat se soit abaissé devant la volonté de l'étranger et se soit révélé incapable de relever le défi de ses difficultés, d'autant plus qu'il disposait d'atouts solides qui lui auraient permis de surmonter avec succès ces difficultés. Le moral de héros, qui a constitué pour notre peuple la force spirituelle fondamentale qui a toujours soutenu ses efforts dans la lutte de libération, comme à travers l'œuvre d'édification de son Etat et de sa société, est sorti profondément altéré des épreuves qu'il a affrontées ces dernières années. La peine ressentie est d'autant plus douloureuse que personne ne doutait que les leviers de commande du pays étaient entre les mains de l'Institution Militaire au cours de cette période de notre histoire ; c'est-à-dire de l'institution nationale que l'on considère

comme le refuge, en dernier ressort, du patriotisme et comme l'incarnation de la volonté de notre peuple de relever les défis qui le bravent, de manifester l'esprit de décision. Là où l'on croyait trouver la fermeté et la résolution, on eut la désagréable et douloureuse surprise de découvrir ce que l'on appelle, pudiquement, le manque de solidité.

Avec la constitution de mon Gouvernement en juillet 1992, une tentative avait été initiée avec comme objectifs essentiels le règlement de nos problèmes financiers avec l'extérieur par la mobilisation de nos seules ressources, la préservation du crédit de notre Etat auprès de ses partenaires étrangers, le rétablissement de la crédibilité de cet Etat sur le plan interne par l'élimination des causes de la détérioration de la confiance des citoyennes et des citoyens algériens envers leur Etat et la relance de l'économie suivant les modalités qui préservent la justice sociale, ferment de notre cohésion nationale. La réussite de cette tentative aurait rejailli avantageusement sur le renom de notre armée dont le rôle, comme source de pouvoir, n'était ignoré par personne. Malheureusement, on l'a fait avorter et, par là même, on a gâché les quelques chances dont disposait le pays de sortir la tête haute de sa crise. Cette situation est d'autant plus regrettable que l'Armée, chez nous comme chez tous les peuples qui ont connu l'épreuve de la lutte pour la liberté et la dignité, demeure le refuge du patriotisme et des valeurs fondamentales de la Nation ; car, son recrutement même est basé sur l'acceptation du sacrifice de sa vie et du renoncement à sa liberté personnelle pour le service de la patrie.

L'action définie et amorcée par mon Gouvernement, notamment dans le domaine économique, tendait à établir et à prouver que notre A.N.P. était capable de dire non au F.M.I. et de relever le défi découlant de ce non. Par la faute de ceux qui avaient intrigué en vue d'abattre mon Gouvernement et d'aller au rééchelonnement de notre dette extérieure, beaucoup d'observateurs, surtout parmi ceux qui n'aiment pas l'Algérie et détestent sa Révolution, se plaisent à relever que nos militaires seraient bons uniquement pour tirer sur le peuple, comme en octobre 1988 et pour abattre les terroristes issus de leur peuple, mais qu'ils s'étaient révélés dans l'incapacité d'éviter à leur pays de tomber sous l'emprise du F.M.I.

A l'extérieur, il devait revenir à un autre pays, majoritairement peuplé de musulmans, la Malaisie, de surmonter sa crise économique et le problème de sa dette extérieure sans recourir au F.M.I. Il en tire, aujourd'hui, un prestige insigne parmi les pays dits en voie de développement ; une place équivalente, sinon plus prestigieuse encore en

raison de l'héritage de notre Révolution, s'offrait à l'Algérie. Le Général TOUATI et ses émules ont empêché l'Algérie de la saisir.

**2°/ Le bilan de l'action engagée en janvier 1992, avec l'arrêt du processus électoral, est celui d'une opération trompe-l'œil.**

On a éliminé un Président pour faire croire à notre peuple qu'on avait compris son message à travers ses votes et qu'on allait effectuer les changements qu'il souhaitait, en vue de redresser les torts qui avaient engendré sa révolte. En fait, on n'a enlevé le Président en place que pour mieux poursuivre sa politique. Autrement dit, on a fait du Président Chadli BENDJEDID une simple victime expiatoire dans le but d'exorciser le mécontentement engendré par sa politique ; mais on s'est bien gardé d'abandonner sa politique. Non seulement, les auteurs du changement intervenu en janvier 1992 ont poursuivi la politique économique amorcée par le Président BENDJEDID, mais ils l'ont intensifiée, aggravant davantage ses aspects anti-populaires et anti-nationaux.

On a combattu le F.I.S., moins parce que son action risquait de déstabiliser l'Etat et de mettre en péril nos institutions, que parce qu'il avait agi comme une force politique, là où on espérait faire installer, sur les décombres du F.L.N., les courants issus des mouvements assimilationnistes et anti-nationalistes du passé. Les promoteurs du changement de janvier 1992 et leurs inspirateurs avaient caressé l'espoir que le nationalisme algérien était enterré avec l'appareil du F.L.N. discrédité par les agissements du régime des années 1980 et que la voie était ouverte aux « démocrates » dont ils s'illusionnaient de faire la force politique désormais dominante en Algérie, après l'ouverture consécutive à la tragique révolte populaire d'octobre 1988. A travers les urnes, le peuple leur a renvoyé une majorité absolue donnée aux islamistes et a signifié à nos « démocrates » qu'ils se « trompaient de peuple ». Nos « démocrates » et les néo-assimilationnistes convertis en occidentalisationnistes, à la Kemal ATATURK, pensaient que l'effondrement de l'appareil du F.L.N. allait leur ouvrir une voie royale vers le pouvoir ; ils tombent sur la résurgence de l'une des valeurs fondamentales du nationalisme algérien : la fidélité à l'Islam et à la culture arabo-islamique. Les motivations réelles de nos « éradicateurs » procèdent, particulièrement, de la haine que suscite en eux leur déroute sur le plan politique. Les responsables du courant islamique, par leurs agissements criminels, leur ont offert la possibilité de donner libre cours à leur aversion anti-populaire.

L'histoire retiendra, sans doute, que les mesures les plus draconiennes prises contre les couches les plus déshéritées de notre population et qui n'avaient pas épargné la très large fraction de cette population qui a bénéficié du développement et accédé au stade de classe moyenne, ont été appliquées, sans rencontrer aucune résistance ni de la rue, ni des organisations qui prétendaient plus ou moins valablement agir au nom de toutes ces couches. Au point que l'on pourra s'interroger sur ce que seraient devenues, en 1994-1996, les forces populaires qui avaient pratiquement mis à terre le régime du Président CHADLI en octobre 1988. Les mesures économiques et sociales prises durant la décennie 1990, à la suite de l'accord avec le F.M.I., n'avaient pas suscité, dans le pays, un nouvel « octobre 1988 », alors que leurs effets sur la vie quotidienne et sur l'avenir de la majorité de la population étaient autrement plus graves et plus dévastateurs que les causes qui avaient abouti à l'éclatement de la colère populaire à peine cinq années plus tôt. C'est là qu'on retrouve les conséquences de la subversion et de la furie terroristes déclenchées par les partisans du F.I.S. Les exactions terroristes, les massacres qui ont ensanglanté la population et la rigueur de la répression, de plus en plus implacable, qui en a résulté, ont fini par faire oublier à la population la détresse qui l'atteignait dans sa vie quotidienne, pour ne penser qu'au rétablissement de la sécurité et à « l'éradication » des causes des malheurs qui ont engendré tant de deuils parmi toutes ses composantes sociales et, particulièrement, parmi les couches rurales victimes les plus affligées à la fois par la paupérisation découlant des réformes imposées par le F.M.I. et par les massacres et les ruines engendrés par la subversion menée par le F.I.S et ses autres avatars. Ainsi que je l'avais souligné, lors de mon intervention au siège de l'A.P.C. d'Alger le 24 juin 1993, il y avait une forme d'alliance objective entre les courants terroristes et les forces politiques qui, au sein du pouvoir, travaillaient à liquider toutes les conquêtes économiques et sociales de la Révolution et œuvraient dans le but de pousser l'Algérie à accepter le concours du F.M.I. et à se soumettre aux conditionnalités accompagnant ce concours. L'histoire dira si, par-delà cette alliance objective dont l'évidence s'impose d'elle-même, il n'y avait pas eu une connivence consciente, soit au niveau interne chez nous, soit par le biais des relais extérieurs manipulant, tour à tour ou concomitamment, les acteurs des deux camps qui s'affrontaient sur notre territoire. Peut-être, alors, pourra-t-on mieux situer le rôle du Général TOUATI et savoir s'il été aussi peu impliqué qu'il le prétend dans son interview au quotidien « EL-WATAN » du 27 septembre 2001.

Pour en revenir à l'évènement politique majeur du 14 janvier 1992 en Algérie, j'espère, ainsi que j'en ai exprimé le vœu à plusieurs reprises, qu'on en fera un jour une

évaluation objective et dénuée de toute opération qui chercherait à en dissimuler les données réelles et les objectifs véritables. Pour l'instant, j'en retiens, en ce qui me concerne, quelques points de repères, à mes yeux significatifs :

- En janvier 1992, avec l'élimination du Président CHADLI, le centre de gravité du pouvoir bascule du côté du Ministère de la Défense Nationale où siégeait le Général Khaled NEZZAR. En acceptant de revenir en Algérie et de prendre la Présidence du H.C.E., imaginé pour remplacer, par un aréopage collectif à la tête de l'Etat, le Président éliminé, Mohamed BOUDIAF donne à cette opération la caution de sa dimension historique dans la hiérarchie issue de notre Révolution. La mitraillette de BOUMAARAFI élimine cette caution à peine six mois plus tard. Pour sortir de l'impasse politique engendrée par la disparition tragique de BOUDIAF et ayant échoué, alors, à s'emparer de la Présidence de l'Etat devenue vacante, les promoteurs du coup de janvier 1992, qui devaient se révéler comme étant les soutiens du courant « démocrate » et anti-nationaliste dans notre pays, semblent être arrivés à l'idée de se ménager une période intérimaire de transition, à la fois en vue d'absorber le choc provoqué par l'assassinat du Président historique qu'ils n'ont pas su protéger et pour mieux déjà préparer la voie devant les amener à la main-mise sur le pouvoir en Algérie. Ils se rabattent sur Ali KAFI pour lui faire assumer la Présidence du H.C.E. jusqu'à la date légale de l'expiration du mandat interrompu du Président CHADLI, en même temps qu'ils décident de me confier la mission de former un nouveau Gouvernement, avec l'espoir, soit de me « récupérer » en vue de me faire endosser le recours au F.M.I. et la responsabilité des réformes anti-populaires et anti-nationales qui en découleraient, soit, à défaut de cette première hypothèse, me propulser dans la gestion, en m'encombrant de tous les obstacles que les moyens disponibles entre leurs mains leur permettraient de susciter, afin de parvenir à mettre en échec toute solution alternative au recours au F.M.I. De plus, l'épisode de mon passage à la tête du Gouvernement leur offrait la possibilité de gagner du temps, en vue de faire retomber quelque peu l'émotion provoquée par l'assassinat de Mohamed BOUDIAF. Quelques semaines à peine après mon installation au Palais du Gouvernement, me parvenait un écho émanant de cercles connus comme proches de ce qu'on appelait, alors, le pouvoir réel. Cet écho disait : « Il faut démystifier le mythe ABDESSELAM ». Autrement dit, « cette économie de guerre » dont il parle tant, « faisons la démonstration de son irréalisme et de sa non applicabilité ». Un autre écho, de même nature, ajoutait que si je touchais à certains intérêts, les tenants de ces intérêts seraient en mesure de se débarrasser de moi sans difficulté.

- Entre-temps, en juillet 1992 et m'introduisant dans le sérail du pouvoir auquel j'étais complètement étranger, j'avais appris par ouï-dire et non de manière officielle que le

Général Khaled NEZZAR envisageait de se retirer pour des raisons qui lui étaient personnelles et qu'il avait été convenu, là où l'on convenait des choses concernant le sort du pays, que le Général Abbès GHEZIEL lui succéderait à la tête du Ministère de la Défense Nationale. On parlait même de la résidence officielle qui lui aurait été réservée quand il accéderait à cette fonction devenue le levier du véritable pouvoir suprême en Algérie. J'avais appris également, toujours par le contenu de conversations au gré de rencontres isolées et non officielles, qu'au niveau du Ministère de la Défense Nationale, deux thèses s'affrontaient au sujet de l'engagement de l'A.N.P. dans la lutte contre la subversion et le terrorisme dont la responsabilité était, alors, attribuée au seul F.I.S., avant l'apparition plus tard au sein de ce dernier d'organisations séparées et opposées, faisant suite soit à des divergences sur la façon de conduire les opérations de la subversion, soit à l'effet des influences étrangères qui téléguidaient les menées visant à déstabiliser notre Etat, à pulvériser notre cohésion sociale et, en fin de compte, à détruire notre Nation. La première thèse, qui semblait refléter le point de vue du Général NEZZAR lui-même, de son successeur désigné et du Chef d'Etat Major le Général GHENAIZIA, voulait maintenir l'A.N.P. en dehors et au-dessus des aléas liés à la lutte contre une subversion interne, lutte impliquant inéluctablement des affrontements armés entre Algériens ; cette thèse visait à laisser aux services légalement investis de la mission du maintien de l'ordre, la police et la gendarmerie, la difficile tâche de faire le « sale boulot » et de mener les opérations nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et des biens et pour parvenir à éliminer les groupes responsables des attentats et des destructions. Le Général NEZZAR m'avait simplement dit un jour : « Je ne sais pas ce que j'ai chez moi ». Il faisait allusion à la constitution humaine de l'A.N.P., formée essentiellement, à près de 80 %, de recrues du service national ; ce qui signifiait qu'on retrouvait, à travers ses rangs, toutes les composantes de notre société, y compris celle qui sont liées à la mouvance F.I.S. ou islamiste de manière générale. Le Général NEZZAR m'avait laissé entendre souvent qu'il ne souhaitait nullement voir l'A.N.P. s'impliquer directement sur le terrain, dans la lutte anti-terroriste, afin de lui préserver une position la situant au-dessus de la mêlée, dans un conflit qui divisait la société algérienne. Inutile d'ajouter que je partageais entièrement cette opinion et que je savais gré au Général NEZZAR de manifester, ainsi, une attitude empreinte de modération et de sagesse, compte tenu de la responsabilité qui était alors la sienne. C'est une des raisons de l'estime et de la considération que je lui portais, durant la courte période où il nous a été donné de travailler ensemble.

.

La thèse opposée à celle qui semblait emporter la préférence du Général NEZZAR, plaidait en faveur d'un engagement plus actif, quasiment total de l'A.N.P. par ses unités dans la lutte anti-terroriste ; ce qui n'allait pas manquer de donner à cette lutte des allures d'une véritable guerre civile dans notre pays. Cette thèse est celle à laquelle le Général TOUATI accordait sa préférence, sinon son appui dans le cadre des discussions en cours au sein du sérail discret de la direction de l'armée.

- Sur ces entrefaites, le Général NEZZAR me lâcha un jour : « Je croyais que ma succession était réglée et je viens de m'apercevoir qu'elle ne l'était pas » ! Il ne m'avait rien dit de plus ; c'était quelque temps après l'attentat qui avait failli lui coûter la vie. Puis, des semaines plus tard, les 2 et 4 juin 1993, le quotidien français « Le Figaro » publie des articles sur notre pays intitulés : « La deuxième guerre d'Algérie » où il tentait d'insinuer que la lutte menée par l'A.N.P. contre la subversion provoquée par le F.I.S. ressemblait aux opérations conduites naguère par l'Armée Française contre l'A.L.N. et le F.L.N. L'auteur de ces articles arguait du fait, pour soutenir cette idée saugrenue, que l' A.N.P. était dirigée par des officiers tous issus de l'armée française. Sans que j'en aperçoive aucun signe, il semblerait que ces articles avaient suscité quelques remous ou commentaires au sein de notre institution militaire. Enfin, début juillet 1993, on annonce le remplacement du Général NEZZAR, au Ministère de la Défense Nationale par le Général en retraite Liamine ZEROUAL et la désignation du Général LAMARI comme Chef de l'état major général de l'A.N.P. J'avais appris la nouvelle de ces aménagements intervenus au sein de notre institution militaire par le Ministre de l'Intérieur, le regretté Mohamed HARDI, puis par la presse. Le lendemain, le Général NEZZAR me rendait visite pour me confirmer les changements concernant la défense nationale et m'en expliquer la signification et les retombées politiques. C'est là qu'il me dit que la nomination de ZEROUAL avait la signification que, désormais, le Ministère de la Défense Nationale était « civilisé », c'est-à-dire occupé par un civil, ZEROUAL étant un officier en retraite, n'était pas considéré comme un militaire. De ce fait, il me précisa que le « véritable Chef de l'Armée » était désormais le Général LAMARI, occupant les fonctions de Chef d'Etat Major Général de l'A.N.P., situation qui devait durer plus d'une décennie. Pour ce qui le concernait, le Général NEZZAR me confia qu'il prendrait la transition et qu'il garderait KAFI avec lui pour cette mission, ajoutant que moi, j'étais retenu pour être le candidat du pouvoir à la prochaine élection présidentielle, qui interviendrait à la fin de la période transitoire. Cette rencontre et cette conversation entre le Général NEZZAR et moi se déroulaient, à peine, à un mois et une semaine avant que ne me fût notifiée ma fin de mission comme Chef du Gouvernement, sous le prétexte que mon Gouvernement avait échoué,

comme l'affirme, sans en donner la moindre justification le Général TOUATI, dans son interview au journal « EL-WATAN » du 27 septembre 2001.

- En tout état de cause, je retiens de tous ces aménagements que le Général Abbès GHEZIEL qui, bien que passé par une école de l'armée française, était un ancien militant du P.P.A.-M.T.L.D. ayant rejoint l'A.L.N. directement dans le maquis de l'intérieur, en 1956 ou 1957, par simple intégration aux groupes de militants nationalistes dont il faisait partie avant le 1er novembre 1954, était définitivement écarté de l'accession au poste de Ministre de la Défense Nationale. Le Général GHENAIZIA, anciennement Chef de l'Etat Major de l'A.N.P. et, semble-t-il, l'un des partisans du non engagement intense et direct de l'A.N.P. dans les combats fratricides de la lutte anti-terroriste, était également mis à la retraite, envoyé comme ambassadeur en Europe et, donc, éloigné de l'institution militaire. L'A.N.P. se retrouvait entièrement entre les mains du Général LAMARI, d'autant plus que, dès sa nomination au Ministère de la Défense Nationale, le Général ZEROUAL s'était laissé dépouiller de la totalité de ses prérogatives en faveur du Chef de l'Etat Major. Cette situation, ainsi qu'on le sait, maintenant, allait durer pendant plus d'une décennie. Certains affirment que le Général ZEROUAL avait été choisi pour dissiper, quelque peu, l'impression fâcheuse suscitée par les articles du « Figaro » disant que l' A.N.P. était entre les mains d'officiers issus de l'armée française. D'autres ajoutent même que le choix s'était porté sur lui parce qu'on le savait capable de coups de tête, mais non susceptible de devenir un obstacle aux véritables chefs de l'armée.

Je précise, à cette occasion, que le Général LAMARI, à qui je téléphonais à la suite d'une attaque terroriste qui avait coûté la vie à plusieurs de nos jeunes soldats, m'avait répondu que les morts faisaient partie du lot quotidien des hommes qui opéraient sur le terrain du combat contre les criminels de la subversion. Il avait, alors, ajouté que cette lutte ne se limitait pas aux opérations des services de sécurité et qu'il était impératif d'ouvrir des chantiers et de créer des emplois par milliers, en vue de tarir la source de recrutement, qui permettait aux groupes terroristes de renforcer leurs rangs. C'était au moment où, dans certains cercles au sein desquels officiait le Général TOUATI, on parlait beaucoup de l'inéluctabilité du rééchelonnement. Aussi, avais-je compris la remarque du Général LAMARI comme une invite indirecte d'aller au F.M.I. ; car on avait dû, certainement, le persuader qu'il suffisait de signer un accord avec le F.M.I., pour voir des flots de dollars se déverser sur l'Algérie et permettre à notre Gouvernement d'ouvrir les chantiers par lesquels il

espérait obtenir le ralentissement, sinon l'arrêt du mouvement qui poussait nos jeunes à s'engager dans les bandes armées animées par le F.I.S.

Le Général LAMARI se définissait, d'abord, comme un soldat et un militaire se tenant loin des remous de la politique. Cependant, pour ce qui est de cette politique, je ne crois pas me tromper, en disant qu'il épousait totalement les idées de son collègue, le Général TOUATI dont on connaît le rôle de parrain qu'il tenait par rapport aux groupements des démocrates laïcs, anti-islamistes et, en vérité, de tous les éléments opposés au courant nationaliste et aux valeurs incarnées, depuis plus d'un demi-siècle, par ce courant.

De leur côté, les responsables de la subversion terroriste, en multipliant leurs exactions, en leur donnant un caractère de plus en plus atroce et barbare, et, en particulier, en procèdant à l'exécution systématique des jeunes appelés au Service National qui tombaient entre leurs mains et qui n'avaient eu d'autre tort à leurs yeux que de revêtir ou d'avoir revêtu l'uniforme de l'A.N.P., avaient fini par réaliser, au sein de l'A.N.P., un large consensus sur la nécessité de livrer un combat sans merci contre les auteurs de tels actes qui avaient horrifié toute la société algérienne. Tous les membres de l'A.N.P. étaient parvenus à la conviction que leur institution devait s'engager intensément, et aux premiers rangs, dans la lutte contre le terrorisme. Car, cette lutte dépassait largement les limites de ce que l'on pouvait considérer comme de simples opérations de police ou de maintien de l'ordre. Ainsi que tout le monde le sait maintenant, cet engagement complet et intense de l'A.N.P. dans le combat mené pour débarrasser notre pays du fléau terroriste, a été déterminant pour réduire ce fléau et ramener la paix et la sérénité dans notre pays.

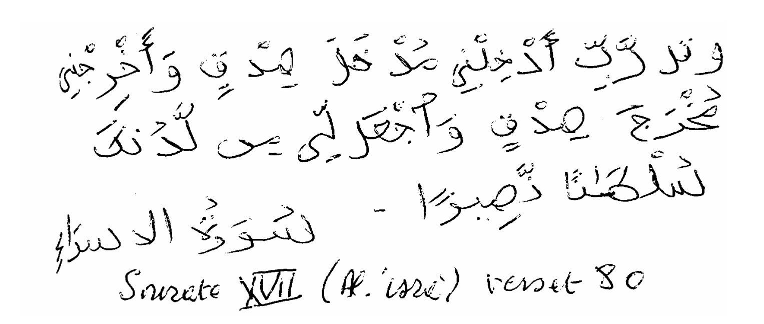
- Début février 1994, les décisions arrêtées pour régler la succession du H.C.E. se traduisent par la mise hors-jeu du Général NEZZAR lui-même et du Président Ali KAFI qu'il m'avait déclaré avoir décidé de garder avec lui pour la transition. Après le désistement du frère Abdelaziz BOUTEFLIKA d'accepter de prendre la Présidence de l'Etat, celle-ci échut finalement au Général Liamine ZEROUAL. Quant à Rédha MALEK, à peine avait-il fait signer, au nom de son Gouvernement, l'acte consacrant « l'autre politique » qu'il avait présentée et pour laquelle il avait plaidé devant le H.C.E. le 18 juillet 1993, qu'il fut remercié, sans même connaître les raisons pour lesquelles, à son tour, on avait mis « fin à sa mission », comme le dit si « délicatement » le Général TOUATI à mon sujet. Son cas incite seulement à penser que, sous le régime instauré chez nous en janvier 1992, la Roche Tarpéienne était plus proche du Capitole que dans la Rome antique.

Tout compte fait, en faisant la rétrospective de ce qui s'est passé depuis janvier 1992, on s'aperçoit que mon passage à la tête du Gouvernement n'avait été qu'une parenthèse, qui avait été ouverte et fermée, dans un processus de portée plus large et plus lointaine : celui qui avait conduit à placer l'Algérie sous la maîtrise d'un pouvoir acquis, dans une large mesure et pour un certain temps, aux thèses des groupes minoritaires autoproclamés « démocrates » et « républicains ». Malheureusement, ce pouvoir qui portait l'estampille de l'A.N.P., correspond à l'une des périodes les plus noires de notre histoire contemporaine. Les bouleversements qui ont marqué notre économie et que l'on présente sous le vocable de « réformes » pour s'adapter aux exigences du monde nouveau, ont eu pour résultat de liquider l'ensemble des acquisitions obtenues en application des choix fondamentaux de notre Révolution et de condamner notre population à une paupérisation, qui rappelle les situations les plus funestes du régime colonial. Je pense que tous les patriotes algériens attachés à la préservation du legs de notre Révolution auraient souhaité, pour l'A.N.P., définie de par sa création comme l'héritière de l'A.L.N., ne pas voir son renom associé au triste souvenir d'une phase de notre histoire où notre peuple a connu tant de malheurs.

Aux dernières élections présidentielles, les candidats se réclamant ouvertement du soutien de l'A.N.P., ont été tous éliminés. Au lendemain de cet « échec » électoral, celui qui, selon les propres termes du Général NEZZAR, était son Chef s'est retiré de ses fonctions de Chef de l'Etat-Major Général qu'il exerçait depuis près de douze années. Faut-il interpréter ces deux faits comme un message de notre institution militaire signifiant à la classe politique que l'A.N.P. passe vraiment la main et que, désormais, personne ne doit l'impliquer dans les méandres de la politique ? Si la réponse à cette question est bien affirmative, on peut dire que le processus démocratique reprend un cours normal en Algérie et que l'accès de notre peuple à une vie démocratique, fondée sur la volonté de ses citoyens et citoyennes, commence à s'inscrire dans la réalité.

Pour autant, je ne considère pas l'intervention de l'A.N.P. dans la résolution des grands problèmes politiques qui engagent le sort de la Nation comme un mal en soi ou une anomalie politique, tant que cette intervention ne sert pas à faire prévaloir sur notre scène politique des courants minoritaires en opposition avec les valeurs du nationalisme algérien et de la Révolution du 1$^{er}$ novembre 1954. Il demeure, néanmoins, que la question se pose : l'A.N.P. tombée, à un certain moment, sous l'influence d'hommes tel le Général TOUATI, qui prétendait parler et écrire en son nom et même « penser » pour elle, a-t-elle vraiment bien agi dans le sens conforme à sa vocation ? Autrement dit, l'A.N.P. héritière de l'A.L.N., a-t-elle vraiment défendu et sauvé l'héritage de l'A.L.N. ?

Le Général TOUATI a cru devoir terminer son interview par ce qu'il appelle un proverbe kabyle ; ce n'étaient, en réalité, que des mots de vieille grand-mère, qui ne reflètent pas du tout la sagesse de notre peuple en Kabylie. Ces mots traduisent, plutôt, l'indigence d'esprit de celui qui croit en faire une sentence morale pour impressionner d'autres personnes. Pour ma part, de l'arène dans laquelle je m'étais laissé conduire pendant plus d'une année, je rends grâce à Dieu d'en être sorti intact, tel que j'y étais entré 13 mois auparavant et sans rien y abandonner de ce qui définit ma personne, en tant que militant et comme responsable. Aussi bien, au lieu d'un proverbe de vieille grand-mère, je me contente de placer, en épilogue à ce texte, le verset coranique par lequel, sur la recommandation de l'un de mes anciens collaborateurs au Ministère de l'Industrie et de l'Energie, THAMINY, j'avais conclu ma première déclaration télévisée comme Chef du Gouvernement, au soir du 22 juillet 1992 :




En voici la traduction :

***« Et dis : « Seigneur ! Fais moi entrer par une porte de vérité, et sortir par une porte de vérité ! Accorde-moi un pouvoir et un secours émanant de toi ! »***

(Traduction Cheikh Hamza BOUBAKEUR)

**ANNEXES**